



République de Côte d'Ivoire



Système des Nations Unies

**STRATEGIE NATIONALE DE
DEVELOPPEMENT BASEE SUR LA
REALISATION DES OMD
Version 4**

Novembre 2007

SOMMAIRE

	Pages
Liste des tableaux.....	03
Sigles et abréviations	04
Avant-propos.....	07
Résumé Exécutif	08
Déroulement du processus d'élaboration de la SND/OMD	16
Introduction.....	17
PARTIE I : PRESENTATION GENERALE DE LA COTE D'IVOIRE	
I. Situation géographique.....	19
II. Situation démographique.....	19
III. Contexte socio-politique	19
IV. Développement économique récent.....	20
V. Situation de la pauvreté.....	22
VI. Bref aperçu sur quelques indicateurs OMD	26
PARTIE II : DIAGNOSTIC ET EVALUATION DES BESOINS POUR LA REALISATION DES OMD	
CHAPITRE 1 : Secteurs productifs.....28	
I.1 Agriculture - Elevage – Pêche et Sécurité alimentaire	28
I.2 Mines – Energie - Infrastructures – Transports - TIC	36
I.3 Secteur privé - Commerce - Création d'emploi - Système financier	49
CHAPITRE 2 : Secteurs sociaux.....54	
II.1 Population – Culture – Protections sociale et civile.....	54
II.2 Education et Formation.....	59
II.3 Santé et VIH/SIDA.....	64
II.4 Environnement – Habitat – Cadre de vie – Eau et Assainissement.....	70
CHAPITRE 3 : Secteurs transversaux.....82	
III.1 Genre et Egalité des sexes.....	82
III.2 Intégration régionale et Mondialisation	87
III.3 Décentralisation - Aménagement du territoire.....	88
III.4 Gouvernance – Reformes administratives	90
PARTIE III : STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT BASEE SUR LES OMD	
CHAPITRE 1 : Principaux défis à relever pour la réalisation des OMD	94
CHAPITRE 2 : Cadrage macro-économique (à examiner dans le DSRP).....	117
CHAPITRE 3 : Renforcement des capacités.....	119
CHAPITRE 4 : Stratégie de financement et partenariat (à examiner dans le DSRP)	122
PARTIE IV : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION (à examiner dans le DSRP)123	
ANNEXES.....	124

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau 1 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques.....	21
Tableau 2 : Evolution du taux de pauvreté en Côte d'Ivoire	22
Tableau 3 : Distribution des taux de pauvreté dans les communes du District d'Abidjan.....	25
Tableau 4 : Bref aperçu sur quelques indicateurs OMD	26
Tableau 5 : Résultat de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.....	34
Tableau 6 : Interventions prioritaires dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.....	35
Tableau 7 : Evaluation des besoins dans le secteur des mines	39
Tableau 8 : Evaluation des besoins dans le secteur des Hydrocarbures	40
Tableau 9 : Evaluation des besoins dans le secteur de l'Energie	41
Tableau 10 : Evaluation complémentaire du secteur de l'Energie	41
Tableau 11 : Evaluation des besoins des infrastructures de transport	45
Tableau 12 : Evaluation des besoins dans le secteur des NTIC	48
Tableau 13 : Coûts de redynamisation du secteur privé de 2006 à 2015.....	50
Tableau 14 : Coûts de réorganisation du marché du travail de 2006 à 2015.....	52
Tableau 15 : Coûts de l'optimisation du financement de l'activité économique de 2006 à 2015.....	53
Tableau 16 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD du secteur de la population	55
Tableau 17 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD du secteur de la Protection Sociale	56
Tableau 18 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD du secteur de la Protection Civile.....	57
Tableau 19 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD du secteur de la culture	58
Tableau 20 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD du secteur de l'éducation.....	64
Tableau 21 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD du secteur	69
Tableau 22 : Evaluation des interventions en matière d'environnement	73
Tableau 23 : Evaluation du financement des interventions en matière d'habitat et cadre de vie.....	77
Tableau 24 : Evaluation des interventions du secteur de l'eau.....	79
Tableau 25 : Evaluation du financement des interventions du secteur de l'assainissement ..	81
Tableau 26 : Résultats de l'évaluation des besoins relatifs au genre	86

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADDCI	Association des Départements et Districts Côte d'Ivoire
ADRAO	Centre de Développement Rizicole pour l'Afrique de l'Ouest
AERIA	Aéroport International Abidjan
AGEFOP	Agence Nationale de la Formation Professionnelle
AGEPE	Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi
AGETU	Agence des Transports Urbains
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AIBEF	Association Ivoirienne pour le Bien-Être Familiale
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANARE	Agence Nationale de Régulation du secteur de l'Energie
APE	Accords de Partenariat Economique
APEX-CI	Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire
APPCI	Association Professionnelle des Pétroliers de Côte d'Ivoire
APPH	Association Professionnelle pour la promotion Hévéicole
APROMAC	Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire
ARCC	Autorité de Régulation du Café et du Cacao
ARECA	Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde
ARV	Antirétroviraux
ASE	Appui et Services aux Entreprises
AURA	Atelier d'Urbanisme d'Abidjan
BCC	Bourse du Café Cacao
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCG	Bacille de Calmette et Guérin
BIT	Bureau International du Travail
BNETD	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
BURIDA	Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur
CDMH	Compte de Mobilisation pour l'Habitat
CEDA	Centre d'édition et de diffusion africaines
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CGRAE	Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
CIAPOL	Centre Ivoirien Antipollution
CIDV	Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Vivriers
CIPREL	Compagnie Ivoirienne de Production d'Électricité
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIRBA	Centre Intégré de Recherches Biocliniques d'Abidjan
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
CNTIG	Centre National de Télédétection et d'Information Géographique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COFACE	Compagnie d'Assurance Spécialisée dans l'Assurance-Crédit à l'Exportation
COGES	Comités de Gestion des Etablissements Scolaires et Secondaires
CSRS	Centre Suisse de Recherche Scientifique

CTU	Compte des Terrains Urbains
DCGTx	Direction et Contrôle des Grands Travaux
DCPE	Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique
DOTS	Traitement de courte durée sous supervision directe
ECOSAN	Concepts sanitaires durables ou assainissement écologique
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EECI	Energie électrique de Côte d'Ivoire
EIS	Enquête sur les Indicateurs du Sida
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ENR	Energie non Renouvelable
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSEA	Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
ENV	Enquête sur le Niveau de Vie
FDFP	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
FDPC	Fonds de Développement et de Promotion des Activités des
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FGCCC	Fonds de Garantie des Coopératives du Café cacao
FIAU	Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain
FICA	Festival International du Cinéma Africain
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
FMI	Fonds Monétaire International
FNS	Fonds National de Solidarité
FPM	Fonds de Prévoyance Militaire
FPPN	Fonds de Prévoyance de la Police Nationale
FRAR	Fonds Régionaux d'Aménagement Rural
FRC	Fonds de Régulation et de Contrôle du Café Cacao
GESTOCI	Société de Gestion des Stocks Pétroliers de Côte d'Ivoire
GPP	Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole
GSM	Global System for Mobile communications
ICCO	Organisation Inter églises de Coopération au développement
IDE	Investissement Direct Etranger
INFAS	Institut National de Formation des Agents de la Santé
INPHB	Institut National Polytechnique Houphouët Boigny
INSAAC	Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
IPNETP	Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et professionnel
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISCT	Institut Supérieur de la Communication et des Télécommunications
IST	Infection Sexuellement Transmissible
LANEMA	Laboratoire National d'Essai de Qualité de Métrologie et d'Analyse
LBTP	Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics à Abidjan
MASA	Marché des arts du spectacle africain
MICS	Enquête à indicateurs multiples
MMDS	Système Distribution Micro-onde Multipoint
MOTORAGRI	Société pour le développement de la motorisation de l'agriculture

MUGEFCI	Mutuelle générale des fonctionnaires et agents de l'Etat
NEI	Nouvelles Editions Ivoiriennes
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication
OCPV	Office de Commercialisation des Produits Vivriers
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIC	Organisation Internationale du Commerce
OMC	Organisation Mondiale du commerce
OMOCI	Office de la main d'œuvre ivoirien
OMS	Organisation Mondiale de la santé
ONFP	Office National de la Formation Professionnelle
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PER	Programme Economique Régional
PETROCI	Société Nationale d'Opérations Pétrolières de la Côte d'Ivoire
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIJR	Programme d'Insertion des Jeunes Ruraux
PSIF	Programme Spécial d'Insertion des Femmes
PSP	Pharmacie de la Santé Public
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SIR	Société Ivoirienne de Raffinage
SITARAIL	Société Internationale de Transport Africain par Rail
SPG	Système de Préférences Généralisées
SSR	Santé Sexuelle et de la Reproduction
Teca	Tonne Equivalent carcasse d'abats
UA	Union africaine
UEMOA	Union Economique Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la culture
UVICOCI	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
VAA	Vaccin Anti Amaril
VAR	Vaccin Anti rougeoleux
VAT2+	Vaccin Anti Tétanique

AVANT-PROPOS

L'élaboration du document de Stratégie Nationale de Développement basée sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) traduit la volonté du Gouvernement et du Système des Nations Unies de mettre en œuvre les recommandations du sommet bilan sur les OMD tenu du 14 au 16 septembre 2005 à New York.

La principale recommandation de ces travaux invitait chaque pays en développement à adopter et commencer à appliquer une stratégie nationale de développement s'inscrivant dans le cadre de mesures pratiques telles que l'augmentation des investissements publics, le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources intérieures, et le cas échéant, de l'aide publique au développement en vue de l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

Le présent document est le fruit d'une approche consensuelle et participative qui a regroupé, au sein de neuf (9) groupes thématiques, les acteurs de l'administration publique, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement.

Il met en évidence les investissements et stratégies nécessaires devant permettre de relever et de gagner les défis de la relance économique et sociale notamment dans les domaines de la lutte contre la faim, de l'éducation, de la santé, du VIH/SIDA, du genre et de l'égalité des sexes, de l'environnement etc.

Ce document de Stratégie qui constitue un véritable document de sensibilisation et de plaidoyer adressé aux partenaires au développement servira de cadre de référence dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

RESUME EXECUTIF

La Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays en développement s'est engagée dans le processus d'élaboration de Stratégie Nationale de Développement basée sur la réalisation des OMD.

Cette stratégie a pour objectif principal la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes d'ici à l'horizon 2015 par des interventions chiffrées dans les secteurs de l'agriculture et de la lutte contre la faim, de l'éducation, de la santé, de l'environnement, de l'eau et l'assainissement.

Pour chaque secteur une évaluation des différentes interventions concourant à l'atteinte des OMD a été réalisée.

Agriculture et lutte contre la faim

Le secteur agricole qui occupe près des deux tiers de la population active est fortement centré sur les cultures d'exportation bien que les cultures vivrières occupent près de 85% de cette population en milieu rural. Le développement de ces cultures a propulsé le pays parmi les plus grands producteurs mondiaux de matières premières tropicales au cours des années 60-70.

Cependant, le secteur agricole qui représente en moyenne 25% du PIB et génère 66% des recettes d'exportation est confronté au vieillissement du verger et de la population paysanne active, au faible niveau de mécanisation, à la faible vulgarisation des itinéraires techniques issus de la recherche, à l'insuffisance de moyens de conservation et de transport et à la faiblesse des mécanismes de financement.

Quant aux secteurs de l'élevage et de la pêche, leur développement est contrarié par l'insuffisance des financements notamment pour la recherche, les risques de pollution des eaux marines et continentales, la vétusté des infrastructures d'abattage et les conflits mineurs entre agriculteurs et éleveurs en raison de l'étroitesse des zones de pâturage et des couloirs de transhumance.

Toutefois, les politiques d'encadrement, d'investissement et d'incitation menées par l'Etat dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche ont permis d'assurer la disponibilité alimentaire à l'échelle nationale.

Malgré ces efforts, la comparaison des besoins alimentaires journaliers basés sur une moyenne d'environ 2 250 calories par personne, et les schémas de consommation alimentaire, montrent que les besoins alimentaires minima de 20 à 40% de la population ne sont pas satisfaits.

Les interventions prioritaires à mettre en œuvre pour la réalisation des OMD en matière d'agriculture et de lutte contre la faim visent l'amélioration de la productivité et de la compétitivité agricole, l'augmentation des revenus des groupes vulnérables en milieu rural et l'amélioration de leur situation nutritionnelle. Ces interventions nécessiteront en moyenne 308,83 milliards de FCFA chaque année. 42,03% de ces ressources seront directement orientés vers les petits exploitants agricoles tandis que 20,52% seront affectées aux investissements au niveau de la communauté villageoise. Les actions spécifiques en matière de nutrition et de recherche et développement agricole absorberont respectivement 34,30% et 3,15% des ressources.

Mines et énergie

Les travaux d'exploration et d'exploitations minières en Côte d'Ivoire sont essentiellement tournés vers l'activité aurifère bien que le pays dispose d'importantes réserves pour le fer, le nickel, la bauxite, le manganèse et le diamant.

Malgré ce potentiel, le secteur minier connaît un ralentissement de ses activités du fait des situations de crises récurrentes depuis la dernière décennie. A cela s'ajoutent les difficultés d'encadrement, de financement et de réhabilitation des sites d'exploitation artisanale, et semi industrielle ainsi que les fraudes autour de l'activité.

De même, les efforts consentis par l'Etat pour l'essor des hydrocarbures à travers l'amélioration de la production et des circuits de commercialisation des produits pétroliers sont entravés par l'insuffisance de financement pour l'exploration et la construction d'infrastructures pétrolières, l'épuisement prévisible des réserves en gaz naturel, les fraudes enregistrées au niveau de la distribution et les faibles capacités de stockage de gaz butane entraînant des perturbations dans la distribution.

En matière d'électricité, les besoins de la consommation nationale qui s'élèvent à 3.879,8 GWh en 2005, avec une pointe d'environ 650 MW, sont largement couverts. Ainsi, l'interconnexion du réseau

électrique ivoirien avec ceux de la sous région, permet l'exportation du surplus de la production d'électricité depuis 1994.

Cependant, le taux d'accès des populations à l'électricité qui se situe à 72,17% cache de nombreuses disparités entre les régions et selon le milieu de résidence.

Pour résoudre le déficit en électrification rurale, le Gouvernement a relancé depuis 2001, le programme annuel d'électrification rurale qui prévoyait la connexion de 200 à 250 localités rurales chaque année au réseau nationale

Malgré les efforts fournis, le développement du secteur de l'électricité se heurte à la fragilité de son équilibre financier, au déficit de financement du secteur et à l'absence d'une politique de développement nationale pour les ENR.

Les coûts estimés pour le secteur des mines s'élèvent globalement sur la période 2008-2015 à 708,12 milliards de francs CFA. Le développement de l'exploitation minière englobe une part importante (98%) de ce coût global avec 701 milliards de FCFA sur la période.

Pour la mise en œuvre des interventions retenues dans le secteur des hydrocarbures, un montant global de 180 milliards sera nécessaire sur la période 2008-2015. Ce montant se répartit pour les plus importantes interventions entre l'intensification de l'exploration, de la production et le développement des infrastructures pétrolière pour 133,4 milliards et la sécurisation des approvisionnements en hydrocarbures pour 41,5 milliards

Enfin, pour l'amélioration des systèmes de cuisson, l'électrification urbaine et périurbaine, et l'énergie mécanique en milieu rural, il faut investir en moyenne 238 milliards de FCFA par an.

Transport

Le réseau routier de la Côte d'Ivoire composé est de 82 000 Km de routes interurbaines dont 6 500 Km de voies bitumées en 2005. A ce réseau s'ajoute la voirie urbaine estimée à environ 4000 Km de voies bitumées sur l'ensemble du territoire national.

Le développement des infrastructures routières a favorisé l'essor des transports interurbains de voyageurs avec la mise en exploitation d'un parc de 1 300 autocars de grande capacité desservant plus de 90 liaisons et transportant environ 25 millions de voyageurs par an. La mise en œuvre de la politique de transport urbain est essentiellement axée sur la ville d'Abidjan

Le transport routier de marchandises permet d'acheminer plus de 90% du flux de marchandises, transitant par les deux ports, à travers le pays et dans la sous-région. Le Port d'Abidjan réalise 85% des recettes douanières nationales et représente 90% des échanges extérieurs du pays.

Le transport aérien est bâti autour de 23 aéroports ouverts à la circulation publique dont ceux d'Abidjan, de Yamoussoukro et de Bouaké qui ont un statut international. Le chemin de fer est constitué d'un tronçon de 630 Km qui relie la Côte d'Ivoire au Burkina Faso.

Malgré les efforts consentis par l'Etat pour améliorer la qualité des services de transport, des difficultés subsistent notamment les problèmes de la fluidité routière, le vieillissement du parc automobile et la mauvaise organisation des opérateurs, l'insuffisance et l'inadéquation de l'offre de transport public urbain, l'insuffisance et la vétusté des infrastructures ferroviaire et du matériel d'exploitation, l'insuffisance des infrastructures de base et le vieillissement de la flotte assurant le transport lagunaire, le mauvais état des aérodromes et la quasi inexistence du trafic local

Les défis majeurs à relever pour le développement du secteur des transports s'articulent principalement autour de la redynamisation du transport à travers l'entretien, la réhabilitation et la construction de nouvelles infrastructures ainsi que le renforcement des services de transport.

L'estimation des besoins d'investissements pour l'entretien, la réhabilitation et la construction des infrastructures dans le secteur du transport routier et celui par voie d'eau lagunaire se chiffre à 4 432 milliards FCFA sur la période 2006-2015.

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

La téléphonie fixe est marquée par la modernisation croissante des infrastructures de transmission téléphonique nationale avec une longueur totale de 263 667 km pour environ 250 000 abonnés au téléphone fixe en 2005. Un réseau privé pour l'administration offrant des débits de 2 à 34 Mbps est en cours de réalisation.

La téléphonie mobile enregistre quatre opérateurs offrant des services d'itinérance et de cartes prépayées à plus de 4 065 421 abonnés, soit un taux de pénétration pour fin juillet 2006 de 20,81%.

Le paysage audiovisuel permet à est composé de deux chaînes de télévision étatiques, plusieurs chaînes de télévision privées satellitaires, une vingtaine de stations de radiodiffusion dont une station nationale, plusieurs radios de proximité et quatre radios internationales émettant en FM. Par ailleurs, la presse compte une soixantaine de quotidiens, d'hebdomadaires, de mensuels, de bimestriels et de trimestriels.

En dépit de l'intérêt manifesté par l'Etat pour les Nouvelles Technologies de l'Information et de la communication traduit par la création d'un Ministère et l'élaboration d'un schéma directeur pour le développement des NTIC en 2002, le secteur est confronté à l'inexistence et/ou au retard dans le déploiement des infrastructures de téléphonie de base par rapport au développement de l'habitat urbain. De plus, la capacité limitée des infrastructures audiovisuelles et le coût élevé de ces technologies, limitent leur accès aux populations.

L'estimation des moyens financiers globaux nécessaires pour le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire des NTIC et pour l'amélioration de la pénétration du produit s'élève à 181,3 milliards FCFA sur la période 2008-2015.

Secteur privé

L'émergence du secteur privé dans les activités économiques a été accélérée avec la politique de désengagement de l'Etat des secteurs productifs, initiée dans les années 1990. Le volume cumulé des investissements directs étrangers est évalué à 217 milliards de FCFA pour le financement de projets entre 2000 et 2005.

Le dispositif d'appui à l'entrepreneuriat est régi par un cadre institutionnel, réglementaire et juridique favorable au développement du secteur privé. Ce dispositif est renforcé par un ensemble de mesures d'incitation à l'investissement prévues par le code des investissements, le code minier, le code des télécommunications, le code de l'environnement, le code du travail et toute une réglementation des affaires.

Le secteur privé s'appuie également sur une main d'œuvre qualifiée et jeune, la disponibilité de matières premières et des infrastructures économiques compétitives.

Cependant, certains facteurs freinent encore le développement du secteur privé ivoirien notamment l'insuffisance des capitaux privés nationaux, la faible promotion de l'entrepreneuriat, les coûts élevés des facteurs de production et la répartition déséquilibrée des entreprises sur le territoire national, l'inadéquation entre l'offre de formation et le besoin des entreprises, la lourdeur des procédures administratives et la pénurie de terrains à usage industriel, les difficultés d'accès aux crédits, le non paiement de la dette intérieure de l'Etat et l'insuffisance de l'épargne longue, la fraude et à la contrebande, le développement du marché informel et de la concurrence déloyale.

La redynamisation du secteur privé nécessite un investissement de 141 921 120 105 FCFA sur la période 2006-2015.

Emploi

Au lendemain de la dévaluation du Franc CFA en 1994, la reprise économique qui en a découlé, a favorisée une éclosion d'initiatives publiques et privées en matière de création d'emplois. Dans cette dynamique, le plan national de l'emploi a été révisé en 1995, pour renforcer l'exécution des programmes d'emploi en faveur des jeunes, des femmes et des déflatés du secteur et du public.

Par ailleurs, pour juguler les effets pervers de la crise de septembre 2002 sur le secteur de l'emploi, des mesures spécifiques ont été prises en 2003, pour la création du programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants, ainsi que celle du Fonds national de solidarité en 2005. Ces actions se sont poursuivies avec la mise en œuvre du programme de formation et d'insertion des jeunes par la plateforme AGEPE-AGEFOP-FDFP-FNS et le service civique en 2006.

En absence de données statistiques récentes, le taux de chômage de la population active âgée de 15 ans et plus était de 20,9% en 2002 contre 16,1% en 1998.

Le secteur de l'emploi connaît toutefois des pesanteurs liées aux difficultés d'accès aux données, à la précarisation des emplois et à l'insuffisance de financement de la politique active de l'emploi.

Pour mettre au marché du travail d'assurer son rôle de pourvoyeur d'emplois décents, plusieurs actions devraient être menées à travers des investissements estimés à 152 763 760 000 FCFA sur 10 ans.

Système financier

Le secteur monétaire et financier a été confronté à de graves difficultés en termes de liquidité et de recouvrement des créances lors de la récession économique des années 80. Cette situation a entraîné la disparition de près de 40% des établissements de crédit.

Le système financier dispose à fin 2006, de deux institutions financières, d'un réseau bancaire comprenant 19 établissements, de 31 compagnies d'assurances, de 80 structures de micro finance, d'une Bourse Régionale des Valeurs Mobilières, de 20 bureaux de change manuel, de 4 structures de transfert électronique de fonds, d'une Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, des maisons de crédits et de deux Caisses de sécurité sociale que sont la CGRAE et la CNPS.

Les challenges pour le secteur monétaire et financier résident (i) dans l'émergence de banques qui n'auraient recours qu'à la Banque centrale pour leur refinancement afin que les modifications des taux de base dans l'espace UEMOA se traduisent dans les faits pour leurs usagers ; dans la professionnalisation du secteur de la microfinance et dans l'opérationnalisation du fonds de garantie des crédits aux PME/PMI.

L'optimisation du financement de l'activité économique nécessite des investissements se chiffrant à 15 164 500 000 de FCFA. Un peu plus des 2/3 de ce montant devra être consacré à l'accroissement de la part des privés ivoiriens dans le capital social des banques. La mise en place des structures spécialisées au profit des PME/PMI et micro-entreprises afin de leur faciliter l'accès au crédit représente près de 20% du financement.

Population – protections sociale et civile

La population ivoirienne est évaluée en 1998 à 15 366 672 habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH98). Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,3%, cette population est estimée à 19 657 734 habitants en 2006 et 26 millions en 2018. La population ivoirienne caractérisée par près de 43% de moins de 15 ans et d'un indice synthétique de fécondité de 4,6 en 2005 est constituée de 26% d'étranger selon le recensement de 1998.

L'accroissement rapide de la population qui s'explique par plusieurs facteurs notamment par un solde migratoire positif de 0,4% en 2005, contribue certes au développement économique du pays mais pose également de nombreux problèmes.

Cette situation démographique a également des conséquences sur les conditions de vie des populations vulnérables à travers les naissances nombreuses et rapprochées influençant l'état de santé des mères et des enfants, un poids démographique important des jeunes avec des fortes pressions sur les infrastructures sociales, une crise de socialisation traduite par une recrudescence de la délinquance juvénile et la violence, une faible proportion des personnes âgées, dont la prise en charge devient de plus en plus préoccupante et de fortes pressions exercées sur les ressources naturelles et le cadre de vie des populations ainsi qu'une exacerbation des conflits fonciers.

Les interventions retenues pour faire face à ces contraintes sont relatives à la production, la diffusion et l'archivage de données actualisées, fiables et désagrégées et à la modernisation et la sécurisation de l'état civil. Le coût des investissements nécessaires à la mise en œuvre de ces interventions s'élève à 32,8 milliards de FCFA d'ici à 2015.

En matière de protection sociale, la Côte d'Ivoire ayant souscrit aux engagements internationaux, a consolidé son système juridique, lors de la révision de la loi fondamentale en 2000, pour renforcer la prise en compte des couches vulnérables notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Cependant, les prestations fournies par les organismes mise en place ne couvrent que les travailleurs du public et du privé moderne qui ne représentent que 10% de la population active. En plus, devant la progression de la pauvreté, seule une frange marginale de la population dispose d'une couverture de risques sociaux dans les Compagnies privées d'assurance.

La résolution de cette insuffisance passe par la mise en œuvre des programmes d'identification et de recensement des couches vulnérables et des jeunes, par l'élaboration et la mise en œuvre d'une

politique nationale de protection sociale, par la mise en place de mesures et de mécanismes de réadaptation des personnes handicapées, et par la mise en œuvre de la politique nationale en matière de jeunesse d'éducation civique et des sports.

Le coût estimé pour l'exécution de ces programmes et mesures s'élève globalement sur la période 2006-2015 à 18,4 milliards de FCFA.

Dans le domaine de la protection civile l'instabilité du cadre institutionnel et la multitude d'intervenants dans le secteur de la Protection Civile affectent l'efficacité des actions entreprise lors des catastrophes majeures. En effet, la crise du déversement des déchets toxiques, en août 2006 dans le District d'Abidjan, a mis en évidence les dysfonctionnements liés à l'absence de coordination des actions des structures opérationnelles du secteur. Outre ces problèmes d'ordre institutionnel, l'Office National de la Protection Civile tout comme le Groupement des Sapeurs Pompiers Militaires est confronté à l'insuffisance et au vieillissement du personnel dont l'âge moyen est de 45 ans.

Par ailleurs l'évaluation des besoins en matière de protection Civile a été estimée pour la période 2006-2013 à 26,9 milliards de FCFA.

Pour ce qui est de la culture, de 2007 à 2015, les besoins de financement du secteur se situeraient à 15,216 milliards FCFA.

Education et formation

Le secteur de l'éducation et de la formation est fortement marqué par une volonté politique de l'Etat, s'inscrivant dans l'amélioration de ce secteur et par l'allocation d'un important budget. En témoignent toutes les réformes et la gestion de la crise sociopolitique. Cependant, la faiblesse du taux d'accès à l'école, la stagnation du taux brut de scolarisation, la proportion des redoublants élevée, la faiblesse du rendement interne, du taux de succès aux examens et des taux de transition lui attribue un profil de scolarisation peu reluisant. En effet sur 100 élèves accédant au CP1, 19 atteignent la classe de terminale en 2001/2002.

Les interventions retenues pour améliorer le système éducatif portent sur les infrastructures, les ressources humaines, le matériel éducatif et les actions visant à favoriser la demande de services scolaires. Il a été aussi tenu compte des coûts systémiques indispensables à l'atteinte des OMD en éducation que sont, entre autres, le coût de la gestion des écoles, les coûts liés aux examens, les coûts liés au développement de nouveaux programmes, les coûts liés à la promotion de l'éducation des filles.

Globalement, les besoins de financement du système éducatif ivoirien se chiffrent en moyenne à environ 756,75 milliards de FCFA par an sur la période 2005-2015.

Santé et VIH/SIDA

En juillet 2007, le système de santé dispose d'un schéma organisationnel de type pyramidal à trois niveaux, à savoir le primaire, le secondaire et le tertiaire. Le niveau primaire compte 1 345 établissements publics et 1 125 établissements privés de premier contact et 48 hôpitaux généraux de référence. Le niveau secondaire regroupe 17 centres hospitaliers régionaux et 11 polycliniques privées. Quant au niveau tertiaire, il se compose de 4 centres hospitaliers universitaires et 9 instituts spécialisés.

Globalement, la couverture en infrastructures sanitaires demeure faible dans les régions avec un déficit plus marqué pour les maternités en milieu rural. Seulement 44% de la population vit à moins de 5 Km d'un établissement sanitaire, 27% entre 5 et 15 Km, et 29 % à plus de 15 Km.

La couverture en ressource humaine reste encore faible. Elle se situait en 2004 à 1 médecin pour 9 000 habitants, 1 infirmier pour 2 711 habitants et 1 sage femme pour 8 642 femmes en âge de procréer contre respectivement un objectif de 1 médecin pour 6 600 habitants et 1 sage femme pour 6 600 prévus par le PNDS. Le recrutement exceptionnel d'environ 1200 cadres effectué en 2007 va contribuer à réduire significativement le déficit dû au vieillissement et à la mobilité du personnel qualifié.

Les contre-performances du système de santé qui se matérialisent par la réduction de la qualité des soins, sont accentuées par la vétusté et la dégradation des infrastructures existantes, l'insuffisance de l'hygiène publique et hospitalière, la mauvaise gestion des déchets biomédicaux, l'inégalité dans la répartition du personnel de santé et l'insuffisance des ressources financières allouées à ce secteur

ainsi que le coût élevé des prestations par rapport au pouvoir d'achat de la majorité de la population. En conséquence, l'offre des plateaux techniques des structures sanitaires s'est avérée insuffisante comme le montre le sous-équipement des services d'urgences.

Pour ce qui est de la situation épidémiologique en Côte d'Ivoire, les maladies infectieuses et parasitaires représentent 60% de la morbidité diagnostiquée. Malgré les efforts du Gouvernement, l'incidence des maladies endémiques reste toujours élevée, principalement chez les enfants. Il s'agit notamment du paludisme, du VIH/SIDA, de la tuberculose, de l'ulcère de buruili, de la lèpre et de l'onchocercose.

Les différents axes d'interventions retenus sont de deux types. Les interventions directes qui portent sur la santé infantile, la santé maternelle, la prévention et le traitement du VIH/SIDA, la prévention et le traitement du paludisme et le traitement de la tuberculose et les interventions indirectes portant sur le système de santé.

Ces interventions nécessiteront des investissements d'un montant global de 4,195 milliards de FCFA.

L'environnement

En matière de ressources forestières, le patrimoine forestier ivoirien qui était de 16 millions d'hectares en 1960 est évalué à 2,32 millions d'hectares dont 1,7 millions d'hectares en forêts classées et 0,62 million d'hectares en parcs nationaux et réserves analogues en 2002. En réaction à cette situation le Plan Directeur Forestier 1988–2015 et le Plan National d'Action pour l'Environnement en octobre 1996 ont été adoptés.

En matière de gestion des ressources en eau, le bilan global établi en 2002 a mis en évidence un volume moyen de 457 milliards de m³ de précipitation dont 39 milliards de m³ drainés par les cours d'eau installés dans onze bassins versants, 38 milliards de m³ infiltrés dans le sol et 380 milliards de m³ évaporés dans l'atmosphère. Ainsi, les ressources renouvelables ont été évaluées à 77 milliards de m³ par an et celles générées par les bassins communs avec les pays limitrophes étaient de 1 milliard de m³.

Concernant la gestion des déchets domestiques et industriels, les dernières statistiques datant de 2000, évaluaient la production annuelle des ordures ménagères et assimilées à plus de 2 millions de tonnes pour l'ensemble des communes. Quant à la production annuelle des déchets biomédicaux des structures sanitaires publiques, elle se chiffrait à 3200 tonnes.

Malgré les initiatives de l'Etat d'améliorer le secteur de l'environnement, la gestion de ce secteur reste confrontée à la faiblesse de ressources dans les collectivités décentralisées, au problème institutionnel de la gestion des ordures ménagères dans le District d'Abidjan et à l'insuffisance de système de protection des populations face aux risques environnementaux, révélée par la crise des déchets toxiques d'août 2006.

Pour palier ces insuffisances, les interventions à mettre en œuvre nécessiteront des investissements de l'ordre de 351,95 milliards de F. CFA.

Gestion foncière

Dans le domaine foncier, plus de 99% des terres sont intégrées au patrimoine de l'Etat. Cependant depuis 1971, l'occupation légale des terres est subordonnée à l'obtention d'un titre de possession. De plus, la loi n°98-750 du 23 décembre 1998, relative au domaine foncier rural garantit les droits acquis des propriétaires étrangers avant 1998. La recrudescence des litiges foncier inter villageois due à la non matérialisation des limites des terroirs, au non respect des procédures et de la réglementation en matière de lotissement par les communautés villageoises ont été à l'origine de nombreux conflits intercommunautaires dans les zones rurales de forte pression foncière ces dernières années.

Habitat et cadre de vie

Initialement confiées à des sociétés d'économie mixte, la gestion et la promotion de l'habitat et du cadre de vie ont enregistré l'entrée des opérateurs privés et la mise en place de nouveaux outils de financement.

De 2001 à 2005, 17 programmes immobiliers ont également permis la construction de 4 059 logements. Le CDMH est intervenu également pour la production de 25 830 logements en milieu

urbain entre 1988 et 2003. Malgré les efforts consentis, le déficit cumulé en logements est de 600 000 pour toute la Côte d'Ivoire.

Au regard de la situation actuelle du logement en Côte d'Ivoire, les défis à relever pour parvenir à résorber le déficit en logement sont la mise à la disposition de toutes les franges sociales d'un logement décent et l'assainissement de leur cadre de vie.

Pour atteindre ces objectifs, les interventions à mettre en œuvre dans le secteur de l'habitat et du cadre de vie sont relatives au développement de l'habitat économique, à la lutte contre la pauvreté en milieu urbain, à l'aménagement de l'espace lagunaire et à l'appui à l'auto construction qui représentent respectivement 30,68%, 28,97%, 18,67% et 17,04% des 492,82 milliards de F.CFA à allouer à la gestion de l'habitat et du cadre de vie.

Eau et assainissement

Depuis 1973, le gouvernement a mis en place avec l'aide des partenaires au développement, un important programme national d'hydraulique humaine et un dispositif institutionnel pour assurer la gestion du secteur.

La desserte en eau dans les villes est assurée par la SODECI, société privée liée à l'Etat par un contrat d'affermage qui assure la production et la distribution de l'eau potable sur toute l'étendue du territoire. La mise en œuvre de la politique nationale en faveur de l'accès à l'eau potable s'est traduite par la réalisation de plus de 70 programmes entre 1973 et 2006. En 2006, 684 localités ont été équipées d'unités de production d'eau potable contre 618 en 2002. Au total la couverture nationale en eau potable est passée de 70% en 2002 à 77 % en 2006 avec 90 % en milieu urbain contre 65% en milieu rural.

En dépit des efforts consentis par l'Etat et ses partenaires, des difficultés subsistent dans le secteur de l'eau. Elles concernent l'inadaptation du cadre juridique et réglementaire, le manque de concertation dans la planification et la mise en œuvre des projets d'aménagement du territoire et l'insuffisance des ressources pour en assurer le suivi, le renouvellement et le développement du patrimoine. A cela, s'ajoute le coût d'accès encore élevé de l'eau potable pour les populations de zones périurbaines.

Pour assurer la couverture des besoins des populations en eau potable, les interventions retenues portent sur le renforcement des capacités humaines et technologiques, l'amélioration de l'accès à l'eau potable aux couches défavorisées et la satisfaction des besoins en eau potable de la Ville d'Abidjan. Il faudrait mobiliser 121,05 milliards de F.CFA.

En matière d'assainissement, seulement 57% de la population a accès aux installations sanitaires améliorées avec 84 % d'accès en zone urbaine contre 37% en milieu rural en 2006. La politique nationale est orientée vers le développement d'un système d'assainissement individuel et celui d'un réseau de drainage et de traitement des eaux usées domestiques. En matière d'assainissement seules les villes d'Abidjan, Yamoussoukro et San Pedro disposent de réseaux collectifs.

La mise en place d'une véritable politique d'assainissement au niveau national, à travers la réalisation d'infrastructures adéquates et la réhabilitation de l'existant est évaluée à 830, 65 milliards de F.CFA. L'importance de cet investissement découle de la quasi-inexistence d'infrastructures d'assainissement au niveau national.

Genre et égalité des sexes

Les engagements pris par la Côte d'Ivoire affirment le principe du respect des droits humains et reconnaissent que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour parvenir à un développement durable et équitable. En dépit des progrès appréciables enregistrés aux niveaux politique et juridique ainsi que dans la mise en œuvre de programmes de développement, des inégalités subsistent encore entre hommes et femmes et sont défavorables à celles-ci, notamment au niveau des instances de prise de décision, dans les secteurs de l'agriculture, de la santé et de l'éducation.

Les interventions pour la promotion du genre et l'égalité des sexes en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement portent sur la sensibilisation sur la santé sexuelle et de la reproduction, l'appui à l'insertion professionnelle des jeunes filles, la promotion de la participation politique des femmes, l'élimination des violences faites aux femmes, l'appui institutionnel à la prise en

compte du genre, la participation des femmes rurales à la gestion communautaire et le financement des activités génératrices de revenus pour les femmes pauvres.

Le montant global pour la mise en œuvre de ces interventions s'élève à 478 775 099 662 FCFA sur la période 2006-2015, soit 47 877 509 966 FCFA en moyenne par an.

Intégration Régionale et Mondialisation

La Côte d'Ivoire a adopté, depuis son accession à la souveraineté nationale, une politique d'ouverture sur l'extérieur, marquée par son adhésion aux organisations tant régionales qu'internationales.

Malgré les opportunités indéniables qu'offrent l'intégration économique, le pays reste confronté à la faible compétitivité de ses industries exportatrices et à la désarticulation du système productif national consécutive à la crise militaire ainsi qu'aux difficultés liées à l'abandon de la souveraineté dans les domaines monétaire et commerciale et à la surveillance multilatérale de la politique.

Aménagement du territoire et décentralisation

Les politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre depuis l'indépendance ont permis le développement d'un vaste programme routier interurbain, la construction d'aéroports pour mettre en relation les différentes régions du pays ainsi que le renforcement des réseaux électriques et de télécommunications.

En ce qui concerne la décentralisation, le processus entamé en Côte d'Ivoire a enregistré des avancées notables à partir de 2001. Ainsi, les Conseils généraux des départements, installés en juillet 2002 en même temps que les Conseils de districts, ont été fonctionnels pour assurer la prise en compte de la participation des populations locales au développement. Mais, la situation de crise que traverse le pays depuis 2002 a fortement mis à mal les acquis enregistrés notamment dans les zones centre – nord – ouest, dont les populations sont restées démunies et fortement en marge du développement. A ces difficultés, s'ajoutent les insuffisances qui entravent le renforcement de la gouvernance locale.

Gouvernance et réformes administratives

La Côte d'Ivoire dispose d'acquis notables en matière de gouvernance institutionnelle, de gouvernance stratégique et de gouvernance économique. De plus, les réformes administratives enregistrées entre 1990 et 2000 ont permis le renforcement de la rationalisation des effectifs et de la masse salariale pour une plus grande efficacité de l'Administration publique.

Toutefois, de nombreuses insuffisances demeurent et elles concernent notamment la fonction de contrôle, de suivi/évaluation des actions publiques, l'instabilité des cadres institutionnels puis la faible performance de l'administration en général et de l'appareil judiciaire et du dispositif sécuritaire en particulier.

DEROULEMENT DU PROCESSUS D'ELABORATION DE LA SND/OMD

La Côte d'Ivoire s'est engagée, depuis l'adoption en septembre 2000 de la Déclaration du Millénaire, à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cet engagement s'est traduit par l'élaboration du premier Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en décembre 2003. Selon ce rapport, la Côte d'Ivoire n'atteindra aucun des objectifs si les tendances observées avant la crise de 2002 se maintiennent.

Cinq ans après l'adoption de cette déclaration, un Sommet Bilan consacré au suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) s'est tenu du 14 au 16 septembre 2005 à New York. L'une des recommandations de ce Sommet invitait chaque pays en développement à élaborer une Stratégie Nationale de Développement suffisamment ambitieuse axée sur la réalisation des OMD.

Dans cette dynamique, à la demande du Gouvernement, le Système des Nations Unies a mandaté une équipe d'experts du Bureau Régional pour l'Afrique (RBA/MDGs) du PNUD - New York pour renforcer les capacités des acteurs nationaux de développement, à l'occasion de l'atelier national de formation sur « **la méthodologie d'évaluation des besoins et des coûts pour la réalisation des OMD** » tenu à Grand-Bassam du 20 au 24 novembre 2006.

A l'issue de cet atelier, la Côte d'Ivoire s'est engagée sur un calendrier de travail comprenant trois (3) phases :

- Sensibilisation et mobilisation des acteurs du processus
- Evaluation des besoins et des coûts pour l'atteinte des OMD
- Finalisation de la Stratégie Nationale de Développement et perspective pour le DSRP de seconde génération en cote d'ivoire

Une série de rencontres a été organisée, du 22 décembre 2006 au 02 février 2007, en vue de sensibiliser et de mobiliser l'ensemble des ministères techniques autour du processus OMD.

En vue de garantir une plus grande efficacité de l'exercice de planification nationale, les départements ministériels, la société civile, le secteur privé et les centres de recherche ont été invités à désigner leurs représentants dans les neuf (9) Groupes de Travail Thématiques (GTT) constitués autour des secteurs couverts par les OMD.

Conformément à la note méthodologique du processus de la SND/OMD, les GTT ont élaboré les diagnostics thématiques et identifié les interventions sectorielles qui ont été validés, du 26 au 28 février 2007, au cours d'un atelier au Golf Hôtel d'Abidjan.

Les résultats de cette rencontre ont servi de base de travail lors d'un second atelier technique de mise en cohérence des interventions, tenu à Grand-Bassam du 13 au 16 mars 2007.

Les premiers travaux d'évaluation des besoins et des coûts pour l'atteinte des OMD ont démarré au cours de l'atelier national du chiffrage des coûts et estimations des besoins du développement du 02 au 05 avril 2007 à Grand Bassam. Les réflexions se sont poursuivies au sein des GTT et ont abouti au chiffrage des coûts de réalisation des OMD, à travers le renseignement des modèles d'estimation des besoins et l'élaboration de tableaux matriciels.

La formulation des stratégies sectorielles a été conduite par les GTT lors de l'atelier d'élaboration des stratégies sectorielles de développement basée sur la réalisation des OMD, organisé du 24 au 27 juillet 2007 à Grand Bassam. La formulation de ces stratégies s'est appuyée sur les résultats des évaluations des besoins dans les secteurs couverts par les OMD.

Dans le souci de disposer d'un document consensuel, tous les travaux réalisés depuis le lancement du processus d'élaboration de la SND/OMD ont été transmis, pour avis et observations, à des experts identifiés par l'équipe projet. Les observations formulées ont été prises en compte dans la Stratégie Nationale de Développement.

Le présent document, fruit d'une approche participative, est le résultat des travaux réalisés depuis novembre 2006 par les Groupes de Travail Thématiques. Il sera soumis à une validation nationale au cours d'un atelier prévu pour le mois de novembre 2007 qui verra la participation de l'ensemble des acteurs nationaux et des partenaires au développement.

INTRODUCTION

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont un ensemble d'objectifs mesurables et réalisables dans le temps avec des cibles précises pour réduire significativement l'extrême pauvreté humaine et ses corollaires d'ici à 2015. Leur importance stratégique ne s'explique pas seulement par le fait qu'ils esquissent un ensemble de cibles concrètes, mais plus par le fait qu'ils fournissent une structure commune à l'échelle internationale offrant un référentiel d'actions en matière de définition de politiques de développement pour tous les pays.

La Côte d'Ivoire s'est engagée à faciliter la mise en œuvre des OMD en adoptant, à l'instar des autres pays en développement du monde, la Déclaration du Millénaire en septembre 2000. Cette volonté s'est ensuite traduite par l'élaboration en décembre 2003 du premier rapport de suivi des progrès réalisés vers l'atteinte des OMD et par le lancement officiel du Projet du Millénaire par le Premier Ministre en février 2005.

Selon ce premier rapport qui ne prend pas en compte l'impact de la crise, aucun des huit objectifs ne pourrait être atteint à l'horizon 2015 si les tendances observées sont maintenues. En effet, les crises successives que connaît la Côte d'Ivoire depuis 1999 ont entraîné une instabilité politique et institutionnelle qui n'était pas favorable à l'application de programmes de développement. Un tel environnement a contribué à amplifier la pauvreté des populations.

En vue de juguler les effets de la crise de septembre 2002, la Côte d'Ivoire devra s'engager dans la définition de politiques et programmes cohérents et ambitieux qui intègrent tous les secteurs d'activités. Ces politiques et programmes devront, non seulement être conformes aux engagements internationaux auxquels le pays a souscrit, mais aussi être assortis d'une estimation précise des besoins et des coûts afin de servir de boussole au développement.

La Stratégie Nationale de Développement basée sur la réalisation des OMD, a pour ambition de relever ce défi. Elle ne se substitue pas aux programmes cadres et stratégies sectorielles existants ou en cours mais les intègre dans la logique des priorités afin de constituer le document principal d'orientation de la politique économique et sociale et alimentera les bases du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Le présent rapport s'articule en cinq parties :

- La première est consacrée au contexte politique et socio-économique de la Côte d'Ivoire ;
- La seconde partie met en lumière les diagnostics sectoriels et les évaluations des besoins dans les secteurs productifs et non productifs ;
- La troisième partie définit les différentes stratégies sectorielles à mettre en œuvre pour la réalisation des OMD ;
- La contribution des secteurs à la réalisation des OMD ;
- Enfin, la dernière partie décrit le dispositif de suivi-évaluation de la Stratégie Nationale de Développement.

PARTIE I

PRESENTATION GENERALE DE LA CÔTE D'IVOIRE

I. SITUATION GEOGRAPHIE DE LA COTE D'IVOIRE

Pays d'Afrique de l'Ouest, d'une superficie de 322 462 Km², la République de Côte d'Ivoire est dans la zone intertropicale, au bord du Golfe de Guinée. Son territoire se trouve dans l'hémisphère nord, entre les 4°30 et 10°30 de latitude nord et entre les 2°30 et 8°30 de longitude ouest. Le pays est limité au Sud par l'océan atlantique sur 550 Km, à l'Est par le Ghana sur 640 Km, au Nord par le Burkina Faso sur 490 Km et le Mali sur 370 Km, à l'Ouest par la Guinée sur 610 Km et le Libéria sur 580 Km.

Les principales villes du pays sont : Abidjan, capitale économique; Yamoussoukro, capitale politique depuis 1983 ; Bouaké, deuxième ville du pays ; San-Pédro abritant le deuxième port du pays ; Daloa, Korhogo, Man et Abengourou.

Le relief de la Côte d'Ivoire peut se diviser en trois grands ensembles : les plaines au sud du pays, qui s'élèvent progressivement vers l'intérieur, sont bordées par une côte rocheuse et accidentées à l'ouest et une lagune à l'est avec un littoral alluvionnaire ; les plateaux vers le nord coupés par des vallées, et le massif montagneux à l'ouest où culmine le mont Nimba avec 1 752 m.

Au niveau climatique, le pays subit deux influences dont une masse d'air équatorial humide, la mousson, et une masse d'air tropical sec avec son vent desséchant, l'harmattan, et un degré hydrométrique élevé variant de 65 à 90 %. On distingue ainsi, selon la latitude, quatre principales zones climatiques à savoir les climats attiéen, baouléen, soudano-guinéen et le climat de montagne.

Bien que le sud soit régulièrement arrosé, quatre saisons peuvent être néanmoins distinguées : la grande saison sèche de décembre à avril, la grande saison des pluies de mai à juillet, la petite saison sèche en août et septembre, et la petite saison des pluies en octobre et novembre.

Au-delà de la zone forestière, le climat du nord est plus contrasté. La température y est sensiblement plus élevée et l'amplitude thermique plus marquée (de 22 à 35° à Bouaké), l'hygrométrie plus faible et l'ensoleillement plus constant. On distingue deux saisons : la saison des pluies de mai à novembre, la saison sèche de novembre à mai avec l'harmattan vers les mois de janvier et de février.

On distingue trois types de végétation : la forêt de type équatorial qui occupe les 2/5 du pays dans la moitié sud du pays avec une végétation luxuriante, de grandes variétés d'essences et des arbres géants; la savane au nord, d'abord arbustive puis de plus en plus herbeuse; le long de la côte avec un cordon alluvionnaire planté de cocotiers, bananiers, palmiers à huile et hévéas.

Le pays est traversé par quatre fleuves principaux à savoir le Cavally, le Sassandra, le Bandama et le Comoé.

II. SITUATION DEMOGRAPHIQUE

Concernant sa situation démographique, la Côte d'Ivoire avec un taux de croissance démographique annuel de 2,85% comptait 19 657 734 habitants en 2006 dont 3 millions au moins de travailleurs immigrés établis dans le pays avec leurs familles, en provenance principalement des pays de la sous région.

On distingue une soixantaine d'ethnies qui font partie de quatre grands groupes : les Voltaïques, dont les Sénoufos (15%) ; les Mandé dont les Malinkés (11%) ; les Akans dont les Baoulés (23%) ; et les Krou.

Ces populations sont réparties en terme de religion de la façon suivante : 38,6% pour l'Islam, 35,8% pour le Christianisme, 11,9% pour l'Animisme et 16,7% pour les autres religions.

III. CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE

Au niveau socio-politique, la Côte d'Ivoire qui avait souvent été présentée comme un modèle en matière de développement et de stabilité politique dans sa diversité ethnique, culturelle et religieuse, est confrontée depuis le coup d'Etat militaire de décembre 1999, à une crise sociopolitique majeure. En effet, la période de transition militaire de dix mois qui s'en est suivie a été ponctuée, non seulement d'une succession de mutineries et de nouvelles tentatives de coups de force, mais aussi de troubles sociaux et de l'amplification de l'insécurité des personnes et des biens. En outre, les Institutions de la Deuxième République qui ont pris la relève ont été mises en place à l'issue d'un processus électoral contesté et émaillé d'événements sanglants. Aussi, malgré la tenue d'un forum de réconciliation nationale en décembre 2001 et la mise en place d'un Gouvernement d'union nationale

en août 2002, les tentatives de coups de force n'ont-elles pas cessé. C'est ainsi que la tentative de coup d'Etat militaire, survenue le 19 septembre 2002, s'est muée en une rébellion armée.

Depuis cette date, le pays est divisé en deux ; la rébellion occupe la moitié nord du pays, confinant ainsi le Gouvernement dans la moitié sud. Cette situation, extrêmement préoccupante, a eu des conséquences néfastes, notamment au plan social, humanitaire et sécuritaire avec des déplacements massifs de populations à l'intérieur et à l'extérieur du pays des exactions et violations massives des droits de l'homme, de nombreuses victimes civiles et militaires, l' interruption du fonctionnement de l'administration publique et des services sociaux de base dans les zones assiégées, la perturbation des services d'aide et d'assistance humanitaires et sanitaires ; et l' extension et l'aggravation des pandémies tels le VIH/SIDA, le paludisme.

Face à la gravité de la crise et aux risques de plus en plus élevés d'extension du conflit armé dans la sous-région, des efforts diplomatiques et des initiatives diverses ont été déployés, tant au plan régional qu'au plan international, en vue de mettre fin au conflit armé, de désarmer les combattants et de réunifier le pays. Ces efforts ont abouti à la signature, le 23 janvier 2003, à Linas Marcoussis en France, d'un accord de paix qui a été signé par l'ensemble des forces politiques. Cet accord a, en outre, été entériné et soutenu au cours de la conférence de Kléber tenu le 25 janvier 2003 par la Communauté internationale et par les principaux bailleurs de fonds de la Côte d'Ivoire. Il a permis la nomination d'un nouveau Premier Ministre le 25 janvier 2003 et la formation du Gouvernement de Réconciliation Nationale en mars 2003.

Les principales missions assignées à ce gouvernement et qui sont annexées à l'Accord, portent sur la révision des conditions d'obtention de la nationalité, le statut des étrangers, le régime électoral, l'établissement d'un calendrier pour la tenue d'élections générales transparentes et ouvertes à tous, la sécurité des personnes et des biens, le regroupement, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, la restructuration des forces de défense et de sécurité, ainsi que le redressement économique et la cohésion sociale.

La mise en œuvre de cet Accord s'est cependant heurtée à de nombreux blocages dus aux acteurs de la crise, si bien qu'il a fallu recourir à de nouvelles concertations pour surmonter les divergences et harmoniser le cadre d'application de l'Accord de Linas Marcoussis. Les difficultés d'application de l'Accord de Linas Marcoussis ont conduit les acteurs de la crise à conclure les accords d'Accra II les 6 et 7 mars 2003, d'Accra III les 29 et 30 juillet 2004, de Pretoria le 06 avril 2005 et réajusté les 28 et 29 juin 2005, et l'accord de paix de Ouagadougou signé le 04 mars 2007.

L'application de ce dernier accord a conduit à la nomination le 29 mars 2007, du Secrétaire Général des Forces Nouvelles, Guillaume Soro, au poste de chef du gouvernement ivoirien.

A ces accords, il faut ajouter l'adoption de plusieurs résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies dont la Résolution 1633, une des plus importantes en raison de son impact sur la gestion de l'Etat et la conduite du programme de sortie de crise. En effet, face à l'impossibilité d'organiser les élections présidentielles dans les délais constitutionnels c'est-à-dire au plus tard le 31 octobre 2005, le Conseil de Sécurité, agissant en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a décidé, dans sa Résolution 1633 du 21 octobre 2005, le maintien au pouvoir du Chef de l'Etat pour une période n'excédant pas douze mois, à compter du 31 octobre 2005. Cette Résolution a aussi préconisé le choix d'un nouveau Premier Ministre investi « de tous les pouvoirs nécessaires ». Le nouveau Premier Ministre, nommé en décembre 2005, a la charge de conduire les actions et activités du Gouvernement de Transition formé le 28 décembre 2005 et de parvenir à la tenue des prochaines élections générales en Côte d'Ivoire.

IV. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RECENT

Dès son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire a opté pour une politique économique libérale basée sur l'initiative privée et l'ouverture sur l'extérieur, avec cependant une forte participation de l'Etat dans l'économie, en raison de l'insuffisance d'investisseurs privés. Ainsi, au cours des années 1970, de nombreux investissements d'infrastructures socioéconomiques ont été réalisés par les sociétés d'Etat. Ces réalisations ont été soutenues par un secteur agricole dynamique principalement axé sur le binôme café-cacao dont les exportations représentaient en moyenne 40% du PIB. Ainsi, l'économie ivoirienne a enregistré un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 7% sur la période allant de 1960 à 1980.

L'économie ivoirienne connaît depuis la fin de l'année 1999 une évolution particulièrement contrastée qui s'inscrit dans une tendance baissière. En effet, l'impact favorable de la dévaluation intervenue en 1994, qui avait permis au pays de connaître une croissance économique continue et soutenue de l'ordre de 6% en moyenne sur la période 1994-1998, s'est estompé à partir de la moitié de l'année 1998. Ainsi, le taux de croissance réelle du PIB qui était de 7% en moyenne entre 1995 et 1997 s'est infléchi à 5,4% en 1998 pour tomber à 1,6% en 1999 et à -2,3% en 2000.

Le ralentissement de la croissance à partir du deuxième semestre de l'année 1998 s'explique principalement par les effets à retardement de la crise financière asiatique dont les incidences sur l'économie ivoirienne ont été le rétrécissement des débouchés et la chute brutale des cours des matières premières. A ces facteurs s'ajoute la cristallisation du débat politique à partir de l'année 1999 qui a abouti au premier coup d'Etat militaire dans le mois de décembre de la même année.

Les réformes entreprises au lendemain des élections d'Octobre 2000 ont permis de stabiliser l'économie dès 2001, avec un taux de croissance de 0,1%. Les progrès réalisés ont permis de renouer le dialogue avec les bailleurs de fonds, et de conclure une Facilité de réduction de la pauvreté et la croissance avec le FMI en mars 2002. Toutefois, les gains significatifs de l'économie ont été remis en cause par la crise sociopolitique survenue le 19 septembre 2002.

Pendant que les prévisions annonçaient une progression de 3% du PIB réel à fin 2002, le taux de croissance s'est situé à -1,6% en 2002, avant d'atteindre -1,7% en 2003. Malgré la persistance de la crise, la tendance s'est inversée à partir de 2004 avec un taux de croissance positif de 1,6% et 1,8% en 2005, grâce au dynamisme du secteur pétrolier, à l'expansion de la branche de la télécommunication et à la vigueur des exportations.

La contribution des secteurs à la constitution du PIB qui était de 33,9% pour le secteur primaire, 21,5% pour le secondaire et 31,4% pour le tertiaire sur la période de 1990 à 1993 est passée respectivement à 24,5%, 22,5% et 43% pour la période 1994-1999, à 26,7%, 22,2% et 38,5% pour la période 2000-2003.

Tableau 1 : Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques

	2001	2002	2003	2004	2005	2006*
Taux de croissance du PIB réel	0,1%	-1,6%	-1,7%	1,6%	1,8%	1,2%
Taux de croissance du PIB réel par tête	-3,1%	-4,7%	-4,6%	-1,6%	-2,2%	-2,1%
Taux d'inflation	4,4%	3,1%	3,5%	1,3%	3,9%	2,5%
Solde budgétaire (% PIB)	0,9%	-1,5%	-2,6%	-1,8%	-1,7%	-2,5%
Encours de la dette publique (% PIB)	99,9%	84,6%	76,8%	69,6%	63,3%	57,1%
Service de la dette publique (% PIB)	9,7%	8,6%	2,8%	3,2%	3,6%	1,9%
Solde courant des opérations (% PIB)	-0,6%	6,7%	2,1%	0,1%	0,2%	5,3%
Avoirs extérieurs (milliards FCFA)	279,6	560,7	40,8	203,4	62,3	120
Crédits à l'économie (milliards FCFA)	1 219,4	1 216,5	1 093,3	1 174	1 189,3	1 291
Masse monétaire (milliards FCFA)	1844,3	2409,1	1768,5	1937,2	2081,0	2214,9

* Données estimées / Source : BCEAO, DCPE, Dette Publique

Concernant **la dette extérieure**, l'Etat a honoré l'ensemble de ses engagements hors Club de Londres jusqu'en septembre 2002. Sur cette base, l'encours de la dette extérieure est passé de 7372,3 milliards en 2002, soit 99,4% du PIB, à 5445,8 milliards en 2005, soit 63,3% du PIB. Cependant, le déclenchement de la crise a entraîné la suspension du remboursement de la dette et une forte accumulation des arriérés de paiement du service de la dette qui ont atteint 1574,7 milliards de FCFA en 2005, soit 3,6% du PIB.

V. SITUATION DE PAUVRETE

Le ralentissement de l'activité économique s'est traduit, au niveau social, par une dégradation des conditions de vie des populations ivoiriennes. En effet, évalué à 75 000 Francs CFA en 1985, le seuil de pauvreté est passé successivement à 101 340 Francs CFA en 1993, 144 800 Francs CFA en 1995, 162 800 Francs CFA en 1998 et 183 450 Francs CFA en 2002. Le seuil d'extrême pauvreté, correspondant au 1er décile des dépenses annuelles par tête et se rapportant aux 10% des plus pauvres de la population, est passé de 63 375 Francs CFA en 1993, 86 760 Francs CFA en 1995, 95 700 Francs CFA en 1998 et 94 280 Francs CFA en 2002.

Le taux de pauvreté a connu une forte évolution entre 1985 et 2002. En effet, de 10% en 1985, le niveau de pauvreté (ratio P0 de pauvreté) est passé à 32,3% en 1993 et à 36,8% en 1995, soit une hausse de 223,0% entre 1985 et 1993, et de 13,9% entre 1993 et 1995. En 1998, l'évolution du phénomène de la pauvreté s'est inversée, en donnant un ratio de pauvreté P0 de 33,6%, correspondant à une baisse de 8,7% par rapport en 1995. Mais, cette tendance baissière du niveau de la pauvreté n'a pu se maintenir du fait des événements sociopolitiques intervenus en Côte d'Ivoire, à partir de décembre 1999. Ainsi, entre 1998 et 2002, le niveau de pauvreté, en se situant à 38,4%, enregistre une augmentation de 14,3%. Ce niveau de pauvreté varie fortement en fonction de la région.

Tableau 2 : Evolution du taux de pauvreté en Côte d'Ivoire

STRATES	1995	1998	2002	Variation 2002/1998 (en %)
Abidjan	20,2	11,1	14,9	34,2
Autres Villes	28,6	33,8	31,9	-5,6
Total urbain	23,7	23,4	24,5	4,7
Forêt Rurale Est	41	46,6	45,1	-3,2
Forêt Rurale Ouest	50,1	24,5	52,3	113,5
Savane Rurale	49,4	54,6	48,3	-11,5
Total rural	46,1	41,8	49	17,2
Ensemble CI	36,8	33,6	38,4	14,3

Source : INS (ENV)

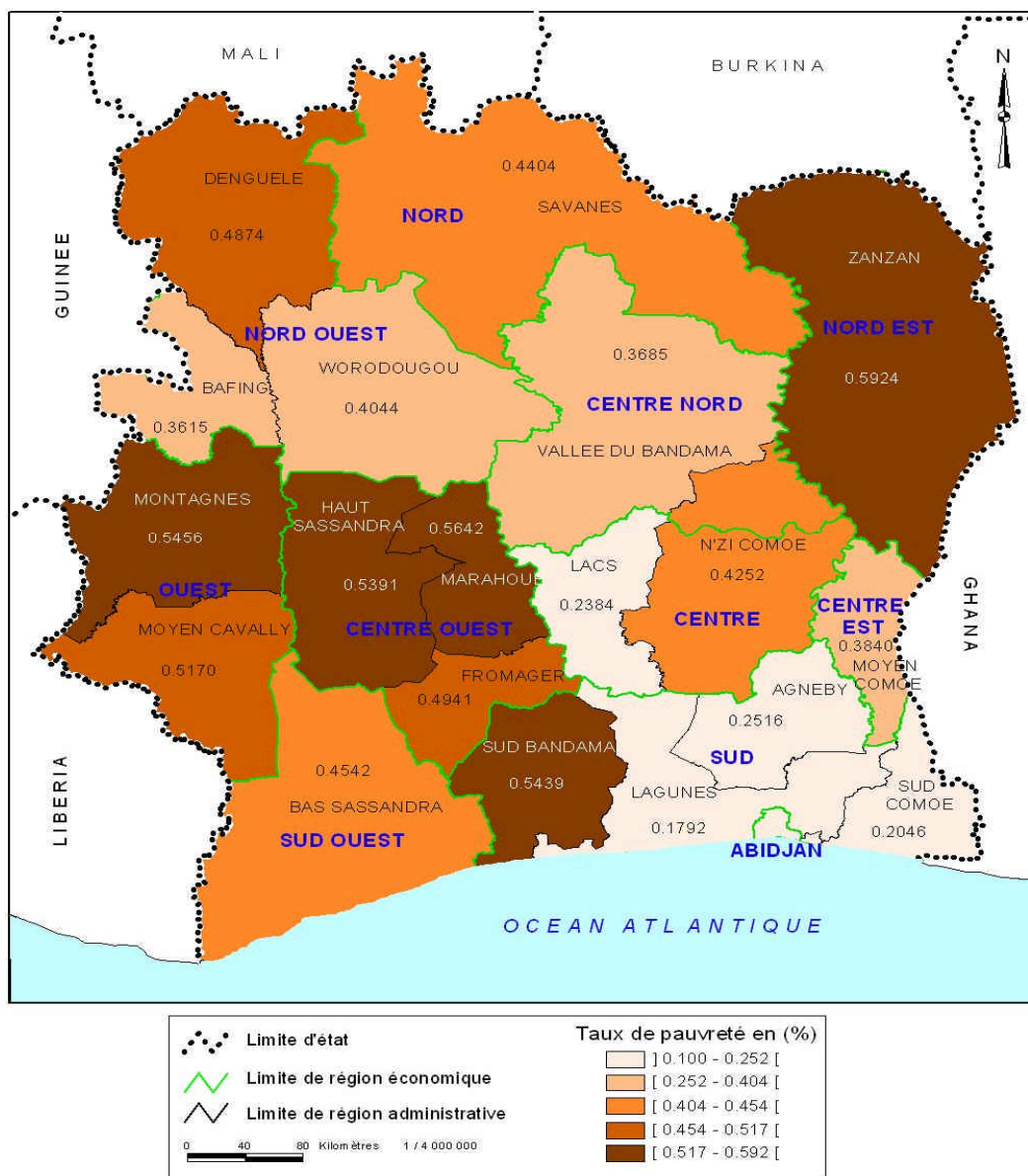
Cet accroissement de la pauvreté est dû à sa forte progression aussi bien en milieu rural (de 17,2%) et plus particulièrement en forêt rurale ouest (52,3% en 2002 contre 24,5% en 1998 soit une progression de 113,5%), qu'en milieu urbain (de 4,7% et singulièrement dans la ville d'Abidjan où le ratio de pauvreté s'est accru de 34,2% passant de 11,1% en 1998 à 14,9% en 2002). Cependant dans les autres strates, l'on enregistre une baisse du ratio de pauvreté par rapport à 1998.

Concernant la structure par décile de la dépense annuelle par tête en 2002, elle montre que la distribution de la dépense entre les pauvres et non pauvres n'est pas uniforme. En effet, en 2002 les 10% les plus riches cumulaient 40% de la dépense annuelle par tête. De même, la dépense annuelle par tête des individus appartenant au premier décile représente 1,7% tandis que les ménages des 9^{ème} et 10^{ème} décile cumulent 55,6%.

La distribution spatiale de la pauvreté révèle l'existence de profondes disparités intra et inter régionales comme le montre la carte ci-après.



DISTRIBUTION DU TAUX DE PAUVRETE PAR REGION



En effet, la répartition spatiale de la pauvreté dans les 19 régions administratives montre que plus de la moitié de la population est pauvre dans les régions du Zanzan (59,2%), de la Marahoué (56,4%), des Montagnes (54,6%), du Sud Bandaman (54,4%), du Haut Sassandra (54%) et du moyen Cavally (52%). De même, sept (7) régions enregistrent plus de 40% de pauvres. Il s'agit notamment de la région du Fromager (49,4%), du Denguélé (48,7%), du Bas Sassandra (45,4%), des Savanes (44%), du N'zi Comoé (42,5%) et du Worodougou (40,4%). Par contre, la région des Lagunes connaît le taux de pauvreté le plus bas (18%).

Cette tendance observée au niveau régional est identique à celle des départements. En effet les départements de Biankouman, Bouna et Tanda connaissent les taux de pauvreté les plus élevés. Ils sont respectivement égaux à 63%, 62% et 60%. En d'autres termes, plus de 60% de la population de ces départements ont une dépense annuelle par tête inférieure au seuil de pauvreté fixé à **183.450 FCFA**.

De plus, dix sept (17) départements connaissent des taux de pauvreté supérieur à 40% et 39 départements sur les 58 que compte la Côte d'Ivoire en 2002, ont un taux de pauvreté supérieur au seuil national (38,4%). La pauvreté devient ainsi un phénomène général.



La situation de pauvreté dans le district d'Abidjan montre que 15,6% des ménages sont pauvres dans la ville d'Abidjan. Cependant la distribution de celle-ci dans les communes, révèle des différences fondamentales. Ainsi, les communes d'Attécoubé, d'Abobo et Marcory connaissent les taux de pauvreté les plus élevés. Ils sont respectivement égaux à 30,2%, 21% et 20%.

Tableau 3 : Distribution des taux de pauvreté dans les communes du District d'Abidjan

COMMUNES	Indice de pauvreté (Po)
ABOBO	20,66 %
ADJAME	11,48%
ATTECOUBE	30,24%
COCODY	2,32%
KOUMASSI	13,16%
MARCORY	8,11%
PLATEAU	0,99%
PORT-BOUET	19,71%
TREICHVILLE	7,75%
YOPOUGON	11,12%
Ville d'Abidjan	14,6%
ANYAMA	28,20%
BINGERVILLE	23,82%
SONGON	29,86%

Source : carte de pauvreté

Plusieurs facteurs expliquent l'apparition et la persistance de ces poches de pauvreté, notamment la géographie, l'éducation, la composition socio-démographique du ménage, le statut matrimonial du chef de ménage, l'habitation et l'accès aux services publics

Cette situation de l'an 2002 qui illustre déjà un niveau de dégradation inquiétant des principaux indicateurs de développement humain dans notre pays risque de s'aggraver si l'on tient compte des effets de la crise que notre pays traverse actuellement.

VI. BREF APERÇU SUR QUELQUES INDICATEURS OMD

Tableau 4 : Bref aperçu sur quelques indicateurs OMD

OBJECTIFS	INDICATEUR	
	Selon le Rationnel sur les OMD 2003	Situation actuelle
Réduire l'extrême pauvreté et la faim		
1. Proportion de la population vivant avec un revenu annuel inférieur au seuil national de pauvreté	38,4%	-
4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	21,7%	20,2%
Assurer l'éducation primaire pour tous		
6. Taux net de scolarisation dans le primaire	56,5%	55,1%
7. Taux d'achèvement du cycle primaire	49,1%	
8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	58,9%	
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
9. Indice de parité entre sexes dans l'enseignement primaire	0,81	0,88
9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire	54,1%	
9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur	37,0%	
10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes	75,2%	
Réduire la mortalité infantile		
13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	181‰	125‰
14. Taux de mortalité infantile	112‰	84‰
15. Proportion d'enfants de moins 1 an, vaccinés contre la rougeole	57‰	
Améliorer la santé maternelle		
16. Taux de mortalité maternelle	597 pour 100 000 naissances vivantes	543 pour 100 000 naissances vivantes
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
18. Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes vues en consultation prénatale	9,7%	-
18a. Taux de séroprévalence nationale du VIH	-	4,7
21a. Incidence du paludisme	93,61‰	146,34‰
22. Taux d'utilisation de la moustiquaire imprégnée	7%	7%
23a. Incidence de la tuberculose	84 pour 100 000	
Assurer un environnement durable		
30. Utilisation de sources d'eau potables améliorées	81,7%	76%
31. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	60,9%	57%
32. Proportion des ménages ayant accès à un logement décent	27,1%	93%
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement		
47. Nombre d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants	5,9%	9,13%
48. Nombre d'abonnés à Internet pour 100 habitants	0,1%	1,44%

PARTIE II :
DIAGNOSTICS ET EVALUATION DES BESOINS
POUR LA REALISATION DES OMD

CHAPITRE 1. SECTEURS PRODUCTIFS

I.1 Agriculture – Elevage – Pêche et Sécurité alimentaire

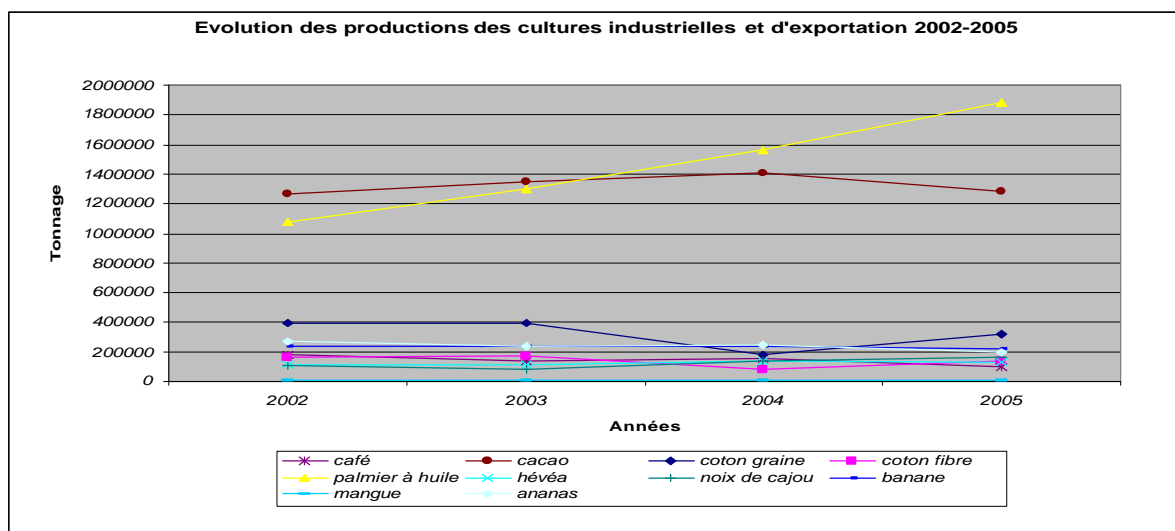
Depuis l'accession de la Côte d'Ivoire à son indépendance, le Gouvernement a toujours inscrit l'agriculture au cœur de sa politique de développement. Ce secteur occupe près des deux tiers de la population active. Il est fortement centré sur les cultures d'exportation bien que les cultures vivrières occupent près de 85% de la population active rurale.

Les cultures d'exportation dominantes au Sud forestier sont le café, le cacao, le palmier à huile, l'hévéa, l'ananas et la banane et, au Nord dans la grande zone des savanes le coton, l'anacarde, la canne à sucre et la mangue.

En effet, le développement de ces cultures a propulsé le pays parmi les plus grands producteurs mondiaux de matières premières tropicales au cours des années 60-70. Toutefois, la chute des cours mondiaux des matières premières et la détérioration des termes de l'échange des années 80 ont plongé l'agriculture ivoirienne dans une phase de récession. Cependant, la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994, a permis au secteur de renouer avec la croissance.

Ainsi, de 1993 à 2002, la production du café est passée de 150 000 tonnes à 193 000 tonnes et celle du cacao fève a presque doublé, passant de 739 600 tonnes à 1 277 000 tonnes. Sur la même période, les productions des autres cultures de rente ont également évolué positivement de 4,1% pour l'ananas, de 5% pour le coton, de 6,3% pour la banane et de 14,7% pour le caoutchouc naturel.

Malgré la crise de septembre 2002, le niveau de production de ces cultures s'est relativement maintenu, excepté le coton dont la production a chuté au cours de l'année 2004 avant d'enregistrer une remontée en 2005.



Selon le graphique ci-dessus, la production du palmier à huile a presque doublé passant de 1 080 936 tonnes en 2002 à 1 881 901 tonnes en 2005. En outre, deux niveaux de production annuelle se distinguent avec les cultures de cacao et du palmier à huile qui se situent au delà d'un million de tonnes et les autres cultures de rente dont la production est comprise entre 100 000 et 400 000 tonnes.

Le développement des cultures d'exportation a favorisé l'implantation d'unités industrielles et de complexes agro-industriels qui ont permis de créer des emplois et de favoriser l'accès à l'habitat, aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau et à l'électricité tant en milieu rural qu'urbain.

Au niveau des cultures vivrières, l'augmentation constante de la production observée depuis les années 1990 s'est maintenue malgré la crise de septembre 2002. En effet, la production annuelle moyenne de l'igname qui était de 3 millions de tonnes entre 1990 et 2000 est passée à 4,8 millions de tonnes entre 2001 et 2005 et de 1,7 million de tonnes à 2,1 millions de tonnes pour le manioc.

Toutefois, la forte saisonnalité de la production vivrière occasionne souvent des périodes de soudure, plus ou moins longues, marquées par la pénurie de certains produits dans les zones rurales non productrices et la hausse des prix de vente en zone urbaine.

La disponibilité alimentaire est couverte à l'échelle nationale par les productions locales et les importations, notamment pour le riz avec une moyenne annuelle de 753 114 tonnes sur la période 2003-2005.

Les activités de commercialisation des produits vivriers sont principalement menées par des réseaux non structurés de femmes regroupées en coopératives, de grossistes et de collecteurs qui alimentent les marchés ruraux et urbains. L'Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers, l'unique intervenant public dans le secteur, est chargé de la production et la diffusion de l'information statistique sur la commercialisation des vivriers et la délivrance de certificat de provenance, afin de faciliter la circulation des produits.

En l'absence de procédés de conservation des vivriers, trois centres de collecte et de groupage de produits ont été réalisés à Kotobi, à Méagui et à Sinématiali pour alimenter le marché de gros de Bouaké et les grands marchés urbains.

En ce qui concerne la commercialisation des cultures de rente, les réformes engagées depuis 1998, permettent aux producteurs généralement organisés en OPA, de conduire la chaîne, du bord champs aux ports du pays ou vers les unités agro-industrielles. L'exportation des produits est effectuée par les exportateurs agréés, au nombre desquels figurent des OPA.

Les niveaux de transformation des produits agricoles au cours de la dernière décennie sont de 2% pour le caoutchouc, 5% pour la noix de cajou, 10% pour le café, 20% pour le coton, 27% pour le cacao, près de 100% pour le palmier à huile et 100% pour la canne à sucre. L'huile brute issue de la transformation du palmier à huile est ensuite utilisée dans la fabrication de savons, de margarine, d'huiles alimentaires et cosmétiques qui alimentent les marchés nationaux et sous-régionaux. Le sucre ivoirien est essentiellement commercialisé sur le marché intérieur, bien qu'il existe des possibilités de l'exporter sur le marché sous régional.

Le niveau de transformation industrielle des produits vivriers reste faible. Toutefois, certains produits destinés à la consommation locale sont transformés de façon artisanale, notamment le sorgho et le mil pour la fabrication de la bière locale, le manioc pour la fabrication de « l'Attiéké » et l'arachide pour l'obtention de la pâte d'arachide.

L'essor de ce secteur repose sur des conditions naturelles favorables, la disponibilité de la main d'œuvre et les politiques agricoles du Gouvernement. La mise en œuvre de ces politiques a enregistré plusieurs réformes qui ont conduit au désengagement progressif de l'Etat des secteurs productifs pour laisser une large place à l'initiative privée.

Ainsi, l'architecture institutionnelle de la gestion des filières café-cacao comprend depuis 2000 une Autorité de régulation (ARCC), une Bourse pour la commercialisation (BCC) et trois Fonds respectivement pour le financement (FGCCC), pour le développement et la promotion (FDPCC) et pour la régulation financière et le contrôle (FRC). Pour les filières du coton et de l'anacarde, l'ARECA est chargée de la coordination, de la régulation, de la production statistique et du développement de ces filières. Au niveau de l'hévéa, l'APPH définit depuis 1992, en accord avec l'Etat et l'APROMAC, la politique générale de promotion de la culture de l'hévéa.

Au plan de l'encadrement du monde paysan, l'ANADER fournit les services agricoles, notamment l'appui à la production, à la vulgarisation et au renforcement des capacités du monde rural. Le CNRA pour sa part, mène les activités de recherche dans le secteur agricole. Quant au FIRCA, il finance les activités de recherche et de conseils agricoles.

Au total, le secteur agricole représente en moyenne 25% du PIB et génère 66% des recettes d'exportation. A ces forces, s'ajoutent deux atouts majeurs que sont la diversification des cultures et l'émergence d'un tissu industriel dans le secteur.

Cependant, l'agriculture ivoirienne est confrontée à un certain nombre de difficultés au nombre desquelles le vieillissement du verger (café, cacao, palmier à huile et cocotier) et de la population paysanne active, la pauvreté des petits exploitants agricoles, le faible niveau de mécanisation, le

faible niveau de qualification de la main d'œuvre agricole, l'inappropriation du mécanisme de financement du secteur.

La production vivrière, quant à elle, souffre des faiblesses liées (i) à la petite taille des exploitations, (ii) au faible niveau de productivité due à l'insuffisante utilisation des semences sélectionnées, d'engrais et de pesticides ; (iii) à une mécanisation quasi-inexistante ; (iv) aux déperditions importantes post-récoltes de production du fait du manque de moyens de conservation et du mauvais état des pistes rurales ; (v) à la forte saisonnalité de la production vivrière ; et (vi) à une offre nationale confrontée à une demande croissante de la sous région.

Malgré les performances de l'agriculture qui ont hissé la Côte d'Ivoire parmi les plus grands producteurs mondiaux, elle doit relever des défis au nombre desquels le rajeunissement et l'extension du verger, la valorisation et la vulgarisation des itinéraires techniques issus de la recherche, la réduction des pressions parasites afin d'éviter l'émergence de nouvelles pathologies qui pourraient menacer la qualité et le niveau de production agricole.

En dépit des efforts déployés pour la modernisation de l'agriculture à travers la politique de formation, les activités de la MOTORAGRI et la compétitivité du secteur agricole, l'agriculture ivoirienne doit parvenir au rajeunissement de sa population. La réalisation d'un tel défi passe par l'amélioration des conditions de travail et du cadre de vie dans les zones de production, la prise de mesures incitatives à l'installation de jeunes agriculteurs modernes afin d'inverser le mouvement de population, des villes vers le milieu rural. En y parvenant, la gestion de la pression démographique et foncière devrait être examinée préalablement pour éviter les conflits qui en résulteraient.

Le faible niveau de transformation locale des productions agricoles et leur vente au début du circuit de commercialisation réduisent les valeurs ajoutées sur les exportations et le revenu des producteurs. Pour inverser cette tendance, le secteur agricole doit arriver à un niveau de transformation soutenu de la production et une maîtrise du circuit de commercialisation par les producteurs. Au moment où les agriculteurs européens et américains reçoivent des subventions pour la compétitivité de leurs produits dans un contexte de mondialisation, la transformation des matières premières agricoles est une solution pour conquérir les marchés internationaux. Pour y parvenir, la politique de financement du secteur devrait être appropriée à ces nouveaux enjeux.

Elevage et pêche

En Côte d'Ivoire, les productions animales et les ressources halieutiques constituent une activité importante, impliquant près de 460 000 éleveurs et 70 000 pêcheurs et aquaculteurs. L'élevage reste encore une activité secondaire avec une contribution au PIB agricole à hauteur de 4,5% et 2% au PIB national. Quant à la pêche, sa contribution est de 0,84% au PIB total et 2,9% au PIB agricole en 2000. Ces activités concourent à l'accroissement de la sécurité alimentaire, à la diversification et à l'augmentation des revenus des paysans, des éleveurs et des pêcheurs, à la constitution d'épargne en milieu rural, à la préservation de la biodiversité et à la sauvegarde de l'environnement, en particulier par l'intégration progressive et harmonieuse de l'élevage à l'agriculture.

Le secteur de l'élevage, constitué essentiellement des bovins, des petits ruminants comme les ovins et caprins, des porcins et de la volaille traditionnelle et moderne, a enregistré des progrès réels depuis les trois dernières décennies, grâce aux importants moyens mis en place par l'Etat pour le financement des projets et programmes.

En effet, le cheptel bovin qui comptait près de 357 000 têtes en 1974 est passé successivement à 1 035 000 têtes en 1990, à 1 456 000 têtes en 2002 et à environ 1 346 000 têtes dont 780 000 taurins et 566 000 zébus en 2005. La baisse de près de 7,6% des effectifs bovins enregistrée entre 2002 et 2005 est consécutive à la crise sociopolitique. L'effectif des petits ruminants constitué de 1 248 907 têtes en 1974 a atteint 2 000 000 de têtes en 1990 et 2 121 000 têtes dont 1 171 000 ovins et 950 000 caprins en 2005. Malgré l'épizootie de la peste porcine africaine qui a entraîné la perte de 135 000 têtes représentant 64% des effectifs de porcs modernes et 32% des porcs traditionnels en mai 1996, le cheptel porcine constitué de 285 152 têtes en 1974 est passé de 210 750 têtes en 1990 à 300 000 têtes en 2005, dont 229 000 têtes en élevage traditionnel et 70 000 têtes en élevage moderne. Quant à la volaille, son effectif qui se situait à 6 598 515 têtes

en 1974 s'est établi à 16 000 000 de têtes en 1990 et à 27 290 000 têtes en 2005, dont 18 600 000 volailles traditionnelles et 8 690 000 volailles modernes. La production annuelle d'œufs couvre la consommation nationale avec une moyenne de 30 000 tonnes.

Avec près de 11 millions d'hectares de parcours naturels couvrant tout le territoire national, la répartition spatiale des ressources animales indique une concentration de près de 83% du cheptel bovin au Nord et près de 40% du cheptel ovin et caprin au Centre du pays.

En 2005, la production des différentes spéculations animales couvre la consommation nationale avec 30% de viande bovine pour 14 587 Tec, 65% de viande ovine et caprine pour 6 980 Tec, 71% de volaille avec 17 333 tonnes et 18% de viande porcine avec 6 589 Tec.

Pour la même période, la production nationale de viande était de 45 489 Tec. Les importations s'élevaient à 19 197 Tec de bétail vif en provenance des pays du sahel et de 59 000 Tec de viande congelée, d'origine non africaine.

Les activités de productions halieutiques s'exercent sur un domaine réservé comprenant une façade maritime de 550 kilomètres, une zone économique exclusive de 204 600 kilomètres carrés, un plan d'eau lagunaire cumulé de 1 200 kilomètres carrés, une superficie de 1760 kilomètres carrés pour les retenues d'eau hydro-électriques et hydro agricoles et un réseau hydrographique de fleuves et rivières d'une longueur cumulée de 3 000 kilomètres.

Au cours de la dernière décennie, la production annuelle nationale de poissons varie entre 70 000 et 100 000 tonnes. Elle provient principalement de la pêche maritime et lagunaire tant industrielle qu'artisanale à hauteur de 80 % contre moins de 20% pour la pêche continentale. L'aquaculture reste une activité marginale et se pratique sur l'ensemble du territoire national.

Le poisson demeure encore la première source de protéines animales consommées en Côte d'Ivoire. La consommation nationale de poisson et de fruits de mer est estimée à environ 16,5 kg/habitant par an.

Les taux de couverture de la consommation nationale en protéines animales qui étaient en 2002 de 57% pour la viande et 22% pour le poisson ont baissé en 2004 passant respectivement à 37% et 17%.

Le déficit en volume des productions animales et halieutiques est comblé par des importations de bétail vif en provenance essentiellement des pays du Sahel tels que le Mali, le Niger et le Burkina-Faso et de poisson en provenance du Sénégal, de la Mauritanie et des pays de l'ex-URSS.

Les importations d'animaux vifs comme les bovins, les petits ruminants et la volaille étaient estimées à 25 374 Tec en 2001 contre 16 804 Tec en 2002 et 13 865 Tec en 2003, 17 929 tec en 2004, 19 197 tec en 2005 et 23 796 tec en 2006. Sur les mêmes périodes, les importations de viande et abats étaient respectivement de 17 049 Teca, 35 248 Teca, 67 041 Teca 64 491 Teca, 59 001 Teca et 74 100 Teca. Au niveau des importations de poissons, elles ont atteint 286 056 tonnes en 2004 dont 70% de poissons congelés contre 238 467 tonnes en 2000. En 2006, la Côte d'Ivoire a importé, à l'exclusion du thon congelé destiné aux conserveries locales, plus de 250 000 tonnes de poissons congelés et réfrigérés.

Par ailleurs, les exportations de conserves et de longes de thon représentent plus de 95% de la valeur totale des exportations des produits de la mer. Ainsi, la Côte d'Ivoire est devenue depuis le milieu des années 80, le premier pays producteur et exportateur de thon en boîte du Continent africain et classée sixième producteur mondial en 2006.

Ces résultats ont été possibles grâce à l'intervention de l'Etat qui s'est traduite par : (i) la mise en place d'une réglementation et d'une fiscalité adaptées ; (ii) la réalisation d'infrastructures d'appui à la production telles que les aménagements pastoraux ; (iii) la mise en œuvre de projets et programmes d'encadrement, de financement de la production animale et d'action sanitaire pour lutter contre les grandes épizooties.

La cheville ouvrière de cette politique a été l'ex SODEPRA, créée en 1973 pour la réalisation d'activités de recherche-développement, de vulgarisation et de production. Avec son démantèlement en 1993, les activités de production ont été confiées aux directions centrales du Ministère en charge de la production animale ; celles liées à la recherche, au conseil et à la

vulgarisation ont été respectivement dévolues au CNRA et à l'ANADER ; et le financement de la filière au FIRCA créé en 2002.

Les performances réalisées par les secteurs de l'élevage et de la pêche s'expliquent par la présence d'un cheptel traditionnel bien adapté à l'environnement naturel et disposant d'un potentiel génétique performant et sélectionné grâce à la pratique de l'insémination artificielle. L'élevage bénéficie également d'infrastructures pastorales et aquacoles et d'usines d'aliments de bétail dont les matières premières existent au niveau local.

Quant à la pêche, la Côte d'Ivoire en est une zone très prisée, surtout pour le thon dont Abidjan est le premier port thonier d'Afrique. En outre, elle dispose de nombreux bas-fonds, de cours d'eau, de plans d'eau continentale et lagunaire et de retenues d'eau des barrages hydro-électriques et agricoles favorables au développement de la pêche et de l'aquaculture. A ces potentialités, s'ajoute l'existence d'infrastructures portuaires modernes, d'un réseau routier et de moyens de transport.

Malgré leur performance, les secteurs de l'élevage et de la pêche sont contrariés par des pesanteurs structurelles et institutionnelles. En effet, malgré l'existence de laboratoires dans le domaine de l'élevage, la recherche reste confrontée à une absence de coordination, à l'insuffisance de ressources financières nécessaires à la pérennisation des programmes de recherche. Une telle situation affecte la capacité de réponse nationale face aux maladies émergentes et aux épizooties notamment en période de crise. En outre, dans les régions favorables à l'élevage, des conflits mineurs surviennent souvent entre agriculteurs et éleveurs en raison de l'étroitesse des zones de pâturage et des couloirs de transhumance. Enfin, le faible niveau d'instruction et de formation des acteurs affecte l'organisation du secteur qui reste confronté à la vétusté des infrastructures d'abattage, actuellement inadaptés aux conditions d'hygiène.

Quant à la pêche, elle est confrontée aux risques de pollution liés aux activités industrielles et minières suite au déversement de leurs déchets dans les eaux marines et continentales et à l'érosion côtière. Les structures de financement du secteur de la pêche comme celui de l'élevage ne sont pas adaptées à leurs réalités depuis la dissolution de la Banque Nationale pour le Développement Agricole.

Situation nutritionnelle et alimentaire

La sécurité alimentaire fait référence à la disponibilité et à l'accès à la nourriture en quantité suffisante, nutritive et saine pour tout individu.

La politique de sécurité alimentaire menée depuis l'indépendance a permis d'assurer l'autosuffisance alimentaire grâce aux politiques d'encadrement, d'investissement et d'incitation menées par les sociétés d'Etat comme la SODERIZ, la SODEPRA, la SODEFEL et la CIDV.

Cette politique a permis d'assurer la disponibilité alimentaire à l'échelle nationale par la production locale de produits agricoles tels que le maïs, le manioc, l'igname, la banane plantain, le mil et le sorgho et par les importations, notamment du riz, de la farine de blé et d'aliments protéiniques.

Cependant, les flux de produits alimentaires ne couvrent pas les besoins nutritionnels des populations dans les zones enclavées, en raison de la forte saisonnalité et des pertes post-récolte des cultures vivrières. De plus, bien que les marchés soient approvisionnés en denrées alimentaires, les populations rendues vulnérables par la pauvreté en milieux urbain et rural ne peuvent en disposer en qualité et en quantité suffisante.

Depuis les années 80, avec le désengagement de l'Etat des secteurs productifs, la nouvelle politique de sécurité alimentaire intègre les dimensions sanitaires et nutritionnelles à celle de l'autosuffisance alimentaire.

Cette politique a abouti à la mise en œuvre d'un ensemble de programmes et actions à travers des interventions nutritionnelles à base communautaire menées dans des régions du pays. Ces interventions à vocation préventive ont montré leur efficacité à réduire le taux de la malnutrition et les cas de rechutes.

Dans cette dynamique, le Ministère en charge de la Santé publique, en collaboration avec les partenaires au développement, a mis en place des centres de nutrition thérapeutique et supplémentaire principalement au nord, à l'ouest et au sud-ouest pour la récupération des malnutritions modérées et sévères.

Malgré ces efforts, la comparaison des besoins alimentaires journaliers basés sur une moyenne d'environ 2 250 calories par personne, et les schémas de consommation alimentaire, montrent que les besoins alimentaires minima de 20 à 40% de la population ne sont pas satisfaits. En 2006, en milieu rural, 9% des ménages sont en insécurité alimentaire et 20% sont à risque élevé d'insécurité alimentaire, soit respectivement 565 500 et 1 109 600 personnes concernées.

La malnutrition protéino-énergétique, l'anémie nutritionnelle et la carence en vitamine A constituent les principaux problèmes nutritionnels de la population ivoirienne, notamment pour les enfants pour lesquels 30% des décès sont dus à la malnutrition.

En effet, la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 59 mois est passée de 25,2% en 1998 à 33,9% en 2002, avec 15,7% de forme sévère. Par contre, la malnutrition aiguë a connu une baisse, passant de 7,8% en 1998 à 6,8% en 2006. De même, la proportion de cette même frange de la population souffrant d'insuffisance pondérale se situait en 2006 à 20,2%, avec 4,3% de forme sévère, tandis que l'insuffisance pondérale néonatale était de 16,5%. Pour la même année, le taux d'allaitement exclusif était de 4%.

Les anémies nutritionnelles causées essentiellement par la carence en fer affectaient en 1997, 20% de la population totale, dont 35% des enfants d'âge préscolaire, 23% des enfants d'âge scolaire et 45% des femmes enceintes. En 2007, la prévalence de l'anémie est de 50% chez les enfants préscolaires, 59% chez les enfants d'âge scolaire et 58% chez les femmes.

La carence en vitamine A affecte pour des raisons écologiques les enfants des zones de savane avec un taux de prévalence de 31,3%.

Au regard de ce qui précède, les obstacles à surmonter par la Côte d'Ivoire pour assurer de façon durable la sécurité alimentaire, relève de l'augmentation de la disponibilité alimentaire, du renforcement des facteurs de distribution et de l'amélioration de la santé et de la nutrition.

L'augmentation de la disponibilité alimentaire passe par l'introduction de nouvelles techniques culturales en milieu rural, notamment pour les petites exploitations, grâce aux recherches sur les cultures et techniques culturales qui devraient constituer une priorité dans les politiques de développement agricole.

Pour garantir l'accès aux denrées alimentaires, des investissements en infrastructures et le renforcement des marchés et du secteur agro-industriels devraient être réalisés. En effet, près de 40% de la production post-récolte est perdue entre les lieux de production et de consommation en raison du mauvais état des routes et du manque des installations de conservation. Cette perte de production réduit le revenu du producteur et augmente le prix pour le consommateur urbain.

En définitive, l'amélioration de la santé et de la nutrition passe par le développement de programmes nutritionnels, sanitaires et alimentaires bien ciblés. En effet, l'utilisation optimale des produits alimentaires disponibles permettra d'éliminer la malnutrition infantile dans la plupart des régions du pays au prix d'un ajustement des habitudes alimentaires et nutritionnelles. De même, la fourniture de services d'encadrement, des conseils diététiques prénataux et de santé publique permettra d'améliorer les régimes alimentaires.

Estimation financière des interventions

Interventions

Trois grands axes d'interventions prioritaires ont été définis en vue de palier les insuffisances observées dans la mise en œuvre des différentes politiques agricoles. Ces axes portent sur l'amélioration de la productivité et de la compétitivité dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, l'augmentation des revenus des populations vulnérables en milieu rural et l'amélioration de la situation nutritionnelle des groupes vulnérables.

Les interventions issues de ces différents axes auront pour cible les petits ménages agricoles. Ces ménages sont caractérisés par la petite taille de leur exploitation (en moyenne 1 à 2 ha) ou par la faiblesse des noyaux d'animaux par exploitant (4 à 12 reproducteurs).

Pour une prise en compte globale des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, trois niveaux d'intervention ont été identifiés. Il s'agit de l'exploitant agricole, de la communauté villageoise et du niveau national. L'intervention relative à la nutrition a été traitée de façon transversale. Par conséquent, pour chaque niveau d'intervention, la situation nutritionnelle des populations a été mise en évidence.

Au niveau de l'exploitant agricole, les interventions devront permettre de réduire considérablement le nombre de petits exploitants agricoles et d'éleveurs en faisant passer le taux de couverture de ces interventions de 26,25 % en 2006 à 42 % en 2015. Pour atteindre cet objectif, des investissements devront être réalisés pour améliorer la fertilité des sols par l'usage d'engrais chimiques ; replanter et étendre les exploitations agricoles vieillissantes avec du matériel végétal amélioré, introduire des races performantes et adaptées au milieu dans les exploitations d'élevage, vulgariser les techniques de conservation des produits vivriers (tomate, bananes plantains...) et maîtriser l'environnement phytosanitaire et zoosanitaire.

Quant à la communauté villageoise, les interventions seront relatives à la transformation des produits alimentaires, à l'accès au crédit, à la mise en place d'organisations professionnelles agricoles (OPA), à la construction de centres de collecte, de groupages de produits agricoles, d'élevage et de la pêche.

Concernant le niveau national, les actions à mener porteront principalement sur la vulgarisation agricole, l'encadrement et la recherche agricole.

Estimation des coûts et besoins de financement

L'estimation des coûts et des besoins de financement révèle que la Côte d'Ivoire, pour réaliser les investissements nécessaires à l'atteinte des OMD dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, aurait besoin en moyenne chaque année de près de 311,41 milliards de FCFA.

Tableau 5 : Résultat de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

	Milliards de F CFA					
	2 006	2 010	2 015	Moyenne	Total (2006-2015)	%
Exploitant agricole	106,29	130,24	145,08	129,80	1298,05	42,03
Communauté villageoise	32,32	52,67	116,23	63,37	633,77	20,52
Niveau national	0,93	8,75	18,53	9,73	97,31	3,15
Nutrition	134,93	97,80	135,29	105,92	1059,20	34,30
TOTAL	274,47	289,46	415,13	308,83	3088,34	
Coût total par tête en FCFA	14372,79	13 529,41	16 988,59	14 096,73	140 967,31	
Coût total par tête en dollars	28,18	26,53	33,31	27,64	276,41	

La part allouée aux interventions directement orientées vers les petits exploitants s'élève à près de 129,80 milliards en moyenne soit 42,03%. A ce niveau, les interventions concerneront prioritairement les productions vivrières, les productions industrielles et d'exportation et l'aviculture respectivement avec 14,41%, 13,56% et 13,26% de l'ensemble des investissements réalisés.

Concernant les investissements au niveau de la communauté villageoise, ils sont estimés annuellement à près de 63,37 milliards soit 20,52 %. Au niveau communautaire, les interventions privilégieront la mobilisation communautaire à travers l'incitation des petits exploitants à intégrer une organisation professionnelle agricole, et le financement de l'activité agricole par l'accès de ces exploitants aux crédits agricoles.

Quant aux interventions au niveau national, leur coût est estimé à 9,73 milliards de FCFA en par an, soit 3,15% qui sont essentiellement destinés à appuyer la recherche.

En matière de nutrition, Les investissements à réaliser s'élèvent en moyenne à 105,29 milliards de FCFA soit 34,30 % des investissements globaux. Ces investissements porteront principalement

sur la prise en charge nutritionnelle des groupes vulnérables notamment les enfants de 0 à 59 mois, les femmes, les personnes âgées et celles vivant avec le VIH/SIDA.

Tableau 6 : Interventions prioritaires dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

Niveaux d'intervention	Interventions prioritaires	Coûts moyens (milliards de FCFA)	%
Exploitant agricole ou éleveur	Appui à la production vivrière	44,49	14,41
	Appui aux productions industrielles et d'exportation	41,87	13,56
	Appui à la production avicole	40,95	13,23
Communauté villageoise	Mobilisation communautaire	58,19	18,84
	Financement de l'activité agricole	5,18	1,68
Niveau National	Recherche développement	9,72	3,14
Nutrition	Amélioration de la situation nutritionnelle des groupes vulnérables	105,92	34,30

I.2 Mines – Energie – Infrastructures – Transports – TIC

Les activités d'exploration et d'exploitation minières en Côte d'Ivoire sont régies par la loi n° 95-553 du 18 juillet 1995 portant Code minier. La mise en œuvre de cette loi s'est traduite par la délivrance de permis d'exploitation à des sociétés nationales et étrangères. Cette loi a été renforcée en décembre 2000, par les Directives de l'UEMOA en matière de politique minière.

La gestion du patrimoine minier ivoirien est assurée par la SODEMI qui prend les participations de l'Etat en cas de création de société mixte. Sur ses recommandations, l'Etat délivre des permis d'exploitation à des sociétés privées dont les plus importantes sont RANDGOLD RESSOURCES LTD, COMINOR, EQUIGOLD CI SA, CLUFF GOLD. A côté de ces exploitations industrielles, existent d'autres formes à caractère artisanal et semi-industriel qui constituent une source de revenu pour une frange importante de la population.

Les travaux des sociétés d'exploitation essentiellement tournés vers l'activité aurifère ont permis d'extraire 1 452 kg d'or brut en 2006 contre 3 576 kg en 2002. Les réserves en minerais, les plus importantes, sont estimées à plus de 3 000 millions de tonnes pour le fer, 390 millions de tonnes pour le nickel, 1 200 millions de tonnes pour la bauxite, 3 millions de tonnes pour le manganèse et 100 000 carats pour le diamant.

Malgré ce potentiel, le secteur minier connaît un ralentissement de ses activités du fait des situations de crises récurrentes depuis la dernière décennie. A cela s'ajoutent les difficultés d'encadrement, de financement et de réhabilitation des sites d'exploitation artisanale, et semi industrielle ainsi que les fraudes autour de l'activité.

A l'analyse du secteur, il apparaît que les défis majeurs à relever pour redynamiser l'activité minière se réfèrent à l'organisation et au financement de l'activité minière artisanale et semi industrielle et la restauration d'un environnement sociopolitique propice à la mobilisation des investissements directs étrangers. En effet, l'activité minière artisanale des pierres et métaux précieux offrant des opportunités d'emplois directs et indirects, l'organisation et le renforcement des capacités des acteurs de ce secteur devraient contribuer à valoriser l'activité et accroître les possibilités de revenus des populations qui y exercent.

De même, la restauration de la stabilité sociopolitique est indispensable pour attirer les investissements directs étrangers pour le financement de la recherche et de l'exploitation.

Les hydrocarbures

La loi n°96-696 du 29 août 96 portant code pétrolier adoptée, en remplacement de la loi n°70-498 du 3 août 1970, régit les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières. Cette loi prévoit d'importantes mesures incitatives en faveur des opérateurs du secteur notamment le recouvrement des coûts pétroliers jusqu'à hauteur de 80% pour les opérations en eaux profondes.

La gestion des hydrocarbures est assurée par des sociétés parapubliques comme la PETROCI, qui a en charge le développement pétrolier, la SIR qui assure l'approvisionnement régulier du marché national en produits pétroliers de qualité et en fin la GESTOCI qui a pour mission de constituer et de gérer les stocks outils et de sécurité.

Depuis 2000, dans le cadre de contrats de partage de production, les travaux d'exploration et de production d'hydrocarbures se déroulent sur 21 des 27 blocs, en majorité offshore que compte le bassin sédimentaire ivoirien. Ces travaux ont conduit à la découverte d'un nouveau gisement dans l'offshore profond et au développement d'un champ pétrolier et gazier.

Ainsi, les productions de pétrole brut et de gaz sont en hausse continue depuis 2001. Elles sont passées respectivement de 2,35 millions de barils et 48,2 milliards de pieds cubes en 2001 à 14,6 millions de barils et 61,4 milliards de pieds cubes en 2005.

En ce qui concerne le stockage des produits pétroliers destinées à la vente, la capacité nationale est de 858 560 m³ en 2005. Il est assuré par la GESTOCI à hauteur de 85% et les dépôts Mobil, Shell, Total et Texaco avec 15%. La constitution de ces stocks de sécurité correspondant à trois mois de consommation doit être en permanence disponible pour garantir l'approvisionnement continu du marché.

La distribution et la commercialisation des produits pétrolier sont assurées par des sociétés agréées regroupées au sein du Groupement des Professionnels de l'Industrie du Pétrole qui occupe près de 90% du réseau avec 455 stations et de l'Association des Professionnels du Pétrole de Cote d'Ivoire qui dispose de 50 stations services en 2005.

La consommation nationale de produits pétroliers est passée de 1 067 738 m³ en 2000 à 865 895 m³ en 2005, contrairement à l'utilisation du gaz domestique dont la demande a atteint les 70 000 tonnes par an en moyenne. Malgré la progression de la consommation du gaz domestique, les foyers de cuisson traditionnelle reste les plus utilisés sur le territoire national.

Bien que des efforts aient été consentis pour l'amélioration de la production et des circuits de commercialisation des produits pétroliers, des difficultés existent et peuvent entraver l'essor de ce secteur. En effet, l'insuffisance de financement pour l'exploration et la construction d'infrastructures pétrolières de même que l'épuisement prévisible des réserves en gaz naturel contribuent à réduire les capacités de production des hydrocarbures. De plus, l'absence de cadre réglementaire pour les activités de transport des produits pétroliers, les fraudes enregistrées au niveau de la distribution de ces produits et les faibles capacités de stockage de gaz butane entraînent également des perturbations au niveau des produits pétroliers.

Fort de ce qui précède, les principaux défis à relever par le secteur pétrolier sont le renforcement les capacités de production d'hydrocarbure, l'approvisionnement continu du marché et l'amélioration de l'accès aux produits pétroliers.

L'accroissement de la production d'hydrocarbure permettra de garantir la disponibilité des produits pétroliers et d'augmenter les recettes de l'Etat. Cette augmentation des ressources financières publiques contribuera à renforcer les capacités de stockage des produits pétroliers. De plus, la disponibilité des produits pétroliers aidera à maîtriser les aléas liés à la flambée des prix enregistrée ces dernières années et à réduire la dépendance vis-à-vis des fluctuations du marché mondial. En outre, cette disponibilité permettra de réduire les coûts du transport et des facteurs de production.

L'approvisionnement régulier du marché ivoirien en produits pétroliers et gaziers permettra de satisfaire non seulement la demande nationale mais également de garantir la constitution des stocks de sécurité.

Enfin, l'amélioration de l'accès des consommateurs aux produits pétroliers contribuera à assurer la promotion de la butanisation, en remplacement des combustibles traditionnels, qui participera à l'amélioration de la qualité de vie des ménages.

L'Electricité

L'électricité était exploitée depuis 1952 par la Société Energie Electrique de Côte d'Ivoire avant que le Gouvernement ne concède la distribution pour une période de 15 ans à la Compagnie Ivoirienne d'Electricité en 1990. Ce contrat a été renouvelé en 2005. Les activités du secteur de l'électricité sont régies par la loi n°85-583 du 29 juillet 1985 portant organisation de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique en Côte d'Ivoire.

De 1994 à 1998, pour répondre à la forte croissance de la demande d'électricité, les producteurs privés comme la CIPREL et AZITO Energie ont été autorisés à exercer dans le secteur.

Dans son souci d'améliorer l'environnement du secteur de l'électricité, l'Etat a procédé à la liquidation de l'EECI et la dissolution du Fonds National de l'Energie Electrique en décembre 1998. En remplacement de ces deux structures, les sociétés d'Etat comme la SOGEPE, la SOPIE et l'ANARE ont été créées. La SOGEPE a pour mission d'assurer la gestion des actifs de l'Etat et veiller à l'équilibre financier du secteur. Quant à la SOPIE, elle est chargée du suivi de la gestion des mouvements d'énergie électrique et de la maîtrise d'œuvre des travaux relevant de l'autorité de l'Etat. Enfin, l'ANARE assure la veille juridique entre les acteurs du secteur et la protection des intérêts des usagers.

En 2005, le parc de production a une puissance qui s'élève à 1.210 MW avec 604 MW pour les centrales hydrauliques et 606 MW thermiques.

Les besoins de la consommation nationale qui s'élèvent à 3.879,8 GWh en 2005, avec une pointe d'environ 650 MW, sont largement couverts. Ainsi, l'interconnexion du réseau électrique ivoirien avec ceux de la sous région, permet l'exportation du surplus de la production d'électricité depuis 1994. Pour l'année 2005, les exportations d'énergie vers le Ghana, le Bénin, le Togo, le Burkina Faso et le Mali sont de l'ordre de 1 397,36 GWh.

Le nombre d'abonnés au réseau électrique national est de l'ordre de 878 811 dont 876 218 en basse tension et 2 593 en haute tension au 31 décembre 2006. Sur la même période, 2 595 localités étaient électrifiées sur un total de 8 535, ce qui porte le taux d'électrification à 30,4%.

Quant au taux d'accès des populations à l'électricité, il se situe à 72,17%. En dépit de ce taux acceptable, de nombreuses disparités existent entre les régions et selon le milieu de résidence. En effet, 94% de la population de la métropole Abidjan et un total de 85% de la population urbaine contre 26% pour les populations rurales ont accès à l'électricité. De même, la plupart des centres communautaires urbains sont électrifiés contrairement à ceux du milieu rural.

Pour résoudre le déficit en électrification rurale, le Gouvernement a relancé depuis 2001, le programme annuel d'électrification rurale qui prévoyait la connexion de 200 à 250 localités rurales chaque année au réseau national. De plus, l'électrification décentralisée des localités éloignées du réseau électrique national va se faire par le système photovoltaïque pour satisfaire chaque année les besoins primaires des populations de 50 localités en éclairage public des centres de convivialité, de santé et des écoles.

Les Energies Nouvelles et Renouvelables telles que le solaire, la biomasse, l'éolienne et la micro hydraulique, se développent timidement contrairement à la dynamique observée au niveau sous-régional. Le Comité National Solaire, créé en 2000, n'a effectivement démarré ses activités qu'au début de l'année 2005.

Cependant, des projets d'éclairages domestique et public, d'hydraulique pastorale et villageoise ont pu être réalisés grâce à l'Institut de Recherche sur les Energies Renouvelables dans certaines localités rurales avec l'appui d'institutions internationales comme le FEM et WINROCK en association avec les ONG et les populations des localités rurales. En outre, la consommation de biomasse notamment le bois de chauffe et le charbon de bois principalement pour la cuisson et pour les activités de l'artisanat, constitue 70% de la consommation nationale.

Malgré les efforts fournis, le développement du secteur énergétique se heurte à des difficultés. En effet, sa dépendance de la fluctuation des cours mondiaux du dollar et du pétrole fragilise son équilibre financier. De même, l'absence de facturations et d'encaissements de l'énergie électrique consommée dans les zones Centre Nord Ouest contribue à accentuer ce déséquilibre. En outre, le déficit de financement du secteur limite la réalisation d'infrastructures de connexion au réseau électrique et le raccordement des zones rurales. Par ailleurs, l'absence d'une politique et d'une stratégie de développement nationale pour les ENR ne favorise pas la promotion de l'utilisation de ces énergies.

La mise en œuvre d'une politique nationale d'accès à l'électricité est nécessaire à la réduction des coûts de production et des tarifs aux consommateurs. Cette politique permettra à un plus grand nombre de ménages d'avoir accès à l'électricité. Par ailleurs, la disponibilité de l'électricité, à moindre coût, permettra le développement et le renforcement de la compétitivité des acteurs du secteur secondaire.

En outre, l'électrification villageoise devra se poursuivre afin de garantir le développement d'un réseau de distribution en raccordant les localités rurales au réseau électrique interconnecté. De plus, la diversification des sources d'énergies notamment le développement des ENR devra permettre d'assurer le maintien de l'indépendance et la sécurité énergétique nationale.

Estimation financière des interventions

Interventions

Dans le domaine des mines, les interventions retenues portent sur :

- ✓ l'optimisation du cadre institutionnel et réglementaire,
- ✓ le développement de l'exploitation minière artisanale,
- ✓ le renforcement des capacités et
- ✓ le renforcement des mécanismes de financement.

Résultat de l'estimation des coûts et besoins de financement

Les coûts estimés pour le secteur des mines s'élèvent globalement sur la période 2008-2015 à 708,12 milliards de francs CFA. Le développement de l'exploitation minière englobe une part importante (98%) de ce coût global avec 701 milliards de FCFA sur la période. Ce coût correspond aux investissements dans les domaines de la recherche, de la réhabilitation et du développement d'infrastructures d'appui aux projets miniers ainsi que la modernisation du cadastre minier.

L'enveloppe consacrée au fonds de développement du secteur s'élève quant à elle à 6 milliards sur la période. Ce fonds sera mis en place pour soutenir les activités de recherche et d'exploitation, principalement dans les activités semi industrielles. L'optimisation du cadre institutionnel et réglementaire vise à faciliter la mobilisation des ressources dans le secteur en créant un environnement qui garantit les investissements effectués par les opérateurs privés. Le tableau 3 ci-dessous récapitule la programmation des coûts par année dans le secteur.

Tableau 7: Evaluation des besoins dans le secteur des mines (en millions de francs)

Interventions	2008	2010	2015	Coût total
Optimisation du cadre institutionnel et réglementaire	120	120	-	360
Développement de l'exploitation minière artisanale	50 400	200 300	-	701 000
Renforcement des capacités	120	20	20	560
Renforcement des mécanismes de financement	100	1 000	1 000	6 200
TOTAL	50 740	201 440	1 020	708 120
Coût par habitant (FCFA)	2 439	9 160	41	

Interventions

Les interventions dans le domaine des hydrocarbures se réfèrent à :

- ✓ l'optimisation du cadre institutionnel et réglementaire ;
- ✓ l'intensification de l'exploration, de la production et du développement des infrastructures pétrolières ;
- ✓ la sécurisation des approvisionnements en Hydrocarbures ;
- ✓ le renforcement des capacités ;
- ✓ le renforcement du mécanisme de financement.

Résultat de l'estimation des coûts et besoins de financement

Pour la mise en œuvre des interventions retenues dans le secteur des hydrocarbures, un montant global de 180 milliards sera nécessaire sur la période 2008-2015. Ce montant se répartit pour les plus importantes interventions comme suit :

- 133,4 milliards pour l'intensification de l'exploration, de la production et le développement des infrastructures pétrolières ;
- 41,5 milliards pour la sécurisation des approvisionnements en hydrocarbures.

Les ressources estimées dans le domaine du développement des infrastructures pétrolières sont consacrées entre autres, à l'intensification des études géologiques et géophysiques, à la

construction d'un dépôt pétrolier et la construction d'un pipeline de transport de produits pétroliers d'Abidjan à Bouaké.

La sécurisation des approvisionnements en hydrocarbures sera assurée grâce au renforcement du stock de sécurité stratégique dans les grands dépôts pétroliers, à l'augmentation de la capacité actuelle de traitement de la raffinerie et la réalisation de nouvelles infrastructures afin de garantir une meilleure répartition nationale de la distribution.

L'appui au secteur s'effectuera à travers la mise en place d'un fonds de développement du secteur à hauteur de 4,2 milliards de FCFA.

Tableau 8 : Evaluation des besoins dans le secteur des Hydrocarbures (en millions de francs)

Interventions	2008	2010	2015	Coût total
Optimisation du cadre institutionnel et réglementaire	40	-	-	80
Intensification de l'exploration, de la production et du développement des infrastructures pétrolières	12 200	53 000	-	133 400
Sécurisation des approvisionnements en Hydrocarbures	900	20 200	-	41 500
Renforcement des capacités	300	200	50	1 250
Renforcement du mécanisme de financement	-	100	1 000	4 200
TOTAL	13 440	73 500	1050	180 430
<i>Coût par habitant (FCFA)</i>	<i>646</i>	<i>3 342</i>	<i>42</i>	

Intervention

Les interventions retenues dans le domaine de l'énergie portent sur :

- ✓ l'amélioration des systèmes de cuisson par la promotion du gaz butane en substitution de charbon de bois et la promotion de fourneaux et foyers améliorés moins nocifs pour la santé et avec un meilleur potentiel énergétique. Il s'agit de fournir à l'ensemble des ménages un système de cuisson moderne.
- ✓ l'électrification rurale, urbaine et périurbaine
- ✓ l'énergie mécanique en milieu rural

Résultat de l'estimation des coûts et besoins de financement

Il ressort de l'estimation de l'évaluation des coûts, qui porte sur l'amélioration des systèmes de cuisson, l'électrification urbaine et périurbaine, et l'énergie mécanique en milieu rural, qu'il faut investir en moyenne 238 milliards de FCFA par an pour améliorer l'accès des populations aux services énergétiques. Ce montant s'établit à 96 milliards, 217 milliards et 392 milliards respectivement en 2006, 2010 et 2015.

Le montant global correspond à des investissements dans les domaines de l'amélioration des systèmes de cuisson, de l'électrification urbaine et périurbaine et l'électrification rurale pour l'accès à la force mécanique.

L'électrification représente la plus forte contribution avec plus de 70 milliards d'investissements nécessaires pour la première année contre 19 et 6 milliards respectivement pour les systèmes de cuisson et l'énergie mécanique en milieu rural.

Le tableau ci-dessous présente le résumé de l'évaluation des besoins et des coûts.

Tableau 9 : Evaluation des besoins dans le secteur de l'Energie (en millions de francs)

	2006	2010	2015	Moyenne	Total 06 - 15
Coût en capital (En million de FCFA)	70 164	79 742	89 330	80 696	806 957
Système de cuisson	11 688	14 184	17 440		
Electricité	55 299	62 089	68 192		
Energie mécanique (rural)	3 177	3 469	3 699		
Coûts récurrents (En millions de FCFA)	25 895	138 117	301 334	157 491	1 574 912
Système de cuisson	7 343	39 631	90 894		
Electricité	16 121	86 432	187 033		
Energie mécanique (rural)	2 431	12 053	23 408		
COÛT TOTAL	96 059	217 858	392 157	238 187	2 381 870
Coût total par tête (FCFA)	5 030	10 182	16 048	10 689	106 892
Coût total par tête (USD)	10	20	31	21	209

Source : Energy costing tool

Le tableau ci-dessous récapitule les estimations prenant en compte les interventions complémentaires relatives au développement des capacités dans le sous-secteur de l'énergie.

Tableau 10 : Evaluation complémentaire du secteur de l'Energie (millions de FCFA)

Interventions	2007	2010	2015	Coût total
Consolidation et renforcement du cadre institutionnel, réglementaire et juridique	-	90	-	660
Renforcement des infrastructures du système électrique interconnecté	27 000	102 021	-	599 370
Renforcement et diversification de l'accès à l'énergie	-	100		400
Mise en place d'une base de données	-	100	100	1 000
Renforcement des capacités	-	650	-	1 600
Renforcement des mécanismes de financement	-	2 500	2 500	17 650
TOTAL	27 000	105 461	2 600	620 680
Coût par habitant (FCFA)	1 335	4 796	104	

Le secteur des transports

Depuis l'indépendance, la Côte d'Ivoire a mis l'accent sur la construction et l'entretien des infrastructures routières dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire. Cette politique a été renforcée par l'adoption de la loi n°64-294 du 1er août 1964 portant organisation et harmonisation des transports routiers.

Avec la crise économique des années 80, l'Etat a procédé à une réforme du secteur avec notamment la privatisation de l'entretien routier en 1995, et à la création de structures étatiques à partir de 1998. Ainsi, le Guichet Unique Automobile créé en 1998 a pour mission d'assurer le suivi administratif de la mise en œuvre des procédures d'importations, de dédouanement de contrôle technique et d'immatriculation des véhicules automobiles. Quant à l'AGETU créée en 2000, elle a pour objet d'assurer la coordination et le contrôle des services de transport public urbain de personne. Enfin, la SONATT, créée en 2001, a pour mission d'instruire les dossiers et d'éditer les titres de transport. Ces structures étatiques sont accompagnées dans leurs missions par des sociétés privées notamment la SICTA, le Groupement de Gestion des Entreprises et Côte d'Ivoire Logistique.

La Côte d'Ivoire dispose d'un réseau routier dense composé de 82 000 Km de route dont 6 500 Km de voies bitumées en 2005 contre 25 000 Km de route dont 700 Km revêtues en 1961. A ce réseau de routes interurbaines s'ajoute la voirie urbaine estimée à environ 4000 Km de voies bitumées sur l'ensemble du territoire national. Le développement du réseau routier a favorisé l'émergence de plusieurs gares routières à Abidjan et dans les villes de l'intérieur du pays et, la création au milieu des années 60, des premières sociétés de transports privés de voyageurs. Ainsi, les transports interurbains de voyageurs se sont développés avec la mise en exploitation d'un parc de 1 300 autocars de grande capacité desservant plus de 90 liaisons et transportant environ 25 millions de voyageurs par an.

La mise en œuvre de la politique de transport urbain, essentiellement axée sur la ville d'Abidjan, est assurée par la SOTRA dont le parc d'autobus est passé de 1 200 véhicules en 1990 à 795 véhicules en 2007. Dans le même temps, la demande potentielle de transport s'est accrue de 29%. Cette baisse des capacités de transport de la SOTRA a entraîné une désaffectation des services publics au profit du transport informel notamment des « gbakas » avec environ 3000 véhicules et des « wôro-wôros » avec 4500 véhicules. Dans les villes secondaires, le transport se résume à l'exploitation de taxis ville dans un environnement informel.

Le transport routier de marchandises permet d'acheminer plus de 90% du flux de marchandises, transitant par les ports, à travers le pays et dans la sous-région. Au cours de la période 1995-1998 parallèlement à la forte croissance des trafics portuaires, les trafics routiers de marchandises ont connu une croissance annuelle moyenne estimée à 14,5% et généré selon les années 5,5 à 7,5% du Produit Intérieur Brut.

Concernant la sécurité routière, l'Etat a pris des mesures pour prévenir les accidents de la circulation et diminuer leur gravité par la création de structures de régulation et de contrôle, notamment la Commission Nationale Technique de retrait et suspension de permis en 1964, l'Office de Sécurité Routière en 1978 et l'Observatoire de la Fluidité des Transports en 2001.

Au niveau des transports aéroportuaires, la Côte d'Ivoire compte 23 aéroports ouverts à la circulation publique dont ceux d'Abidjan, de Yamoussoukro et de Bouaké qui ont un statut international. Depuis juillet 1996, l'exploitation de l'aéroport Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan a été concédée à un opérateur privé, AERIA, et celle des aéroports de l'intérieur à la SODEXAM qui est une société d'Etat.

Le trafic voyageur à l'aéroport international FHB d'Abidjan est de 776 000 passagers en 2005 contre 983 000 et 1 100 000 passagers respectivement en 1996 et 1999.

Par ailleurs, concernant le transport maritime, la Côte d'Ivoire dispose de deux ports en eaux profondes notamment le Port Autonome d'Abidjan et celui de San Pedro. Le Port Autonome d'Abidjan réalise 85% des recettes douanières nationales et représente 90% des échanges extérieurs du pays. Le trafic de marchandises a baissé entre 2001 et 2003 où il est passé de 17,1 millions de tonnes à 15,5 millions avant de remonter à 18,6 millions de tonnes en 2005.

Le **transport fluvio-lagunaire** est essentiellement assuré par les bateaux-bus de la SOTRA et des moyens de transport informels comme la pinasse. En 2005, la SOTRA disposait d'un parc de 25 bateaux-bus permettant le transport de près de 8 millions de passagers, tandis que 35 pinasses assuraient le déplacement d'environ 20 000 personnes par jour dans des conditions de confort précaires.

En ce qui concerne le **transport ferroviaire**, la Côte d'Ivoire dispose d'un tronçon de 630 Km qui la relie au Burkina Faso. L'exploitation des infrastructures ferroviaires a été confiée à la SITARAIL en vertu d'une convention de concession en date du 12 décembre 1994. Cette concession a eu pour effet l'accroissement du trafic marchandise qui a doublé en l'espace de 5 ans. Ainsi, le trafic est passé de 504 000 tonnes en 1996 à plus d'un million de tonnes en 2001. Toutefois, le déclenchement de la crise le 19 septembre 2002, a contraint le concessionnaire à arrêter l'exploitation de la ligne de chemin de fer pendant plus de six mois.

Malgré les efforts enregistrés au niveau du secteur des transports pour améliorer la qualité des services, des difficultés subsistent. En effet, le transport routier des voyageurs et surtout de marchandises est confronté aux problèmes de la fluidité routière liés à l'état défectueux des routes et aux tracasseries routières qui réduisent la productivité de ce secteur. De plus, le vieillissement du parc auto et la mauvaise organisation des opérateurs du secteur des transports routiers constituent un frein pour son développement. En outre, l'insuffisance et l'inadéquation de l'offre de transport public urbain existante ont eu pour conséquence le développement d'un secteur informel qui échappe au contrôle de l'Etat.

Au niveau du transport ferroviaire, l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et du matériel d'exploitation ainsi que l'existence d'un seul tronçon ne permettent pas de satisfaire la demande du trafic voyageur et marchandises.

Par ailleurs, la faible participation des nationaux au trafic maritime, l'insuffisance des infrastructures de base et le vieillissement de la flotte assurant le transport lagunaire constituent un frein au développement du transport maritime et lagunaire.

Enfin, le mauvais état des aérodromes, la quasi inexistence du trafic local et la certification non effective de l'aéroport FHB aux normes américaines de sécurité et de sûreté entravent l'essor du transport aérien.

Les défis majeurs à relever pour le développement du secteur des transports s'articulent principalement autour de la redynamisation du transport à travers l'entretien, la réhabilitation et la construction de nouvelles infrastructures ainsi que le renforcement des services de transport.

En effet, l'entretien, la réhabilitation et la construction de nouvelles infrastructures permettra de créer les conditions favorables pour soutenir durablement les secteurs productifs et contribuer ainsi à la réduction de la pauvreté en milieu urbain et rural à travers le désenclavement, l'accessibilité aux services de base, la desserte des zones spécifiques de production, et la création directe et indirecte d'emplois.

Concernant les **secteurs du transport maritime et par voie d'eau lagunaire**, le développement de leurs infrastructures et de leurs services offre des opportunités de transport des personnes mais surtout des biens marchands. Ce qui contribuera à repositionner le Port Autonome d'Abidjan comme leader dans la sous région. La réhabilitation et l'extension du Port Autonome de San Pedro permettront d'en faire un port complémentaire grâce à l'exportation des produits forestiers, agricoles et miniers aussi bien nationaux que sous-régionaux.

Pour le **secteur ferroviaire**, des infrastructures et des services de qualité permettent de soutenir les transports routiers urbain et interurbain. Par ailleurs, ce secteur permet d'assurer non seulement le rapprochement de la Côte d'Ivoire avec les pays voisins en termes de transport mais aussi, la desserte des zones spécifiques de production industrielle, minière et minière.

Le développement des infrastructures et des services du **secteur du transport aérien** peut favoriser l'obtention de la certification FAA de l'aéroport FHB et assurer la promotion d'une offre de service du transport aérien de qualité ainsi que l'accroissement du trafic aéroportuaire.

Estimation financière des interventions en matière d'infrastructures de transport

L'estimation des besoins d'investissements pour l'entretien, la réhabilitation et la construction des infrastructures dans le secteur du transport routier et celui par voie d'eau lagunaire se chiffre à 4 432 milliards FCFA.

Ainsi, pour **le secteur du transport routier**, les besoins et les coûts sont repartis de la façon suivante :

Les *Routes Nationales N1 revêtues en béton bitumineux* devraient passer de 1951 Km en 2006 à environ 2751 Km en 2015, soit une progression de 41%. Ce rajout de 800 km de bitume sur la période 2006-2015 en terme de construction, d'entretien et d'exploitation coûterait 782,3 milliards FCFA, soit environ 78 milliards FCFA en moyenne annuelle sur la décennie. De même, les *Routes Nationales N1 revêtues en sand-asphalt* devraient augmenter de 500 km sur la période précitée (2711 km en 2015 contre 2211 km en 2006, soit une progression de 22,61%) moyennant un coût de 417,2 milliards FCA, soit près de 42 milliards FCA en moyenne annuelle sur les dix ans. Sur la même période, les *voies en terre revêtues en graveleux latéritique* d'un linéaire total de 6241 km devraient connaître un entretien courant concernant uniquement un reprofilage léger et un entretien période portant sur un reprofilage lourd avec traitement de points critiques. Ces différents entretiens coûteront 315 milliards FCFA soit en moyenne annuelle environ 32 milliards FCFA.

Les *Routes Nationales N2 revêtues en béton bitumineux*, d'un linéaire de 762 Km en 2006, devraient connaître une amélioration substantielle pour atteindre 1162 Km en 2015. Cette évolution de 52,49% peut être atteinte avec des investissements évalués à 161,7 milliards FCFA sur la prochaine décennie, environ 16 milliards FCFA en moyenne annuelle. De même, le linéaire des *voies en sand-asphalt* augmenterait de 600 km en passant de 932 km en 2006 à 1532 km en 2015 (une progression de 64,37% qui coûte 209,5 milliards FCFA sur la période, soit approximativement 21 milliards FCFA en moyenne annuelle). Pour les *routes N2 revêtues en graveleux latéritique*, il faudra des investissements de 404 milliards sur la période 2006-2015 (environ 40 milliards par an sur la période) pour atteindre les objectifs assignés, à savoir les entretiens courant et période des 8785 km existants.

Les *Routes départementales en sand-asphalt* devraient passer de 117 km en 2006 à 234 km en 2015, soit une évolution de 100%, nécessitant des coûts de 21,5 milliards FCFA sur la période, environ 2 milliards FCFA en moyenne annuelle. Concernant les *routes départementales revêtues en graveleux latéritique*, elles devraient augmenter de 2 000 km (67 085 km contre 65 085 km en 2006, une progression de près de 3%) avec une enveloppe de 1432,5 milliards FCFA sur les dix ans, soit environ 143 milliards FCFA en moyenne annuelle.

En définitive, le coût pour la réalisation des besoins des routes nationales interurbaines est de l'ordre de 3743,7 milliards FCFA sur la période 2006-2015 (avec environ 1514 milliards FCFA pour les routes interurbaines de type N1 ; 775 milliards FCFA pour les routes interurbaines de type N2 et 1454 milliards FCFA pour les routes départementales, soit respectivement 15 milliards, 78 milliards et 15 milliards FCFA en moyenne annuelle sur les 10 ans).

La *voirie urbaine revêtue en béton bitumineux* d'un linéaire actuel de 2420,3 km devrait passer à 2690 km en 2015, soit une progression de 11,15% nécessitant des financements de l'ordre de 356,7 milliards FCFA sur la décennie, à peu près 36 milliards en moyenne par an. Concernant la *voirie urbaine ayant un revêtement en sand-asphalt*, elle progresserait de 37,86% en passant de 792,2 km en 2006 à 1092 km en 2015 pour une enveloppe financière d'environ 181,2 milliards FCFA sur la période, environ 18 milliards FCFA en moyenne par an. Pour la *voirie en graveleux latéritique*, des investissements de l'ordre de 107,5 milliards FCFA sur la période 2006-2015, environ 11 milliards FCFA en moyenne annuelle, devraient accroître le linéaire de 15,46% (4481 km en 2015 contre 3881 km en 2006).

Ainsi, l'atteinte des objectifs pour l'amélioration des routes urbaines (entretien, réhabilitation et construction) nécessite une manne financière de l'ordre de 645,4 milliards de FCFA.

Au total, le coût global des besoins évalués au niveau du secteur routier sur la période 2006-2015 s'élève à environ 4390 milliards de F CFA (approximativement 439 milliards de F CFA en moyenne par an sur la période 2006-2015).

Pour le secteur du **transport par voie d'eau lagunaire**, dont le développement pourrait permettre de décongestionner la circulation routière et répondre aux besoins de la population en termes de transport urbain, les besoins et les coûts sont donnés comme suit :

Les *équipements de navigation*, au nombre de 2356 actuellement, devraient passer à 19 300 en 2015. Ce surplus considérable qui représente une progression d'environ 719 % pourrait être réalisé avec comme incidence financière cumulée à l'horizon 2015, la somme de 420 millions FCFA, soit en moyenne annuelle 42 millions FCFA sur la période 2006-2015. Les *sites d'accostage aménagés* devraient excéder le nombre de 4 en 2006 pour atteindre 14 en 2015 si la demande d'investissement de 10 milliards FCFA (environ 1 milliard FCFA par an en moyenne sur la période 2006-2015) est satisfaite. De même, le *parc de bateaux* comprendrait 122 bateaux bus en 2015 contre 22 en 2006, ce qui nécessiterait un capital de 27 milliards FCFA sur la décennie, soit à peu près 2,7 milliards FCFA par an sur cette période. Avec des investissements globaux de 6 milliards FCFA entre 2006 et 2015 (soit 600 millions en moyenne annuelle sur la période), l'*unité de production de bateaux bus* pourrait être plus dynamique.

En somme, pour le transport par voie d'eau lagunaire qui se fait principalement à Abidjan par la SOTRA, le coût global des besoins évalués entre 2006 et 2015 s'élève à environ 43 milliards de FCFA soit en moyenne environ 4,3 milliards de F CFA par an sur la période 2006-2015.

Pour ce qui est du coût total par habitant, celui des routes est d'environ 201 027,66 F CFA sur la période 2006-2015 tandis que pour le transport par voie d'eau lagunaire, il s'établit approximativement à 1963,34 FCFA sur la même période.

Tableau 11 : Evaluation des besoins des infrastructures de transport (en franc CFA)

	2 006	2 010	2 015	Coût total
Routes nationales de type N1 (autoroutes, routes internationales, routes à grand trafic)	20 670 520 000	165 705 297 778	167 039 325 556	1 514 419 450 000
Routes nationales de type N2 (routes régionales)	14 824 850 000	84 339 072 222	85083238889	775 216 000 000
Routes départementales ou de district	58 756 012 500	154 808 275 833	155 937 285 556	1 454 062 712 500
Routes urbaines	14218372000	69914999778	71 011 722 000	654 427 470 000
Infrastructures du Transport par voie d'eau lagunaire	574000000	4141360000	4 736 360 000	42 941 240 000
Coût Total Annuel	109 043 754 500	478 909 005 611	483 807 932 000	4 432 066 872 500
Coût annuel par habitant	5 710	22 384	19 799	202 991

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Les NTIC sont régies par un ensemble de lois organisant notamment les secteurs des Télécommunications, de l'Audiovisuel et de la Presse. Elles se résument pour l'essentiel à la loi n°95 – 526 du 07 juillet 1995 portant code des Télécommunications, de la loi n°2004 – 644 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la communication audiovisuelle et de la loi n°2004 - 643 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la presse.

En Côte d'Ivoire, l'intérêt des Nouvelles Technologies s'est manifesté par la création d'un Ministère et l'élaboration d'un schéma directeur pour le développement des NTIC en 2002.

L'analyse du sous secteur de la téléphonie fixe révèle que les infrastructures de transmission téléphonique nationale sont de plus en plus modernes avec une longueur totale de 263 667 km. On comptait environ 250 000 abonnés au téléphone fixe en 2005, pour une population estimée à plus de 19 millions d'habitants. Un réseau privé pour l'administration offrant des débits de 2 à 34 Mbps est en cours de réalisation.

Le secteur de la téléphonie mobile enregistre quatre opérateurs de téléphonie cellulaire GSM en activité avec plus de 4 065 421 abonnés. Le taux de pénétration pour fin juillet 2006 est de 20,81%. Ils offrent des services d'itinérance et de cartes prépayées.

Le service télex a vu le nombre d'abonnés passer de 837 en décembre 1998 à 755 un an plus tard en raison de l'apparition des nouveaux services plus rapides, plus simples d'emploi et moins onéreux. A l'inverse, l'accès à l'Internet est en progression avec 9 opérateurs, sur un total de 27 autorisés, qui fournissent leurs prestations à plus de 1 200 000 internautes en 2004.

Depuis 2004, le Conseil National de Communication Audiovisuelle garantit l'exercice régulier du métier de l'information, le respect de la législation en vigueur, de la déontologie et des principes régissant la publicité des médias.

La situation actuelle du paysage des médias révèle l'existence d'infrastructures de radiodiffusion qui comprend notamment des centres de production analogique, de liaisons de transmission par faisceaux hertziens numériques, de réseaux de diffusion avec des émetteurs analogiques et deux réseaux MMDS.

Quant au paysage télévisuel, il compte deux chaînes de télévision étatiques et plusieurs chaînes privées satellitaires. La 1ère Chaîne couvre 80% du territoire alors que TV2 est limitée au district d'Abidjan. De plus, 70% de la population a accès à l'audiovisuel en partie grâce aux émissions d'une vingtaine de stations de radiodiffusion dont une station nationale, plusieurs radios de proximité et quatre radios internationales émettant en FM. Par ailleurs, la presse compte une soixantaine de quotidiens, d'hebdomadaires, de mensuels, de bimestriels et de trimestriels.

En dépit des progrès réalisés dans le secteur des NTIC au cours de la dernière décennie, celui-ci est confronté à l'inexistence et/ou au retard dans le déploiement des infrastructures de téléphonie de base par rapport au développement de l'habitat urbain. De plus, la capacité limitée des infrastructures audiovisuelles et le coût élevé de ces technologies, limitent leur accès aux populations, qui se plaignent également de la qualité des émissions jugées peu éducatives et mobilisatrices pour le développement.

Par ailleurs, l'insuffisance des moyens matériel et financier limite l'efficacité des organes de régulation de la presse et de l'audiovisuel.

Malgré les efforts de l'Etat, l'administration publique reste encore en marge du développement des NTIC bien que pouvant en tirer profit pour améliorer la qualité de ses services, moderniser ses structures et favoriser la bonne gouvernance.

Enfin, l'absence d'un cadre juridique et d'une loi sur la défiscalisation du matériel ne favorise pas la vulgarisation des NTIC auprès des populations et des entreprises.

Le secteur des NTIC est confronté à des difficultés pour lesquelles des défis majeurs à relever concernent essentiellement l'assainissement du cadre institutionnel et réglementaire, et la promotion de l'utilisation des NTIC.

Concernant le **cadre institutionnel et réglementaire**, son assainissement offre l'opportunité de poursuivre la politique de libéralisation du secteur des télécommunications et l'application d'une politique volontariste de vulgarisation de l'outil informatique.

La **promotion des NTIC**, permettra non seulement de faire en sorte que les avantages des technologies de l'information et de la communication soient à la portée de tous, mais aussi favorisera la réduction des coûts des services et des équipements de télécommunications pour faciliter l'accès à un plus grand nombre.

Estimation financière des interventions en matière d'infrastructures de NTIC

Les actions liées au renforcement du cadre institutionnel et réglementaire des NTIC sont principalement (i) la création d'une Agence de Développement des Technologies de l'Information dans l'administration ivoirienne et la satisfaction des besoins en ressources humaines et matérielles pour assurer son fonctionnement, et (ii) l'élaboration du schéma directeur du système d'information intégré de l'administration.

Concernant le premier point, l'évaluation des coûts sur la période 2008-2015 révèle qu'il faut la somme totale de 960 millions FCFA avec 60 millions FCFA comme frais d'études pour la construction de l'agence et 900 millions FCFA pour le fonctionnement et le recrutement du personnel des deux premières.

Pour le deuxième point, le montant nécessaire est de 100 millions de FCFA sur la période 2008-2015 réparti de la façon suivante: 50 millions FCFA comme frais de mise à jour et de validation du document la première année et 50 millions FCFA comme frais de mise à jour du schéma directeur 5ans après.

Au total, pour le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire des NTIC, il faut 1 milliard FCFA.

Quant aux actions à mener pour l'amélioration de la pénétration du produit, elles s'articulent surtout autour des points suivants:

La création de cyber-classes : en vue de vulgariser les NTIC, surtout l'informatique, dans les milieux universitaire et scolaire, il a été préconisé d'équiper les écoles secondaires ainsi que les universités et les grandes écoles publiques en ordinateurs comme faisant partie des éléments didactiques prioritaires. Ainsi, les estimations faites montrent qu'il faut environ 172 milliards FCFA sur la période 2008-2015 (soit en moyenne annuelle 21,5 milliards FCFA) en termes d'équipement, d'alimentation en électricité et de maintenance des ordinateurs.

L'informatisation de l'état civil : la disponibilité des moyens financiers estimés à environ 8,4 milliards FCA pour assurer la réussite de cette opération qui préconise l'équipement de chaque mairie de Côte d'Ivoire de 5 ordinateurs par an, chaque sous-préfecture de 3 ordinateurs par an, la connexion au réseau informatique local ainsi que la connexion au réseau informatique national et régional.

La numérisation et l'archivage de documents de l'Etat : cela nécessite un financement de 500 millions FCA sur la période 2008-2015

En conclusion, il ressort des estimations faites que la satisfaction des besoins des NTIC en Côte d'Ivoire, pour les milieux visés, nécessite des moyens financiers globaux de l'ordre de **181,3 milliards FCFA** sur la période 2008-2015.

Tableau 12 : Evaluation des besoins dans le secteur des NTIC (en millions de franc CFA)

	2 008	2 010	2 015	Coût total
1. Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur des TIC	110	500	-	1 060
Création d'une agence de Développement des Technologies de l'Information dans l'Administration de Côte d'Ivoire	60	500	-	960
Mise à jour du Schéma directeur du système d'information intégré de l'administration	50	-	-	100
2. Amélioration de la pénétration du produit	50 482	4 670	11 538	181 368
Création de cyberclasses dans les cycles secondaires et supérieurs	45 211	4 651	11 519	172 460
Informatisation de l'état civil (communes et sous préfectures)	4 770	18	18	8 407
Numérisation et archivage de documents de l'Etat, équipements, économat etc.)	500	-	-	-
Coût Total	50 592	5 170	11 538	182 428
Coût annuel par habitant	2 431	235	460	8 044

I.3 Secteur privé – Commerce - Création d'emplois et Système financier

L'émergence du secteur privé dans les activités économiques a été accélérée avec la politique de désengagement de l'Etat des secteurs productifs, initiée dans les années 1990. Ces dernières années, ce secteur contribue globalement pour près de deux tiers au PIB et offre plus de deux tiers des emplois modernes.

Ce secteur, dominé par les industries avec neuf branches en 1960, comprend vingt-quatre branches d'activités regroupées en neuf grands secteurs en 2005. Les industries agroalimentaires et chimiques se démarquent respectivement avec 33% et 28,5% du tissu industriel national. Ces deux grands secteurs sont suivis de ceux des industries de l'énergie électrique et de l'eau, des industries diverses et des industries des métaux de construction, avec respectivement 8,9%, 8% et 5,3% du tissu industriel national. Enfin, les industries du bois, les industries du textile et de la chaussure, les industries mécaniques, automobiles, électriques et les industries extractives, représentent respectivement 5%, 4,6%, 3,9%, et 2,8% du tissu industriel national.

Dans chaque grand secteur, coexistent les grandes entreprises et les PME/PMI qui constituent environ 98% du secteur privé. Au nombre de cinq mille en 2002, le nombre de PME/PMI a baissé ces dernières années du fait de la crise. A côté de ce secteur privé moderne, existe un secteur informel qui, dominé par le secteur tertiaire, joue un rôle prépondérant sur le plan économique.

Par ailleurs, le volume cumulé des investissements directs étrangers pour le financement de projets est évalué à 217 milliards de FCFA entre 2000 et 2005.

Le dispositif d'appui à l'entrepreneuriat est régi par un cadre institutionnel, réglementaire et juridique favorable au développement du secteur privé. Outre, le Ministère en charge de la promotion du secteur privé, cette architecture comprend les chambres consulaires, les Cours d'Arbitrage de Côte d'Ivoire et de l'OHADA ainsi que les structures d'appui comme CODINORM, l'ASE, le CEPICI, l'APEX-CI, et le LANEMA.

Ce dispositif est renforcé par un ensemble de mesures d'incitation à l'investissement prévues par le code des investissements, le code minier, le code des télécommunications, le code de l'environnement, le code du travail et toute une réglementation des affaires. A ce titre, des allègements fiscaux ont été consentis pour créer les conditions d'une relance durable du secteur privé. En effet, le taux d'imposition sur le BIC est réduit de 35% à 27% par l'Annexe fiscale de 2006. En outre, dans le cadre de l'intégration économique régionale au niveau de l'UEMOA, des réformes douanières, fiscales et sectorielles ont été initiées en faveur des entreprises.

Le secteur privé s'appuie également sur une main d'œuvre qualifiée et jeune, la disponibilité de matières premières et d'infrastructures économiques compétitives. A ces atouts, s'ajoute l'existence d'un système financier en développement.

Cependant, certains facteurs d'ordres structurel, organisationnel, institutionnel et financier, freinent encore le développement du secteur privé ivoirien.

Au niveau structurel, l'insuffisance des capitaux privés nationaux, la faible promotion de l'entrepreneuriat, les coûts élevés des facteurs de production et la répartition déséquilibrée des entreprises sur le territoire national sont autant d'obstacles à franchir pour assurer le développement du secteur privé.

Au niveau organisationnel, les contraintes sont relatives à la faible implication des femmes dans le secteur moderne et à l'inadéquation entre l'offre de formation et le besoin des entreprises.

Au niveau institutionnel et réglementaire, les contraintes se rapportent à l'absence d'une définition consensuelle et d'une loi d'orientation sur les PME, l'inexistence d'une plate forme de concertation entre l'Etat, les PME, la lourdeur des procédures administratives et la pénurie de terrains à usage industriel.

Au niveau financier, le développement du secteur privé est confronté aux difficultés d'accès aux crédits, le non paiement de la dette intérieure de l'Etat et l'insuffisance de l'épargne longue.

Le secteur privé connaît en outre des difficultés liées à la fraude et à la contrebande, au développement du marché informel et de la concurrence déloyale.

Pour permettre au secteur privé de jouer son rôle de créateurs de richesse et d'emplois, plusieurs actions devraient être menées en vue de corriger les dysfonctionnements.

Ainsi, il convient de mettre en place un mécanisme de financement des entreprises en particulier des PME/PMI. A cet effet, l'opérationnalisation du fonds de garantie des crédits à ces entreprises pourrait être une solution.

De même, la lutte contre la fraude et la contrebande qui entraînent des pertes de chiffres d'affaires des entreprises privées nationales dans les secteurs comme le textile, le sucre, les pièces d'autos, constitue une solution à envisager. Dans cette perspective, les moyens de travail de la police économique et des régies financières comme la Douane et les impôts devraient être renforcés. Par ailleurs, la structuration du secteur informel réduirait la fraude fiscale et la concurrence déloyale.

Estimation financière des interventions

Résultat de l'estimation des coûts et besoins de financement

La redynamisation du secteur privé nécessite un investissement de 141 921 120 105 FCFA reparti comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Coûts de redynamisation du secteur privé de 2006 à 2015

Secteurs	Coût estimé	%
Relancer l'activité et le développement du secteur privé	118 236 620 105	83,3%
Assainissement du cadre légal et réglementaire du secteur privé	800 020 105	0,6%
Relance de l'activité du secteur privé	116 268 600 000	81,9%
Renforcement du dialogue entre le secteur privé et l'Etat	1 168 000 000	0,8%
Restaurer la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire	100 000 000	0,1%
Renforcement du dispositif de sécurité sur Abidjan et sur les grands axes routiers	100 000 000	0,1%
Promotion des PME/PMI	16 872 000 000	11,9%
Plan de redressement des PME/PMI	3 872 000 000	2,7%
Mobilisation des ressources en faveur des PME/PMI	10 165 000 000	7,2%
Renforcement des capacités des PME/PMI	2 835 000 000	2,0%
Réhabiliter l'offre touristique nationale et relancer les activités touristiques	6 712 500 000	4,7%
Rétablissement des sites touristiques endommagés.	5 512 500 000	3,9%
Création de nouveaux sites touristiques.	60 000 000	0,0%
Attraction de la destination Côte d'Ivoire	1 140 000 000	0,8%
TOTAL	141 921 120 105	100,0%

La relance de l'activité du secteur privé représente environ 83,3% du coût global relatif à la redynamisation du secteur privé et constitue l'axe d'intervention prioritaire. Ce montant élevé s'explique par le fait que ce secteur a été fortement affecté par la crise de septembre 2002 avec la destruction des outils de production, la fermeture de nombreuses PME/PMI, et la désorganisation des circuits de commercialisation. Ensuite, vient la promotion des PME/PMI avec près de 12%.

La politique de l'emploi a été influencée par les différentes phases de l'évolution économique du pays. En effet, les deux premières décennies après l'indépendance ont été matérialisées par une croissance économique soutenue, bénéfique pour l'emploi moderne sous l'impulsion de l'Etat.

La seconde phase, marquée par la récession économique et la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel entre 1980 et 1993, a enregistré des licenciements massifs. Près de 70.000 salariés du secteur moderne ont été mis au chômage tandis que le secteur informel connaissait une expansion avec un volume d'emploi passant de 560 000 emplois en 1985 à près de 1 092 000 emplois en 1992. Au titre des réformes, le plan national de l'emploi a été élaboré en 1991 et un an plus tard, l'OMOCI et l'ONFP qui avaient en charge de la mise en œuvre de la politique d'emploi, ont été dissous au profit de trois nouvelles institutions que sont l'AGEPE, l'AGEFOP et le FDFP.

Ainsi, la mise en œuvre des différentes réformes a permis à l'AGEPE de favoriser la création de 1 145 emplois à travers le PIJR et le PSIF, à l'AGEFOP d'offrir des emplois à 575 diplômés formés sur un effectif de 884 et au FDFP d'améliorer les conditions de vie de 96 535 bénéficiaires à travers son Projet d'appui à la formation de la population active.

La dernière phase ayant démarré au lendemain de la dévaluation du Franc CFA en 1994 avec la reprise économique qui en a découlé, a connu une éclosion d'initiatives publiques et privées en matière de création d'emplois. Dans cette dynamique, le plan national de l'emploi a été révisé en 1995, pour renforcer l'exécution des programmes d'emploi en faveur des jeunes, des femmes et des déflatés du secteur privé et public.

Par ailleurs, pour juguler les effets pervers de la crise de septembre 2002 sur le secteur de l'emploi, des mesures spécifiques ont été prises en 2003, pour la création du programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants, ainsi que celle du Fonds national de solidarité en 2005. Ces actions se sont poursuivies avec la mise en œuvre du programme de formation et d'insertion des jeunes par la plateforme AGEPE-AGEFOP-FDFP-FNS et le service civique en 2006.

En absence de données statistiques récentes, le taux de chômage de la population active âgée de 15 ans et plus était de 20,9% en 2002 contre 16,1% en 1998. Toujours selon les sources ENV de 2002, ce chômage était plus important chez les femmes et chez les jeunes pour lesquels le taux de chômage, au sens strict du BIT, se situait à 26,4% à Abidjan contre 20,9% pour l'ensemble de la population active. Dans les autres villes, il était de 11,9% contre 8,8% pour l'ensemble de la population active. Ce taux était de 24% chez femmes à Abidjan contre 19% pour les hommes et de 9,5% contre 8,3% dans les autres villes.

De même, les travailleurs indépendants occupaient en 2002 la part la plus importante des emplois, avec 48,8%, suivis par les travailleurs non rémunérés et les salariés, avec respectivement 31,6% et 18,7%. Les personnes en situation de sous-emploi représentaient 23,8% de la population totale occupée, avec 18,6% des hommes et 30,9% des femmes. Au total, le taux brut d'activité qui était de 41% en 1998 a enregistré une baisse pour atteindre 38,5% en 2002.

Le secteur de l'emploi connaît toutefois des pesanteurs liées au manque de synergie entre l'AGEPE, l'AGEFOP et le FDFP, aux difficultés d'accès aux données, à la précarisation des emplois et à l'insuffisance de financement de la politique active de l'emploi.

Pour mettre au marché du travail d'assurer son rôle de pourvoyeur d'emplois décents, plusieurs actions devraient être menées en vue de corriger les dysfonctionnements de ce secteur.

Ainsi, au niveau institutionnel, une synergie devrait être créée entre l'AGEPE, l'AGEFOP et le FDFP pour renforcer et coordonner leurs actions en matière de politique d'emploi.

Pour maintenir la disponibilité d'une main d'œuvre jeune et abondante sur le marché du travail, l'Etat doit prendre des mesures pour concéder au secteur privé, notamment les entreprises, les formations diplômantes afin de répondre à leurs besoins. En somme, l'emploi doit devenir une priorité nationale dans les politiques sociales et économiques.

Estimation financière des interventions

Résultat de l'estimation des couts et besoins de financement

En ce qui concerne l'emploi, le montant des investissements prévus se chiffre à 152 763 760 000 de Francs CFA. Les activités relatives à l'accès à l'emploi absorbent l'essentiel des ressources allouées à ce secteur. Les actions prioritaires portent sur le financement de la politique d'emploi à travers le financement de micro-projets et le financement des projets spécifiques ainsi que la définition de programmes d'emploi. Ces interventions représentent respectivement 58% et 40,4% du montant des investissements soit au total 98,4%.

Tableau 14 : Coûts de réorganisation du marché du travail de 2006 à 2015

Secteurs	Coût estimé	%
Favoriser l'accès à l'emploi	152 116 760 000	99,6%
Financement de la politique d'emploi	88 593 100 000	58,0%
Définition de programmes d'emploi	61 709 200 000	40,4%
Définition de politiques macroéconomiques et sectorielles d'emploi	772 700 000	0,5%
Mise en place d'un mécanisme de suivi de l'emploi	1 041 760 000	0,7%
Mettre les travailleurs dans de bonnes conditions de travail	647 000 000	0,4%
Amélioration du cadre de travail	647 000 000	0,4%
TOTAL	152 763 760 000	100,0%

Le secteur monétaire et financier a été confronté à de graves difficultés en termes de liquidité et de recouvrement des créances lors de la récession économique des années 80. Cette situation a entraîné la disparition de près de 40% des établissements de crédit.

Le volet du Programme d'ajustement structurel qui est consacré à la restructuration du secteur financier a démarré en 1985 pour s'achever en 1993. Ce Programme a conduit au retrait de l'Etat, à la mise en place des autorités de supervision et de réglementation de l'activité bancaire et à l'apurement des pertes et des créances consolidés par la Banque centrale.

Les effets de la dévaluation du franc CFA en 1994 conjugués avec les profonds changements intervenus dans le secteur financier ont permis la modification de la grille des taux directeurs, la mise en place d'un marché monétaire rénové et la libéralisation des conditions des banques.

Ainsi, le système financier dispose à fin 2006, de deux institutions financières, d'un réseau bancaire comprenant 19 établissements, de 31 compagnies d'assurances, de 80 structures de microfinance, d'une Bourse Régionale des Valeurs Mobilières, de 20 bureaux de change manuel, de 4 structures de transfert électronique de fonds, d'une Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, des maisons de crédits et de deux Caisses de sécurité sociale que sont la CGRAE et la CNPS.

Le réseau bancaire, dominé par la SGBCI, la BICICI, la BIAO et la SIB avec plus de 60% du marché bancaire et 58,1% du capital social détenu par les non nationaux, a dégagé un excédent de trésorerie de 732,6 milliards de FCFA sur la période 2003-2005. En effet, ce secteur a collecté 5485,2 milliards de FCFA et octroyé des crédits à hauteur de 4742,6 milliards de FCFA. Cette trésorerie excédentaire s'est consolidée en 2006 avec 320 milliards de FCFA malgré un taux de dégradation du portefeuille de prêts de 20%.

Quant au secteur des assurances en profonde mutation et en croissance, il a réalisé un chiffre d'affaires de 130 milliards de FCFA en 2005 contre 122 milliards de FCFA en 2004. De même, en 2005, le secteur de la microfinance en expansion ces dernières années, a collecté une épargne totale de 63,8 milliards de FCFA et distribué 26,2 milliards de FCFA de crédits, avec un taux de dégradation du portefeuille de prêts de 16%.

Le volume des échanges réalisé par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières est passé de 52 milliards de FCFA en 2005 à 65 milliards de FCFA en 2006, et la capitalisation boursière est passée de 1 623,4 milliards de FCFA à 2 476,2 milliards de FCFA sur la même période.

La CGRAE et la CNPS, gérant les ressources de retraite des employés des secteurs public et privé, sont censées être des institutionnels à capacité de financement. Cependant, la CGRAE accuse un déficit structurel lié à l'inadaptation de son régime, à la nature de ses prestations et se trouve en profonde restructuration. En effet, elle a collecté entre 2005 et 2006, la somme de 109,7 milliards de FCFA contre un niveau de prestations de 190,7 milliards de FCFA. A l'inverse, la CNPS a mobilisé sur la même période, 129,2 milliards FCFA pour un niveau de prestations de 126,1 milliards de FCFA. Cet excédent de 3,1 milliards de FCFA lui a permis d'effectuer d'importants placements auprès des banques.

Les autres secteurs constitués par les bureaux de change manuel et les établissements de transfert électronique de fonds sont en plein essor. En 2005, Les transactions réalisées ont porté

sur un montant d'environ 60 millions de FCFA tandis que le niveau des transferts électroniques de fonds s'élève à 132,7 milliards de FCFA.

Les challenges pour le secteur monétaire et financier résident (i) dans l'émergence de banques qui n'auraient recours qu'à la Banque centrale pour leur refinancement afin que les modifications des taux de base dans l'espace UEMOA se traduisent dans les faits pour leurs usagers ; dans la professionnalisation du secteur de la microfinance et dans l'opérationnalisation du fonds de garantie des crédits aux PME/PMI.

Estimation financière des interventions

Résultat de l'estimation des coûts et besoins de financement

L'optimisation du financement de l'activité économique nécessite des investissements se chiffrant à 15 164 500 000 de FCFA. Un peu plus des 2/3 de ce montant est consacré à l'accroissement de la part des privés ivoiriens dans le capital social des banques. La mise en place des structures spécialisées au profit des PME/PMI et micro-entreprises afin de leur faciliter l'accès au crédit représente près de 20% du financement.

Tableau 15: Coûts de l'optimisation du financement de l'activité économique de 2006 à 2015

Secteurs	Coût estimé	%
Corriger le déséquilibre entre l'épargne et l'investissement	90 000 000	0,6%
Accroissement du taux de bancarisation	50 000 000	0,3%
Accroissement de la mobilisation de l'épargne	20 000 000	0,1%
Développement de la collecte de l'épargne longue	20 000 000	0,1%
Assainir le secteur financier	1 854 500 000	12,2%
Renforcement de la surveillance du secteur financier	300 000 000	2,0%
Professionnalisation du secteur de la micro-finance	1 554 500 000	10,3%
Rendre le marché plus concurrentiel	50 000 000	0,3%
Amener les banques à mieux répondre aux besoins et attentes des opérateurs économiques	10 200 000 000	67,3%
Accroissement de la part des privés ivoiriens dans le capital social des banques	10 100 000 000	66,6%
Consolidation de la présence des banques nationales sur le marché	100 000 000	0,7%
Favoriser l'accès des agents économiques au crédit	3 020 000 000	19,9%
Mise en place des structures spécialisées au profit des PME/PMI et micro-entreprises	3 020 000 000	19,9%
Réduction des risques de contrepartie	-	0,0%
TOTAL	15 164 500 000	100,0%

Ces actions seront accompagnées d'une série de mesures relatives à (i) l'accroissement du taux de rémunération de l'épargne, (ii) au développement des activités de la BRVM, (iii) à la création des supports d'épargne longue (prendre des mesures incitatives pour favoriser la souscription au contrat d'assurance vie et retraite) et de fonds de pension alimentés par des prélèvements obligatoires sur les salaires, (iv) à la réactivation du système de portage des parts par l'Etat en vue de la rétrocession aux ivoiriens, (v) à la création d'un cadre favorable à l'émergence d'institutions spécialisées (crédit-bail, affacturage et capital-risque, etc.) et de structures de cautionnement mutuel, (vi) à la lutte contre le non remboursement et l'impunité, à l'activation des sanctions attachées au phénomène de collecte illégale d'épargne et de prêts usuraires.

CHAPITRE 2 SECTEURS SOCIAUX

II.1 Population – protections sociale et civile – culture

La **population** ivoirienne est évaluée en 1998 à 15 366 672 habitants selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH98). Avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,3%, cette population est estimée à 19 657 734 habitants en 2006 et 26 millions en 2018.

Elle revêt plusieurs caractéristiques: (i) une population très jeune avec 43% de moins de 15 ans ; (ii) un rapport de dépendance de 142 personnes inactives pour 100 actifs en 1998 ; (iii) une inégale répartition de la population sur le territoire national avec une densité moyenne de 48 habitants/km² en 1998: 78% de la population occupe 47% du territoire national dans le sud forestier contre 22% de la population sur 53% de la superficie du territoire national dans la zone de savane ; (iv) un indice synthétique de fécondité de 7,2 enfants/femme en 1980-1981 contre 4.6 en 2005 ; (v) une proportion de population étrangère estimée à 26% de la population totale en 1998 ; (vi) un taux d'urbanisation de 43% en 1998, soit une croissance de 4,2% par rapport à 1988, principalement alimenté par la croissance démographique élevée, l'exode rural et l'immigration internationale ; (vii) un taux de mortalité générale relativement élevé, de 15‰ en 1998 contre 12‰ en 1988, lié à une forte prévalence du paludisme et aux décès dû au VIH/SIDA dont la prévalence est de 4.7% en 2005; (viii) un taux de mortalité infantile de 112‰ en 1998 contre 89‰ en 1994 ; et (ix) une mortalité maternelle élevée de 543 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2005.

L'accroissement rapide de la population s'explique par plusieurs facteurs. En effet, si le taux de fécondité est très élevé et se situe à 4,6 enfants par femme en 2005, le taux de mortalité lui est en baisse et le solde migratoire est positif avec 0,4% sur la même période. Cette dynamique migratoire contribue certes au développement économique du pays mais pose également de nombreux problèmes. En effet, les migrations internes vident les zones de départ de leur force de travail, accentuent les pressions sur les terres et ressources naturelles des régions d'accueil, modifient la trame du peuplement et favorisent, l'émergence des conflits inter-communautaires qui mettent ainsi en péril la cohésion sociale.

Cette situation démographique a également des conséquences sur les conditions de vie des populations vulnérables à travers : (i) les naissances nombreuses et rapprochées influençant l'état de santé des mères et des enfants ; (ii) un poids démographique important des jeunes avec des fortes pressions sur les infrastructures sociales ; (iii) une crise de socialisation traduite par une recrudescence de la délinquance juvénile et la violence ; (iv) une faible proportion des personnes âgées, dont la prise en charge devient de plus en plus préoccupante ; et (v) de fortes pressions exercées sur les ressources naturelles et le cadre de vie des populations ainsi qu'une exacerbation des conflits fonciers.

Il ressort de cette situation démographique, la nécessité d'insérer les variables démographiques dans les politiques et programmes de développement.

.Estimation financière des interventions

Interventions

Dans le domaine de la population deux axes ont été retenus. Ce sont (i) la production, diffusion et archivage de données actualisées, fiables et désagrégées et (ii) la modernisation et sécurisation de l'état civil pour un coût global de 32.8 milliards FCFA d'ici à 2015.

Résultat de l'estimation des coûts et besoins de financement

La production, diffusion et archivage de données actualisées, fiables et désagrégées coûtera 13 272 940 700 FCFA. Ce montant se répartit comme suit : 9 607 160 700 FCFA pour la réalisation du RGPH 2008 ; 217 890 000 FCFA pour l'adoption d'un schéma directeur de la statistique, 267 890 000 FCFA pour l'Adoption d'une loi statistique en population et développement. Il faut en outre 280 000 000 FCFA nécessaires pour l'établissement d'une Base de données nationales et 2 900 000 000 FCFA pour les bases de régionales en population et développement.

Quant à l'axe relatif la modernisation et sécurisation de l'état civil, une seule activité a été retenue. Il s'agit de la Reconstruction des registres détruits du fait de la guerre et modernisation de l'état civil, il nécessitera 19 500 000 000 FCFA.

Tableau 16 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD du secteur de la population

	2007	2010	2015	TOTAL	MOYENNE
RGPH 2008	2 405 412 700	213 921 000	-	9 607 160 700	1 921 432 140
Adoption d'un schéma directeur de la statistique	217 890 000	-	-	217 890 000	217 890 000
Adoption d'une loi statistique	267 890 000	-	-	267 890 000	267 890 000
Base de données nationales en population et développement		30 000 000	25 000 000	280 000 000	35 000 000
Base de données régionales en population et développement		419 209 500	216 981 500	2 900 000 000	362 500 000
Reconstruction des registres détruits du fait de la guerre et modernisation de l'état civil	431 823 500	3 091 657 000	570 658 000	19 500 000 000	1 950 000 000
TOTAUX	3 323 016 200	3 754 787 500	812 639 500	32 772 940 700	3 277 294 070

En matière de protection sociale, la Côte d'Ivoire ayant souscrit aux engagements internationaux, a consolidé son système juridique, lors de la révision de la loi fondamentale en 2000, pour renforcer la prise en compte des couches vulnérables comme les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics ont pris des mesures collectives et obligatoires qui sont mises en œuvre par la CGRAE et la MUGEF-CI pour le public, la CNPS pour le privé, le FPM et le FPPN pour les forces de défense et de sécurité et les Compagnies privées d'assurance pour tout citoyen, afin de se prémunir contre les risques sociaux.

A ce titre, la CGRAE gère la retraite des agents du secteur public tandis que la MUGEF-CI assure leur couverture partielle en soins de santé. La CNPS fournit les services de prestations familiales, d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de retraite pour les agents du secteur privé. Le FPM et le FPPN assurent la couverture partielle ou totale des frais liés à la maladie et aux risques professionnels des agents de défense et de sécurité dans les structures sanitaires publiques et privées.

Les prestations fournies par ces organismes couvrent les travailleurs du public et du privé moderne qui ne représentent que 10% de la population active. En plus, devant la progression de la pauvreté, seule une frange marginale de la population dispose d'une couverture de risques sociaux dans les Compagnies privées d'assurance.

Pour palier cette insuffisance, des lois organiques relatives à l'Assurance Maladie Universelle ont été votées par le Parlement, depuis le 9 octobre 2001. Ce système de sécurité sociale qui devrait couvrir les risques sanitaires du plus grand nombre de la population se heurte à des difficultés dans sa mise en œuvre, au nombre desquelles l'absence d'études actuarielles, l'indisponibilité de ressources nécessaires et la situation de crise de septembre 2002.

Les conséquences de cette crise ont affecté les filets de sécurité classiques, le fonctionnement des services sociaux de base et la situation déjà précaire des groupes à risque, notamment les enfants exposés à la malnutrition, à la discrimination, à la vulnérabilité et confrontés aux difficultés d'accès à l'école.

Ainsi, aux phénomènes récurrents des enfants et des adolescents de la rue, des enfants en conflit avec la loi, des enfants victimes de traite et des pires formes de travail, s'ajoute celui des enfants enrôlés lors du conflit, des enfants non déclarés à l'Etat civil et des orphelins du fait du VIH/SIDA.

Estimation financière des interventions

Interventions

L'évaluation des besoins dans le domaine de la protection sociale s'articule autour de quatre grands axes. Ce sont : la mise en œuvre des programmes d'identification et de recensement des couches vulnérables et des jeunes, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de protection sociale, la mise en place de mesures et mécanismes de réadaptation des personnes handicapées, et la mise en œuvre de la politique nationale en matière de jeunesse d'éducation civique et des sports.

Résultat de l'estimation des coûts et besoins de financement

Les résultats des estimations de ce domaine s'élèvent à 18,407milliards FCFA sur la période 2006-2015. L'axe 1 coûtera 2,470 milliards. L'axe 2 est évalué à 870 millions et l'axe 3 mobilisera 4,735milliards. L'axe 4 qui comprend la réalisation d'infrastructures sportives au profit de la jeunesse est évalué à 10,326 milliards

Tableau 17: Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD du secteur de la Protection Sociale (en millions de FCFA)

AXES	2006	2010	2015	TOTAL
Mise en œuvre des programmes d'identification et de recensement des couches vulnérables et des jeunes	170	310	-	2 470
Elaboration et mise en œuvre d'une politique nationale de protection sociale	111	60	20	876
Mise en place de mesures et mécanismes de réadaptation des personnes handicapées	255	495	-	4 735
Mise en œuvre de la politique nationale en matière de jeunesse d'éducation civique et des sports	1 185	2 000	-	10 326
TOTAUX	1 721	2 865	20	18 407
COUT PER CAPITA EN FCFA	88	130	1	

La protection civile a pour sa part la mission de secourir les personnes et de protéger les biens, en tous temps et tous lieux, lors d'événements calamiteux, de catastrophes et de sinistres.

Pour assurer ces missions, les pouvoirs publics ont créé en 1961 le Service National de la Protection Civile, lequel est devenu la Direction de la Protection Civile en 1975 pour être transformée en Office National de la Protection Civile en 2000. En outre, le Groupement des Sapeurs Pompiers Militaires a été créé en 1974, placé sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur.

L'instabilité du cadre institutionnel et la multitude d'intervenants dans le secteur de la Protection Civile affectent l'efficacité de l'arsenal d'actions lors des catastrophes majeures. En effet, la crise du déversement des déchets toxiques, en août 2006 dans le District d'Abidjan, a mis en évidence les dysfonctionnements liés à l'absence de coordination des actions des structures opérationnelles du secteur.

Outre ces problèmes d'ordre institutionnel, l'Office National de la Protection Civile tout comme le Groupement des Sapeurs Pompiers Militaires est confronté à l'insuffisance et au vieillissement du personnel dont l'âge moyen est de 45 ans. Le niveau de représentativité de ces structures est largement en deçà des normes requises pour l'assistance aux populations sur l'ensemble du territoire national, en cas de sinistres. A ces difficultés, s'ajoutent l'inexistence de structures de formation en protection civile, l'inadaptation et la méconnaissance des textes réglementant la protection civile et le non respect des normes de sécurité pour les installations, notamment des bouches d'incendie et des passages piétons.

Par ailleurs l'évaluation des besoins en matière de protection Civile a été faite selon la démarche tradition de programmation. Les experts du secteur, ont établi trois (3) grandes priorités. Celles-ci se résument pour l'essentiel à la Création du Centre Opérationnel de l'Etat-major de la Protection Civile, de Centres de Secours d'Urgence (CSU), d'Antennes Régionales de la Protection Civile (A.R.P.C). La création de ces structures devrait permettre de couvrir l'ensemble du pays en cas de catastrophes nécessitant les premiers secours d'urgence.

Estimation financière des interventions

Intervention

Dans le domaine de la protection civile, un axe a été retenu et porte sur le renforcement des capacités humaines, matérielles et infrastructurelles de la Protection Civile aussi bien au niveau de l'Office Nationale de la Protection Civile qu'au niveau du Groupement des Sapeurs Pompiers Militaires.

Cet axe a été décliné en trois priorités qui résument pour l'essentiel à la création du Centre Opérationnel de l'Etat-Major de la Protection Civile, de Centres de Secours d'Urgence (CSU) et d'Antennes Régionales de la Protection Civile (A.R.P.C).

Résultat de l'estimation des coûts et besoins de financement

Les résultats des estimations pour ces trois priorités s'élèvent à 26 900 000 000 FCFA sur la période 2006-2013. Ce montant se répartit pour 13 000 000 000 F.CFA pour la Création de Centres de Secours d'Urgence, 10 000 000 000 F.CFA pour la création d'antennes régionales de la protection civile. Quant à la réhabilitation des casernes, elle coutera 3 400 000 000 FCFA et 500 000 000 F.CFA pour la création du Centre Opérationnel de l'Etat-major de la Protection Civile.

Tableau 18 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD du secteur de la Protection Civile (en millions de FCFA)

	2007	2010	2007- 2015	MOYENNE	%
PRIORITE N° 1 (2007-2008)	8 700	-	14 900	7 950	55
Centre Opérationnel de l'Etat-Major de la Protection Civile	500				
Centres de Secours d'Urgence	1 000				
A.R.P.C	5 000				
Réhabilitation de casernes	2 200				
PRIORITE N° II (2009-2010)	-	3 000	6 000	3 000	22
Création de Centres de Secours d'Urgence (CSU)		3 027			
PRIORITE N° III (2011-2012)	-	-	5 000	2 500	19
Création de Centres de Secours d'Urgence					
COUTS TOTAUX	8 700	3 000	26 900	4 483	100
COUTS TOTAUX EN USD (510)	17	5	52	8	

Pour ce qui est de **la culture**, c'est un ensemble de normes régissant les rapports humains. A ce titre, en lien avec l'environnement, elle apparaît comme un cadre d'échanges, de diffusion des connaissances et des expériences. En outre, elle englobe les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

Depuis les années 60, le développement de la Côte d'Ivoire a reposé sur un ensemble de valeurs d'ouverture vers l'extérieur, notamment dans le domaine culturel. Cependant, cette ouverture a ébranlé les chaînes de transmission des valeurs et des connaissances, au point où les langues nationales sont menacées de disparition. La faible reconnaissance de la dimension de la culture dans la politique de développement a contribué à cet état de fait, ce qui rétrécit le champ de l'action culturelle pour l'astreindre seulement à la gestion des activités musicales.

Même limité à ce champ, la situation de la culture n'est guère reluisante. En effet, les revenus des producteurs d'œuvre d'art s'amenuisent avec le phénomène de la piraterie. A cela, s'ajoutent l'absence d'une politique de développement culturel et le faible niveau du budget alloué au secteur qui n'excède pas 1% du budget global de l'Etat.

Le palais de la culture de Treichville est le seul lieu moderne d'expression artistique et culturelle aux côtés d'un musée national, des sites touristiques et des monuments historiques qui sont insuffisamment valorisés. Malgré ce manque d'infrastructures, des événements sont organisés pour la promotion de l'industrie culturelle, à travers le SIICA, le SILA, le FICA et le MASA.

L'architecture institutionnelle des structures opérationnelles du secteur a confié la formation des professionnels de la culture à des structures comme l'INSAAC, le Lycée d'Enseignement Artistique et le Centre Technique des Arts Appliqués de Bingerville ; la production des ouvrages aux maisons d'édition comme les NEI et le CEDA ; la production de phonogramme au secteur privé et la régulation des productions d'œuvres d'arts et culturelles au BURIDA. Ces structures sont soutenues au niveau central par un Ministère en charge de la Culture.

Estimation financière des interventions

Résultat de l'estimation des couts et besoins de financement

Quatre axes stratégiques d'interventions sont retenus pour le secteur de la culture et se déclinent comme suit :

- ✓ le recentrage de la vision de l'éthique et du développement culturel ;
- ✓ la lutte contre la piraterie ;
- ✓ la création et le renforcement des capacités des structures de diffusion de la culture ;
- ✓ l'appropriation et la promotion de langues nationales.

Globalement, de 2007 à 2015, les besoins de financement du secteur de la culture se situeraient à **15,216** milliards FCFA soit **1,443** milliard FCFA en 2006, **2,064** milliards FCFA en 2010 et **1,257** milliards FCFA en 2014. La dépense moyenne annuelle serait d'environ 3 milliards FCFA sur la période considérée.

La dépense annuelle par habitant s'élèverait alors en moyenne environ 0,16 USD soit 82 FCFA.

.Tableau 19 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD du secteur de la culture

AXES	2006	2010	2014	2006-2015	Moyenne	
Recentrage de la vision et de l'éthique du développement culturel.	13 000 000	5 200 000	-	78 800 000	14 327 273	0,52
Lutte contre la piraterie	233 800 000	74 600 000	72 000 000	665 400 000	166 281 818	4
Création et le renforcement des capacités structures de diffusion de la culture.	982 000 000	1 775 000 000	975 000 000	12 792 500 000	2 558 500 000	84
Appropriation et promotion des langues nationales.	215 000 000	210 000 000	210 000 000	1 680 000 000	344 090 909	11
COUTS TOTAUX EN FCFA	1 443 800 000	2 064 800 000	1 257 000 000	15 216 700 000	2 850 609 091	100
COUTS TOTAUX EN USD (510)	2 830 980	4 048 627	2 464 706	29 836 667	2 850 609 091	-
COUT PER CAPITA	0,14	0,18	0,10	-	0,16	81,12

II.2 Education et formation

Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a inscrit l'éducation et la formation au rang de ses priorités. Cette décision s'est traduite par le niveau soutenu des ressources budgétaires allouées à ce secteur qui a atteint 40% au cours de la décennie 70.

Dans cette volonté, le Gouvernement a introduit l'enseignement télévisuel dans le primaire, mais cette innovation a été abandonnée pour son coût élevé au moment de la récession économique des années 80.

A l'initiative du Gouvernement, une concertation nationale a réuni en 1994, l'ensemble des partenaires de l'école, pour répondre aux mutations de la société et satisfaire la demande d'éducation. Cette concertation a abouti un an plus tard, à l'adoption de la loi n°95-696 du 17 septembre 1995 relative à l'enseignement.

Dernière loi en vigueur, elle réaffirme les principes du droit à l'éducation et de l'égalité de traitement de tous, dans le primaire et le premier cycle du secondaire général qui constituent **l'éducation de base**. En outre, elle insiste sur une participation accrue des partenaires et des communautés à la conception, à l'exécution de la politique de formation, aux charges et à la gestion des établissements. De même, dans le cadre d'une concession partielle du service public d'éducation au privé, elle définit les conditions générales d'agrément et de fonctionnement des établissements privés. Enfin, cette loi a pris en compte les conclusions du Livre blanc sur l'enseignement supérieur.

L'application de cette loi a permis au Ministère de l'éducation nationale de conduire plusieurs politiques dont celle de prêts/locations de manuels scolaires aux écoliers des localités les moins scolarisées dès 1998 ; celle de la libéralisation du port de l'uniforme scolaire au primaire et du marché du livre dès 1999, celle de la pérennisation du programme des cantines scolaires qui ont alimenté 585 535 écoliers dans 3 262 cantines scolaires en 2005/2006 et celle de l'implication des communautés à la gestion des établissements, avec 6 466 COGES fonctionnels en 2005/2006.

De même, les mesures prises au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ont essentiellement porté sur l'augmentation des capacités d'accueil, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'instauration de programmes courts de formation qualifiante, par apprentissage et à distance, l'adéquation de la formation/emplois et la création de nouveaux Centres de Métiers Ruraux.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les facultés traditionnelles ont été remplacées par les Unités de formation et de recherche. En outre, l'introduction progressive du système Licence-Master-Doctorat dans les universités est en cours.

Enfin, dans l'éducation des adultes, l'architecture institutionnelle a été mise en place depuis 1996 avec la création du Service autonome d'alphabétisation suivi de celle du Comité national d'alphabétisation en 1998 et du Fonds national d'appui à l'alphabétisation en 1999.

La mise en œuvre de ces politiques dans les différents cycles d'enseignement depuis l'adoption de la loi relative à l'enseignement donne les résultats suivants.

Au niveau de l'enseignement préscolaire, il regroupe la petite, la moyenne et la grande section pour les enfants âgés de 3 à 5 ans. Ce niveau d'enseignement, qui était essentiellement concentré en zone urbaine, connaît une expansion rapide depuis l'adoption du « Plan araignée » en 2004/2005, associant la réalisation d'une école préscolaire à chaque nouvelle école primaire. Aussi, le nombre d'écoles qui était de 187 pendant l'année scolaire 1996/97 est-il passé à 391 écoles en 2001/2002 pour s'établir à 863 écoles en 2005/2006.

La frange concernée par cet enseignement représentait selon le RGPH-98, près de 10% de la population du pays, correspondant à 11,3% et 7,3% respectivement pour les populations rurale et urbaine. Selon MICS-2006, près de 6% de ces enfants suivent un programme d'éducation préscolaire. Cette proportion atteint les 13% en milieu urbain contre 1% en milieu rural et comprend autant de filles que de garçons. Cet effectif se répartit selon le niveau de revenu des ménages avec 24% des enfants appartenant à des familles non pauvres contre seulement 1% issus de ménages pauvres.

Le préscolaire initialement dominé par les structures privées enregistre une progression notable des structures étatiques depuis l'avènement du « Plan araignée » auquel s'ajoute le constat selon lequel la fréquentation d'une école maternelle améliorerait le rendement des élèves dans le cycle primaire. Dans cette dynamique, l'effectif des enseignants au préscolaire est passé de 829 éducateurs préscolaires dont 729 femmes en 1995/96 à 2150 maîtres dont 1750 femmes en 2001/2002 pour chuter à 1745 maîtres dont 1471 femmes en 2005/2006, en raison de la situation de crise.

Enfin, ce sont 4% des enfants en âge officiel d'être inscrits en première année de l'enseignement primaire qui ont suivi un programme préscolaire l'année précédente.

L'enseignement primaire, d'une durée de six ans, concerne officiellement les enfants âgés de six à onze ans. Il a toujours occupé la frange la plus importante de la population du système éducatif national et a enregistré une évolution significative de son effectif au cours de ces dernières années. En effet, de 1 405 187 écoliers en 1989/1990, ce niveau d'enseignement comptait 2 113 836 écoliers en 2001/2002 et 2 111 975 écoliers en 2005/2006, dont 88,29% dans le secteur public.

L'évolution de l'effectif des enseignants a suivi la même tendance avec respectivement 38 722, 50 968 et 45 804 instituteurs en 1989/1990, 2001/2002 et 2005/2006. Cet effectif donne un ratio moyen d'élèves par maître de 36 en 1989/1990, 41 en 2001/2002 et 46 en 2005/2006. Bien que supérieur à la norme UNESCO de 40 élèves par maître, ce ratio moyen est inférieur à la norme nationale qui est de 50 élèves par maître. Toutefois, la crise de septembre 2002 a entraîné la détérioration du niveau d'encadrement dans les régions de Man, Bouaké, Odienné et Korhogo, où ce ratio a été respectivement de 50, 55, 67 et 80 élèves par maître en 2005/2006.

L'encadrement de l'enseignement primaire est dévolu à 186 inspecteurs repartis dans 131 inspections, 81 conseillers pédagogiques, 15 animateurs pédagogiques régionaux et 782 conseillers pédagogiques de secteur en 2006/2007. Avec un conseiller pédagogique de secteur pour 62 enseignants, ce ratio est inférieur à la norme internationale qui est de 01 pour 65.

Ces ressources humaines disposaient de 35 309 classes en 1989/1990, 51 050 classes en 2001/2002 contre 49 954 classes en bon état de fonctionnement dont 43 264 classes dans l'enseignement public en 2005/2006. Le nombre d'écoles est ainsi passé de 6681 en 1989/1990 à 8975 en 2001/2002 puis à 9106 en 2005/2006. Ces infrastructures offrent une moyenne de 43 écoliers par classe en 2005/2006, contre 42 et 40 respectivement en 2001/2002 et 1989/1990.

Selon MICS 3, les résultats dans ce cycle d'enseignement indiquent qu'en 2005, seulement 44% des enfants ayant l'âge officiel d'inscription au primaire, ont eu accès à l'école. Cet indicateur est de 43% chez les garçons contre 44,5% chez les filles et de 39% en milieu urbain contre 20% en milieu rural. En outre, dans cycle primaire les enfants âgés effectivement de six à onze ans représentent 55% de la population scolarisable contre 56,5% en 2002 et 48,8% en 1993.

Enfin, selon la même source, la performance de l'enseignement primaire révèle d'une part, que 52% des enfants qui entrent en première année atteignent la cinquième année et parmi ceux âgés de 11 ans, seulement 17% sont susceptibles d'achever le cycle primaire. Les taux de succès au CEPE sont irréguliers, cependant ils augmentent ces dernières années soit 33,7% en 1997 contre 76,6% en 2006. Le rendement interne qui durant de longues années a été considéré comme faible semble s'améliorer. En effet, le coefficient de rendement, d'une part, qui était de 51,1% en 2001/2002 est de 68,5 % en 2004/2004. D'autre part le coefficient de déperdition connaît la même tendance car les coûts de formation des élèves baissent. De 1,958 en 2001/2002 le coefficient de déperdition est de 1,459 en 2004/2005.

L'enseignement secondaire général se subdivise en deux cycles dont le premier dure quatre ans et le second, trois ans. L'accès au premier cycle est subordonné à l'admission au concours d'entrée en 6^{ème} et la fin est sanctionnée par le BEPC. Le second cycle accueille les élèves ayant satisfait aux conditions d'orientations reposant sur la pondération des notes du BEPC et des moyennes spécifiques de la classe de 3^{ème}, et il autorise l'accès à l'enseignement supérieur par l'obtention du Baccalauréat.

En l'espace de douze ans, l'effectif des élèves dans l'enseignement secondaire général a doublé, passant de 333 709 en 1989/1990 à 682 461 élèves en 2001/2002. Malgré la crise, cet effectif a

évolué pour atteindre en 2005/2006, 762151 élèves dont 314 443 au privé. Le premier cycle compte 569 677 élèves dont 214 722 filles et dans le second cycle 192 474 élèves dont 69 523 filles.

Cette tendance n'a pas été suivie au niveau de l'effectif des enseignants qui dénombrait 22.536 enseignants dont 2826 femmes en 2001/2002 contre 21 241 enseignants dont 2 740 femmes en 2005/2006. Avec la crise sociopolitique la présence dans le système éducatif des enseignants bénévoles et volontaires s'accroît.

L'encadrement dans l'enseignement secondaire général doit respecter les normes nationales qui sont de 66 élèves/classe dans le premier cycle contre 60 dans le second cycle. Au niveau pédagogique, il est assuré en 2005/2006 par 1 366 éducateurs, 371 conseillers pédagogiques et enfin 42 inspecteurs.

En termes de structures d'accueil, l'enseignement secondaire général dispose en 2005/2006 de 15 850 salles de classe dont 8 288 au privé réparties dans 679 établissements.

A côté de l'enseignement secondaire public s'est développé depuis 1962/1963, un secteur d'enseignement secondaire privé qui a connu un essor à partir de l'adoption de la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'enseignement. Ainsi des données de plus en plus fiables sont disponibles. Celles-ci permettent de suivre l'évolution de cet ordre d'enseignement qui assure le relais de l'enseignement public. De 255 établissements privés avec 177 048 élèves dont 69 244 filles en 1995/96 l'on a en 2005/2006, 469 établissements regroupant 314 44 élèves dont 130 197 filles.

L'enseignement secondaire général en Côte d'Ivoire est sélectif en témoigne les faibles taux de transition CM2/6^{ème}, malgré, bien entendu, une légère amélioration en 1999/2000 avec 35,2% et 52,3% en 2005/2006. La même tendance s'observe lors du passage de la 3^{ème} à la seconde où le taux de transition est de 42% en 1999/2000 contre 45,6% en 2005/2006.

En ce qui concerne la performance de l'enseignement secondaire général, seulement le quart des candidats au BEPC et le tiers de ceux du BAC sont admis. Cependant, les taux de promotion par niveau dans ce degré d'enseignement sont bons, en moyenne 80% dans le premier cycle Public contre 70% en moyenne dans le second cycle Public.

L'enseignement secondaire technique et la formation professionnelle ont été institués pour assurer une adéquation entre les besoins de l'économie et le secteur de l'éducation et de la formation. Ainsi, l'**enseignement technique**, dispensé dans les lycées d'enseignement technique prépare les élèves à l'acquisition de pré requis nécessaires et indispensables pour aborder un enseignement technique long ou une formation professionnelle. **La formation professionnelle** qui se fait à tous les niveaux, de façon initiale, continue et par apprentissage, prépare les élèves à être opérationnels en entreprise. Elle est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'une attestation.

Ce degré d'enseignement comptait 28 066 élèves en 2002 contre 47 488 élèves en 2005 dont 22 283 filles. La répartition de cet effectif en 2005 indiquait 21 707 élèves pour l'enseignement technique et 25 781 élèves pour la formation professionnelle. Au titre de l'encadrement, le personnel comprenait 1576 agents dont 614 enseignants en 1997.

Pendant que le nombre d'établissements publics s'est établi à 75 structures de formation depuis 2000 jusqu'à ce jour, celui relevant du secteur privé n'a cessé de croître passant de 153 établissements en 2004 à 190 établissements en 2005 et à 250 établissements en 2006 dont 150 se trouvent dans le district d'Abidjan.

Cet enseignement s'apprécie à travers le taux de promotion, le taux moyen d'encadrement et l'indice d'efficacité à la sortie. En 2005, ces taux sont respectivement de 74,17%, 16,34% 61,80%. Quant aux résultats des examens de sortie, en 2002 le taux de réussite est de 77,92%. En 2005, ce taux a connu une régression pour se situer à 61,80%.

Les diplômés des différents cycles de l'enseignement général sont confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle. En effet, selon les données de l'ENV 2002, le taux de chômage des titulaires des différents diplômes de l'enseignement général était de 16% pour le BEPC, 19% pour la licence, 22% pour le CEPE, 25% pour la Maîtrise, 27% pour le BAC, et contre 13% au niveau

national avant la crise de septembre 2002. De même, dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, ce taux s'établissait à 12,5% pour le BT, 12,7% pour le CAP, 42% pour le BTS et 53% pour le BEP.

Malgré les efforts déployés par l'Etat pour assurer la formation et l'insertion professionnelle des diplômés, le taux de chômage de ceux-ci reste élevé pour tous les cycles d'enseignement notamment dans l'enseignement technique et la formation professionnelle. Une telle situation pourrait s'expliquer d'une part, par l'inadaptation des profils de formation de ce cycle d'enseignement aux besoins en personnels des entreprises et d'autre part, par le système éducatif tourné vers la formation des cadres pendant que le secteur réel productif est plus demandeur d'ouvriers spécialisés et d'employés titulaires de BEPC, du CAP et du BT.

L'**enseignement supérieur** disposait en 2005, de 03 universités publiques, 02 unités régionales de l'enseignement supérieur, 18 universités privées, 04 grandes écoles publiques et 123 grandes écoles privées. En 2004, 146.490 étudiants se sont inscrits dans ces universités et grandes écoles dont 94.671 dans le public et 51.819 dans le privé.

L'université de Cocody enregistre un fort taux de concentration avec 70,4% des 69 436 étudiants des universités publiques, suivie de celle de Bouaké avec 20% et de celle d'Abobo-Adjamé avec moins de 10%. Au niveau des grandes écoles publiques, l'INPHB et l'ENS absorbent respectivement 49,15% et 42,2% des 10 150 étudiants pendant que l'IPNETP et l'ENSEA se partagent respectivement 6,07% et 2,56% des étudiants. Près de 15 600 étudiants sont encadrés dans des établissements spécialisés sous la tutelle d'autres Ministères, comme l'ENA à la fonction publique, l'INFAS à la santé, l'INSAAC à la culture, l'ISTC à la communication.

Avec un effectif global de 2 209 étudiants dans les universités privées, les universités catholique de l'Afrique de l'Ouest et de l'Atlantique concentrent l'essentiel des effectifs avec respectivement 70,12% et 16,52%. Quant aux 123 grandes écoles privées, 15 établissements, les plus émergents, encadrent près de 55% des 49 091 étudiants.

Enfin, le rapport filles/garçons s'est établi à 31,8% dans les universités publiques, à 24,73% dans les grandes écoles publiques et à 119% dans les universités privées.

La recherche scientifique qui comptait une forte présence de personnel expatrié et de structures étrangères, a enregistré l'arrivée d'un nombre important de nationaux après la création d'un Ministère chargé de la recherche scientifique en 1971 et l'institution d'un statut particulier au personnel de la recherche scientifique en 1978.

Cet élan de promotion de la recherche scientifique a été freiné par la crise économique des années 80 et le nombre de chercheur qui était de 326 en 1998 est passé à 268 dont 35 femmes en 2004. Ce personnel est composé de 4 directeurs de recherche, 22 maîtres de recherche, 126 chargés de recherche et 116 attachés de recherche. Au titre de l'année 2005 l'Université de Cocody revendiquait 109 enseignants chercheurs et 78 chercheurs.

Le patrimoine de la recherche scientifique est constitué de 36 structures réparties en cinq catégories en fonction de leur tutelle technique. Ainsi, cinq structures appartiennent aux universités et grandes écoles publiques, deux à des sociétés d'économie mixte et l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire et le Centre de recherche océanologique sont sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

En outre, douze structures de recherche sous la tutelle d'autres Ministères, comme le LBTP au Ministère des Infrastructures Economiques, CIAPOL au Ministère de l'Environnement, LANEMA au Ministère de l'Industrie et au Ministère du Développement du Secteur Privé. En plus de l'ADRAO qui est la seule structure internationale de recherche implantée en Côte d'Ivoire, sept structures étrangères de recherche sont installées dans le pays. Ce sont le CSRS, le CIRAD, l'IRD, le CIRBA, le projet RETRO, le CEDRES et le PAC-CI. Des sociétés privées comme UNILEVER, COSMIVOIRE, BAYER et parfumerie GHANDOUR possèdent sept structures de recherche.

L'ensemble de ces structures exerce dans 18 domaines opérationnels de recherche pour lesquels il existe 35 programmes de recherche pour l'agronomie, 33 pour les sciences humaines, économiques et sociales et 9 pour la zootechnie. En ce qui concerne l'environnement, les sciences

exactes et les autres domaines, 14, 17 et 13 programmes de recherche sont respectivement développés.

Pour accompagner la recherche, des accords de partenariat ont été conclus d'une part, entre les structures nationales et d'autre part, entre celles-ci et leurs homologues de l'extérieur dans le cadre de la coopération Sud - Sud et de la coopération Nord-Sud.

Malgré ses difficultés, la recherche est parvenue à d'importants résultats. Ces résultats sont visibles dans le domaine agricole, notamment avec le développement d'innombrables variétés et de clones améliorés pour les cultures d'exportation et vivrières. En outre, la recherche a offert au monde agricole, de nombreux itinéraires techniques, des dérivés industriels de produits, des prototypes variés de machines et des technologies de transformation et de conservation. Par ailleurs, les acquis de la recherche ont permis la production de l'énergie solaire, la valorisation des plantes médicinales, l'amélioration de la qualité de l'eau, etc. Enfin, depuis sa création jusqu'en 2005, l'Université de Cocody a réalisé 3 876 thèses au titre de la recherche fondamentale.

En matière **d'alphabétisation**, la loi relative à l'enseignement a structuré l'organisation des activités d'alphabétisation en permettant, dans son application, à tous les acteurs de ce secteur d'être membre du Comité National d'Alphabétisation, organe de concertation, d'harmonisation des actions et méthodes d'alphabétisation.

Avec la reprise de la coopération internationale en 2001, le Service autonome d'alphabétisation a conduit avec l'appui de la Banque mondiale, la réalisation d'un projet pilote qui visait l'expérimentation de programmes d'alphabétisation fonctionnelle et des stratégies post-alphabétisation, sur 30 000 personnes sur une période de 3 ans.

Au terme de la première année d'exécution du projet pilote, 14 400 bénéficiaires ont été enregistrés contre un objectif initial de 10 000 apprenants. La distribution spatiale de cette cohorte était de 1 800 bénéficiaires dans le Denguélé, 1 800 dans le Bas Sassandra, 2 400 dans le Worodougou, 3 900 dans la région des Savanes et 4 500 dans le Zanzan.

En raison de la survenue de la crise en 2002, les activités de ce projet ont été suspendues dans les régions de Denguélé, de Worodougou et des Savanes tandis qu'elles se sont poursuivies dans le Bas Sassandra et le Zanzan. Au terme du projet pilote dans ces deux régions, 6014 bénéficiaires ont été effectivement formés sur 6 300 inscrits et 3 759 parmi eux ont été déclarés alphabétisés, soit un taux de réussite de 62,50%. Ces résultats encourageants dans ces deux régions ont été contrariés par la suspension des activités dans les trois autres régions, ramenant ainsi le taux d'exécution au niveau national à 21,12%.

Selon l'EIS 2005, 39% des hommes et 54% les femmes sont analphabètes. Ces résultats laissent apparaître des disparités entre les milieux de résidence. En milieu rural, le taux d'alphabétisation est de 40% chez les femmes et de 54% chez les hommes. En milieu urbain, ces taux s'établissent respectivement à 53% et 69%.

Le secteur de l'éducation est fortement marqué par une volonté politique de l'Etat, s'inscrivant dans l'amélioration de ce secteur et par l'allocation d'un important budget. En témoignent toutes les réformes et la gestion de la crise sociopolitique. Cependant, la faiblesse du taux d'accès à l'école, la stagnation du taux brut de scolarisation, la proportion des redoublants élevée, la faiblesse du rendement interne, du taux de succès aux examens et des taux de transition lui attribue un profil de scolarisation peu reluisant. En effet sur 100 élèves accédant au CP1, 19 atteignent la classe de terminale en 2001/2002.

Estimation financière des interventions

Résultats de l'estimation des coûts et besoins de financement

Les interventions retenues portent sur les infrastructures (classes, toilettes, etc.), les ressources humaines (enseignants formés, personnel administratif, personnels enseignants et non enseignants à recruter), le matériel éducatif (manuels, fournitures) et les actions visant à favoriser la demande de services scolaires (cantines scolaires, subventions, etc.). Il est aussi tenu compte des coûts systémiques indispensables à l'atteinte des OMD en éducation que sont, entre autres, le coût de la gestion des écoles, les coûts liés aux examens, les coûts liés au développement de nouveaux programmes, les coûts liés à la promotion de l'éducation des filles.

Globalement, les besoins de financement du système éducatif ivoirien sont évalués à 7 659 040 233 109 de 2006 à 2015 pour assurer l'atteinte des OMD. Ces besoins se chiffrent à 417 861 053 440 FCFA en 2006, 608 765 666 715 FCFA en 2010 et 1 441 351 458 264 FCFA en 2015. La dépense moyenne annuelle est de 765 904 023 311 FCFA sur la période. Quant à la dépense par habitant elle s'établit en moyenne à 66,36 USD par an.

Tableau 20: Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD du secteur de l'éducation

Projections de coûts (ordinaire et investissement) par niveau d'enseignement (en millions de FCFA)

CADRAGE DE DEPENSES	2006	2010	2015	TOTAL	MOYENNE
Enseignement primaire (public)	196 923	219 117	339 964	2 405 612	240 561
Enseignement secondaire I (public)	45 693	120 012	363 918	1 625 205	162 520
Enseignement secondaire II (public)	29 683	57 005	160 222	751 014	75 101
Enseignement supérieur (public)	51 245	105 847	370 561	1 534 246	153 424
Éducation préscolaire	45 021	33 637	57 391	479 945	47 994
Alphabétisation	1 607	3 885	11 712	52 637	5 263
Autres dépenses 1	47 686	69 259	137 581	810 378	81 037
Total	417 861	608 765	1 441 351	7 659 040	765 904

Projections des coûts par tête (ordinaire et investissement) par niveau d'enseignement en \$

	2006	2010	2015	MOYENNE
Enseignement primaire (public)	20,22	20,08	27,28	21,46
Enseignement secondaire I (public)	4,69	11,00	29,20	14,07
Enseignement secondaire II (public)	3,05	5,22	12,86	6,54
Enseignement supérieur (public)	5,26	9,70	29,73	13,25
Éducation préscolaire	1,56	3,24	4,88	3,34
Alphabétisation	0,20	0,42	1,11	0,54
Autres dépenses 1	4,90	6,35	11,04	7,16
Total	39,87	56,02	116,10	66,36

II.3 Santé et VIH/SIDA

Le secteur de la santé a toujours été au cœur de la politique nationale de développement. En effet, au cours des années 60, l'Etat, tout en maintenant les infrastructures sanitaires de la période coloniale, a mis un accent particulier sur la formation, à travers l'ouverture de la Faculté de Médecine en 1962, l'École Nationale des Sages-femmes et celle des Infirmiers et Infirmières en 1964, et l'Institut National de la Santé Publique en 1968.

Au cours de la décennie suivante, la priorité a été accordée à la réalisation d'infrastructures de santé comme le Centre Hospitalier Universitaire de Cocody en 1970 et les nouveaux hôpitaux dans les Chefs-lieux de Préfectures. Dans cette dynamique, en 1976, l'Hôpital Annexe de Treichville a été transformé en Centre Hospitalier Universitaire, qui abritera la même année l'Institut de Cardiologie d'Abidjan.

La conduite de cette politique sanitaire a été freinée par la récession économique des années 80, avec pour corollaire la réduction du niveau d'acquisition de nouveaux équipements et de matériels nécessaires pour le fonctionnement des formations sanitaires, et la participation financière des usagers aux frais de santé. Cependant, en dépit de cette crise, l'Etat est parvenu à achever la construction du Centre Hospitalier Universitaire de Yopougon en 1989.

Afin de juguler les effets pervers de cette récession, plusieurs programmes d'ajustement structurel ont été conclus avec les institutions de Bretton Woods, dont celui de la valorisation des ressources humaines de 1991 à 1994, pour l'amélioration des services de santé et d'éducation. A la suite de ce programme, la Côte d'Ivoire a adopté en avril 1996, un Plan National de Développement Sanitaire pour la période 1996-2005. Ce plan avait pour objectif d'assurer une adéquation entre l'offre et la demande de soins.

En juillet 2007, le système de santé dispose d'un schéma organisationnel de type pyramidal à trois niveaux, à savoir le primaire, le secondaire et le tertiaire. Le niveau primaire compte 1 345

établissements publics et 1 125 établissements privés de premier contact et 48 hôpitaux généraux de référence. Le niveau secondaire regroupe 17 centres hospitaliers régionaux et 11 polycliniques privées. Quant au niveau tertiaire, il se compose de 4 centres hospitaliers universitaires et 9 instituts spécialisés.

Globalement, la couverture en infrastructures sanitaires demeure faible dans les régions avec un déficit plus marqué pour les maternités en milieu rural. Seulement 44% de la population vit à moins de 5 Km d'un établissement sanitaire, 27% entre 5 et 15 Km, et 29 % à plus de 15 Km.

L'effectif global du personnel de santé qui était de moins de 100 agents en 1960, est passé à plus de 10 000 agents en 1980, dont 400 médecins. Cet effectif est en 2004 de 17 677 agents de santé et comprend 1 698 médecins, 204 chirurgiens-dentistes, 128 pharmaciens, 6 848 infirmiers, 2 146 sages-femmes, 1 269 bio-techniciens, 391 aides-soignants et 2 420 agents administratifs. Environ 80 % des médecins et infirmiers intervenant dans le secteur privé proviennent du secteur public.

La couverture en ressource humaine reste encore faible. Elle se situait en 2004 à 1 médecin pour 9 000 habitants, 1 infirmier pour 2 711 habitants et 1 sage femme pour 8 642 femmes en âge de procréer contre respectivement un objectif de 1 médecin pour 6 600 habitants et 1 sage femme pour 6 600 prévu par le PNDS.

Le recrutement exceptionnel d'environ 1200 cadres effectué en 2007 va contribuer à réduire significativement le déficit dû au vieillissement et à la mobilité du personnel qualifié.

L'architecture institutionnelle du système de santé est assurée par 72 Directions Départementales au niveau périphérique, 18 Directions Régionales au niveau intermédiaire et le Ministère en charge de la santé et ses structures sous tutelle au niveau central.

En complément du système biomédical, coexiste une médecine dite traditionnelle dont le développement a été accéléré avec la création du Programme de promotion de la Médecine Traditionnelle en 2001. Cette médecine est pratiquée par 6346 tradipraticiens dont 93 ont été formés en anatomie et en hygiène conventionnelle. Afin d'assurer la promotion de cette médecine, un document de politique de Médecine et de Pharmacopée Traditionnelles et un Plan quinquennal ont été élaborés pour la période 2005-2009.

Malgré les efforts consentis, la réglementation de cette corporation se heurte à la non adoption de trois projets de loi relatifs à l'autorisation d'exercice, au code de bonne conduite et à l'organisation de la médecine traditionnelle.

Au niveau du financement, le système de santé est essentiellement soutenu par le budget de l'Etat et dans une moindre mesure depuis 1992, par le recouvrement des coûts auprès des usagers du système de soins. Compte tenu de la paupérisation croissante de la population, le recouvrement des coûts se fait avec d'énormes difficultés.

Les contre-performances du système de santé qui se matérialisent par la réduction de la qualité des soins, sont accentuées par la vétusté et la dégradation des infrastructures existantes, l'insuffisance de l'hygiène publique et hospitalière, la mauvaise gestion des déchets biomédicaux, l'inégalité dans la répartition du personnel de santé et l'insuffisance des ressources financières allouées à ce secteur ainsi que le coût élevé des prestations par rapport au pouvoir d'achat de la majorité de la population . En conséquence, l'offre des plateaux techniques des structures sanitaires s'est avérée insuffisante comme le montre le sous-équipement des services d'urgences.

A ces faiblesses, s'ajoutent le non respect de la mise en œuvre de la carte sanitaire par les niveaux central et décentralisé, le retard dans la transmission de l'information sanitaire du niveau périphérique au niveau central, rallongeant ainsi les délais de ripostes face aux épidémies. Outre ces faiblesses, l'insuffisante collaboration entre le secteur public, le secteur privé et la pharmacopée traditionnelle est à relever.

Avec la faible couverture sociale face aux risques sanitaires, le niveau de fréquentation des services sanitaires publics par les populations reste faible avec un taux d'utilisation de 21% en 2000. Les efforts de mutualisation du risque maladie entamés en 2001 n'ont guère aboutit à ce jour et l'assurance privée n'est accessible qu'aux plus nantis.

La distribution des médicaments sur le territoire est assurée par des grossistes répartiteurs privés et par la Pharmacie de la Santé Publique. Cette dernière approvisionne les établissements sanitaires publics en médicaments essentiels, en génériques et en consommables médicaux. Mais compte tenu des difficultés liées au recouvrement des coûts, de fréquentes ruptures de stocks des médicaments sont enregistrées au niveau de la PSP et des structures sanitaires. Face à ces ruptures et aux difficultés liées à l'accessibilité géographique et financière, il s'est développé un marché parallèle de vente de médicaments communément appelés médicaments de la rue. Ce marché représente un réel danger pour les populations et constitue aujourd'hui une gangrène pour la politique du médicament en Côte d'Ivoire.

Pour ce qui est de la situation épidémiologique en Côte d'Ivoire, les maladies infectieuses et parasitaires représentent 60% de la morbidité diagnostiquée. Malgré les efforts du Gouvernement, l'incidence des maladies endémiques reste toujours élevée, principalement chez les enfants. Il s'agit notamment du paludisme, du VIH/SIDA, de la tuberculose, de l'ulcère de buruili, de la lèpre et de l'onchocercose.

Ces dernières années, les maladies à potentiel épidémique, notamment la méningite dans les régions au Nord du pays, le choléra principalement dans les villes, la rougeole sur l'ensemble du territoire et la fièvre jaune au Nord et à l'Ouest connaissent une recrudescence. En effet, selon l'Institut National d'Hygiène Publique, dans les zones Centre, Nord et Ouest, ont été enregistrés en 2003 : 40 cas de fièvre jaune dont 10 décès, 192 cas de méningite dont 12 décès et 2 514 cas de rougeole dont 48 décès.

La poliomyélite qui était en voie d'éradication reste une préoccupation du fait de l'existence de foyers dans certains pays de la CEDEAO. En 2005, 290 cas de paralysie flasque aiguë ont été enregistrés au niveau national.

Au cours de la dernière décennie, d'autres problèmes de santé liés au mode de vie ont émergé. Il s'agit notamment des affections cardio-vasculaires, de diabète, des cancers et des traumatismes provoqués par les consommations abusives de boissons alcoolisées, du tabac, de la drogue et des accidents de la route ; mais également par les impacts de la pollution atmosphérique, la présence sur les toits d'habitation d'antennes émetteurs de téléphonies mobiles, etc. De même, la politique actuelle de gestion des ordures ménagères favorise de nombreux cas de fièvre typhoïde dans les villes, principalement dans le District d'Abidjan.

Au niveau de la Santé maternelle et infantile, le taux de mortalité maternelle demeure encore élevé, même si des progrès sont enregistrés ces dernières années. En effet, ce taux se situe à 543 décès pour 100.000 naissances vivantes selon EIS-CI 2005, contre 597 selon EDS 1994.

Malgré les efforts déployés au niveau de la santé de la reproduction, des barrières socioculturelles et juridiques persistent encore et affectent l'utilisation des moyens modernes de contraception et le suivi de la grossesse. A ces pesanteurs, se greffent des difficultés d'accès aux médicaments et aux services de soins qui augmentent les risques liés à l'accouchement, souvent non assisté par un personnel de santé qualifié. Dans les cas compliqués, la prise en charge des soins obstétricaux et néonataux d'urgence se heurte à des difficultés.

Les indicateurs permettant d'apprécier la mortalité des enfants bien qu'améliorés au cours de ces dernières années restent élevés. En effet, les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile qui étaient respectivement de 112 et 181‰ en 1998 d'après les résultats de l'EDS-98 sont passés à 84‰ et 125‰ selon l'EIS-2005.

Le profil épidémiologique des enfants de moins de 5 ans est dominé par trois catégories d'affections courantes dont la première concerne le paludisme avec une incidence de 146,34‰ en 2005, les infections respiratoires aiguës avec 112‰ en 2000, les maladies diarrhéiques avec 27‰ en 2003 et la malnutrition chronique avec 20,8% en 2004. La seconde se résume à la rougeole avec 4,8‰ en 2000 et la dernière, au VIH/SIDA.

Les facteurs qui concourent à l'émergence de la première catégorie d'affections résident dans l'hygiène du cadre de vie, l'insuffisance de conseil et d'information aux mères, la faible pratique de l'allaitement exclusif et le sevrage précoce, la persistance des problèmes culturels et le faible taux d'alphabétisation des femmes.

Au niveau de la seconde catégorie, les niveaux de couverture vaccinale contre les maladies ciblées dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination (PEV) sont faibles : BCG (61%), DTCHepB3 (56%), VAR (50%), VAA (52%), VAT2+ (35%) (Rapport d'activités 2005 DC-PEV).

Enfin, au niveau de la dernière catégorie, la population concernée par cette pandémie est liée au nombre de femmes enceintes séropositives. En effet, la prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes enceintes vues en consultations prénatales est passée de 9% en 1997 à 10,5% en 2001.

L'adoption par la Côte d'Ivoire de la feuille de route suggérée par l'OMS-AFRO en mars 2007 et son application vont contribuer à la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle, néonatale et infantile.

Le paludisme représente la première cause de morbidité et de mortalité en Côte d'Ivoire, avec une personne souffrant de cette maladie sur trois personnes diagnostiquées dans les établissements sanitaires et une incidence de 74‰.

En outre, il constitue le facteur principal de risque de mortalité maternelle et infantile. Chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, cette maladie représentait en 2003, environ 42% des causes de consultation pour ces deux groupes vulnérables, et respectivement 36,07% et 62,44% des causes d'hospitalisation.

Au titre de la prévention, l'accent est mis sur la promotion de l'utilisation des moustiquaires imprégnées avec 7% des ménages qui l'utilisent, le traitement préventif intermittent peu développé en raison de la pauvreté des populations et la gestion du cadre de vie pour laquelle est reconnue une négligence des mesures d'assainissement dans les politiques de lutte anti-vectorielle, une faible implication des élus locaux et une absence de sensibilisation des populations.

Face à ce fléau, la réponse nationale est organisée autour de schémas thérapeutiques et de stratégies de préventions inscrits dans le Programme National de Lutte contre le Paludisme.

Cette prise en charge est assurée aux différents niveaux de la pyramide sanitaire allant des centres de santé et des associations sociales et communautaires ayant bénéficié de l'appui de l'OMS, pour les cas simples aux structures de références telles que les centres hospitaliers universitaires, les centres hospitaliers régionaux et les hôpitaux généraux pour les cas compliqués. Devant la résistance du "plasmodium falciparum" à la chloroquine qui était le principal médicament recommandé jusqu'en 2003, l'usage des combinaisons thérapeutiques à base de dérivés de "Artémisinine" dans le traitement du paludisme simple et la quinine en cas de paludisme grave a été adopté.

La pandémie du **VIH/SIDA** est caractérisée par la présence des deux virus, le VIH-1 et le VIH-2. Selon l'EIS-CI 2005, le taux de séroprévalence nationale est de 4,7%, avec 6,4% chez les femmes et 2,9% chez les hommes. Ainsi, de quatre hommes contaminés pour une femme contaminée au début de l'épidémie, cette tendance s'est inversée avec un homme contaminé pour deux femmes contaminées en 2005 ; ce qui confirme la féminisation du VIH/SIDA en Côte d'Ivoire. La tranche de la population la plus touchée se situe entre 25-49 ans avec un pic à 30-34 ans.

Selon le rapport 2006 de l'ONUSIDA qui fait le point de la pandémie du VIH/SIDA estime à 750 000 le nombre de personnes vivant avec le VIH et à 450 000 le nombre d'orphelins et enfants sont rendus vulnérables du fait de l'épidémie.

En réponse à la pandémie, la Côte d'Ivoire a institué un Comité National de Lutte contre le SIDA en 1987. Dans cette phase de la lutte, les activités étaient essentiellement axées sur la surveillance épidémiologique, l'information, l'éducation et la communication pour la promotion de l'utilisation des préservatifs. Après l'établissement d'un lien étroit avec la tuberculose, ce Comité est devenu en 1994, le Programme National de Lutte contre le SIDA, les IST et la tuberculose. Dans cette nouvelle approche, les aspects de dépistage et de prise en charge des malades pour le diagnostic et le traitement des affections opportunistes seront pris en compte.

Face à la menace du VIH Sida qui continue de faire des ravages dans la population, le Président de la République a décidé de la création d'un Ministère spécifiquement en charge des questions du VIH/SIDA en 2001. Avec l'avènement de ce Ministère qui assure la coordination de toutes les interventions de lutte contre le SIDA, plusieurs acteurs issus du secteur privé, de la société civile et des élus locaux agissent de manière concertée pour poursuivre la prévention et assurer la

coordination et le suivi-évaluation des activités de lutte contre le VIH/SIDA. En outre, les actions en faveur de la prise en charge, du renforcement des capacités, de la recherche et du financement s'opèrent avec le concours des partenaires au développement.

La prévention porte sur les activités de communication, le conseil et le dépistage volontaire, la transmission mère-enfant, la prise en charge des infections sexuellement transmissibles, la sécurité transfusionnelle et des injections, la lutte contre la stigmatisation et la discrimination vis-à-vis des personnes infectées.

A ce jour, 147 établissements sont dénombrés dans le cadre des activités de prévention de la transmission mère-enfant sur l'ensemble du territoire national. Dans cette même dynamique, 147 établissements offrent des services de conseil et de dépistage volontaire fin décembre 2006.

Quant à la prise en charge, 103 structures couvrent six volets que sont le traitement, les soins palliatifs, la prise en charge des orphelins et enfants vulnérables, le soutien nutritionnel des personnes infectées, le soutien socio-économique, le soutien juridique.

Malgré ces efforts, la lutte contre le VIH/SIDA reste confrontée à des difficultés, au nombre desquelles, l'insuffisante prise en charge thérapeutique avec seulement 36 348 personnes infectées sous traitements ARV sur 78 000 éligibles au traitement à fin décembre 2006 selon l'ONUSIDA, la faible pénétration des actions en cours dans le milieu rural, la disproportion entre la cadence du schéma opérationnel et le rythme de progression de la pandémie, la méconnaissance des impacts socio-économiques de la pandémie, et la dégradation des mœurs.

La tuberculose : En 2006, le nombre de nouveaux cas de tuberculose en Côte d'Ivoire est estimé à 70.220, soit une incidence de 393 cas pour 100.000 habitants. L'incidence de la tuberculose pulmonaire à microscopie positive, la forme la plus grave, est de 169 pour 100.000 habitants. En 2003, 11.323 décès sont dus à cette pathologie, quand 17 678 décès résultaient de la co-infection avec le VIH/SIDA. Enfin, la tuberculose constitue la principale cause de décès et d'infection opportuniste chez les personnes vivant avec le VIH/SIDA avec respectivement une prévalence de 32% et 36%.

La lutte antituberculeuse est organisée selon 3 niveaux opérationnels. Le premier niveau dit central, comprend les services de pneumo-phtisiologies installés dans les centres hospitaliers universitaires de Treichville, Cocody et Bouaké, et l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire qui est le Laboratoire National de Référence. Le second niveau qualifié d'intermédiaire, regroupe les huit centres antituberculeux régionaux de référence. Enfin, le dernier niveau, périphérique, englobe les centres de diagnostic et de traitement de la tuberculose intégrés, soit dans les Districts sanitaires, soit dans les hôpitaux généraux ou la formation sanitaire qui joue un rôle de relais pour les centres de diagnostic et de traitement pour le suivi du traitement des malades de la tuberculose.

Les prestations préventives et promotionnelles de lutte contre cette maladie ont toujours été exonérées de toute redevance. De plus, les médicaments anti-tuberculeux sont gratuits de même que la prise en charge des malades co-infectés de la tuberculose et du VIH/SIDA. Le test de dépistage du VIH bien que volontaire est systématiquement proposé aux malades atteints de tuberculose.

La prise en charge des nouveaux cas de tuberculose à frottis positifs a amélioré le taux de succès du traitement passant de 68% en 2001 à 72% en 2003 et 2004. Cependant, le taux de malades perdus de vue reste élevé au-delà de 10%, réduisant ainsi le taux de succès du traitement des anciens cas. Ce taux qui était de 57% en 2001 est passé à 53% en 2004.

Dans le système national de soins, le Programme national de lutte contre la tuberculose développe depuis 2001, la stratégie "DOTS" conformément aux recommandations de l'OMS.

Estimation financière des interventions

Les différents axes d'interventions retenus dans le secteur de la santé concernent : le système de santé, la santé maternelle et infantile, le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose.

Ces interventions se classent en deux types: les interventions directes et les interventions indirectes.

Les interventions directes portent sur la santé infantile, la santé maternelle, la prévention et le traitement du VIH/SIDA, la prévention et le traitement du paludisme et le traitement de la tuberculose.

Les interventions indirectes portent sur le système de santé ; elles permettent d'évaluer les coûts systémiques du secteur tels que, les infrastructures, les ressources humaines, la gestion du système, le suivi/évaluation et l'amélioration de la qualité des soins.

Résultats de l'estimation des coûts et besoins de financement

Le financement des besoins au niveau de la santé s'élève à 4.234 milliards de FCFA et se répartissent comme suit :

Tableau 21 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD (en millions de FCFA)

Poste de dépense	Montant	% (type d'intervention)	% (total)
Système de Santé			
<i>Infrastructure</i>			
Construction & Réhabilitation	396 360	15,41	9,36
Maintenance	939 046	36,50	22,18
<i>Ressources Humaines</i>			
Salaires et Formation continue	725 547	28,20	17,14
<i>Système de santé</i>			
Admin., Suivi/Evaluation, Surveillance, Création de la demande	482 400	18,75	11,39
Renforcement du système pour la SMI	29 258	1,14	0,69
Total Système de Santé	2 572 611	100,00	60,77
Maladies			
Paludisme	158 045	9,52	3,73
Tuberculose	3 951	0,24	0,09
Santé Infantile	153 474	9,42	3,63
Santé Maternelle	305 646	18,40	7,22
Sida	1 039 837	62,60	24,56
Total Maladies	1 660 954	100,00	39,23
Total	4 233 565		100,00

Les 4.234 milliards FCFA représentent une dépense moyenne par an de 423 milliards de FCA.

Par habitant, cela s'élève à 18.744FCFA soit 36,75USD.

Les interventions directes sont estimées 39,23% du financement total requis soit 1661 milliards FCFA. La lutte contre le VIH/SIDA vient en première position avec 62,6% de ce montant. La santé de la mère et de l'enfant totalise 27,8% du financement au niveau des pathologies. Le paludisme représente 9,5%. Vient en dernière position la lutte contre la tuberculose avec 3,9 milliards FCFA soit moins de 1% des coûts directs.

Le financement du système de santé est estimé à 60,8% du financement total requis soit environ 2573 milliards FCFA. La maintenance intervient avec 36,5% de ce montant pour une valeur de 939 milliards. Les charges relatives aux ressources humaines s'élèvent à 28,2% dont 3,5% sont consacrées à la formation professionnelle pour le renforcement des capacités.

II.4 Environnement- Habitat - Cadre de vie – Eau et Assainissement

Environnement

Le patrimoine forestier ivoirien qui couvrait une superficie de 16 millions d'hectares en 1960, ne représente plus que 2,32 millions d'hectares dont 1,7 millions d'hectares en forêts classées et 0,62 million d'hectares en parcs nationaux et réserves analogues en 2002. Ce patrimoine qui ne prend pas en compte les forêts du domaine rural est constitué de 16 034 espèces végétales dont la conservation se fait in situ et ex situ et renferme près de 712 espèces avifaunes et 232 espèces de mammifères.

La dégradation avancée du patrimoine forestier résulte de la conjonction de plusieurs facteurs, notamment la dynamique de l'agriculture extensive basée sur la technique des cultures itinérantes sur brûlis, l'exploitation forestière de type minier, les prélèvements de bois pour la cuisson des aliments, la pression démographique et les infiltrations clandestines dans les forêts classées.

Pour assurer la préservation de la biodiversité, la conservation du couvert végétal et des espèces animales, la Côte d'Ivoire a adopté dès les années 1980, plusieurs plans et stratégies sectorielles, notamment le Plan Directeur Forestier 1988–2015 et le Plan National d'Action pour l'Environnement en octobre 1996.

Les mesures d'urgence du Plan directeur forestier ont permis de réorganiser les structures de gestion du domaine forestier permanent de l'Etat, d'augmenter la superficie des plantations forestières et d'initier la cogestion des domaines forestiers avec la création des commissions « paysan – forêt », entre 1991 et 1996. Toutefois, la dégradation du patrimoine forestier s'est poursuivie en raison du développement lent de la foresterie dans le domaine rural, du dysfonctionnement des structures de gestion des forêts et du non respect des réglementations forestière et fiscale par des opérateurs de la filière bois.

En vue de pallier ces insuffisances, un bilan diagnostique exhaustif du secteur forestier a été mené en 1998 et a abouti un an plus tard à la formulation d'une nouvelle politique forestière dont les grandes orientations sont en faveur des masses rurales. En effet, cette nouvelle politique s'articule autour du transfert de la propriété de l'arbre naturel aux populations paysannes, de la reconstitution des ressources forestières et de la gestion des peuplements forestiers. Elle met également l'accent sur la valorisation du potentiel de carbone forestier et la réorientation des missions des différents partenaires.

Malgré l'élaboration de cette nouvelle politique forestière, la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, déjà peu maîtrisée avant la crise du 19 septembre 2002, s'est accélérée. En effet, la déforestation et les activités de braconnage menacent l'existence de 50 espèces végétales et de 45 espèces animales ainsi que l'avenir de l'industrie forestière et des cultures pérennes.

Les statistiques disponibles avant la crise de septembre 2002 indiquaient qu'en matière d'exploitation forestière, la Côte d'Ivoire disposait en 1998 de 382 périmètres d'exploitations forestières d'une superficie de 14 096 471 ha. Cette superficie est mise en valeur par une industrie du bois, représentée par plus d'une centaine d'unités de transformation agréées. Toutefois, la production de grumes est passée de 1 669 998 m³ en 2004 à 1 576 362 m³ en 2005 et celle du charbon de bois de 35 100 tonnes à 29 780 tonnes sur la même période. Ce secteur d'activité emploie régulièrement près de 40.000 personnes et assure près de 70% des besoins énergétiques des ménages.

En matière de ressources en eau, la Côte d'Ivoire dispose de quatre grands fleuves que sont le Sassandra avec le barrage de Buyo, le Bandama avec les barrages de Kossou et Taabo, le Comoé avec les barrages d'Ayamé I et II et le Cavally avec le barrage Faye. Elle dispose également d'un vaste plan d'eau lagunaire, de plusieurs nappes souterraines, de 11 bassins versants et a en partage 2 bassins avec les pays limitrophes.

En l'absence de statistiques récentes, le bilan global des ressources en eau établi en 2002, a mis en évidence un volume moyen de 457 milliards de m³ de précipitations dont 39 milliards de m³ drainés par les cours d'eau installés dans onze bassins versants, 38 milliards de m³ infiltrés dans le sol et 380 milliards de m³ évaporés dans l'atmosphère. Ainsi, les ressources renouvelables ont

été évaluées à 77 milliards de m³ par an et celles générées par les bassins communs avec les pays limitrophes étaient de 1 milliard de m³.

La demande nationale en eau estimée à 38,5 milliards de m³ en 2002, est principalement absorbée par six barrages hydroélectriques d'une capacité de stockage de 37,7 milliards de m³ qui ont fourni 32,58% de la production nationale d'électricité en 2002 et 25,79% en 2005.

En outre, les besoins en eau des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage étaient évalués à 0,5 milliard de m³ qui a servi principalement l'agriculture à hauteur de 80%. Ces secteurs disposaient en 2002, de 120 barrages à usage hydro-agricole, 25 barrages à usage piscicole et 361 barrages à but pastoral. Enfin, les besoins en eau pour la consommation humaine et les autres usages étaient évalués respectivement à 0,24 milliard de m³ et 0,06 milliard de m³.

La Côte d'Ivoire, ayant endossé les conclusions du Sommet mondial sur l'environnement de Rio de Janeiro en 1992, a adhéré au principe de Gestion Intégrée des Ressources en Eau en 1996. Ce principe vise à mettre en place un cadre institutionnel, réglementaire et financier pour renforcer les capacités humaines et techniques, afin d'évaluer et connaître les ressources en eau.

Dans cette dynamique, un Schéma directeur d'aménagement et de gestion intégrée des ressources en eau, fixant les modalités de gestion pour chaque bassin versant ou groupe de bassins versants a été élaboré. A cet effet, la loi 98-755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau a été adoptée.

En dépit de l'existence du code de l'eau, l'utilisation anarchique et la pollution des eaux continuent en raison de l'absence de décrets d'application de cette loi.

Concernant la gestion des déchets domestiques et industriels, les dernières statistiques datant de 2000, évaluaient la production annuelle des ordures ménagères et assimilées à plus de 2 millions de tonnes pour l'ensemble des communes. Quant à la production annuelle des déchets biomédicaux des structures sanitaires publiques, elle se chiffrait à 3200 tonnes.

Les mêmes statistiques indiquaient un niveau préoccupant de rejets résiduels des industries d'Abidjan dans la lagune Ebrié qui atteignait annuellement les 4,4 millions de m³. De plus, malgré l'existence de dépôts inappropriés comme la carrière de Grand-Bassam, le site de Koumassi, la décharge d'Akouédo recevait près de 70% des déchets collectés sur le territoire du District d'Abidjan, dont 30% étaient des déchets industriels.

Au niveau de la pollution atmosphérique, au moins 300 unités industrielles émettaient en 2006 des substances polluantes dans l'air du District d'Abidjan. A cela, s'ajoutent les émissions de gaz polluant émanant du trafic automobile et les pollutions rémanentes consécutives au déversement des déchets toxiques pour lesquelles les sites à risques devraient être connus et interdits d'accès.

L'impact de ces pollutions s'est traduit, notamment par la hausse de l'indice des infections respiratoires aiguës à un rythme de 5,8% par an depuis 1995 et par une recrudescence des maladies infectieuses, parasitaires et respiratoires.

Pour faire face aux problèmes environnementaux causés par les déchets domestiques et industriels, le Gouvernement a élaboré des politiques, des plans et des stratégies au nombre desquels, le Plan d'action national pour la lutte contre la pollution marine, le Plan Programme de dépollution, d'aménagement et d'exploitation de l'espace lagunaire et le Plan stratégique national 2006-2009 de lutte contre les déchets toxiques du Probo koala.

Malgré ces initiatives, la gestion de l'environnement reste confrontée à la faiblesse de ressources dans les collectivités décentralisées, au problème institutionnel de la gestion des ordures ménagères dans le District d'Abidjan et à l'insuffisance de système de protection des populations face aux risques environnementaux, révélée par la crise des déchets toxiques d'août 2006.

Dans l'optique d'un développement durable basé sur la gestion durable des ressources naturelles, les principaux défis à relever par la Côte d'Ivoire sont de lutter contre la désertification, d'utiliser de façon optimale les ressources en eau et d'améliorer la gestion des déchets domestiques et industriels.

L'avancée du désert est une menace réelle pour le patrimoine forestier ivoirien dont la réduction est un frein à la préservation de la biodiversité et des espèces animales. En effet, l'équilibre des

écosystèmes est indispensable pour garantir la survie des espèces animales et végétales en voie d'extinction. En outre, le développement de l'agriculture et de l'agroforesterie, qui est fortement tributaire de la disponibilité des terres cultivables, exige que des mesures adéquates soient prises pour une exploitation rationnelle des ressources forestières dans le monde rural et pour assurer la préservation des superficies forestières écologiquement viables en milieu rural. Cela contribuera à réduire pour les générations futures, les risques de famine et les contingences naturelles et existentielles engendrées par la désertification. A cela s'ajoute un inventaire et une connaissance exacte des ressources forestières et animales pour planifier leur gestion.

Concernant les ressources en eau, la mise en place d'une architecture institutionnelle appropriée et stable facilitera la définition des responsabilités de chaque structure impliquée dans la gestion de ces ressources. En outre, chacune de ces structures devra disposer des moyens humains, financiers et matériels nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

L'amélioration de la gestion des déchets domestiques et industriels permettra de garantir de meilleures conditions de collecte et d'élimination de ces déchets dans les zones urbaines et périurbaines. Les villes ainsi assainies, pourront offrir un cadre de vie agréable exempt des sources de maladies que constituent les tas d'immondices. En outre, la valorisation des déchets de même que la sensibilisation et la formation des citoyens sur les gestes simples et concrets qui garantissent la salubrité publique et contribuent de façon durable à l'évolution des pratiques et au maintien d'un cadre de vie sain.

Estimation financière des interventions

La gestion des déchets domestiques et industriels et la lutte contre la pollution devraient absorber 351,95 milliards de F. CFA et représenter le plus important poste budgétaire du secteur de l'environnement avec 66,93% des ressources évaluées. Cette importance se justifie par le coût élevé des investissements à réaliser pour la mise en place des infrastructures de traitement des déchets domestiques et industriels. En effet, ces investissements représentent 82,28 des ressources à allouer à la gestion des déchets domestiques et industriels et la lutte contre la pollution.

De l'analyse des coûts effectuée pour les différents secteurs, les principaux axes d'interventions retenus sont ceux dont le coût de réalisation absorbe les plus importants postes budgétaires dans les investissements évalués pour chacun des secteurs. Ainsi, sur la base de cette hypothèse, **les interventions prioritaires** retenues dans le secteur de l'environnement sont les suivantes: (i) l'appui et la promotion de la gestion durable des ressources naturelles et (ii) le renforcement des capacités des structures sous tutelle du MINEEF qui représentent 63,50% et 27,30% du montant à consacrer à la Gestion des ressources naturelles et à la conservation de la biodiversité. Ensuite, nous avons en ce qui concerne la GIRE, (iii) l'évaluation quantitative et qualitative des Ressources en Eau qui absorbe 90,02% des ressources consacrées à ce secteur ; (iv) l'appui et la promotion de la Gestion durable des déchets domestiques et industriels et ; (v) l'Appui au déploiement d'un système de veille environnementale qui représentent respectivement 82,28% et 16,90% de la gestion des déchets domestiques et industriels et la lutte contre la pollution. (cf. tableau 22).

Résultat de l'estimation des coûts et besoins de financement

Tableau 22: Evaluation des interventions en matière d'environnement

SECT.	THEME	COÛT TOTAL	%	2008	2 009	2010	2 011	2012	2 013	2014	2 015
ENVIRONNEMENT	Gestion des Ressources Naturelles et Conservation de la Biodiversité	\$ 193 003 857	18,72%	\$ 37 942 726	\$ 33 306 376	\$ 34 038 383	\$ 57 164 343	\$ 57 680 452	\$ 8 237 938	\$ 6 699 514	\$ 6 957 568
	Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)	\$ 147 969 721	14,35%	\$ 11 999 366	\$ 14 814 494	\$ 18 000 540	\$ 20 000 931	\$ 22 124 962	\$ 19 363 553	\$ 20 301 929	\$ 21 363 945
	Gestion des Dechets Domestiques et Industriels et lutte contre la Pollution	\$ 690 091 720	66,93%	\$ 202 988 894	\$ 105 044 050	\$ 105 099 328	\$ 72 540 061	\$ 72 604 839	\$ 65 646 779	\$ 33 063 501	\$ 33 104 268
	TOTAL ENVIRONNEMENT	\$ 1 031 065 298	100%	\$ 252 932 993	\$ 153 166 930	\$ 157 140 261	\$ 149 707 346	\$ 152 412 265	\$ 93 250 283	\$ 60 066 958	\$ 61 427 796
	POPULATION			20 807 216	21 395 198	21 991 170	22 594 234	23 202 870	23 815 874	24 436 300	25 062 954
	COÛT PAR HABITANT			\$ 12,2	\$ 7,2	\$ 7,1	\$ 6,6	\$ 6,6	\$ 3,9	\$ 2,5	\$ 2,5

Source : MINEEF

La gestion foncière

La question foncière a toujours été au centre de multiples enjeux politiques, économiques et socioculturels en Côte d'Ivoire. En effet, depuis la période coloniale des dispositifs juridiques ont été mis en place pour assurer la gestion du domaine foncier. En vue de garantir la propriété privée et la sécurité des investissements, plusieurs décrets ont été pris, notamment le décret du 24 juillet 1906, celui du 29 septembre 1928 modifié par le décret du 3 juin 1952.

Cet héritage colonial va être renforcé par l'adoption de la loi du 20 mars 1963 portant code domanial. Cette loi stipule d'une part, l'abolition des droits coutumiers et d'autre part, consacre le principe de la propriété de l'Etat sur l'ensemble des terres. Ainsi, plus de 99% des terres sont intégrées au patrimoine de l'Etat.

Cependant, le décret n°71-74 du 16 février 1971 relatif aux procédures domaniales et foncières subordonnait l'occupation légale des terres à l'obtention d'un titre de possession provisoire ou définitive délivré par le ministre de l'agriculture, en ce qui concerne le domaine foncier rural. Dans le cas du foncier urbain, le Ministre en charge de la Construction et de l'Urbanisme ou les préfets, par délégation de ce dernier, étaient compétents pour délivrer cette autorisation.

Malgré son adoption, la loi de 1963 n'a jamais été promulguée. Ce vide juridique a été source d'une insécurité foncière, entraînant ainsi de nombreux conflits. Cette situation a révélé l'urgence pour le législateur d'adopter des lois. Ainsi, la loi n°98-750 du 23 décembre 1998, relative au domaine foncier rural a été adoptée. Elle a été renforcée par la suite par la loi du 14 août 2004 qui garantit les droits acquis des propriétaires étrangers avant 1998.

Toutes ces lois ont permis de mettre en place deux mécanismes de gestion du foncier ivoirien.

En ce qui concerne la gestion foncière rurale, elle est assurée par la Direction du Foncier Rural et du Cadastre Rural qui veille à la pérennité des exploitations agricoles et à l'utilisation rationnelle de l'espace rural. Cette direction est assistée dans sa mission par la Commission Foncière Rurale et les comités juridiques et techniques.

Le bilan de l'activité de ces structures indique que dans le cadre de l'exécution du projet « Plan foncier rural » de 1989 à fin 2000, 108 des 11 000 villages ont bénéficié d'un plan foncier, 10 500 terroirs/communes ont été délimités et 10 000 Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale ont été créés et équipés.

Dans les zones urbaines, la gestion du foncier relevait principalement de l'autorité du ministère en charge de la construction et de l'urbanisme, de 1960 à 1996. En outre, des structures spécialisées

comme la SETU, créée en 1971, avait pour mission de mettre sur le marché, des terrains à bâtir entièrement équipés en VRD après la purge des droits coutumiers. Le CTU, créé en 1987, assurait pour sa part, le financement de la production et la commercialisation des terrains viabilisés avec l'appui du BNETD.

A partir de 1997, à la faveur du désengagement de l'Etat dans le financement de l'aménagement urbain au profit du secteur privé, l'Agence de Gestion Foncière fut créée. Cette société d'économie mixte était chargée d'assurer le contrôle de l'Etat sur toutes les opérations d'aménagement, de constituer et de gérer les réserves foncières.

L'action de ces différentes structures a contribué à près de 75% des lotissements réalisés et permis l'extension annuelle de la ville d'Abidjan sur environ 400 ha. En effet, de 1988 à 1996, le CTU a permis la production de 4506 lots dont 26 ont été réservés aux équipements publics. Quant à la SETU, elle a réalisé plus de 15.000 lots individuels et viabilisé 736 ha de terrains pour la promotion immobilière, 24 ha d'équipements communautaires et 457 km de VRD.

En dépit de ces efforts, des obstacles continuent d'entraver la bonne gestion du foncier rural et urbain.

En ce qui concerne la gestion du foncier rural, ces difficultés sont relatives au retard accusé dans la délivrance des titres de propriétés notamment le certificat foncier et le titre foncier conformes à la loi 98-750 du 23 décembre 1998. En outre, l'absence de délimitation des terroirs et le non respect des procédures de lotissement contribuent à la recrudescence des litiges inter - villageois. Enfin, l'absence d'une cartographie du foncier rend difficile cette gestion.

En milieu urbain, le coût élevé d'acquisition du terrain et la non délivrance de titre foncier ne permettent pas aux populations d'accéder facilement à la propriété foncière.

En outre, l'anarchie qui règne au niveau du foncier urbain, ne permet pas de mobiliser des ressources financières suffisantes pour constituer des réserves foncières. Enfin, les déclassements abusifs des réserves administratives constituent également des obstacles à la bonne gestion du foncier urbain.

L'amélioration de la gestion du foncier rural et urbain passe par la nécessité de préserver la cohésion sociale et l'amélioration des conditions d'accès à la propriété foncière.

La préservation de la cohésion sociale est une condition indispensable pour garantir la paix sociale. En effet, la recrudescence des litiges foncier inter-villageois due à la non matérialisation des limites des terroirs, au non respect des procédures et de la réglementation en matière de lotissement par les communautés villageoises ont été à l'origine de nombreux conflits intercommunautaires dans les zones rurales de forte pression foncière ces dernières années.

L'amélioration de l'accès à la propriété foncière s'impose pour satisfaire la demande croissante de terrains à bâtir. En effet, la non délivrance des titres de propriétés et l'anarchie qui règne dans la filière de production foncière de même que les coûts élevés d'acquisition des terrains réduisent les possibilités des citoyens d'accéder à la propriété foncière. De plus, les difficultés de mobilisation des ressources pour la purge des droits coutumiers sur les terrains urbains et l'indélicatesse de certains propriétaires terriens affectent la garantie de la sécurité foncière aux individus et aux entreprises dans les zones urbaines.

L'urbanisation et la gestion des villes

La planification et le modelage de l'espace urbain actuel ont été hérités de la période coloniale au cours de laquelle un embryon de tissu urbain a été créé dans les principaux chefs lieux de cercles. Avec l'ouverture du canal de Vridi en 1950, la diversification des activités générée par la croissance économique et les opportunités d'emplois offertes ont attiré les populations rurales et celles des pays limitrophes à Abidjan et dans d'autres villes ivoiriennes. L'évolution rapide de la population des villes, alimentée par l'exode rural et l'immigration, a alors accéléré le développement de celles-ci, surtout après les indépendances.

En vue de s'assurer de la bonne maîtrise du phénomène urbain, le Gouvernement s'est appuyé après l'indépendance sur un nouveau cadre institutionnel et juridique. Ainsi, un ministère en charge de la construction et de l'urbanisme a été créé en 1962. L'engagement de l'Etat s'est par

ailleurs traduit par la création de structures techniques et financières pour accompagner le processus d'urbanisation. De cette volonté, ont été notamment créés en 1971, la SETU, en 1977 le BNETD ex-DCGTX et l'AURA qui étaient chargés de mener des études d'urbanisme et de planification du développement. Quant à la SICOGL et à la SOGEFIHA, elles étaient chargées de la production de logements tant à Abidjan que dans les villes de l'intérieur.

Au niveau juridique, l'adoption de textes réglementaires, notamment la loi n° 62-253 du 31 juillet 1962 relative aux plans d'urbanisme, la loi n° 71-340 du 12 juillet 1971 réglementant la mise en valeur des terrains urbains détenus en pleine propriété, et la loi n° 84-1244 du 8 novembre 1984 portant régime domanial des communes et de la ville d'Abidjan, a permis à l'Etat d'assurer la mise en œuvre de sa politique d'urbanisation. Ce dispositif juridique a été renforcé par la loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale, qui a marqué le début de la communalisation du pays.

Tous ces efforts ont contribué à accélérer l'urbanisation du pays. Ainsi, la population ivoirienne qui était d'environ 2.800.000 habitants en 1960 avec un taux d'urbanisation de près de 15% est passée à 15 366 672 habitants en 1998 avec un taux d'urbanisation de 43%. Les villes de plus de 100 000 habitants sont passées de 2 en 1975 à 8 en 1998. Les villes de plus de 50 000 habitants pour leur part, sont passées de 16 en 1988 à 23 en 2001. En 2004, près de 18 millions d'habitants vivent dans les villes. La ville d'Abidjan à elle seule regroupe plus de 44% de la population urbaine du pays et près de 20% de la population totale.

En outre, de 1977 à 1999, la mise en œuvre d'un programme visant à doter les villes de l'intérieur de plan directeur d'urbanisme a permis à 173 localités d'en bénéficier. Cependant, jusqu'en septembre 2004, seulement 76 de ces localités avaient bénéficié de la révision de leur plan directeur.

En dépit de ces acquis, l'urbanisation en Côte d'Ivoire reste confrontée à de nombreuses difficultés. En effet, l'inexistence d'un code d'urbanisme et de schéma directeur d'urbanisation favorise le développement des zones d'habitats précaires. Cette absence de document ne permet pas également à l'Etat de mener des actions spécifiques en vue de palier les difficultés rencontrées dans ce secteur.

Fort de ce qui précède, l'Etat pour parvenir à la maîtrise de l'urbanisation devra assurer un développement harmonieux des villes ivoiriennes.

En effet, la prolifération des zones d'habitats précaires dans les villes contribue à dégrader l'esthétique du paysage urbain. Cette situation est aggravée par l'inexistence d'un code d'urbanisme et l'absence de schémas directeurs d'urbanisme pour structurer et projeter la ville en termes de type de logements par zone, d'équipements collectifs.

Habitat et cadre de vie

La gestion et la promotion de l'habitat et du cadre de vie en Côte d'Ivoire ont été assurées par des Sociétés d'Etat depuis l'indépendance jusqu'à la fin des années 80. Ainsi, la production de logements a été assurée par la SHCI créée en 1954, la SOGEFIHA et par la SICOGL créées respectivement en 1963 et 1965. Le financement du secteur de l'immobilier par contre, a été garanti par la Banque Nationale pour l'Epargne et le Crédit, l'Office de Soutien à l'Habitat Economique créés en 1968 et le Crédit de Côte d'Ivoire créé en 1957.

La gestion des quartiers précaires a quant à elle été assurée par le Ministère de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat, appuyé par les municipalités, la société civile et des partenaires au développement.

L'action de ces différentes structures s'est appuyée sur un cadre juridique notamment l'arrêté n°1593 du 1er Octobre 1983 déterminant les modalités d'application du décret 77 -941 du 29 novembre 1977 en ce qui concerne le certificat d'urbanisme, l'arrêté n°1595 du 1er Octobre 1983 déterminant les modalités d'application du décret 77 -941 du 29 novembre 1977 relatif à la délivrance du permis de construire et l'ordonnance n°77-615 du 24 Août 1977 relative aux opérations de reconstruction urbaine.

Cependant, avec la crise économique des années 80, toutes ces structures ont été dissoutes à l'exception de la DCGTX devenue BNETD et de la SICOGL. Suite au désengagement de l'Etat, le

secteur de l'immobilier a enregistré une forte entrée des opérateurs privés et la mise en place de nouveaux outils de financement notamment le fonds de Soutien à l'habitat, le Compte De Mobilisation pour l'Habitat et la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire créés respectivement en 1984, 1987 et 1993.

Les actions de ces différentes structures ont permis le développement de l'habitat moderne en Côte d'Ivoire. Au titre de **l'habitat urbain**, la SETU a restructuré 200 ha de lotissement et réalisé près de 2000 km de canalisations enterrées ou à ciel ouvert à Abidjan. La SOGEFIHA et la SICOGL ont quant à elles, produisent respectivement près de 40.000 et 60.000 logements sous forme de location simple, location-vente et de vente directe à Abidjan et dans les grandes villes de l'intérieur.

L'ensemble des opérateurs privés et publics ont produit 118 programmes immobiliers avec 21 328 logements dont 60% de logements individuels entre 1988 et 1999. De plus, de 2001 à 2005, 17 programmes immobiliers ont également permis la construction de 4 059 logements. Le CDMH est intervenu également pour la production de 25 830 logements en milieu urbain entre 1988 et 2003.

En ce qui concerne **l'habitat rural**, 87 villages ont bénéficié de 1 793 logements entre 1984 et 2005.

Le **cadre de vie** enregistre deux types de quartiers. Les premiers, dits résidentiels, sont équipés en infrastructures. Mais, ils enregistrent des modifications anarchiques des logements. Les seconds dits dortoirs, manquent d'infrastructures adéquates notamment les espaces verts, les aires de jeux et la dégradation avancée des VRD.

Malgré les initiatives de l'Etat et du secteur privé pour résorber le déficit en logements, les difficultés demeurent encore dans ce secteur.

En effet, le déficit actuel cumulé en logements est de 600 000 pour toute la Côte d'Ivoire. Et même quand ils sont disponibles, les conditions d'accès aux logements locatifs sont contraignantes pour les populations en raison des modalités de logement très élevées.

Par ailleurs, l'absence de programmation par l'Etat de logements en faveur des populations à faibles revenus contribue à la prolifération des quartiers précaires avec toutes ses conséquences. Pour la seule ville d'Abidjan, 76 quartiers précaires sont dénombrés, regroupant plus de 600 000 habitants. Les grandes villes comme Bouaké, San- Pedro et Man en regroupent autant.

En outre, dans les grandes villes, l'occupation illégale des espaces à titre temporaire ou définitif ne facilite pas la libre circulation des personnes et des biens. De même, le ramassage irrégulier des ordures ménagères contribue à détériorer le cadre de vie. Enfin, le déclassement des réserves administratives désorganise l'architecture urbaine.

Au regard de la situation actuel du logement Côte d'Ivoire, les défis à relever pour parvenir à résorber le déficit en logement sont de mettre à la disposition de toutes les franges sociales un logement décent et d'assainir leur cadre de vie.

L'accès à un logement décent pour tous devrait permettre non seulement aux populations aux revenus faibles c'est-à-dire celles dont les revenus sont inférieurs au SMIG ou ayant un revenu intermédiaire inférieur à quatre fois le SMIG, de pouvoir bénéficier de mécanismes de financement et d'accès au logement, mais également de disposer d'un cadre juridique favorable à la pleine propriété.

La promotion du cadre de vie devrait quant à elle contribuer à améliorer les conditions de vie des populations. En effet, l'occupation anarchique des trottoirs et le ramassage irrégulier des ordures ménagères contribuent à détériorer ce cadre de vie. A cela s'ajoute le déclassement des réserves administratives et leur changement de destination qui désorganise l'architecture urbaine.

Estimation financière des interventions

La programmation des investissements telle que présentée par le tableau 23 ci-dessus s'arrête en ce qui concerne l'urbanisation et la gestion des villes et l'accès à la propriété foncière en 2012. cela s'explique par le fait que la grande majorité des interventions de ces secteurs consiste en la réalisation d'études et de campagnes de sensibilisation des populations cibles qui doivent précéder tous les projets d'urbanisation et de délimitation des terroirs villageois.

Quand à la gestion de l'habitat et du cadre de vie, elle absorbe 91,48% des 538,69 milliards de F.CFA alloués à l'ensemble du secteur de l'habitat. Cette importante allocation budgétaire s'explique par le fait que la gestion et la maîtrise de l'urbanisation des villes s'accompagnent d'une forte demande en logements modernes et en infrastructures à satisfaire pour contribuer à amélioration de la qualité de vie.

Ainsi, **les interventions prioritaires** retenues dans le secteur de l'habitat et du cadre de vie sont relatives à : (i) le développement de l'habitat économique ; (ii) la lutte contre la pauvreté en milieu urbain ; (iii) l'aménagement de l'espace lagunaire et (iv) l'appui à l'auto construction qui représentent respectivement 30,68%, 28,97%, 18,67% et 17,04% des 492,82 milliards de F.CFA à allouer à la gestion de l'habitat et du cadre de vie.

Résultat de l'estimation des coûts et besoins de financement

Tableau 23: Evaluation du financement des interventions en matière d'habitat et cadre de vie

SECT.	THEME	COÛT TOTAL	%	2008	2 009	2010	2 011	2012	2 013	2014	2 015
HABITAT ET CADRE DE VIE	<i>Urbanisation et Gestion des villes</i>	\$ 1 862 745	0,18%	\$ 372 549	\$ 372 549	\$ 372 549	\$ 372 549	\$ 372 549	-	-	-
	<i>Acces à la propriété foncière rurale et urbaine</i>	\$ 88 094 332	8,34%	\$ 17 618 866	\$ 17 618 866	\$ 17 618 866	\$ 17 618 866	\$ 17 618 866	-	-	-
	<i>Gestion de l'habitat et cadre de vie</i>	\$ 966 312 173	91,48%	\$ 286 943 694	\$ 144 117 249	\$ 144 428 676	\$ 96 923 669	\$ 97 131 287	\$ 97 293 806	\$ 49 684 991	\$ 49 788 800
	TOTAL HABITAT ET CADRE DE VIE	\$ 1 056 269 250	100%	\$ 304 935 109	\$ 162 108 664	\$ 162 420 091	\$ 114 915 085	\$ 115 122 702	\$ 97 293 806	\$ 49 684 991	\$ 49 788 800
	POPULATION			20 807 216	21 395 198	21 991 170	22 594 234	23 202 870	23 815 874	24 436 300	25 062 954
	COÛT PAR HABITANT			\$ 14,7	\$ 7,6	\$ 7,4	\$ 5,1	\$ 5,0	\$ 4,1	\$ 2,0	\$ 2,0

Source : MCUH

Eau et assainissement

La desserte en eau potable de la population constitue une préoccupation majeure pour le gouvernement ivoirien. En effet, depuis 1973, celui-ci a mis en place avec l'aide des partenaires au développement, un important programme national d'hydraulique humaine et un dispositif institutionnel pour assurer la gestion du secteur.

Ainsi, depuis 1987, le Ministère des Infrastructures Economiques assure la gestion du secteur de l'hydraulique humaine par sa Direction de l'Hydraulique Humaine et ses 12 Directions Territoriales de l'Hydraulique Humaine. Ce ministère assure par ses démembrements, la maîtrise d'œuvre du contrôle technique et financier de la convention de concession du service de distribution publique urbaine d'eau potable. Il décide de la programmation des travaux neufs, de la fixation des prix et des tarifs de vente d'eau. Il reçoit, par ailleurs, l'appui technique du BNETD pour l'accomplissement de ses missions.

La desserte en eau dans les villes est assurée par la Société de Distribution d'eau de Côte d'Ivoire. Cette société privée, liée à l'Etat par un contrat d'affermage, assure la production et la distribution de l'eau potable sur toute l'étendue du territoire.

La mise en œuvre de la politique nationale en faveur de l'accès à l'eau potable s'est traduite par la réalisation de plus de 70 programmes entre 1973 et 2006. En 2006, 684 localités ont été équipées d'unités de production d'eau potable contre 618 en 2002.

Soucieux de l'enjeu que constitue le milieu rural dans le développement économique, la Côte d'Ivoire a mis en place un Programme National d'hydraulique Villageoise au début des années 1980. Ainsi, 19 650 points d'eau ont été réalisés sur l'ensemble du territoire. Cependant, environ 6.800 points d'eau restent encore à réalisés et 33 % des points d'eau existants sont hors d'usage.

Depuis la crise de septembre 2002, la situation de l'accès à l'eau potable dans les zones Centre - Nord-Ouest indique que 72% des 4 058 points d'eau existants sont en pannes en 2006.

L'ensemble de ces ouvrages est géré par des comités de gestion de points d'eau qui ont pour mission d'assurer la distribution de l'eau, d'exploiter et d'entretenir les équipements. En 2002, 9 368 comités villageois existent dont 69,6% sont opérationnels sur l'étendue du territoire.

Concernant l'hydraulique villageoise améliorée, depuis 1990, date de réalisation des premiers systèmes, jusqu'à la date du 31 décembre 2006, 149 systèmes HVA ont été installés sur toute l'étendue du territoire. En 2006, 90% des localités éligibles, soit 1 499 localités, restaient encore à équiper.

De façon générale, la couverture nationale en eau potable permettant de desservir près de 550 000 abonnés est passée, de 70% en 2002 à 77 % en 2006, avec 90 % en milieu urbain contre 65% en milieu rural.

Dans le souci d'améliorer l'approvisionnement en eau dans les zones urbaines et périurbaines, la SODECI a, en accord avec le gouvernement, mis en place une politique de péréquation du prix de l'eau sur toute l'étendue du territoire national et une subvention des branchements dits sociaux qui s'accompagne d'une tarification par tranche. Ainsi, en 2007, le prix de la tranche domestique est fixé à 373 francs CFA par m³ et celui de la tranche sociale qui concerne les dix-huit premiers m³ consommés est de 238 francs par m³.

En dépit des efforts consentis par l'Etat et ses partenaires, des difficultés subsistent dans le secteur de l'eau. Elles concernent l'inadaptation du cadre juridique et réglementaire, le manque de concertation dans la planification et la mise en œuvre des projets d'aménagement du territoire et l'insuffisance des ressources pour en assurer le suivi, le renouvellement et le développement du patrimoine. A cela, s'ajoute le coût d'accès encore élevé de l'eau potable pour les populations de zones périurbaines.

Au regard de ce qui précède, les principaux défis à relever par le gouvernement sont de renforcer les capacités de production et d'améliorer l'accès à l'eau potable.

Le renforcement des capacités de production permettra d'assurer l'entretien et la maintenance des équipements de production de l'eau existants et de procéder au développement du patrimoine de l'Etat tant en milieu urbain que rural.

En ce qui concerne l'amélioration de l'accès à l'eau potable, elle est indispensable pour aider les populations les plus défavorisées des villes à disposer de compteur individuel afin de pouvoir bénéficier de la tarification sociale de l'eau potable. De plus, cet accès à l'eau potable permettra d'enrayer le développement des maladies hydriques auxquelles sont essentiellement confrontées les populations des zones rurales ne disposant pas de sources d'eau salubre.

Estimation financière des interventions

L'analyse du tableau 24 à la page 81 indique que pour assurer la couverture des besoins des populations en eau potable, il faudrait mobiliser 121,05 milliards de F.CFA (US \$. 237 359 524) selon le modèle d'estimation des coûts de l'eau et de l'assainissement. En plus de cela, d'importants investissements devront être faits pour la réalisation d'infrastructures de production de l'eau au niveau national. C'est la raison principale pour laquelle une évaluation des besoins en infrastructures et équipements pour la production de l'eau, qui s'élèvent à 159,19 milliards de F.CFA (US \$. 312 141 571), a été faite de façon traditionnelle.

Toutefois, pour atteindre les objectifs fixés en 2015 dans le secteur de l'eau potable, les interventions prioritaires suivantes devront être réalisées. Il s'agit de : (i) le renforcement des

capacités humaines et technologiques qui représentent 91,13% des ressources à affecter à la gestion optimale des ressources en eau ; (ii) l'amélioration de l'accès à l'eau potable des couches défavorisées qui absorbe la totalité (100%) des ressources à consacrer au renforcement de l'accès à l'eau potable dans les villes de l'intérieur et (iii) la satisfaction des besoins en eau potable de la ville d'Abidjan qui est estimée à 35, 2 milliards de F.CFA (US.\$ 69 019 608).

Résultat de l'estimation des coûts et besoins de financement

Tableau 24: Evaluation des interventions du secteur de l'eau

SECT.	THEME	COÛT TOTAL	%	2008	2 009	2010	2 011	2012	2 013	2014	2 015
EAU POTABLE	<i>Gestion Optimale du secteur de l'Eau Potable</i>	\$ 160 769 021	51,51%	\$ 12 355 221	\$ 15 238 060	\$ 18 861 713	\$ 21 030 544	\$ 23 446 313	\$ 22 235 798	\$ 23 196 744	\$ 24 404 628
	<i>Renforcement de l'accès à l'Eau Potable en milieu urbain : ville d'Abidjan</i>	\$ 69 019 608	22,11%	\$ 20 705 882	\$ 10 352 941	\$ 10 352 941	\$ 6 901 961	\$ 6 901 961	\$ 6 901 961	\$ 3 450 980	\$ 3 450 980
	<i>Renforcement de l'accès à l'Eau Potable en milieu urbain : villes de l'intérieur du pays</i>	\$ 82 352 941	26,38%	\$ 24 705 882	\$ 12 352 941	\$ 12 352 941	\$ 8 235 294	\$ 8 235 294	\$ 8 235 294	\$ 4 117 647	\$ 4 117 647
	TOTAL EAU POTABLE MATRICE	\$ 312 141 571	100%	\$ 57 766 986	\$ 37 943 942	\$ 41 567 596	\$ 36 167 799	\$ 38 583 568	\$ 37 373 052	\$ 30 765 371	\$ 31 973 256
	TOTAL EAU POTABLE MODELE	\$ 237 359 524		\$ 26 872 579	\$ 27 676 397	\$ 28 490 883	\$ 29 301 587	\$ 30 122 047	\$ 30 952 560	\$ 31 822 386	\$ 32 121 086
	POPULATION			20 807 216	21 395 198	21 991 170	22 594 234	23 202 870	23 815 874	24 436 300	25 062 954
	COUVERTURE EN EAU POTABLE			65,20%	65,60%	66,00%	66,40%	66,80%	67,20%	67,60%	68,00%
	50% DE LA POPULATION N'AYANT PAS ACCES A L'EAU POTABLE			3 620 456	3 679 974	3 738 499	3 795 831	3 851 676	3 905 803	3 958 681	4 010 073
	<i>Coût par Habitant Matrice</i>			\$ 2,8	\$ 1,8	\$ 1,9	\$ 1,6	\$ 1,7	\$ 1,6	\$ 1,3	\$ 1,3
	<i>Coût par Habitant Modèle</i>			\$ 7,4	\$ 7,5	\$ 7,6	\$ 7,7	\$ 7,8	\$ 7,9	\$ 8,0	\$ 8,0
COÛT PAR HABITANT			\$ 10,2	\$ 9,3	\$ 9,5	\$ 9,3	\$ 9,5	\$ 9,5	\$ 9,3	\$ 9,3	

Source : Direction de l'Hydraulique Humaine

En matière d'assainissement, la politique nationale a été essentiellement orientée vers le développement d'un système d'assainissement individuel et à un degré moindre vers celui d'un réseau de drainage et de traitement des eaux usées domestiques. En effet, c'est seulement en 2001 qu'une direction de l'assainissement a été créée au sein du Ministère en charge de la Construction et de l'Urbanisme pour assurer la gestion de ce secteur. En outre, toutes les actions mises en œuvre jusqu'à ce jour se sont inscrites dans des stratégies sectorielles pour résoudre des problèmes spécifiques et ponctuels. Malgré leurs insuffisances, elles ont permis néanmoins d'obtenir des acquis significatifs.

Les acquis se résument en l'existence d'un contrat d'affermage assorti d'un mécanisme financier lié à la redevance sur la consommation d'eau potable et l'existence d'études sectorielles d'assainissement. A ce jour, seulement cinquante et une villes ont bénéficié d'études sectorielles d'assainissement, de drainage et de déchets solides, six disposent d'un schéma directeur et six autres villes enregistrent la réalisation de quelques ouvrages d'assainissement.

En effet, l'essentiel des financements en matière d'assainissement a été consacré à la ville d'Abidjan avec 2 000 kilomètres de réseaux, 50 stations de relèvement, 5 stations d'épuration, une station de prétraitement et un émissaire de rejet d'eaux usées en mer de 1200 mètres. En dehors d'Abidjan, seules Yamoussoukro et à un degré moindre San-Pedro, disposent de réseaux collectifs.

Toutes ces actions ont permis à 57% de la population d'avoir accès aux installations sanitaires améliorées avec 84 % d'accès en zone urbaine contre 37% en milieu rural en 2006.

Malgré ces acquis, de nombreuses difficultés subsistent. **En ce qui concerne la ville d'Abidjan**, le plan directeur de base élaboré en 1971 n'a été exécuté qu'à 40%. La dernière actualisation du plan directeur d'assainissement qui date de 1981 est aujourd'hui dépassée.

Ainsi, la grande majorité des usagers ne sont pas raccordés au réseau public et de nombreux quartiers ne disposent pas de réseaux collectifs. Le secteur est également marqué par l'inexistence d'une police d'assainissement, l'insuffisance des moyens financiers, matériels et humains, l'occupation des zones de servitudes et des zones non aedificandies.

Pour la plupart des villes de l'intérieur, la gestion de l'assainissement est marquée par l'inexistence d'un cadre institutionnel et réglementaire pour l'entretien des ouvrages existants ainsi que pour le développement de nouvelles infrastructures. L'insuffisance de latrines dans les lieux publics et le déversement anarchique dans la nature des boues de vidange des fosses septiques et latrines sont également à relever. Enfin, les plans directeurs élaborés pour les villes de l'intérieur entre 1996 et 2002 n'ont pas connu de début de réalisation.

En milieu rural, les problèmes d'assainissement relèvent de l'insuffisance des latrines améliorées dans les établissements scolaires et dans les villages et, le manque d'approche stratégique pour la promotion des actions d'assainissement notamment des technologies appropriées telles que l'ECOSAN, obligent les populations à avoir recours à la nature. Ainsi, 56 % de personnes ont recours à cette pratique.

Malgré des efforts notables enregistrés ces dernières années, le gouvernement devra mettre en place une politique et des stratégies novatrices en matière d'assainissement afin d'assurer l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène des populations.

En effet, la définition d'une politique en matière d'assainissement devra permettre de mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire stable pour la gestion du secteur. De plus, elle devra intégrer un plan directeur d'assainissement actualisé pour toutes les villes, de même que la promotion d'un traitement décentralisé des eaux.

Dans sa mise en œuvre, cette politique devra mettre l'accent sur le renforcement des infrastructures et des équipements de drainage des eaux pluviales, la promotion de l'assainissement écologique, surtout en milieu rural. De même, la collecte et le traitement des eaux usées dans les quartiers et la gestion des boues de vidange issues des fosses septiques permettront d'assurer un environnement sain, condition nécessaire pour éviter les endémies liées à l'eau et à l'environnement.

Pour soutenir ces actions, l'Etat devra mettre en place une brigade d'assainissement et renforcer les capacités en matière de gestion en assainissement des acteurs du secteur, ce qui impliquerait la mise en place d'une stratégie d'ingénierie sociale mettant les ménages au cœur de la question de l'assainissement.

Estimation financière des interventions

La mise en place d'une véritable politique d'assainissement au niveau national, à travers la réalisation d'infrastructures adéquates et la réhabilitation de l'existant est évaluée à 830,65 milliards de F.CFA. L'importance de cet investissement découle de la quasi-inexistence d'infrastructures d'assainissement au niveau national.

Pour corriger cette situation, **les interventions prioritaires** suivantes sont à mettre en œuvre. Il s'agit de : (i) le développement et la réhabilitation des infrastructures d'assainissement et de drainage évalués à 382 307 529 570 FCFA soit la totalité des ressources à affecter au renforcement du système d'assainissement de la ville d'Abidjan et (ii) le développement et la réhabilitation des infrastructures d'assainissement et de drainage évalués à 162 677 250 000 soit 96,55% des ressources affectées à l'amélioration de l'accès à l'assainissement durable en milieu urbain dans les villes de l'intérieur du pays.

Résultat de l'estimation des coûts et besoins de financement

Tableau 25: Evaluation du financement des interventions du secteur de l'assainissement

SECT.	THEME	COÛT TOTAL	%	2008	2 009	2010	2 011	2012	2 013	2014	2 015
ASSAINISSEMENT	<i>Renforcement du Système d'Assainissement de la ville d'Abidjan</i>	\$ 749 622 607	69,39%	\$ 224 886 782	\$ 112 443 391	\$ 112 443 391	\$ 74 962 261	\$ 74 962 261	\$ 74 962 261	\$ 37 481 130	\$ 37 481 130
	<i>Amélioration de l'accès à l'Assainissement durable en milieu urbain: villes de l'intérieur</i>	\$ 330 363 537	30,58%	\$ 98 124 539	\$ 49 566 981	\$ 49 631 821	\$ 33 467 581	\$ 33 510 807	\$ 32 803 967	\$ 16 618 114	\$ 16 639 727
	<i>Amélioration de l'accès à l'Assainissement durable en milieu rural</i>	\$ 325 000	0,03%	\$ 97 500	\$ 48 750	\$ 48 750	\$ 32 500	\$ 32 500	\$ 32 500	\$ 16 250	\$ 16 250
	TOTAL ASSAINISSEMENT MATRICE	\$ 1 080 311 144	100%	\$ 323 108 821	\$ 162 059 122	\$ 162 123 962	\$ 108 462 342	\$ 108 505 568	\$ 107 798 727	\$ 54 115 494	\$ 54 137 107
	TOTAL ASSAINISSEMENT MODELE	\$ 548 422 875		\$ 64 709 510	\$ 66 483 356	\$ 68 251 895	\$ 69 912 935	\$ 71 560 252	\$ 73 214 470	\$ 74 935 416	\$ 59 355 041
	POPULATION			20 807 216	21 395 198	21 991 170	22 594 234	23 202 870	23 815 874	24 436 300	25 062 954
	COUVERTURE EN EAU POTABLE			60,87%	61,46%	62,05%	62,64%	63,23%	63,82%	64,41%	65,00%
	50% DE LA POPULATION N'AYANT PAS ACCES A L'EAU POTABLE			4 070 932	4 122 855	4 172 825	4 220 603	4 265 848	4 308 292	4 348 440	4 386 017
	<i>Coût par Habitant Matrice</i>			\$ 15,5	\$ 7,6	\$ 7,4	\$ 4,8	\$ 4,7	\$ 4,5	\$ 2,2	\$ 2,2
	<i>Coût par Habitant Modèle</i>			\$ 15,9	\$ 16,1	\$ 16,4	\$ 16,6	\$ 16,8	\$ 17,0	\$ 17,2	\$ 13,5
	COÛT PAR HABITANT			\$ 31,4	\$ 23,7	\$ 23,7	\$ 21,4	\$ 21,5	\$ 21,5	\$ 19,4	\$ 15,7

Source : Direction de l'Assainissement, SODECI

CHAPITRE 3 : Secteurs Transversaux

III.1 Genre et Egalité des sexes

Le Genre est une approche de développement qui vise à réduire les inégalités sociales, économiques, politiques et culturelles notamment entre les hommes et les femmes, les riches et les pauvres, les jeunes et les personnes âgées. Il met en évidence le caractère social des différences entre les femmes et les hommes, et les inégalités qui apparaissent autour des stéréotypes et des rôles.

Le concept genre est également, à la fois une méthode d'analyse et un outil pratique pour agir plus efficacement pour le bien-être des populations. A ce titre, la promotion de l'égalité des sexes et la réduction des inégalités sociales sont prises en compte dans les politiques et programmes de développement.

Dans ce cadre, les engagements pris par la Côte d'Ivoire affirment le principe du respect des droits humains et reconnaissent que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour parvenir à un développement durable et équitable.

Pour ce faire, l'Etat de Côte d'Ivoire a adopté plusieurs conventions et chartes internationales qui proclament pour l'essentiel, l'égalité en droit et la dignité humaine. En effet, l'Etat a ratifié la Plateforme de Beijing, exhortant à la participation juste et équilibrée des femmes à tous les niveaux de prise de décisions, et la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'Egard des Femmes en 1995. Aussi, a-t-il adopté la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains sur l'égalité entre hommes et femmes en Afrique en juillet 2004.

Au niveau national, après la proclamation de l'année internationale de la femme en 1975 par les Nations Unies, les activités menées ont conduit à la création d'un Ministère en charge de la Condition Féminine en 1976. Ce département ministériel, qui s'est maintenu dans l'architecture gouvernementale depuis sa création, a pris plusieurs dénominations dont la dernière est le Ministère de la Famille et des Affaires Sociales en 2006.

Outre la commémoration chaque année de la journée internationale de la Femme qui traite d'une problématique en rapport avec la situation de la femme, le Ministère a conduit l'élaboration d'un livre blanc de la Femme en 1997. Ce document, le premier du genre, qui milite pour l'amélioration des conditions de vie des femmes, l'égalité d'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi a été révisé en 2000. Il a ensuite permis la mise en œuvre d'actions en faveur des femmes, notamment à travers le Programme pour l'Avancement des Femmes et l'Egalité de Genres en 2001 et le Plan National d'Action de la Femme en 2002, revu en 2005.

Dans cette dynamique, la Constitution de la deuxième République adoptée en 2000 a réaffirmé le principe d'égalité entre femmes et hommes. De plus, le législateur a renforcé ce principe en interdisant toutes formes de tortures, de violences physiques et morales, de mutilations et d'avilissement à l'égard de la femme.

Enfin, le Ministère en charge de la politique du genre dispose en son sein d'une Direction de l'Egalité et de la Promotion du Genre, chargée de veiller à l'égalité des chances et à l'équité entre les sexes et de coordonner les activités de promotion du genre.

De ce qui précède, la situation comparative de la participation des femmes et des hommes au développement des activités politiques, économiques, sociales et culturelles se présente comme suit :

Au niveau des **instances de prise de décision**, la représentativité des femmes, suite à des nominations, était de 20% des membres du Conseil Economique et Social, de 12% des membres de la Cour Suprême et de 28% des membres du Conseil Constitutionnel, en 2005. Au niveau de l'administration territoriale, le corps préfectoral est composé de 417 administrateurs dont 19 femmes ; l'effectif des commissaires compte 24 femmes sur 139 en 2007. Depuis les élections générales de 2000, la proportion de femmes dans les Gouvernements successifs était de 21,4 % en novembre 2000, de 16,67% en mars 2003, de 13,89 % en décembre 2005 et est de 12,12% depuis avril 2007.

En outre, après l'expression des suffrages universels aux élections générales de 2000, le nombre de femmes élues était d'une femme présidente sur 56 présidents et de 126 sur 1 884 élus au titre des Conseils Généraux, de 9 sur 197 élus municipaux et de 19 sur 223 députés, dont une vice-présidente à l'Assemblée Nationale. Dans le cadre de ces mêmes élections, 9 femmes étaient candidates sur 183 candidatures aux élections de conseils généraux, 32 sur 611 candidatures aux municipales et 65 sur 959 candidatures aux législatives.

En ce qui concerne l'éducation, l'indice de parité des sexes qui traduit l'accès à l'enseignement des garçons et des filles se situe en 2005/2006 au niveau national à 0,88 pour le primaire. En effet, lorsque cet indice est égal à un, les filles ont autant de chance d'être scolarisées que les garçons. La situation présente indique que les filles sont défavorisées par rapport aux garçons.

Le pourcentage des enfants entrant en première année scolaire et qui achèvent la cinquième année donne une idée de la performance du système scolaire au primaire. Une fois scolarisées, les filles ont moins de chances d'achever la cinquième année d'études primaires, niveau minimal théoriquement requis pour l'acquisition du code commun. En effet, le taux d'achèvement du cycle primaire est de 50% pour les filles et 54% pour les garçons.

Au niveau de l'enseignement secondaire général, l'indice de parité des sexes se situe à 0,71. Le rapport filles/garçons est de 0,60 dans le premier cycle et de 0,56 dans le second cycle en 2005/2006. Dans ce degré d'enseignement, l'effectif des filles représente la moitié de celui des garçons.

Concernant l'enseignement secondaire technique et professionnel, la représentativité des filles est faible dans les filières industrielles porteuses d'emplois contrairement aux filières tertiaires. Elles représentent 13,94% des élèves inscrits dans les filières industrielles.

Le taux d'alphabétisation est le rapport de la population sachant lire ou écrire à la population totale. En 2006, ce taux se situe à 46% pour les femmes et 61% pour les hommes du même âge. Cette faiblesse est due au fait que les filles étant déjà défavorisées sortent plus vite du système éducatif ou n'y accèdent pas.

En matière de santé, le taux de mortalité maternelle, bien qu'en nette amélioration, reste encore élevé. Il est passé de 597 pour 100 000 naissances vivantes en 1994 à 543 en 2005. Cette situation résulte du fait que la moitié des accouchements ne sont pas assistés par un personnel de santé qualifié.

De plus, 58% des besoins en soins obstétricaux d'urgence ne sont pas satisfaits, et seulement 43,9% des femmes enceintes effectuent au moins trois consultations prénatales sur quatre recommandées. En outre, une femme sur trois, âgées de 25 à 34 ans, décède d'une cause obstétricale directe dominée par les hémorragies et les infections puerpérales.

Enfin, les grossesses et les accouchements précoces chez les femmes de moins de vingt ans, exposent ces dernières à un risque plus élevé de décès comparativement aux mères plus âgées. En effet, trois femmes sur dix âgées de 15 à 19 ans, qui représentent près du quart des femmes en âge de procréer, ont déjà eu au moins un enfant ou sont enceintes pour la première fois.

Quant à la séroprévalence au VIH/SIDA chez la femme, elle est de 6,4% contre 2,9% chez les hommes en 2005. Cette situation révèle une inversion de tendance qui donne un homme contaminé pour deux femmes contaminées en 2005 contre quatre hommes contaminés pour une femme contaminée au début de la pandémie.

Dans le domaine agricole, la propriété foncière est plus dévolue aux hommes qu'aux femmes, notamment au niveau des cultures industrielles et d'exportation. En effet, seulement 5,2% des femmes sont propriétaires contre 94,8% d'hommes. A contrario, dans le secteur du vivrier, la population féminine a accès à des portions de terre sous forme locative et de concession dont la courte durée d'exploitation facilite la rétrocession. Dans ces conditions, elles parviennent à assurer 60 à 80% de la production vivrière pour laquelle elles sont toutefois confrontées aux difficultés de conservation qui affectent leurs revenus.

Quoique les lois ivoiriennes ne fassent aucune discrimination entre les sexes en matière d'emploi, l'occupation des femmes actives selon le RGPH 98 indique que 53,9% d'entre elles exercent en tant qu'indépendantes, 30,2% en qualité d'aides-familiales, 6,3% sont salariées du secteur privé et 2% sont du secteur public, et seulement 0,7% sont des employeurs. Cette répartition montre la forte présence des femmes dans le secteur informel, ce qui rend imperceptible la prise en compte de leurs activités dans la comptabilité nationale.

En dépit des progrès appréciables enregistrés, notamment aux niveaux politique et juridique ainsi que dans la mise en œuvre de programmes de développement, des inégalités subsistent encore entre hommes et femmes et sont défavorables à celles-ci. Pour parvenir à la réduction de ces inégalités, la Côte d'Ivoire doit réussir l'Education Pour Tous, notamment celle de la jeune fille ; elle doit créer les conditions d'accès des femmes aux ressources nécessaires pour un développement harmonieux et renforcer les capacités et les compétences des femmes en matière de gestion des affaires publiques.

En effet, l'éducation, assure à l'enfant son ouverture sur toutes autres cultures et le développement de son esprit à l'initiative et à la créativité. En conséquence, elle devrait permettre à la femme d'améliorer ses aptitudes et ses capacités à profiter des opportunités et de s'approprier les messages de sensibilisation, notamment dans les domaines de la santé maternelle et reproductive et du VIH/SIDA. Elle permet également de vaincre les pesanteurs culturelles, les traitements avilissants à l'égard des femmes, qui constituent les obstacles à leur épanouissement.

De même, la Côte d'Ivoire pourra améliorer les rapports sociaux entre hommes et femmes, si elle parvient à engager une politique volontariste en faveur de la frange de personnes ne pouvant accéder au crédit bancaire. Par des soutiens spécifiques, l'accès des femmes aux facteurs de production permettrait de renforcer leur pouvoir économique et consolider leur participation aux activités économiques. Cette approche devrait valoriser le statut social des femmes pauvres en favorisant leur autonomisation et concourir au bien-être et à l'harmonie des ménages.

Dans notre pays, la méconnaissance du concept genre et la persistance des résistances socioculturelles constitue un défi majeur en vue d'une équitable participation des femmes et des hommes au développement.

La Côte d'Ivoire doit mettre en place un vaste programme de renforcement de capacités des structures centrales et sectorielles de mise en œuvre de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets. Pour les décideurs et autres acteurs des structures publiques et privées, des collectivités décentralisées et des organisations communautaires de base, il s'agit de disposer des outils et d'une méthodologie pertinente pour une meilleure prise en compte du genre et des indicateurs pour mesurer la progression de l'égalité.

Cette vision implique forcément une institutionnalisation du genre dans tous les secteurs et à tous les niveaux, soutenue par une contribution budgétaire nationale et une harmonisation des conventions signées et/ou ratifiées par l'Etat de Côte d'Ivoire avec les lois nationales notamment la CEDEF et la Résolution 1325 de l'ONU.

Estimation financière des interventions

Le diagnostic a mis en lumière des atouts et des insuffisances qui inspirent un certain nombre d'interventions. Mais compte tenu de la transversalité de la question du Genre qui suppose sa prise en compte dans les autres thématiques, il ne sera exposé ici que les interventions qui viennent compléter les interventions sectorielles en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en Côte d'Ivoire.

Le montant global des interventions retenues pour la promotion du genre et de l'égalité des sexes s'élève à 478 775 099 662 FCFA (quatre cent soixante dix-huit milliards sept cent soixante quinze millions quatre-vingt dix-neuf mille six cent soixante FCFA) sur la période 2006-2015, soit 47 877 509 966 FCFA en moyenne par an. Ces interventions concernent :

La sensibilisation sur la santé sexuelle et de la reproduction

Cette intervention, qui requiert en moyenne 3 913 740 909 FCFA par an (07,17% du coût global), vise à favoriser une meilleure planification des naissances et à réduire les risques d'infection aux

IST/VIH/SIDA. Elle affecte ainsi la répartition des ressources à l'intérieur de la famille notamment en matière d'éducation et de santé, et améliore la capacité des femmes à se consacrer aux activités économiques, politiques, etc.

Les activités prises en compte sont relatives à la sensibilisation par média audiovisuel, la sensibilisation communautaire et la sensibilisation en milieu scolaire car la forte prévalence de ces infections et des maladies néonatales et obstétricales s'explique en grande partie par leur méconnaissance notamment en milieux scolaire et rural.

L'appui à l'insertion professionnelle des jeunes filles

Cette intervention vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes filles déscolarisées du secondaire à travers une formation par apprentissage. De même, elle permet d'aider les diplômées de l'enseignement secondaire professionnel à obtenir ou à créer un emploi durable. Il s'agit d'augmenter leurs chances d'accès à un emploi et les rendre autonomes en vue d'améliorer leur statut social à l'âge adulte et favoriser leurs participations aux prises de décision dans leurs communautés.

Cette rubrique, qui absorbe en moyenne 12 660 894 535 FCFA par an, constitue le deuxième poste le plus important en terme de coût (26,44% du coût global). Cela s'explique par le nombre élevé de nouveaux centres d'apprentissage à créer au regard du nombre encore important d'enfants qui sortent du système éducatif avant d'achever le premier cycle de l'enseignement secondaire.

La promotion de la participation politique des femmes

Toute communauté est structurée autour d'une organisation politique qui prend les décisions stratégiques concernant la vie de celle-ci. La participation égalitaire à la vie politique est un droit humain encore faiblement exercé par les femmes. Dès lors, la préservation des intérêts stratégiques des femmes passe par leur accession aux sphères de décision notamment le parlement et les collectivités décentralisées. Cette intervention vise donc à inciter les femmes à participer à la vie politique de leur communauté et à les soutenir dans leurs initiatives par le renforcement des capacités des femmes candidates potentielles et des femmes élues.

Le niveau relativement faible de ce poste (110 008 895 FCFA en moyenne par an soit 0,02% du coût global) est imputable d'une part, au nombre relativement bas de la population cible et d'autre part, au faible niveau des investissements en capital lié aux activités de renforcement des capacités.

L'élimination des violences faites aux femmes

La violence à l'égard des femmes, en affectant leur santé, limite leurs aptitudes et leurs capacités à profiter des opportunités. Cette intervention vise surtout à prévenir les violences domestiques et assister les victimes en cas de survenance de telles violences. Le contexte post-conflit que connaît actuellement le pays recommande de développer des stratégies de prévention des actes de violences au sein des communautés à travers des sensibilisation média et communautaires et l'opérationnalisation des centres d'accueil d'urgence/courte durée et des lignes SOS Violence.

Ces activités coûtent en moyenne 12 200 830 771 FCFA par an soit 25,48% du coût global.

L'appui institutionnel à la prise en compte du genre

Cette intervention prend en compte les activités de renforcement des capacités des structures centrales et sectorielles de mise en œuvre de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets. Le genre en tant que concept de développement mérite d'être compris et maîtrisé tant par les décideurs que par tous les acteurs du développement. Il doit être intégré progressivement au niveau des cellules genre ministérielles, des collectivités décentralisées et des organisations communautaires de base. Il est fondamental d'élaborer un vaste programme de renforcement de capacités en genre, dans les secteurs public et privé.

L'amélioration du budget du ministère en charge de la promotion du genre et l'installation des cellules genre permettra d'aider les responsables sectoriels à développer des outils d'identification et d'évaluation des indicateurs sexospécifiques en vue de faire des diagnostics sectoriels fiables

et des études d'impact en matière de genre qui seront la base de l'orientation des politiques et programmes.

La réalisation de cette intervention prioritaire demande en moyenne 14.378.483.156 FCFA par an soit 30,03% du coût global. L'importance relative de ce poste se justifie par la nécessité d'un renforcement des capacités de la population sur le concept Genre en vue de mieux le faire connaître et lever les blocages socioculturels à son appropriation.

La participation des femmes rurales à la gestion communautaire

Cette activité vise à promouvoir la participation des femmes rurales à la gestion de leur communauté. Les activités de promotion de la participation politique des femmes étant en général destinées aux populations urbaines et instruites, cette intervention supplémentaire permet de donner des chances aux femmes rurales d'accéder aux sphères de décision dans leur communauté.

Pour un coût annuel moyen de 1 415 725 254 FCFA soit 02,96% du coût global, cette activité permettra de renforcer les pouvoirs politiques et les compétences sociales des femmes, indispensables pour venir à bout des problèmes essentiels de développement durable et équitable.

Le financement des activités génératrices de revenus pour les femmes pauvres

Cette intervention supplémentaire vise à améliorer le statut économique et social des femmes adultes pauvres en favorisant leur autonomisation.

La création d'activités génératrices de revenus pour les femmes pauvres va concourir au bien-être et à l'harmonie des ménages. Les femmes doivent de plus en plus exercer des activités de production que la comptabilité nationale doit prendre en compte. Par ailleurs les AGR constituent une réponse aux stratégies de prévention efficaces de certains types de violence notamment les violences domestiques.

L'enveloppe budgétaire nécessaire à sa réalisation s'élève en moyenne à 3 197 826 442 FCFA par soit 06,68% du coût global.

Résultat de l'estimation des coûts et besoins de financement

Tableau 26 : Résultats de l'évaluation des besoins relatifs au genre (en millions de FCFA)

	2006	2010	2015	Moyenne 2006-2015	Total 2006-2015	%
Sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive	515,78	2 925,08	9 002,38	3 913,74	39 137,40	08,17
Appui à l'insertion professionnelle des jeunes filles	4251,72	12 593,51	18 413,33	12 660,89	126 608,94	26,44
Promotion de la participation politique des femmes	92,97	107,21	122,32	110,00	1 100,09	0,02
Elimination des violences faites aux femmes	5 345,69	12 298,79	16 604,45	12 200,83	122 008,31	25,48
Appui institutionnel à la prise en compte du Genre	4 934,42	12 864,44	25 093,87	14 378,48	143 784,83	30,03
Participation des femmes rurales à la gestion communautaire	1 336,48	1 386,77	1 559,15	1 415,73	14 157,25	02,96
Activités génératrices de revenus	5322,68	3776,02	162,35	3 197,82	31 978,26	06,68
COÛT TOTAL	21 799,75	46 151,83	70 957,85	4 7 877,51	478 775,09	100
Coût total par tête (en unité de FCFA)	1109	2099	2831	2103		
Coût total par tête (en unité de USD)	2,17	4,11	5,55	4,12		

III.2 Intégration Régionale et Mondialisation

Les pays africains, dans leur grande majorité, sont caractérisés non seulement par la petitesse de leur taille mais aussi par de fortes restrictions commerciales et de faibles niveaux de concurrence intérieure. Cela explique en partie le grand retard qu'ils accusent sur les autres régions du monde.

Tous ces éléments sont révélateurs de la fragilité des économies africaines, principalement celles des pays au sud du Sahara, en terme de gains de productivité dans le commerce international.

Cette situation a interpellé les pays africains sur la nécessité de s'unir à travers de grands regroupements régionaux et/ou continentaux qui constituent des pôles de développement économique.

L'environnement commercial multilatéral et régional étant de plus en plus marqué par l'émergence des lois d'opportunités commerciales et la création d'espace d'intégration économique, les pays africains sont appelés à créer les conditions visant à favoriser l'insertion positive des pays en développement dans le processus de mondialisation.

Dans cette optique, la Côte d'Ivoire qui considère l'intégration régionale comme un impératif et une stratégie importante pour la recherche de la croissance, a adopté, depuis son accession à la souveraineté nationale en 1960, une politique d'ouverture sur l'extérieur. De même, le pays a souscrit à la politique de la mondialisation perçue comme une opportunité pour renforcer l'accès aux marchés extérieurs et bénéficier du savoir faire de l'étranger.

Dans cette dynamique, le pays a adhéré à de nombreuses organisations, au niveau régional comme la CEDEAO, l'UEMOA, l'UA et au niveau mondial comme l'ICCO, l'OIC, l'OMC ; celles-ci visent à assurer la cohésion et la stabilité sous-régionale ainsi qu'une croissance économique soutenue et un développement des pays membres.

Ainsi, depuis 1975, ces organisations ont permis de libéraliser les échanges intra-communautaires, d'harmoniser les politiques sectorielles et d'assurer la libre circulation des personnes et des biens aux niveaux régional et sous-régional.

Par ailleurs, le commerce extérieur de la Côte d'Ivoire, se caractérise par une spécialisation tant sectorielle que géographique et un recul sur les échanges ivoiriens dans le commerce mondial respectivement de 0,17% en 1980, de 0,06% en 2003, et de 0,04% en 2004. En effet, 20 produits exportés représentent 80% du total des exportations avec un rang honorable pour le pays : 1er producteur et exportateur mondial de cacao avec plus de 1 million de tonnes en moyenne sur la période 1999-2005, 1er exportateur africain d'huile de palme avec plus de 100 000 t en moyenne par an sur la période 1999-2005, 1er exportateur mondial de noix de cola avec 20 000 t en moyenne sur la période 2000-2005.

Les échanges entre la Côte d'Ivoire et le reste du monde sont caractérisés par une balance commerciale excédentaire sur la période 2002-2005 avec des avoirs extérieurs de 560,7 milliards en 2002 ; 40,8 milliards en 2003 ; 203,4 milliards en 2004 et 62,3 milliards en 2005.

Au niveau régional, elle est exportatrice nette à la fois vers l'UEMOA et la CEDEAO, bien qu'en volume, ce commerce reste encore très faible avec moins de 1% pour les importations et environ 15% pour les exportations totales ivoiriennes.

Aussi, l'appartenance de la Côte d'Ivoire à l'UEMOA assure t-elle à l'économie une stabilité monétaire caractérisée par un taux d'inflation le plus bas de la sous région qui se situe en moyenne à 3,11 % par an sur la période 2001-2006.

De ce qui précède, l'intégration économique régionale et la mondialisation constituent une opportunité indéniable pour l'expansion de l'économie ivoirienne. En effet, la Côte d'Ivoire dispose, grâce à l'intégration sous régionale, d'un marché potentiel d'exportation d'environ 200 millions de consommateurs dont 70 millions pour l'UEMOA et 200 millions pour la CEDEAO.

L'intégration attire également une main-d'œuvre abondante et bon marché, en provenance des pays de la sous région.

De même, la mise en œuvre du Programme Economique Régional, des politiques sectorielles et du DSRP régional permettra de mettre en place un environnement favorable au développement efficace d'un secteur d'activité donné et contribuer ainsi à la réduction de la pauvreté dans les Etats membres.

En outre, l'existence d'un cadre réglementaire multilatéral et régional comme l'OMC, la CNUCED, la CEDEAO et l'émergence des lois d'opportunité commerciale telles que l'AGOA, le NEPAD, les Initiatives Canadienne, Chinoise, Japonaise constituent des atouts pour la croissance des échanges extérieurs. A cela, s'ajoute la capacité de production agricole et d'exportation au niveau régional, la qualité des infrastructures socio-économiques, la qualité du capital humain et la diversité du tissu industriel ivoirien.

Malgré cette situation, la Côte d'Ivoire est confrontée au taux élevé de la population étrangère (26%), à la faible compétitivité de ses industries exportatrices et à la désarticulation du système productif national consécutive à la crise militaire ainsi qu'aux difficultés liées à l'abandon de la souveraineté dans les domaines monétaire et commerciale et à la surveillance multilatérale de la politique.

En outre, la non appropriation par les acteurs nationaux des instruments communautaires, la multiplicité des organisations intergouvernementales, la marginalisation croissante des économies sous régionales constituent des obstacles à l'approfondissement du processus d'intégration régionale.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire se trouve confrontée aussi bien au niveau régional que mondial, à l'existence des barrières tarifaires et non tarifaires, à l'insuffisance des programmes d'appui en matière de négociations commerciales, au manque de promotion commerciale et la non maîtrise des règles du commerce international, à la faible compétitivité des industries due en partie au coût élevé des facteurs et la dépendance vis-à-vis des matières premières agricoles. A cela, s'ajoute le déficit structurel de la balance des services, le manque de mécanismes spécialisés de financement du commerce international tels que les mécanismes d'assurance crédit à l'export et la détérioration des termes de l'échange.

III.3 Décentralisation-Aménagement du territoire et

Les politiques d'**aménagement du territoire** mises en œuvre depuis l'indépendance, ont permis d'équiper le territoire et favoriser un développement économique. En effet, les programmes agricoles mis en œuvre ont amené la Côte d'Ivoire à la diversification des cultures d'exportation par la réalisation de vastes plantations de palmiers, d'hévéa, de banane, d'ananas dans le Sud et Sud-ouest du pays. Au Nord, l'agro-industrie s'est développée autour des usines de sucre et de coton comme la SODESUCRE, LCCI et la CIDT qui ont permis de sédentariser les populations en leur offrant des emplois.

De plus, l'important programme routier interurbain dont une autoroute, a été mis en œuvre pour mettre en relation les différentes régions du pays. De même des aéroports ont été construits dans les principales villes du pays et un réseau interconnecté d'électricité et de télécommunications a été mis en place.

En outre, les programmes des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural et des Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain, ont permis l'équipement des milieux rural et urbain en infrastructures collectives de base, notamment les écoles, les structures sanitaires, les marchés couverts, les pistes rurales, les centres polyvalents et les magasins de stockage.

Par ailleurs, l'armature urbaine s'est dessinée autour des villes ayant abrité les festivités tournantes de l'indépendance avec Abidjan, San-Pédro, Man, Daloa, Korhogo, Yamoussoukro et Bouaké comme pôles moteurs.

Sur cette armature urbaine, s'est développée la déconcentration qui constitue une modalité essentielle de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire. Outre ces services déconcentrés, se sont développés plusieurs bureaux d'études spécialisées dans les questions territoriales et spatiales, notamment, le BNETD et le CNTIG qui appuient l'Etat dans l'élaboration des programmes et projets de consolidation de l'armature urbaine.

En ce qui concerne **la décentralisation**, le processus entamé en Côte d'Ivoire depuis les années 1980 a enregistré des avancées notables à partir de 2001.

En effet, la structuration de l'administration territoriale selon les principes de déconcentration et de décentralisation, a permis, depuis la loi N° 2001-476 du 9 août 2001 d'orientation sur l'organisation générale de l'Administration Territoriale, de créer à ce jour 19 régions, 56 départements, 253 villes de plus de 4000 habitants, 2 districts et 778 communes. Avec cette loi s'achève ainsi la communalisation totale du pays.

En vue de définir et partager le champ de compétence entre l'Administration centrale et les Administrations décentralisées et déconcentrées, le Gouvernement a organisé du 24 au 26 novembre 2001, un atelier sur le transfert des compétences selon le principe de subsidiarité et de complémentarité. Ainsi, la loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 transfère et répartit seize compétences de l'Etat aux collectivités territoriales que sont la région, le département, le district, la ville et la commune. De même, la loi n° 2003-489 du 26 décembre 2003 fixe le régime financier, fiscal et domanial des collectivités territoriales.

Dans cette dynamique, les Conseils généraux des départements, installés en juillet 2002 en même temps que les Conseils de districts, ont été fonctionnels pour assurer la prise en compte de la participation des populations locales au développement. La priorité de leurs interventions sur le terrain a été accordée aux infrastructures sociocommunautaires comme les écoles, les centres de santé, la voirie, l'électrification et l'adduction d'eau, ainsi qu'à la création d'emplois et à la formation professionnelle.

En outre, les collectivités territoriales se sont organisées, au niveau national, dans plusieurs associations et initiatives, notamment l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), l'Association des Départements et Districts de Côte d'Ivoire (ADDICI), la Plateforme Municipale Ivoirienne des Programmes et Partenariats Innovants (PMIPPI). Par la coopération décentralisée, elles se sont également ouvertes sur le monde et ont obtenu des contacts fructueux, par leur adhésion à certaines initiatives du Système des Nations Unies comme les Objectifs du Millénaire pour le Développement, par l'établissement de relations avec des collectivités territoriales d'Afrique et d'ailleurs, notamment à travers leur participation active à « Africités 2006 ».

Mais, la situation de crise que traverse le pays depuis 2002 a fortement entravé le travail des conseils généraux et mis à mal les acquis enregistrés notamment dans les zones centre – nord – ouest, dont les populations sont restées démunies et fortement en marge du développement. En effet, malgré une relative adhésion des populations au principe de la politique de décentralisation, les résultats enregistrés ne doivent occulter les insuffisances qui entravent le renforcement de la gouvernance locale.

Au nombre de ces pesanteurs, il faut noter la faible implication des populations, la mobilisation quasi inexistante des ressources, entraînant une insuffisance des moyens matériels et logistiques. A cela s'ajoutent la non application des textes du fait de leur méconnaissance et la non effectivité du transfert de compétences, notamment dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement et de l'éducation.

Les insuffisances liées à l'aménagement du territoire se résument, quant à elles, à une accentuation des disparités régionales, doublée d'une armature urbaine insuffisamment hiérarchisée, d'infrastructures socio-économiques insuffisantes, vieillissantes et dégradées, d'une population inégalement répartie dans l'espace puis d'un environnement et un cadre de vie en dégradation continue.

En vue d'évaluer le processus de décentralisation et de développement local et trouver des solutions durables aux différentes insuffisances énumérées, le Gouvernement a organisé du 15 au 18 janvier 2007 les Etats Généraux de la Décentralisation. Ces assises, présidées par le Chef de l'Etat, ont permis de formuler des résolutions et recommandations qui, si elles sont mises en œuvre, permettront de donner un coup de fouet au processus de décentralisation pour un développement local hardi.

III.4 Gouvernance et réformes administratives

L'efficacité de l'administration, la transparence dans les différents modes de gestion des affaires publiques, la sécurité des personnes et de leurs biens, la participation et la concertation permanente entre l'Etat et ses partenaires, sont des déterminants essentiels du développement et du bien-être des populations.

Le diagnostic en matière de **gouvernance** et des réformes administratives en Côte d'Ivoire laisse apparaître des acquis notables en dépit de la subsistance de nombreux dysfonctionnements.

Les avancées relevées se sont en effet opérées dans divers aspects de la gouvernance, notamment la gouvernance institutionnelle, la gouvernance stratégique et la gouvernance économique. Ainsi, un circuit informatisé des dépenses publiques, dénommé Système Intégré de Gestion des Finances Publiques, mis en place depuis 1999 permet de traiter la préparation du Budget de l'Etat et d'assurer le suivi de son exécution en temps réel dans le cadre d'une chaîne réaménagée de responsabilités. En outre, en plus des débats au sein de l'Assemblée Nationale, diffusés en direct à la télévision et à la radio nationale, le Parlement contrôle de plus en plus l'activité gouvernementale, un Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités rattaché à la Primature est opérationnel depuis 1999 et le Bureau National de la Prospective, mis en place en 2006, a relancé les études prospectives de développement. De plus, les populations, en particulier les femmes et les couches défavorisées, ainsi que la société civile, s'articulant autour d'un tissu associatif, sont progressivement responsabilisées à travers leur implication active au processus de développement dans le cadre de la politique de décentralisation. Enfin, la bonne gouvernance est désormais intégrée dans les différents documents de stratégie de développement.

En ce qui concerne l'aspect sécuritaire, l'investissement public dans la lutte contre l'insécurité s'est relativement accru, de nouveaux commissariats et des districts de police ont été créés, un Centre de Commandement des Opérations de Sécurité (CECOS) à Abidjan est opérationnel depuis juillet 2005, une police diplomatique a été créée, le traitement salarial des agents de police a été amélioré, les capacités d'intervention de la police ont été renforcées par l'acquisition de matériels de communication et de véhicules de liaison.

En matière de réformes administratives, les actions menées ont permis, entre 1990 et 2000, le renforcement de la rationalisation des effectifs et de la masse salariale pour une plus grande efficacité de l'Administration publique. A ces acquis se sont ajoutées de nombreuses réformes dont celles du statut général de la Fonction Publique, des méthodes de gestion de l'Administration Publique, du système de rémunération et de la politique de formation des cadres de l'Administration.

De plus, entre 2003 et 2005, le Ministère de la Réforme Administrative a mis en place le Comité National de la Réforme Administrative et a initié, à travers le Cadre Général de la Réforme Administrative, plusieurs études et projets relatifs à l'élaboration de la base de données « compétences », à la motivation des Agents de l'Etat et à la mise en place d'un Code de Déontologie commun à tous les agents de l'Etat.

Malgré ces acquis importants, de nombreuses insuffisances demeurent et elles concernent notamment la fonction de contrôle, de suivi/évaluation des actions publiques, l'instabilité des cadres institutionnels puis la faible performance de l'administration en général et de l'appareil judiciaire et du dispositif sécuritaire en particulier. A ces lourdeurs, on pourrait adjoindre le manque de définition et de clarté des objectifs au niveau des structures administratives.

En effet, la faiblesse dans l'organisation et le fonctionnement des institutions de contrôle que sont les inspections générales des ministères, la Cour des Comptes et l'inspection générale d'Etat décrédibilise la fonction de contrôle/inspection. Ces structures apparaissent, de fait, comme des organes recevant des fonctionnaires sans attribution ou à la veille de leur retraite. Elles sont insuffisamment dotées en ressources humaines et matérielles et n'exercent que des contrôles ponctuels sans suite. Par conséquent, leurs actions ne sont pas coordonnées et les résultats de leurs investigations sont rarement portés à la connaissance du public.

De plus, le manque de définition et de clarté des objectifs favorise des chevauchements d'attribution des structures, une utilisation irrationnelle des ressources financières et humaines, une absence des indicateurs de performance et une insuffisance du suivi/évaluation des résultats et des ressources humaines. De même, l'instabilité des cadres institutionnels dans l'administration, traduite par une forte mobilité des responsables des cabinets et des directions techniques, à la faveur de changements ou de réaménagements de Gouvernement et la sous-utilisation des compétences de haut niveau formées à grand frais, conduit à une discontinuité dans le processus de planification des activités de l'Etat.

En outre, l'implication des organisations de la société civile au processus de développement, se heurte à l'inexistence d'un statut spécifique aux ONG, à l'absence d'un cadre formel de concertation avec les pouvoirs publics, à leur mauvaise organisation et à la politisation de nombre d'entre elles. Les organes de presse et les médias manquent de ressources humaines qualifiées, et respectent très peu le cadre de déontologie de leur métier, affectant ainsi la qualité de leur publication. En conséquence, la société civile est perçue comme un interlocuteur insuffisamment informé et formé pour servir de partenaire et d'agent de veille au Gouvernement.

En ce qui concerne la performance de l'administration, sa faiblesse est exacerbée par une mauvaise organisation des services, un sous-équipement, un manque de formation continue, une rémunération peu motivante, une absence de cadre organique des emplois, une communication embryonnaire ou inexistante entre l'administration et ses usagers et à l'intérieur de l'administration elle-même.

Le diagnostic spécifique de l'appareil judiciaire se caractérise, quant à lui, par des difficultés d'accès à la justice, l'insuffisance des ressources budgétaires et la mauvaise affectation des produits financiers générés par le greffe. Cette situation engendre conséquemment des insuffisances tant quantitatives que qualitatives de certains de ses animateurs et un sous-équipement en outils et en infrastructures de travail. A ce tableau peu reluisant, on ajoutera la lenteur excessive dans l'examen, la délivrance des actes et dans l'exécution des décisions, l'absence d'indicateurs de performance et de suivi/évaluation de l'activité judiciaire. De même, la perception de la justice ivoirienne comme une véritable source d'insécurité est préjudiciable à la promotion d'un environnement économique et financier favorable aux affaires.

En matière de sécurité, l'examen du secteur met en lumière une insuffisance quantitative et qualitative du personnel, une insuffisance des infrastructures et équipements se traduisant par des interventions tardives, la non maîtrise des mouvements de populations et de la circulation des biens aux frontières, la lenteur dans le traitement des enquêtes et dans l'exécution des décisions judiciaires, des faiblesses dans l'encadrement par le parquet des opérations de police judiciaire et la perception négative des populations vis-à-vis des forces de sécurité qui rackettent. Toutes choses qui perturbent la quiétude des citoyens et entachent l'image d'un pays propice aux investissements privés.

Aujourd'hui, les méfaits de la crise sociopolitique que traverse la Côte d'Ivoire depuis 1999 rendent urgentes l'accélération des réformes déjà entreprises dans les domaines de contrôle de l'action publique et de modernisation des administrations, l'identification de nouvelles options stratégiques, la mise en œuvre de nouvelles actions correctives dans divers secteurs prioritaires notamment les secteurs sociaux et la sécurité, et surtout la nécessité d'adopter des règles et pratiques nouvelles caractérisées par le respect de la chose publique et des règles édictées.

Estimation financière des interventions dans les secteurs de la Gouvernance, de la Décentralisation, de la Réforme Administrative et de l'Aménagement du Territoire

L'accent a été mis sur l'évaluation du coût des interventions prioritaires quantifiables ainsi que l'estimation des interventions non quantifiables dans le cadre de l'évaluation des besoins nécessaires pour la réalisation des OMD.

Les interventions quantifiables portent sur la restauration de l'autorité de l'Etat, la réhabilitation du secteur de la justice, le renforcement des moyens matériel, humain et financier pour les aspects sécuritaires, le renforcement des capacités de l'administration centrale en TIC, le renforcement des capacités des collectivités décentralisées en TIC et le renforcement des capacités des collectivités décentralisées en ressources humaines.

Les interventions non quantifiables portent sur la promotion de la bonne gouvernance, notamment la sensibilisation, la restauration de la confiance entre la population et les Forces de Défenses et de Sécurité (FDS), les tableaux de bord et les médias, à travers des émissions de débats, des spots.

Résultat de l'estimation des couts et besoins de financement

Les coûts des interventions quantifiables nécessaires pour l'atteinte des OMD entre 2006 et 2015, pour les secteurs cités plus haut, s'élèvent à environ 262,7 milliards FCFA.

La décentralisation, notamment pour le renforcement des capacités des collectivités décentralisées en TIC, renforcement des capacités des collectivités décentralisées en ressources humaines, représente 72.04% de ce montant, elle est suivie des **aspects sécuritaires de la gouvernance** qui représentent 13,4%. **La gouvernance démocratique** représente **09.41%** ; **la réforme administrative** englobe 4.68% de ce budget et enfin les interventions de **promotion de la bonne gouvernance** représentent 0.38%.

Au total, le coût global, estimé à environ 262.7 milliards FCFA représente, par tête d'habitant, un montant de 13 486 FCFA en moyenne par année, sur la période 2006 à 2015.

PARTIE III

**STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT BASEE SUR LA REALISATION DES
OMD**

CHAPITRE 1. PRINCIPAUX DEFIS A RELEVER POUR LA REALISATION DES OMD

L'analyse de la situation pour chaque secteur couvert ou non par les OMD, de même que le chiffrage et l'estimation des besoins du développement appellent plusieurs interventions prioritaires pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

En effet, un effort conjugué de l'ensemble des partenaires dont l'Etat, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement doit conduire à la mise en œuvre d'actions d'envergures.

Ainsi, les axes clés des stratégies à développer se déclinent comme suit :

1. Secteur agricole

L'analyse situationnelle et les résultats de l'évaluation des besoins de financement dans le secteur agricole, montrent que les objectifs majeurs pour la réalisation des OMD à l'horizon 2015 relèvent de :

- ✓ l'amélioration de la productivité et de la compétitivité agricole
- ✓ l'augmentation des revenus des groupes vulnérables en milieu rural
- ✓ l'amélioration de leur situation nutritionnelle.

Stratégies pour l'atteinte des objectifs majeurs

Les axes d'interventions prioritaires pour la réduction de moitié de la lutte contre la faim visent :

L'amélioration de la productivité et de la compétitivité agricole : l'Etat doit veiller au rajeunissement de la population agricole vieillissante car la proportion des jeunes ruraux dont l'âge varie entre 20 et 45 ans est seulement de 33,5% chez les femmes et 29% chez les hommes. L'Etat, tout en menant une vaste campagne de sensibilisation et d'incitation en direction des jeunes, devra prendre des mesures favorables à la formation, au financement et à la gestion du foncier. Ces actions doivent s'appuyer sur les acquis des expériences passées d'installation de jeunes agriculteurs modernes.

En matière de formation, les jeunes désireux de retourner à la terre devront être formés en plus des techniques de production, à la gestion d'une exploitation agricole.

En matière de financement, l'Etat doit mettre en place deux types d'interventions à savoir le financement agricole par filière et la promotion d'un réseau financier de type mutualiste en milieu rural, en vue de soutenir les activités des "jeunes agriculteurs modernes".

Le financement pour les filières du coton, de l'hévéa et du palmier à huile se fera par la mise à disposition d'un fonds de développement destiné à financer sur prêt les moyens de production des exploitations. Pour les filières de production organisées sur la base d'entreprises modernes de production comme l'ananas et la banane, l'accès au crédit sera favorisé par la création au sein des organisations professionnelles et/ou interprofessionnelles des fonds de garantie spécifiques, alimentés par des taxes sur les produits, ou toute autre forme de prélèvement décidée par les producteurs eux-mêmes pour satisfaire aux exigences des banquiers privés dans la couverture du risque.

La promotion d'un réseau financier de type mutualiste en milieu rural permettra la couverture, d'une part, des besoins de financement des secteurs de production insuffisamment organisés comme la filière des vivriers, et d'autre part des besoins de trésorerie chez les ménages ruraux. Cette intervention s'appuiera sur les institutions de micro finances.

Par ailleurs, en matière de gestion foncière, en attendant l'avènement du code domaniaal ivoirien, les terres purgées des droits coutumiers devront être immatriculées au nom de l'Etat qui les attribuera aux candidats au retour à la terre selon les procédures en vigueur.

Dans la dynamique de la modernisation de l'agriculture, la Côte d'Ivoire devra s'atteler au rajeunissement et à l'extension de son verger par l'utilisation de semences et plants améliorés permettant d'avoir des cultures performantes afin de parvenir à un niveau de productivité et de compétitivité agricole soutenu. Aussi l'application stricte des itinéraires techniques issus de la

recherche permettra-t-elle d'améliorer les rendements notamment ceux des cultures vivrières. Ainsi le rendement à l'hectare de riz passera de 808 kg en 2006 à 841 kg en 2010 pour atteindre 884 kg en 2015 et celui de l'igname qui est de 8 584 kg en 2006 se situera à 8 934 kg en 2010 pour atteindre 9 389 kg en 2015.

De même, la politique de mécanisation de l'agriculture devra être poursuivie. Cependant, les nombreuses expériences initiées dans le passé montrent que la mécanisation et la motorisation de l'agriculture n'ont donné de résultats positifs et durables que dans le cas d'une utilisation individuelle du matériel de culture attelée pour les exploitations de 3 à 7 ha, motorisation intermédiaire de 20 à 30 ha, motorisation à puissance supérieure à partir de 60 ha. Pour une bonne maîtrise de cette mécanisation, un accent particulier devra être mis sur la formation des agriculteurs. Afin de faciliter la première acquisition du matériel par les exploitants, une ligne de crédit doit être disponible et accessible à tous. Des mesures d'allègement du coût d'achat et des coûts d'entretien pourront être prises notamment par le biais de détaxations sur les machines importées et les pièces détachées.

Pour garantir un développement agricole à long terme, l'Etat devra de façon concertée établir des plans de gestion des terroirs villageois pour aboutir à la définition des différentes utilisations des terres tant au niveau pastoral, agricole, que forestier et des aménagements nécessaires pour la lutte contre l'érosion, le maintien de la fertilité des sols, de la rationalisation de l'exploitation des pâturages existants et l'intégration de l'arbre dans les systèmes de culture.

Concernant la production animale et halieutique, un plan d'action assurant l'approvisionnement régulier des éleveurs en animaux devra être élaboré. Il aura pour objet dans le cas des bovins et des ovins de produire massivement des femelles sélectionnées qui représentent encore un frein au plein développement de cette activité. Un accent sera mis sur le maintien, la multiplication des races locales intéressantes et l'utilisation rationnelle des perspectives offertes par les techniques d'amélioration génétique des animaux.

Pour les espèces à cycle court, des efforts devront être faits pour améliorer la qualité des porcelets et des poussins proposés aux éleveurs.

En matière d'aquaculture, la production d'alevins devra être renforcée pour permettre le développement rapide d'une pisciculture intensive. L'amélioration génétique des alevins et la production d'hybrides doivent être envisagées.

Pour parvenir à une **augmentation des revenus des groupes vulnérables** en milieu rural, l'Etat devra appuyer la constitution ou la redynamisation d'organisations professionnelles de producteurs et commerçants, pour la maîtrise de la commercialisation de leurs produits afin de réduire les intermédiaires et augmenter les valeurs ajoutées. Cet appui permettra de renforcer les capacités d'auto-organisation des acteurs du monde rural par des actions de formation qui favoriseront la création des structures coopératives. Ainsi sur les périodes 2006, 2010 et 2015, le nombre de groupements coopératifs passera de 42 890 en 2006 à 47 981 en 2010 pour atteindre 54 683 en 2015.

Dans la même dynamique, les interventions de l'Etat devront permettre d'assurer la protection du marché national notamment celui des céréales et de la viande pour éviter que les importations subventionnées ne prennent la place des productions locales.

Toujours dans cette perspective, l'Etat devra appuyer la collecte et la diffusion de l'information sur les marchés pour toutes les spéculations, notamment pour les cultures d'exportation.

En outre, concernant les facteurs de production, il est nécessaire de mener une politique judicieuse d'aide permettant l'acquisition à moindre coût de ces facteurs notamment les engrais chimiques et les pesticides.

Un niveau de transformation soutenu de la production agricole permettra aux producteurs ivoiriens de bénéficier d'un prix rémunérateur de leur production. Cependant, le manque de moyens de conservation et de transformation, en particulier, de la plupart des productions végétales, est en grande partie responsable des énormes fluctuations saisonnières d'approvisionnement. Alors que pour les céréales, de gros efforts sont déjà faits pour créer des moyens de stockage et de conservation, beaucoup reste à faire en ce qui concerne les racines, tubercules et plantain.

Les interventions de l'Etat permettront par conséquent de mettre au point des techniques économiques axées en particulier sur des technologies alternatives, permettant le stockage, le conditionnement ou la transformation des racines, tubercules et plantain afin de réduire voire supprimer les pertes observées entre les tonnages produits et ceux consommés.

La Côte d'Ivoire pour relever le défi de **l'amélioration de la situation nutritionnelle** des groupes vulnérables devra développer des programmes nutritionnels et alimentaires en faveur de ces groupes. Ces programmes doivent promouvoir la consommation d'aliments riches en nutriments notamment l'iode, le fer et le zinc. La mise en œuvre de ces programmes permettra d'améliorer le taux de couverture en iode, fer et zinc de 86%, 10% et 5% en 2006 à 92%, 28% et 25% en 2010 pour atteindre 100%, 50% et 50% en 2015.

En outre, l'Etat devra renforcer les capacités d'intervention des structures de contrôle de qualité et d'hygiène par des dispositions législatives et réglementaires en vue d'assurer aux consommateurs une saine alimentation. Ces mesures devront garantir la santé des consommateurs et les protéger contre d'éventuelles intoxications alimentaires. Aussi devraient-elles assurer le contrôle à toutes les étapes de la filière de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et animaux.

Concernant la disponibilité alimentaire, l'Etat doit soutenir la production de céréales des ménages les plus vulnérables à travers la distribution de semences de qualité et d'intrants, par l'installation des producteurs de semence en milieu paysan. Aussi devra-t-il appuyer les programmes et projets ayant pour but la pérennisation de la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, la redynamisation du système d'information et de diffusion devra constituer une des orientations majeures dans la réussite de la politique de sécurité alimentaire.

Pour garantir l'accès des ménages pauvres aux denrées alimentaires, l'Etat doit poursuivre la politique de construction et de réhabilitation des centres de collectes, de groupages et des marchés de gros afin de renforcer les circuits de distribution de produits agricoles et animaux. Il devra également réhabiliter les réseaux routiers, les pistes rurales et les bacs.

Il ressort des développements précédents que la mise en œuvre stricte de ces stratégies permettra d'atteindre les OMD notamment l'objectif relatif à la réduction de l'extrême pauvreté et la faim et celui relatif à l'autonomisation de la femme.

2. Secteur Education/Formation

Les stratégies prioritaires à mettre en œuvre dans le secteur de l'Education/Formation à l'horizon 2015, vise à :

- ✓ vulgariser l'éducation préscolaire de qualité ;
- ✓ améliorer l'accès à l'éducation pour tous au primaire ;
- ✓ améliorer l'accès et la qualité de l'Enseignement Secondaire Général ;
- ✓ accroître l'essor de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- ✓ poursuivre la décentralisation et la régionalisation des formations universitaires ;
- ✓ valoriser et vulgariser les résultats de la recherche ;
- ✓ améliorer l'accès et la qualité de l'Enseignement supérieur ;
- ✓ mettre en place des passerelles entre les ministères chargés d'enseignement ;
- ✓ renforcer la planification stratégique du système éducatif ;
- ✓ redynamiser l'alphabétisation.

La **vulgarisation de l'éducation préscolaire de qualité** passe par l'application effective du plan araignée aussi bien en zones urbaine que rurale.

Pour **l'amélioration de l'accès à l'éducation pour tous dans le primaire**, avec 45 804 maîtres et 43 264 classes en 2005, le Gouvernement aura besoin de 5 143 nouveaux enseignants et de

5061 nouvelles salles de classes par an pour permettre à chaque enfant d'accéder à l'école. Au total ce sont 50 611 nouvelles salles de classes à construire sur l'ensemble du territoire.

Cette politique de construction de classes et de recrutement des enseignants devra être accompagnée par la poursuite de la gratuité des manuels scolaires, la sensibilisation des parents à la scolarisation de la petite fille, la construction et la réhabilitation des latrines, la dotation des écoles en eau potable et en électricité et surtout l'équipement des écoles en cantines scolaires dont il faudra étendre les prestations à au moins 50% de garçons et 70% de filles d'ici à 2015.

Au niveau de **l'enseignement secondaire général** qui compte 21 241 enseignants actuellement, il s'agira de recruter 2 298 enseignants pour le premier cycle et 1 173 pour le second cycle d'ici à 2015. De 15 850 salles de classes dans l'ensemble du secondaire général en 2005, il faudra construire par an 941 et 413 salles de classes respectivement pour le premier et second cycle pour contenir le flux des élèves d'ici à 2015.

Au niveau de **l'Enseignement technique et de la formation professionnelle**, il faut développer de nouveaux modes de formation en partenariat avec le secteur privé. Cet axe consiste à élaborer des conventions de participation du privé à la gestion et au financement des établissements de formation professionnelle, créer un partenariat entre les entreprises et les écoles de formation dans leurs domaines de compétence développer de nouveaux modes de formation tel que la Formation par Alternance et identifier de nouvelles filières de formation en relation avec l'évolution économique.

Dans **l'enseignement supérieur**, il importe de procéder à la décentralisation et la régionalisation des formations universitaires. Pour ce faire, il faut promouvoir l'enseignement supérieur privé ;

La valorisation et la vulgarisation des résultats de la **recherche** sera mis en œuvre à travers la diffusion des résultats de la recherche, la promotion de l'innovation technologique, de la recherche appliquée aux besoins du développement national, la promotion et l'établissement d'un partenariat avec les secteurs de l'industrie et des services.

Au niveau de la **recherche scientifique** les capacités de celle-ci doivent être renforcées. Pour ce renforcement, il faut mettre en place des mécanismes de financement durable et autonome de la recherche scientifique, mettre en place un cadre institutionnel et juridique de gestion de la recherche scientifique et aider à la formation continue des enseignants et des chercheurs.

Pour **l'amélioration de l'accès et la qualité de l'Enseignement supérieur**, les actions à mettre en œuvre sont la revaloriser de la fonction enseignante à travers la revalorisation de leurs conditions de vie, le recrutement de 2051 nouveaux enseignants par an.

Pour permettre au système scolaire de prendre en compte les exclus du système normal, il est nécessaire de procéder à **la mise en place de passerelles entre les ministères chargés de l'éducation/formation**. Pour ce faire, il faut créer une cellule de gestion des relations entre les ministères chargés de l'enseignement et introduire des programmes de récupération des exclus aux différentes étapes du système Education/Formation

Le **renforcement de la planification stratégique du système éducatif** : il s'agira à travers cet axe de collecter des données statistiques, réviser les curricula et les programmes en rapport avec les emplois et doter le système de politiques sectorielles.

La **redynamisation de l'alphabétisation** quant à elle consiste à évaluer et vulgariser les résultats de l'expérimentation de l'enseignement en langues nationales, poursuivre et évaluer le projet d'alphabétisation fonctionnelle du Ministère de l'Education Nationale. La redynamisation de ce projet doit prendre en compte plus de 30 000 apprenants par an.

3. Secteur population

Les stratégies prioritaires à mettre en œuvre portent sur :

- ✓ la production, la diffusion et l'archivage des données actualisées, fiables et désagrégées
- ✓ la modernisation et la sécurisation de l'état civil pour une meilleure maîtrise des flux migratoires

Deux axes stratégiques d'interventions prioritaires sont retenus dans le domaine de la maîtrise de la croissance démographique.

Le premier se réfère à la **production, la diffusion et l'archivage des données** qui doivent être actualisées, fiables et désagrégées. Cet axe devra se réaliser à travers l'adoption d'un schéma directeur de la statistique et d'une loi statistique, la réalisation du RGPH 2008, l'élaboration de bases de données nationale et régionale sur la population et le développement.

Le second axe consistera à la **modernisation et la sécurisation de l'état civil**. Dans cette optique, il s'agira de reconstituer les registres d'état civil détruits par la crise, d'informatiser le système d'état civil, de renforcer les capacités des officiers et agents d'état civil et de prendre toutes les dispositions utiles pour une meilleure exploitation statistique des registres d'état civil.

4. Secteur de culture

Les axes prioritaires dans le secteur de la culture sont :

- ✓ le recentrage de la vision et de l'éthique du développement culturel ;
- ✓ la protection des œuvres d'art et de l'esprit ;
- ✓ la création et le renforcement des capacités institutionnelles des espaces et structures d'éducation, d'information et de diffusion de la nouvelle politique de développement culturel ;
- ✓ l'appropriation et la promotion des langues nationales ;
- ✓ la promotion de l'industrie cinématographique.

Tout développement est voué à l'échec s'il ne prend pas appui sur sa culture. La prise en compte de celle-ci passe par le **recentrage de la vision et de l'éthique du développement culturel** en mettant en place une politique culturelle nationale, élaborant une loi sur le mécénat culturel pour encourager la production culturelle, en introduisant dans les programmes scolaires des modules de sensibilisation sur le rôle et l'importance de la culture et des emblèmes culturels de la mémoire collective et en développant la recherche-action sur la culture nationale. Cette activité doit se faire à travers des séminaires principalement en milieu scolaire et universitaire.

De plus, il est important de permettre aux artistes et de façon générale aux hommes des arts et de la culture de vivre décemment de leur métier. A cette fin, il convient d'engager la **lutte contre la piraterie**. Cette lutte consiste à appliquer effectivement la réglementation sur les œuvres de création artistique, recruter et former plus de 50 agents équipés de moyens de mobilité et de communication. Il faudra en outre sensibiliser les populations à consommer les produits originaux, renforcer les capacités de 50 juges et auxiliaires de justice en matière des Droits d'Auteurs et celles de 100 douaniers et agents de police en matière d'identification des produits piratés ou de contrefaçon à travers des séminaires.

Concernant la **création et le renforcement des capacités institutionnelles des espaces et structures d'éducation, d'information et de diffusion de la nouvelle politique de développement culturel** il faut renforcer les capacités du musée de N'zaranou, du musée Charles Biethé d'Abengourou, du musée Gbon COULIBALI de Korhogo, du musée Charles Combe de Bingerville et du musée du costume de Grand-Bassam.

Il faut en outre **créer des espaces de diffusion de la culture**, faire l'inventaire périodique du patrimoine culturel national, restaurer 14 sites et monuments historiques, délocaliser le musée des civilisations de Côte d'Ivoire et le Lycée d'enseignement artistique logé dans les locaux de l'INSAAC.

Concernant **l'appropriation et la promotion des langues nationales**, il est prévu de promouvoir le projet d'enseignement dans les langues nationales et de mettre en œuvre des programmes de recherche et de diffusion sur les langues.

5. Secteur de la protection civile

Les axes prioritaires à mettre en œuvre dans le secteur de la Protection Civile visent:

- ✓ le renforcement des capacités humaines, matérielles et infrastructurelles de la Protection Civile ;
- ✓ la mise en place de systèmes d'alerte et de gestion des catastrophes.

Dans le cadre du renforcement des capacités humaines, matérielles et infrastructurelles de la Protection Civile, il s'agira dans un premier temps de créer un centre opérationnel de l'Etat Major de la Protection, 10 antennes régionales de la protection et de réhabiliter l'ensemble des casernes des sapeurs pompiers. Dans un second temps, il devra être créé 11 centres de secours d'urgence pour couvrir le territoire national.

Concernant la mise en place de systèmes d'alerte et de gestion des catastrophes, elle consistera à identifier les zones à risque. Elle permettra en outre de créer des espaces d'accueil des populations en cas de catastrophes et devra conduire à mettre en place des mécanismes de prévision des catastrophes.

6. Secteur de la protection sociale

Les axes prioritaires sont :

- ✓ la mise en œuvre des programmes d'identification et de recensement des couches vulnérables et des jeunes ;
- ✓ l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de protection sociale ;
- ✓ la mise en place de mesures et mécanismes de réadaptation des personnes handicapées ;
- ✓ la mise en œuvre de la politique nationale en matière de jeunesse et des sports.

Mise en œuvre des programmes d'identification et de recensement des couches vulnérables. A travers cet axe, il s'agira d'identifier et recenser les groupes vulnérables et les jeunes, mettre en place un système de collecte de données routinières sur les groupes et les jeunes et réaliser des études sur l'insertion et la réinsertion des groupes vulnérables et les jeunes.

Elaboration et mise en œuvre d'une politique nationale de protection sociale : elle consistera à élaborer un document de politique nationale de protection sociale, sensibiliser les communautés à la déclaration de toutes les naissances à l'état civil. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions contre les violences, les abus et exploitations des enfants, la délocalisation des centres d'observation des mineurs et des quartiers réservés aux mineurs dans les maisons d'arrêt et l'élaboration d'une politique nationale en faveur des personnes âgées sont aussi des besoins à satisfaire dans ce secteur.

Mise en place de mesures et mécanismes de réadaptation des personnes handicapées. Le gouvernement entend mettre en œuvre un programme national de réadaptation à base communautaire, renforcer les capacités des organisations de personne handicapée, mettre en œuvre le programme d'éducation intégratrice et créer des mécanismes administratifs et financiers pour l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées.

Mise en œuvre de la politique nationale en matière de jeunesse et des sports elle consiste pour le gouvernement à mettre en place des structures d'appui au financement des projets jeunes et de créer des infrastructures sportives de proximité pour les jeunes.

7. Secteur de la santé

La politique nationale de santé vise, en plus des soins de santé primaires :

- ✓ l'amélioration de la qualité et de l'offre des services de santé ;
- ✓ le développement des services de santé communautaire.

La mise en œuvre de cette politique repose sur le renforcement du système de santé, la lutte contre la mortalité maternelle et infantile juvénile, la lutte contre le VIH/SIDA et les grandes pathologies telles le paludisme et la tuberculose.

En outre, ce système devra s'accompagner par l'implication renforcée du secteur privé à répondre aux besoins de santé et à assurer la disponibilité des médicaments essentiels sur l'ensemble du territoire à des prix accessibles.

Concernant **le renforcement du système national de santé**, il s'agit d'améliorer la couverture sanitaire, de développer la recherche opérationnelle, de redynamiser le système national d'information sanitaire et de consolider les capacités opérationnelles des directions sanitaires régionales et départementales.

L'amélioration à terme de la couverture sanitaire en infrastructures et en personnel de santé nécessite de rendre fonctionnel l'existant à travers les réhabilitations et le renouvellement des équipements médico-techniques. Cette action requiert parallèlement de procéder à l'extension du réseau sanitaire surtout en ESPC et à l'augmentation du nombre de HG dans les grandes villes et de leur équipement, au renforcement des services d'urgence et de la politique du médicament essentiel, à l'opérationnalisation des DRS et des DDS.

Les réhabilitations porte sur 75% des infrastructures existantes soit 1012 ESPC, 23 FSU, 38 HG et 14 CHR. Elles seront étalées sur toute la période, soit environ 137 établissements sanitaires à réhabiliter chaque année.

En termes de construction, 2118 nouveaux ESPC devront être bâtis en 15 ans. De 2006 à 2009, l'objectif est d'obtenir une couverture de 1 ESPC pour une population de 10 000 habitants, par la construction de 183 ESPC par an. Cette couverture connaîtra une amélioration entre 2010 et 2015 afin d'avoir 1 ESPC pour 7 000 habitants. A cet effet, il sera procédé à la réalisation de 232 nouveaux ESPC par an.

L'augmentation du nombre des infrastructures requiert le recrutement de 18 430 nouveaux agents comprenant 4 715 nouveaux cadres dont des médecins, des pharmaciens et des spécialistes, 2 485 infirmiers, 3 496 sages-femmes et 56 techniciens ainsi que du personnel administratif. Il faudra former en moyenne 469 nouveaux médecins par an, 249 infirmiers et 350 sages-femmes.

En matière de développement de la recherche opérationnelle, un accent devra être mis sur le renforcement des capacités du personnel de santé par la formation continue. En outre, les actions à entreprendre devraient aller dans le sens d'encourager et favoriser la recherche médicale, la recherche pharmaceutique, la recherche en soins infirmiers et également la conduite des études d'impact du VIH/SIDA sur les secteurs.

L'information est un paramètre indispensable à la prise de décision. La carte sanitaire devra être relancée et le système d'information sanitaire renforcé pour redynamiser le système national d'information sanitaire. Toutes les directions régionales devront être inter-connectées afin de faciliter la transmission des données de routine. L'opérationnalisation du système de suivi-évaluation permettra d'obtenir des informations de qualité pour une prise de décision efficace et efficiente en vue d'améliorer le système de santé.

En matière de **Santé maternelle et infantile juvénile**, le but visé par le Gouvernement est d'améliorer la santé maternelle et infantile juvénile en créant des conditions permettant de réduire la morbidité, la mortalité et les complications de maladies liées à la mère et l'enfant, conformément aux OMD.

A cet effet, trois axes d'interventions ont été retenus, à savoir la prévention, la prise en charge et le renforcement des dispositifs de santé.

La prévention sera basée sur la promotion de la maternité à moindre risque et une alimentation équilibrée pour les mères et les enfants. Elle sera axée également sur la sensibilisation au dépistage de l'anémie, du VIH/SIDA pendant la grossesse, des signes d'alerte des complications de la grossesse. Pour ce faire, 55 556 agents de santé communautaires, les accoucheuses traditionnelles et les communautés seront formés à la promotion de la santé maternelle et infantile. Il est prévu 1 ASC pour 30 ménages en milieu rural avec un ménage pour 6 personnes.

En outre, des campagnes de sensibilisation des populations et des communautés pour la promotion de la santé maternelle, néonatale et infantile seront organisées chaque année durant 9 jours dans tous les districts sanitaires.

En outre, la vaccination de routine devra être renforcée dans la mesure où elle reste le principal moyen de lutte contre de nombreuses pathologies. Plus de 4 190 000 enfants seront concernés par cette opération entre 2006 et 2015.

Le deuxième axe relatif à la prise en charge devra reposer sur l'amélioration de la qualité des services de santé maternelle néonatale et infantile. Cette amélioration se fera au niveau de la prise en charge psychologique de la mère avant et après l'accouchement, de la sensibilisation au dépistage de l'anémie, du VIH/SIDA pendant la grossesse, des signes d'alerte des complications de la grossesse. Cette amélioration s'étendra aussi à la dispensation de soins post-partum, des soins après avortement et des SONU, à la prise en charge pendant la grossesse des complications, de la prévention du paludisme, et aux infections sexuellement transmissibles.

Le troisième axe relatif au renforcement des dispositifs de santé concerne le renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux services de santé de la femme, de la mère et de l'enfant, le renforcement du système de gestion, d'utilisation et de circulation des informations, le renforcement des individus et des communautés à la gestion et à l'utilisation accru des services de santé. Les services de PF, PCIME devront être disponibles dans les structures sanitaires.

Concernant **la lutte contre le VIH/SIDA**, l'objectif de l'Etat est de stopper la propagation actuelle de la maladie, inverser la tendance et réduire ses effets néfastes sur la population. Cette lutte sera organisée autour de trois axes majeurs.

Le premier axe est relatif à **l'intensification de la prévention**. Cette prévention prendra en compte les actions de communication pour le changement de comportement et l'accroissement des activités de conseils et de dépistage volontaire. Ces actions porteront sur la promotion de l'abstinence, la fidélité, document de stratégie nationale CCC. L'objectif étant de réduire de 64,5% à 35% le pourcentage des jeunes ayant leur premier rapport sexuel avant 18 ans, d'ici fin 2010.

Le second volet du renforcement de lutte contre le VIH/SIDA porte sur l'amélioration de la prise en charge des Personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA. Le nombre de PVVIH sous ARV devra passer de 20 000 par an à 104 000 d'ici 2010 et atteindre 386 000 en 2015. Dans cette perspective, les activités de prise en charge médicale seront décentralisées et intégrées dans les structures sanitaires existantes. En outre, il faudra assurer la prise en charge des Orphelins et Enfants vulnérables du fait du SIDA, intégrer le soutien nutritionnel dans les protocoles de prise en charge, apporter un soutien socio économique aux PIAVIH et enfin augmenter l'offre de soins palliatifs.

Le dernier volet concerne le renforcement de la coordination et du suivi évaluation des activités de lutte contre le VIH/SIDA pour une meilleure coordination et une bonne lisibilité des activités. A cet effet, il sera créé un Secrétariat Général et rendre opérationnels tous les comités régionaux, départementaux et communaux de lutte contre le sida.

Au niveau de **la lutte contre les grandes pathologies**, l'objectif visé est de rendre plus dynamique cette lutte, notamment contre le paludisme, la tuberculose et l'ulcère de Burili.

En ce qui concerne **le paludisme**, l'action menée est de développer une politique efficace pour la prévention et le traitement. Pour ce faire, certains axes d'intervention majeurs devront être retenus.

En effet, pour une prévention efficace du paludisme, les actions porteront sur le renforcement de la promotion de l'utilisation des instruments imprégnés d'insecticides tels que la moustiquaire, à travers la redynamisation du système d'approvisionnement et de distribution. En outre, la disponibilité des médicaments du nouveau protocole thérapeutique dérivé à base d'artémisinine devra être assurée pour la prise en charge des malades. Les femmes enceintes bénéficieront de la chimio-prophylaxie.

Pour la mise en œuvre de la politique de traitement efficace du paludisme, les actions à mener consisteront à assurer l'approvisionnement efficace en médicaments antipaludiques et consommables tels que le CTA. Les tests de diagnostic de confirmation du paludisme seront

généralisés, la prise en charge correcte des cas de paludisme simple dans les structures de soins par le personnel de santé et la prise en charge correcte des cas de paludisme grave dans les structures hospitalières devront être assurés.

Pour **la tuberculose**, le but visé est d'améliorer le dépistage et le traitement ainsi que la qualité de la prise en charge thérapeutique à travers la stratégie DOTS. A cet effet, les axes d'intervention retenus devraient s'articuler essentiellement autour des mesures telles que l'approvisionnement en médicaments antituberculeux et consommables, le renforcement des capacités des centres de PEC de la tuberculose, l'extension du réseau de CDT et CAT, la réhabilitation et le renforcement de l'équipement des CAT, le renforcement des capacités des acteurs communautaires et le renforcement de la mobilisation de la société pour le soutien communautaire.

Concernant **l'ulcère de burili**, la promotion des mesures de prévention et l'amélioration de la prise en charge des personnes atteintes constitueront également des mesures très importantes capables de renforcer la lutte.

En somme, la réussite des politiques sanitaires est liée au succès de la mise en œuvre de ces mesures précitées, mais elle devra être soutenue par une implication renforcée du secteur privé, des ONG, des OBC et de la médecine traditionnelle.

De même, la disponibilité des médicaments essentiels sur l'ensemble du territoire à des prix accessibles et le développement des comportements de prévention des maladies au sein des populations devraient permettre de répondre de façon efficiente aux besoins de ces populations en matière de santé.

En outre, des interventions devront être menées notamment par l'adoption d'une politique visant à améliorer l'hygiène et le cadre de vie des populations, à mettre en place des structures d'assainissement, de drainage et de gestion des déchets.

Enfin, il est nécessaire de faciliter l'accessibilité financière des populations aux services de santé par la mise en place d'un système de mutualisation du risque maladie.

8. Secteur des transports

Pour le **développement des infrastructures routières**, les axes d'intervention prioritaires s'articulent essentiellement autour de quatre points, à savoir :

- ✓ la mise en application de la réforme institutionnelle du secteur routier
- ✓ la réalisation de nouvelles routes et l'amélioration de l'entretien des routes existantes
- ✓ la connexion de l'ensemble des chefs-lieux de département au réseau de routes bitumées
- ✓ le transfert effectif de compétence aux collectivités territoriales.

Pour assurer **la mise en application de la réforme institutionnelle du secteur routier**, les actions à mettre en œuvre sont relatives à l'achèvement de la réforme institutionnelle du secteur visant à rendre plus opérationnels l'AGEROUTE et le FER, la création des représentations de l'AGEROUTE et du FER à l'intérieur du pays, et la création de la cellule d'appui aux PME du secteur routier.

Pour **l'amélioration de l'entretien des routes existantes**, les actions à mener s'articulent autour de l'élaboration d'un programme prioritaire pluriannuel d'entretien courant et périodique sur l'ensemble du réseau routier visant à rétablir la circulation sur la totalité des tronçons de routes coupées, la réhabilitation de l'ensemble du réseau de routes en terre et des tronçons les plus dégradés du réseau routier.

Par ailleurs, la mise en place d'un fonds spécifique pour la création de routes neuves devrait permettre le désenclavement des régions frontalières traditionnellement délaissées (axes Guiglo – Taï – Tabou, Akressi – Abengourou, Bouna – Téhini – Ferkessedougou, Boundiali – Odiénné), la réalisation de nouvelles routes bitumées (770 km), la réalisation de deux nouvelles autoroutes à savoir, l'autoroute de l'est jusqu'à la frontière du Ghana et l'autoroute de l'ouest jusqu'à la frontière du Libéria et de la Guinée, ainsi que le prolongement de l'autoroute du nord jusqu'à la frontière du Burkina et du Mali pour l'accessibilité routière des pays limitrophes.

Quant à **la connexion de l'ensemble des Chefs-lieux de Département** au réseau de routes bitumées, elle passe par la réhabilitation et/ou le développement de 8 Km de voirie urbaine dans chacun des chefs-lieux de Région et 5 Km dans chacun des chefs-lieux de Département. Cette connexion nécessite aussi la réalisation de travaux de renforcement de 2000 km de routes revêtues pour lesquelles le seuil de dégradation tolérable est largement franchi, la réhabilitation des ponts Général De GAULLE et HOUPHOUET Boigny et la construction du troisième pont d'Abidjan Riviera-Marcory.

Pour ce qui est du transfert effectif de compétence aux collectivités territoriales, les actions à mener concernent l'identification et la reclassification du réseau routier ainsi que l'achèvement du processus de transfert de compétences aux Communes, Départements et Régions.

Les axes d'intervention retenus pour le développement des services de transports routiers interurbains sont la réglementation des activités du sous-secteur, la réforme des titres de transport, la mise en place d'une structure de financement de ce sous secteur, la sécurisation de l'ensemble des axes routiers et l'amélioration de la fluidité routière.

La réglementation des activités des transports routiers interurbains requiert l'amélioration du cadre législatif et réglementaire des transports terrestres ainsi que l'installation des structures territoriales des transports terrestres.

La réforme des titres de transport passe par la mise en place d'une base de données fiables sur la production des titres de transport et la réforme de l'organisation des examens de permis de conduire.

Le financement de ce sous secteur repose sur l'opérationnalisation du Fonds de Développement des Transports Routiers.

La sécurisation de l'ensemble des axes routiers et l'amélioration de la fluidité routière nécessitent l'aménagement des postes frontaliers et des gares routières, ainsi que la suppression de barrages routiers abusifs et non autorisés.

Au niveau des transports urbains les axes d'intervention retenus sont la réglementation des activités des transports routiers urbains et une plus grande accessibilité des populations défavorisées aux services de ce sous-secteur.

Pour la réglementation des activités des transports routiers urbains, les actions sont relatives au développement des sites propres d'autobus, l'aménagement des têtes de stationnement des taxis compteurs et l'aménagement de gares urbaines de minibus (gbakas) et de wôrô-wôrô.

Pour faciliter la mobilité des populations défavorisées, les actions identifiées sont la promotion d'une offre de service des transports urbains de qualité, l'amélioration des conditions et de l'accès des populations les plus défavorisées aux services des transports urbains, la réalisation du projet de train urbain dans la ville d'Abidjan et ses banlieues, l'extension du périmètre d'intervention de l'AGETU des villes de l'intérieur, l'aménagement des carrefours et des points noirs, et le développement du transport urbain fluvio-lagunaire dans le District d'Abidjan.

Le développement des services au niveau des transports maritimes et fluvio-lagunaires devra se faire dans ce sous-secteur par (i) la réglementation des activités, (ii) la promotion de la sécurité et de la sûreté et (iii) l'accroissement de l'exploitation des plans d'eau lagunaires.

Concernant la réglementation des activités dans ce sous secteur, elle est basée sur la création d'une agence d'immatriculation des navires et de placement des gens de mer, la création d'un guichet unique de contrôle des navires, d'une compagnie nationale des transports maritimes et d'une station de déballastage au Port Autonome d'Abidjan.

En outre, pour décongestionner les routes, le transport par voie d'eau devra être développé dans les villes ayant une façade maritime, fluviale ou lagunaire, notamment les villes de Grand-Bassam, Dabou et Jacqueville,.

Pour la promotion de la sécurité et de la sûreté dans ce sous-secteur, les actions identifiées sont la mise en place d'un mécanisme de financement durable pour la protection de la lagune, la modernisation des engins de navigation fluvio-lagunaire, le traitement des problèmes liés aux

pollutions maritime et lagunaire, la création et l'entretien des stations d'épuration, le renforcement des capacités techniques et logistiques de la garde-côtière, l'équipement en matériels de bureau, de radiocommunication, de sauvetage et de transports maritimes.

L'accroissement de l'exploitation des plans d'eau lagunaires passe par la promotion d'une politique cohérente d'occupation et d'exploitation des domaines publics maritimes et lagunaires tels que le linéaire de voies d'eau naviguées de la SOTRA qui passerait de près de 21 km en 2006 à 74 km en 2011 et 115 km en 2015, la création des infrastructures lagunaires de base telles les gares lagunaires de la SOTRA qui devraient passer de 5 en 2006 à 10 en 2011 et à 14 en 2015, le nombre de bateaux bus de 32 en 2006 à 82 en 2011 et 122 en 2015, la création de ports de plaisance, la création de ports secondaires et de ports secs.

Pour le sous-secteur de **la sécurité routière**, les axes d'intervention retenus portent sur :

- ✓ la promotion et la vulgarisation du concept de sécurité routière
- ✓ la réglementation des activités dudit sous secteur.

Concernant la promotion et la vulgarisation du concept de sécurité routière, les actions à mener sont la réforme de l'Office de Sécurité Routière, l'intensification des campagnes de sensibilisation en matière de sécurité routière, la mise en place des Unités Mobiles d'Education et de Sensibilisation en milieu rural, et le renforcement des cinémomètres Radars Numériques.

Quant aux actions nécessaires pour assurer la réglementation des activités du sous secteur de la sécurité routière, elles passent par l'interdiction de l'utilisation du téléphone cellulaire au volant en conduite, la réhabilitation du centre de formation des moniteurs d'auto-école, l'institution de la Commission Nationale de Sécurité Routière, la mise en place d'une banque de données sur les statistiques de sécurité routière et la formation et recyclage des moniteurs d'auto-écoles et de leurs formateurs.

9. Secteur des NTIC

Les objectifs prioritaires visent à faire en sorte que les avantages des technologies de l'information et de la communication soient à la portée de tous. De façon spécifique, ces stratégies sont de réduire les coûts des services et des équipements de télécommunications en vue de faciliter l'accès à un plus grand nombre de personnes, développer les infrastructures et supports de télécommunications, poursuivre la politique de libéralisation du secteur des télécommunications, réaliser l'objectif d'un taux de pénétration de 50% à 60% d'ici 2015 en ce qui concerne la téléphonie mobile, et appliquer une politique volontariste de vulgarisation de l'outil informatique.

Pour atteindre ces objectifs, **les axes d'intervention retenus** sont :

- ✓ le développement des infrastructures de l'information et de la communication
- ✓ la pénétration des services et produits TIC
- ✓ le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire
- ✓ le développement des capacités humaines.

Cependant, il a été mis en priorité la réalisation du renforcement du cadre institutionnel et réglementaire, et la pénétration des produits et services compte tenu du fait qu'ils favorisent la mise en œuvre rapide des autres axes d'intervention.

Ainsi, pour **le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire**, les actions à mener sont la mise à jour du schéma directeur intégré à l'administration qui listera tous les projets de l'Etat sur les 5 à 10 prochaines années de manière harmonieuse et cohérente, la création d'une Agence de développement des technologies de l'information et de la communication pour la réalisation et le pilotage de tous les projets du schéma directeur.

Concernant l'amélioration de **la pénétration des services et produits**, les actions s'articulent autour de la création de cyber classes dans les établissements secondaires et universitaires à travers l'équipement de chaque établissement secondaire public de 5 cyber par an sur la période 2008-2015, et 1 cyber pour 1000 étudiants en 2008, 1 pour 500 étudiants sur la période 2009-2012 puis 1 pour 250 étudiants sur la période 2012-2015 pour les établissements publics du

supérieur. Ce projet qui permettra aux élèves et étudiants de se familiariser avec l'outil informatique, tout en améliorant leurs performances scolaires, pourra plus tard être étendu au cycle primaire.

Ces actions portent aussi sur l'informatisation de l'état civil, facilitant l'existence légale des habitants, par l'équipement annuel sur la période 2008-2015 de 5 ordinateurs par mairie et de 3 ordinateurs par sous-préfecture ainsi que leur connexion au réseau informatique local, national et régional.

10. Secteur de l'énergie

Les axes stratégiques dans le secteur de l'énergie pour la réalisation des OMD s'appuie à la fois sur les objectifs régionaux tels que définis par la CEDEAO dans la cadre du Livre Blanc sur l'accès aux services énergétiques des populations rurales et périurbaines et sur les lignes directrices de la nouvelle politique énergétique.

Au niveau régional, les objectifs de la CEDEAO dans le secteur de l'Energie pour la réalisation des OMD consistent à : (i) permettre l'adoption des combustibles modernes et de systèmes de cuisson améliorés par l'ensemble des ménages qui utilisent actuellement la biomasse traditionnelle pour la cuisson ; (ii) assurer une fourniture d'électricité fiable à tous les habitants des zones urbaines et périurbaines ; (iii) fournir un accès aux services énergétiques modernes (sous la forme d'énergie mécanique et d'électricité) à toutes les communautés rurales.

Pour atteindre ces objectifs, les actions à entreprendre s'articulent autour des axes stratégiques suivants :

- ✓ la consolidation et le renforcement du cadre institutionnel, réglementaire et juridique
- ✓ le renforcement des infrastructures du système électrique interconnecté
- ✓ le renforcement et la diversification de l'accès à l'énergie dans les zones rurale, urbaine et périurbaine
- ✓ le renforcement du mécanisme financier du secteur
- ✓ le renforcement des capacités

En matière de consolidation et de renforcement du cadre institutionnel, réglementaire et juridique du secteur

Les sous-secteurs de l'énergie sont interdépendants et leurs activités nécessitent une plus grande coordination et une planification intégrée. Jusqu'ici, ces sous-secteurs régis par des cadres institutionnels qui leur sont propres, fonctionnent parallèlement et de façon autonome sans réelle coordination. Pour bien mener sa politique énergétique et réaliser les objectifs internationaux de développement, il apparaît nécessaire de mettre en place un cadre institutionnel intégrateur et global qui prend en compte la multiplicité des acteurs et l'imbrication des sous-secteurs de l'énergie.

En matière de renforcement des infrastructures du système électrique interconnecté

Pour satisfaire à moyen et long termes une demande intérieure et extérieure sans cesse croissante – en raison des objectifs définis par la politique régionale – le pays devra augmenter progressivement sa capacité de production électrique en se basant sur les ressources nationales et en tenant compte des préoccupations environnementales, à travers les formes d'énergies propres. Ainsi, le potentiel de gaz naturel, moins polluant dans la production d'électricité, sera exploité pour l'approvisionnement des centrales thermiques à gaz. Le pays va également exploiter son potentiel hydraulique pour la production d'électricité ; l'hydroélectricité étant jusque là considérée comme une forme d'énergie renouvelable et propre.

A cet effet, plusieurs projets peuvent être envisagés, notamment le projet de réhabilitation des barrages hydroélectriques existants, le projet de la 3ème tranche de la centrale thermique d'Azito, le projet de construction du barrage de Soubré et le projet de construction d'une quatrième centrale thermique à gaz. Subséquemment, le réseau électrique de transport et de distribution sera renforcé pour fiabiliser et accroître l'accès à l'électricité.

Le développement des interconnexions avec le Mali, la Guinée, le Sénégal et le Libéria sera réalisé pour l'exportation de l'électricité dans le cadre de l'intégration sous régionale.

En matière de diversification et d'accès à l'énergie dans les zones urbaines, périurbaines et rurales

En ce qui concerne la vulgarisation du gaz butane, en vue de faire passer le taux d'utilisation du gaz butane à 60% en 2015, les actions suivantes sont envisagées : (i) mettre en œuvre une politique de promotion de l'utilisation du gaz butane en substitution au charbon de bois; (ii) encourager l'utilisation du gaz naturel par les grosses industries notamment la SIR en remplacement du gaz butane. Ainsi le butane produit et non consommé par ces industries permettra d'augmenter l'offre au niveau domestique ; (iii) augmenter à moyen terme les capacités de stockage du GPL en vue d'éviter les pénuries de gaz fréquentes et de fiabiliser le circuit d'approvisionnement et de distribution ; (iv) livrer le GPL dans les points de distribution fiables qui pourront redistribuer le gaz aux clients ; (v) réaliser le projet de construction d'une usine de fabrication de bouteilles de gaz et (vi) faire des investigations sur le plan technique et financier pour la production de GPL à partir du gaz naturel national.

En matière de combustibles modernes et au regard de la politique de butanisation, les actions porteront sur les programmes de cultures à but énergétique dans les cinq régions administratives les plus favorables au développement de ces forêts en terme de projets pilote. Il s'agit ici de rétablir une partie de la couverture végétale disparue aux alentours des grandes villes, de répondre à la demande de combustibles ligneux et de réduire la pression sur le milieu naturel dans les dix grandes régions du pays.

En ce qui concerne l'électrification, le Gouvernement envisage de renforcer les programmes d'électrification périurbaine des grandes villes et d'électrification rurale conventionnelle et décentralisée. Pour ce faire, les actions suivantes seront entreprises :

- ✓ relance et maintien du programme annuel d'électrification rurale en électrifiant sur la période 2006-2015, près de 1200 localités rurales. Le rythme annuel s'élèvera à près de 120 localités à électrifier ;
- ✓ recours aux solutions alternatives, notamment l'électrification décentralisée des localités éloignées du réseau électrique national, par système solaire photovoltaïque pour satisfaire les besoins primaires des populations et développement des programmes d'électrification rurale décentralisée par les microcentrales hydroélectriques ;
- ✓ création d'une ligne budgétaire, pour le financement de l'électrification rurale ;
- ✓ relance du programme de branchements subventionnés pour permettre aux populations défavorisées d'accéder aux services publics de l'électricité ;
- ✓ mise en place d'un fonds national de soutien au développement de l'énergie solaire qui sera en partie alimenté par instauration d'une taxe écologique sur l'utilisation des formes d'énergie polluantes et par les organismes de coopération bilatéraux et multilatéraux.

En matière du renforcement de l'équilibre financier du secteur

Il est indispensable d'assainir la gestion et de rétablir l'équilibre financier du secteur afin de lui donner les moyens de financer son propre développement. Cela requiert : (i) la résorption des impayés de l'État et l'obtention de l'adéquation entre la consommation des abonnés de l'État et les budgets alloués à cet effet; (ii) le lancement d'une étude tarifaire approfondie permettant de proposer un tarif pouvant financer le développement du secteur ; (iii) la création d'un Fonds de développement du secteur.

En matière de renforcement des capacités

Afin de permettre une appropriation et une meilleure vulgarisation des technologies innovantes en énergies nouvelles et renouvelables, il sera nécessaire d'entreprendre un programme de sensibilisation et de démonstration matérielle. Un cadre de transfert de technologie sera mise en place à cet effet.

11. Secteur Genre et égalité des sexes

L'analyse comparative de la condition des hommes et des femmes a révélé des disparités et des inégalités en faveur des hommes à plusieurs niveaux, notamment en matière d'accès à l'éducation, de besoins spécifiques de santé, de statut juridique et social, de participation à la prise de décision et d'autonomie économique.

L'objectif visé par la stratégie est de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cette stratégie est bâtie autour des cinq (05) axes prioritaires suivants :

- ✓ Le renforcement de la scolarisation de la petite fille et l'éducation des femmes
- ✓ La promotion et la vulgarisation de la santé de la reproduction
- ✓ La promotion de l'autonomisation économique des femmes
- ✓ Le renforcement du statut juridique et social de la femme
- ✓ La promotion de la participation des femmes aux sphères de décision.

Stratégies pour l'atteinte des objectifs majeurs

Le renforcement de la scolarisation de la petite fille et l'éducation des femmes. Les interventions spécifiques qui concourent à la réalisation de cet axe d'intervention se réfèrent à la sensibilisation des parents à la scolarisation des filles, à la mise en œuvre de mesures spécifiques pour le maintien des filles à l'école, à l'information et la sensibilisation des élèves sur la santé sexuelle et de la reproduction ainsi qu'à l'alphabétisation des femmes selon leurs besoins et activités.

En matière de scolarisation, les parents seront sensibilisés sur le bien fondé et les avantages de mettre et de maintenir leurs filles à l'école. Cette sensibilisation se fera à travers des campagnes de sensibilisation média et communautaire.

La sensibilisation des parents sera suivie par la mise en œuvre d'actions spécifiques en vue de favoriser le maintien des filles dans le système scolaire, notamment la construction de latrines et la création d'internat ou de cantines. De plus, l'environnement scolaire devra être sécurisé à travers l'adoption et la vulgarisation de dispositions législatives et réglementaire sanctionnant le harcèlement sexuel à l'école. De même, la prise en charge psychosociale des élèves mères, des filles victimes de violences et autres filles en difficulté devra être assurée.

En outre, des campagnes de sensibilisation média et communautaires sur la santé sexuelle et de la reproduction seront menées pour réduire les taux d'abandons des filles liés aux grossesses et accouchements précoces. Ces campagnes devront mettre en relief les inconvénients de la précocité de la vie sexuelle et des comportements sexuels à risque, les méthodes contraceptives, etc.

Enfin, un programme spécifique d'alphabétisation fonctionnelle sera réalisé à l'endroit des femmes en vue de leur donner le code commun minimal pour conduire leurs activités quotidiennes.

La promotion et la vulgarisation de la santé de la reproduction. Cet axe d'intervention vise à répondre aux besoins spécifiques des femmes en matière de Santé de la Reproduction/Planification Familiale de qualité et de prise en charge des IST/VIH/SIDA en vue de réduire le taux de mortalité maternelle et infantile. D'autre part, sa réalisation a un impact sur la répartition des ressources à l'intérieur de la famille, notamment en matière d'éducation et de santé, et améliore les capacités des femmes à se consacrer aux activités économiques, politiques, etc.

Les interventions spécifiques identifiées pour cet axe concernent la sensibilisation des hommes et des femmes à la santé sexuelle et de la reproduction, l'amélioration de l'accès aux services de la SSR et le renforcement de la prévention et la transmission mère enfant du VIH/SIDA.

La sensibilisation à la SSR se fera à travers des campagnes de communication média et communautaires pour le changement de comportement. Ces campagnes qui devront cibler en priorité les communautaires rurales et scolaires, s'appesantiront sur les avantages du planning familial, les méthodes de contraception, les inconvénients des pratiques à risques et des maladies néonatales et obstétricales, etc.

Parallèlement à la sensibilisation, des efforts devront être faits pour l'amélioration de l'accès des populations aux services de SSR. Pour ce faire, des centres de référence en matière de SSR comme les centres de l'AIBEF devront être créés sur l'ensemble du territoire national. De même, la disponibilité des médicaments devra être assurée et les capacités du personnel de santé devront être renforcées pour une meilleure prise en charge des populations.

En outre, la prévention de la transmission mère enfant du VIH devra être renforcée à travers des campagnes de sensibilisation de proximité et une prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA.

La promotion de l'autonomisation économique des femmes se fera à travers la formation professionnelle des jeunes filles alphabétisées, l'appui financier et technique à l'insertion professionnelle et à l'auto emploi des diplômées, et la création d'activités génératrices de revenus pour les jeunes filles non scolarisées et les femmes pauvres.

La formation des jeunes filles alphabétisées par le système d'apprentissage vise à augmenter leurs chances d'accéder à un emploi durable et les rendre autonomes en vue d'améliorer leur statut social à l'âge adulte. Cette intervention qui suppose que l'éducation primaire pour tous est réalisée ne prend en compte que les jeunes filles qui ont achevé le cycle d'enseignement primaire et qui n'ont pas eu la chance d'accéder au cycle d'enseignement secondaire ou qui y ont accédé mais n'ont pas pu s'y maintenir.

Il s'agira de renforcer les capacités des structures de formation par apprentissages existants tels que le Projet Apprentissage de l'AGEFOP et de créer des nouveaux centres d'apprentissage sur l'ensemble du territoire national. De plus, les parents et les enfants devront être informés et orientés vers la formation professionnelle à travers des campagnes de proximité et des séances d'information à organiser par les centres d'information et d'orientation du ministère de l'éducation nationale.

En outre, les capacités des mécanismes d'aide à la recherche d'emploi devront être renforcées et des modules sur la recherche d'emploi et l'entrepreneuriat devront être introduit dans les curricula des classes de fin de cycle. Un appui technique et financier spécifique à l'auto emploi des jeunes en général et des jeunes diplômées en particulier devra être apporté à travers des mécanismes comme la plate forme de service AGEPE – AGEFOP – FNS – FDFP.

La participation des femmes aux activités économiques représente désormais une part importante du montant total de leurs revenus et possède le potentiel nécessaire pour accroître leur niveau de vie. L'Etat devra créer les conditions pour faciliter leur accès aux crédits bancaires en vue de renforcer leur pouvoir économique et soutenir leur participation aux activités économiques. L'accès aux crédits permettra de valoriser le statut des femmes pauvres et d'assurer ainsi leur autonomisation. De façon spécifique, il s'agira de mettre en place un fonds de garantie auprès des institutions financières pour assurer le financement des activités génératrices de revenus pour celles-ci.

Le renforcement du statut juridique et social de la femme. Cet axe d'intervention vise à assurer le respect des droits des femmes à travers la prévention et la réparation des violences et toutes autres formes d'avilissements dont elles sont victimes. Malgré le principe constitutionnel qui réaffirme l'égalité entre hommes et femmes, de nombreuses pesanteurs persistantes freinent l'application et la mise en œuvre de dispositions en faveur des femmes.

Pour corriger ces inégalités, le Gouvernement devra faciliter la sensibilisation à l'endroit des femmes, assurer la prise en charge des victimes et renforcer le dispositif législatif de répressions des violences faites aux femmes.

La sensibilisation se fera à travers des campagnes de communication média et communautaires pour le changement de comportement. Ces campagnes de sensibilisation viseront à former et informer les femmes sur leurs droits et sur l'existence des recours judiciaires. Ces actions visent à éliminer toutes les violences subies par les femmes.

La prise en charge des femmes victimes de violence vise à apporter une assistance médicale et psychosociale. A cet effet, des centres d'appels de secours seront installés pour apporter soutiens et conseils aux victimes de violences. De même, des centres d'accueil d'urgence et de courte durée seront créés à leur intention.

Au niveau juridique, l'Etat devra faciliter la mise en œuvre effective des lois protégeant les droits des femmes et des hommes et mener des actions de prévention de violence à l'égard des femmes.

Renforcement de la participation des femmes à la gestion des affaires publiques. Cet axe d'intervention vise à faciliter la pleine participation des femmes dans le processus de développement. Cela passe par l'analyse des facteurs socioculturels qui contribuent à la sous représentation des femmes dans la gestion des affaires publiques et dans les instances de prise de décision.

La promotion de l'accession des femmes aux sphères de décision va s'articuler principalement autour de l'appropriation du concept genre et de campagnes de sensibilisation médias aux niveaux communautaires.

Le Gouvernement devra apporter un appui institutionnel à la prise en compte du genre, à travers le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la promotion du genre afin d'assurer une meilleure intégration de la problématique dans la planification stratégique et la définition de politiques nationales.

Des campagnes de sensibilisation seront initiées à l'endroit des deux composantes de la société à savoir l'homme et la femme, sur l'importance de la participation des femmes aux sphères de décision. Ces campagnes auront pour but de faciliter la participation des femmes à la gestion des affaires publiques et d'encourager la prise en compte du genre dans les nominations tant dans l'administration centralisée que décentralisée. Il s'agira également d'encourager les candidatures féminines, d'informer et de renforcer les capacités des femmes candidates aux élections.

Enfin, le Gouvernement devra faire appliquer le système de quotas d'au moins 30% institué par la Déclaration des chefs d'Etat de l'Union Africaine et réaffirmé par le chef de l'Etat dans la déclaration Solennelle de la Côte d'Ivoire sur l'Egalité des chances, l'Equité et le Genre

12. Secteur de l'environnement

Les axes prioritaires retenus dans le secteur de l'environnement se déclinent comme suit :

- ✓ l'appui et la promotion de la gestion durable des ressources naturelles ;
- ✓ le renforcement des capacités des structures sous tutelle du Ministère en charge de l'Environnement, des eaux et forêts ;
- ✓ l'évaluation quantitative et qualitative des Ressources en Eau ;
- ✓ l'appui et la promotion de la gestion durable des déchets domestiques et industriels ;
- ✓ l'Appui au déploiement d'un système de veille environnementale.

La mise en œuvre de ces axes prioritaires permettra de restaurer et protéger la biodiversité de façon durable, de mettre à la disposition des populations rurales des retenues d'eau permanentes pour divers usage et d'assurer une bonne gestion des déchets domestiques et industriels en Côte d'Ivoire.

En effet, pour assurer **l'appui et la promotion de la gestion durable des ressources naturelles**, les actions à mettre en œuvre permettront de doter le Ministère en charge de l'environnement et des eaux et forêts en matériel de travail constitué de 60 véhicules, 90 ordinateurs, 90 imprimantes, 30 photocopieurs, 6 appareils de GPS et 3 vidéo projecteurs.

Pour ce faire, 700 agents dont 329 ingénieurs de techniques des eaux et forêts de même que 1 130 moniteurs PVA devront être recrutés pour assurer le renforcement des capacités humaines du secteur forestier.

De plus, l'élargissement du réseau des aires protégées par l'érection de 1 000 ha de forêts sacrées en réserves naturelles volontaires et l'appui à la création de 360 ha de réserves naturelles

volontaires. A cela s'ajoute la promotion de la bioénergie par le reboisement de 1000 ha de forêts « avec du bois énergie » et la restauration du domaine forestier rural par le reboisement de 150 000 ha de forêts.

En ce qui concerne **le renforcement des capacités des structures sous tutelle du Ministère en charge de l'Environnement et des Eaux et Forêts**, les actions à mettre en œuvre se résument en la réhabilitation de 120 bâtiments des structures décentralisées et leur équipement en 450 ordinateurs, 243 véhicules et 422 motos. De plus l'adoption d'une stratégie pour une gestion durable des ressources naturelles devra se faire à travers 27480 patrouilles pour la surveillance des forêts classées, parcs et réserves, la réalisation de 229 plans d'aménagement et d'un inventaire de la faune.

La Gestion Intégrée des Ressources en Eaux, **l'évaluation quantitative et qualitative des Ressources en Eaux** devra se faire par la mise en place d'un réseau de mesures hydrologiques et hydrographiques avec l'installation et l'équipement de 23 stations de contrôle des eaux de surface sur les bassins versants, l'équipement en matériels de laboratoires pour le contrôle de la qualité de l'eau et de la gestion des données. Le recrutement de 61 agents dont 12 ingénieurs hydrauliques et 12 chimistes et biologistes sera nécessaire pour renforcer des capacités humaines en matière de GIRE. Enfin, l'organisation de 40 campagnes de prélèvements des échantillons d'eau sur les bassins versants sera également indispensable.

L'appui et la promotion de la Gestion durable des déchets domestiques et industriels devra se faire par la création de sept Centres d'Enfouissement Technique des déchets industriels et biomédicaux dans les villes de Yamoussoukro, Bouaké, Daloa, Korhogo, Abengourou, San Pedro, Man ainsi que de 20 décharges contrôlées dans 40% des villes d'environ 100 000 habitants. De plus, dix centres de récupération et d'unités de traitement et de valorisation des ordures ménagères et assimilées dont trois à Abidjan devront être créés de même qu'une unité de traitement des déchets industriels dangereux. En outre, la dépollution du milieu lagunaire par la construction de 32 ouvrages de régulation de débits d'eaux pluviales et la création d'un observatoire du système lagunaire devront être réalisés.

La réalisation d'Etudes d'Impact Environnemental pour les CET et la création d'unités de traitement, l'élaboration d'un plan de réhabilitation de la décharge d'AKOUEDO à court terme et à moyen terme et la sensibilisation et l'information en direction des populations seront également nécessaires pour assurer l'appui et la promotion de la Gestion durable des déchets domestiques et industriels.

Concernant **l'appui au déploiement d'un système de veille environnementale**, les actions identifiées devront permettre l'équipement du CIAPOL en matériel de laboratoire dont l'acquisition de 100 kits de matériels de protection de laboratoire et 19 véhicules pour sa brigade antipollution. Vingt réseaux de mesures pour le contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et du sol à Abidjan et dans les neuf directions régionales de l'environnement et la construction d'une station de déballastage au port d'Abidjan devront être réalisés. 14 stations synoptiques devront être réhabilitées à l'intérieur du pays et trois autres stations Météorologiques sont à construire à Abidjan.

De plus, le contrôle des végétaux aquatiques envahissants (VAE) et la dépollution des sites contaminés par la construction d'une seconde station de production des agents de contrôle biologique, l'équipement en matériel de lutte physique et l'installation d'incinérateurs est nécessaire. Le renforcement des capacités humaines du secteur devra être assuré par le recrutement de 45 agents dont 14 ingénieurs par le CIAPOL et l'ANDE. Enfin, la mise en œuvre d'une politique de sensibilisation, d'information et d'éducation de masse, de même que la promotion de la recherche et du transfert de technologie sont indispensables pour assurer l'implication de tous dans la réussite de la veille environnementale.

Les conditions de réussite de toutes ces actions à mettre en œuvre seront garanties par l'organisation d'un cadre réglementaire de la propriété foncière et forestière, l'adoption et l'entrée en vigueur d'un cadre réglementaire pour clarifier les jeux de rôle en ce qui concerne la GIRE et la création de cadres de concertation et de réflexion pour assurer la veille environnementale.

13. Secteur de l'habitat et du cadre de vie

Les axes d'interventions prioritaires retenues dans le secteur de l'habitat et du cadre de vie sont relatives à :

- ✓ le développement de l'habitat économique ;
- ✓ la lutte contre la précarité de l'habitat en milieu urbain;
- ✓ l'aménagement de l'espace lagunaire
- ✓ l'appui à l'auto construction.

La mise en œuvre des axes d'interventions retenus permettra d'améliorer les conditions de vie et d'hygiène des populations vivant dans la précarité.

Ainsi, pour contribuer au **développement de l'habitat social et économique**, les actions à mener concerneront principalement la réalisation de 15 350 logements économiques dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire pour répondre aux besoins de 7% seulement des demandeurs.

En ce qui concerne **la lutte contre la précarité de l'habitat en milieu urbain**, les actions à mettre en œuvre consisteront en la rénovation des anciens quartiers et la restructuration de 1 250 ha de terrains abritant des quartiers précaires de même que la réalisation de lotissements à équipement minimum et la construction de 13 500 logements à caractère très social sur toute l'étendue du territoire pour satisfaire 7% de la demande nationale.

L'appui à l'auto construction se fera essentiellement par la réalisation des Voiries et réseaux Divers (VRD) par l'Etat et les collectivités Territoriales sur 1 050 ha de terrains à bâtir.

Pour **l'aménagement de l'espace lagunaire**, les actions à mener concerneront la construction de 5 km de quais de promenade et de stabilisation des berges lagunaires, l'aménagement de 500 ha de berges lagunaires en espaces urbains et de loisirs de même que la création de 5 000 ha d'espaces verts sur les berges lagunaires.

Les conditions de réussite de la mise en œuvre de ces différents axes interventions prioritaires nécessiteront la réalisation en amont de certaines tâches telles l'élaboration de schémas et plans directeurs d'urbanisme des villes, la purge des droits coutumiers et la libération des terres et la réalisation par l'Etat des VRD primaires.

14. Secteur de l'eau potable

Pour atteindre les objectifs fixés en 2015 dans le secteur de l'eau potable, les interventions prioritaires suivantes devront être réalisées. Il s'agit de :

- ✓ la gestion optimale du secteur de l'eau potable ;
- ✓ le renforcement de l'accès à l'eau potable en milieu rural ;
- ✓ le renforcement de l'accès à l'eau potable en milieu urbain.

L'objectif principal à atteindre est de permettre à tous de disposer d'une source d'eau potable pour couvrir les besoins en hydraulique humaine.

Ainsi, en ce qui concerne **la gestion optimale du secteur de l'eau potable**, les actions à mettre en œuvre consisteront en l'équipement en matériel de travail des services en charge de l'eau potable. il s'agira en outre de mettre à la disposition de ces services de 168 ordinateurs, 99 imprimantes, 23 photocopieurs, 110 véhicules de tout type et 15 kits d'analyse de l'eau.

De plus, le renforcement des capacités humaines des acteurs du secteur de l'eau potable devra se faire par le recrutement de 159 agents dont 53 ingénieurs et la formation de 400 artisans réparateurs, de 6 000 comités de gestions des points d'eau, de 675 comités de gestion des HVA et de 70 lecteurs d'échelle.

Pour le **renforcement de l'accès à l'eau potable en milieu rural**, il se fera à travers la réalisation de forages équipés de Pompe à Motricité Humaine (PMH) et de systèmes d'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA), de même que la réhabilitation et la maintenance d'ouvrages hydrauliques existants.

Concernant le **renforcement de l'accès à l'eau potable en milieu urbain**, les actions à mener concerneront :

Pour les villes de l'intérieur, la réhabilitation et la maintenance d'ouvrages hydrauliques existants, la réalisation de 2500 bornes fontaines communautaires et l'extension réseaux d'alimentation en eau potable aux quartiers non raccordés de 1850 km.

Pour la ville d'Abidjan, la réalisation en trois phases de trois d'unités de production et de traitement d'une capacité de 1000 m³/h d'eau potable à l'Est d'Abidjan, le raccordement aux réseaux d'eau potable et la réalisation de bornes fontaines dans les quartiers précaires et le renforcement de la production des unités existantes.

Les conditions pour garantir la réalisation des objectifs du secteur de l'eau potable sont liées au renforcement du cadre institutionnel, juridique et réglementaire pour la gestion de l'eau potable. Il s'agira de créer une structure autonome de gestion du patrimoine et des investissements d'eau potable ; de mettre en place un mécanisme pour le recouvrement des arriérés de consommation d'eau des structures de l'Etat ; de mettre en œuvre un plan d'économie de consommation d'eau des structures de l'Etat et d'élaborer et publier des textes réglementaires portant création de périmètre de protection des zones de captage.

15. Secteur de l'assainissement

Dans le cadre de l'assainissement, les interventions prioritaires visent :

- ✓ le renforcement du système d'assainissement de la ville d'Abidjan ;
- ✓ l'amélioration de l'accès à l'assainissement durable en milieu urbain (villes de l'intérieur) ;
- ✓ l'amélioration de l'accès à l'assainissement durable en milieu rural.

Dans le domaine de l'assainissement, l'objectif recherché est de mettre en place une véritable politique d'assainissement sur l'ensemble du territoire.

S'agissant du **renforcement du système d'assainissement de la ville d'Abidjan**, les actions à mener sont les suivantes : la réhabilitation d'ouvrages d'assainissement des eaux usées et de drainage eaux pluviales, l'extension des réseaux d'assainissement dans les quartiers non desservis, la construction de stations de relevage, de stations d'épuration et de traitement des boues de vidange, le raccordement des usagers au réseau d'assainissement, l'aménagement des grands talwegs en canaux, des dépressions naturelles en bassins d'orage, la construction de réseaux secondaires de drainage et de barrages écrêteurs et le drainage de la voirie urbaine.

Pour **l'amélioration de l'accès à l'assainissement durable en milieu urbain**, les actions à mettre en œuvre seront le curage et la réhabilitation des ouvrages d'assainissement et de drainage ; la construction d'ouvrages d'assainissement des eaux usées et de drainage, le branchement des usagers au réseau d'assainissement, la construction d'ouvrages de drainage et l'aménagement des talwegs en canaux, l'aménagement et le drainage de la voirie urbaine, l'équipement en matériels d'inspection et de curage des réseaux d'assainissement et de drainage, le renforcement des capacités humaines, la formation d'artisans constructeurs de vulgarisation des technologies appropriées en matière d'évacuation des excréta et la promotion des technologies appropriées en matière d'évacuation des excréta dans le milieu rural.

En ce qui concerne **l'amélioration de l'accès à l'assainissement durable en milieu rural**, les actions à mettre en œuvre consisteront en la réhabilitation de 5 000 latrines améliorées et la construction de 200 latrines améliorées.

Les mesures essentielles pour assurer la réalisation des objectifs du secteur de l'assainissement devront permettre le renforcement du cadre institutionnel, juridique et réglementaire. Il s'agira de la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique approprié de gestion, de créer une structure autonome de gestion de l'assainissement, d'adopter des textes réglementaires portant création d'un Fonds de Développement de l'Assainissement, l'adoption de textes réglementaires portant protection des servitudes, des réseaux et des ouvrages d'assainissement et de drainage, de

mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation et d'information sur l'assainissement et créer un Système d'Information et de Gestion pour une gestion durable du secteur de l'assainissement.

16. Secteur cadre macroéconomique-crétion d'emploi- système financier

Face à la rareté des ressources pour faire face à l'ampleur et à la diversité des besoins dans le cadre de la réalisation des OMD, il apparaît indispensable de cibler les priorités autour de quatre axes majeurs, à savoir l'assainissement du cadre macroéconomique, la redynamisation du secteur privé, la réorganisation et la modernisation du marché du travail et l'optimisation du financement de l'activité économique.

L'assainissement du cadre macroéconomique vise à (i) améliorer la gestion macroéconomique, (ii) développer la production statistique nationale, (iii) optimiser la politique budgétaire et la gestion de la dette publique.

Dans la perspective d'une **amélioration de la gestion macroéconomique**, les stratégies projetées portent sur l'optimisation de l'utilisation des outils existants de programmation et de budgétisation, la création de nouveaux outils de planification et l'amélioration de la production de données statistiques. Dans cette dynamique, les efforts seront axés sur la mise à jour des trois (3) outils existants de programmation et de budgétisation à savoir BUDGECO, ECOMAC et le modèle fiscal. En outre un modèle multisectoriel mettant en relation tous les secteurs de l'économie et le Cadre de Dépenses à Moyen Terme nécessaire à l'élaboration du budget triennal seront mis en place. De même, des mesures permettant une utilisation optimale des outils existants de programmation, de budgétisation et de gestion seront mises en œuvre. Pour ce faire, des équipements informatiques seront fournis aux structures techniques et leur personnel bénéficiera d'un renforcement de capacité. Enfin, un plan stratégique de développement sera élaboré chaque trois ans et servira de cadre de référence aux politiques sectorielles.

En matière de **développement de la production statistique nationale**, il s'agira d'améliorer la production des informations statistiques, de renforcer les capacités des structures existantes et d'institutionnaliser la publication et la diffusion des données statistiques sectorielles. De ce fait, il convient de mettre en œuvre le schéma directeur de la statistique. Dans cette dynamique, quatre (4) ministères seront équipés en matériels informatiques pour une valeur totale de 60 millions par an, soit 40 ministères sur toute la période.

En ce qui concerne l'**optimisation de la politique budgétaire**, des mesures seront prises en vue d'accroître les ressources budgétaires, notamment les recettes fiscales, à maîtriser les dépenses publiques et à promouvoir la bonne gouvernance économique. Dans cette optique, un appui sera apporté au service de cadastre de la Direction Générale des Impôts et dix (10) nouveaux des services de Douanes seront construits pour accroître les ressources intérieures.

Au niveau des dépenses publiques, le système d'informations statistiques des Directions Générales du Budget, des Impôts, des Douanes et du Trésor et de la Comptabilité Publique sera renforcé par l'acquisition des matériels d'informations et le renforcement des capacités de leurs agents.

En vue d'**optimiser la gestion de la dette publique**, une politique d'endettement efficiente doit être mise en place ainsi qu'une utilisation optimale des ressources empruntées. Pour ce faire, un Comité de la politique d'endettement sera mis en place, les capacités de négociation des acteurs nationaux seront renforcées et les ressources empruntées seront orientées vers des investissements productifs.

La redynamisation du secteur privé devrait permettre de créer plus de richesse, en vue d'accroître le produit intérieur brut et la redistribution des revenus aux populations. En créant des emplois, le secteur privé offre des salaires décents à la population et participe ainsi à la réduction du taux de chômage. La garantie des revenus aux populations concourt significativement à la réduction de la pauvreté. Ainsi, la redynamisation du secteur privé vise (i) la relance de l'activité et le développement du secteur privé, (ii) la restauration de la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire, (iii) la promotion des PME/PMI et (iv) la réhabilitation de l'offre et la relance des activités touristiques nationales.

La relance de l'activité et le développement du secteur privé passe par l'assainissement du cadre légal et réglementaire du secteur privé, la relance de l'activité du secteur privé, le renforcement des capacités des structures techniques en charge du développement du secteur privé ainsi que le dialogue entre le secteur privé et l'Etat.

L'assainissement du cadre légal et réglementaire du secteur privé se traduira par la prise de mesures relatives (i) à l'application du décret sur la labellisation et la sécurisation des couloirs économiques, (ii) au moratoire des charges fixes (eau, électricité, téléphone) et net fiscales pour les entreprises fermées, et (iii) au renforcement des textes d'application du code de l'environnement et du décret sur les Installations Classées en milieu industriel. De même, deux (2) études relatives à l'élaboration d'un code de la consommation et au schéma directeur de l'industrie seront conduites.

En ce qui concerne la relance de l'activité du secteur privé, les actions programmées portent sur la réhabilitation et la reconstruction des secteurs sinistrés par l'évaluation de l'impact de la crise sur le secteur privé, des besoins urgents de réhabilitation et d'accompagnement ainsi que les sources de financement ; et par la création d'un mécanisme d'indemnisation des entreprises sinistrées. Ceci favorisera aussi le retour des entreprises délocalisées. En outre, la réduction des coûts des facteurs de production, la promotion de la qualité des produits ivoiriens à travers la labellisation et la mise à niveau des entreprises privées permettront d'améliorer la compétitivité des entreprises. Enfin, la mise en place des mesures d'aide au démarrage des usines et/ou renouvellement de l'outil de production à travers un mécanisme de garantie auprès des banques pour l'accès à des facilités de trésorerie et de fonds de roulement, aura un impact significatif sur la relance du secteur privé.

Le renforcement des capacités des trois (3) structures publiques et privées en charge du développement du secteur privé se traduira par la mise à niveau, la sensibilisation et la formation de huit (8) personnes de ces structures ainsi que leur équipement en matériel informatique de ces structures en raison de huit (8) ordinateurs chaque trois ans par structure. Le fonctionnement normal de ces structures servira de cadre pour le renforcement du dialogue entre le secteur privé et l'Etat.

En matière de sécurité et de libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire, l'accent sera mis sur le renforcement du dispositif de sécurité sur Abidjan et sur les grands axes routier. A Abidjan, un poste de commissariat de police sera créé sur les quatre (4) sites de production que sont Vridi, Yopougon, Koumassi et Zone 4. En outre, des textes réglementaires relatifs à la réorganisation de la branche sécurité privée selon le mémorandum remis au CIED, au port obligatoire de badges lisibles des agents en uniforme et à la création d'une brigade mixte de lutte contre la fraude (MIPSP, MC, MDPMEF) et au renforcement de la lutte contre la fraude sur l'étendue du territoire seront pris et appliqués.

La promotion des PME/PMI nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de redressement, la mobilisation des ressources en faveur des PME/PMI ainsi que le renforcement de leurs capacités.

L'élaboration du plan de redressement des PME/PMI nécessite la conduite d'études relative à l'impact de la crise sur ce secteur, à la cartographie et aux filières de PME/PMI et les capacités des structures privées et publiques dédiées à la promotion des PME/PMI seront renforcées. En outre, les incubateurs existants seront réhabilités et quatre (4) nouveaux créés. Enfin une plate forme de concertation ETAT/PME sera mise en place et une fiscalité adaptée aux PME/PMI instaurée. De même le fonds de garantie des PME/PMI sera constitué afin d'assurer leur accès aux prêts bancaires.

En matière de **réhabilitation de l'offre et de relance des activités touristiques nationales**, une emphase doit être mise sur le développement du secteur du tourisme qui est une activité économique génératrice de revenus et qui a des impacts sur la réduction de la pauvreté. Il s'agira de réhabiliter et restaurer les sites et les infrastructures touristiques endommagés, de créer de nouveaux sites touristiques par l'élaboration de plans de développement régionaux et de promouvoir la destination « Côte d'Ivoire » et le tourisme interne.

La réorganisation et la modernisation du marché du travail en vue de la réalisation des OMD peut être mise en œuvre à travers (i) la modernisation du marché du travail, (ii) l'amélioration et la consolidation du cadre institutionnel d'analyse, de suivi et d'évaluation des politiques de l'emploi et (iii) le financement de la politique de l'emploi. La réorganisation et la modernisation du marché du travail ont pour objectif de réduire la pauvreté, de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

La réorganisation et la modernisation du marché du travail visent (i) à favoriser l'accès à l'emploi, (ii) à assurer l'adéquation formation-emploi, (iii) à mettre en place un cadre incitatif à la création d'emploi et (iv) à améliorer les conditions de travail du personnel.

En ce qui concerne l'accès à l'emploi, des programmes spécifiques d'insertion des 1000 jeunes seront élaborés et mis en œuvre à travers des micro-projets. En outre, des politiques macroéconomiques et sectorielles favorables à l'emploi seront définies en vue de promouvoir le travail décent. L'impact de ces différentes actions de promotion de l'emploi sera appréhendé à l'aide d'un mécanisme d'évaluation et de suivi qui sera mis en place et confié à une cellule de suivi et de collecte des informations statistiques. Cette cellule aura en outre pour mission de suivre plus efficacement les politiques de l'emploi et d'établir une articulation du cadre macroéconomique et le marché du travail.

Pour le financement de la politique de l'emploi, il est nécessaire de prendre des mesures en vue de la création de sources de financement durables, par l'instauration d'une loi de programmation afin d'assurer un financement conséquent et pérenne à la politique de l'emploi et, par la mobilisation des ressources conséquentes.

L'adéquation formation-emploi se traduira par la réforme du système éducatif avec un accès particulier sur la promotion de la culture d'entreprise. Dans cette optique, les entreprises privées devraient participer à la révision du curricula afin que les formations répondent à leurs besoins en main d'œuvre.

La mise en place d'un cadre incitatif à la création d'emploi se traduira par un allègement des conditions de création d'entreprises à travers des mesures spécifiques en matière fiscale et financier pour favoriser l'initiative privée des jeunes.

L'optimisation du financement de l'activité économique vise à (i) corriger le déséquilibre entre l'épargne et l'investissement, (ii) assainir le secteur financier et à le rendre plus concurrentiel, (iii) à amener les banques à mieux répondre aux besoins et attentes des opérateurs économiques et, à favoriser l'accès des agents économiques au crédit.

La correction du déséquilibre entre l'épargne et l'investissement exige un accroissement du taux de bancarisation et un développement de la collecte de l'épargne longue à travers notamment des avantages fiscaux. Pour ce faire, six campagnes de sensibilisation de la population seront menées et une étude sur les instruments de mobilisation de l'épargne longue sera conduite auprès des banques commerciales.

En raison des difficultés d'accès des PME/PMI au crédit bancaire, il sera procédé à **la mise en place de structures financières spécialisées** pour cette catégorie d'opérateurs économiques. Dans ce cadre, le capital du fonds de garantie des PME/PMI sera reconstitué. En outre, deux (2) études relative à l'accroissement de l'efficacité des actions du FIDEN et à la création de structures de cautionnement mutuel seront menées. Enfin, un décret relatif à l'émergence d'institutions spécialisées (crédit-bail, affacturage et capital-risque, etc.) sera pris.

Le développement de la finance de proximité sera promu à travers la professionnalisation du secteur de la microfinance qui se traduira notamment par la définition d'une stratégie nationale pour la microfinance à l'aide de deux études et la mise en œuvre d'une politique de formation de 650 spécialistes dans ce domaine. Il convient par ailleurs de renforcer la surveillance des institutions de financement décentralisé par l'instauration de deux publications semestrielle chaque année de la liste des institutions agréées, de l'élaboration et de la diffusion de dix CD-ROM dédiés à la micro-finance et de dix publications de rapports annuels sur le secteur. Enfin, il y a lieu de développer dans ce secteur d'activité en forte expansion « la culture du remboursement ».

L'amélioration de l'environnement du système financier est indispensable pour permettre aux institutions financières d'assurer convenablement leur mission d'intermédiation. Dans cette perspective, il conviendrait d'encourager les structures régionales de contrôle dans l'exercice de leurs fonctions. De même, l'environnement juridique et judiciaire devrait être plus incitatif. Par ailleurs, des mécanismes devraient être mis en place pour encourager les institutions financières dont les priorités coïncident avec les objectifs de développement national.

CHAPITRE 2 : CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE

Le chiffrage des coûts et l'évaluation des besoins du développement pour la réalisation des OMD, a été effectué à partir des diagnostics thématiques et de l'identification des interventions pour chaque secteur.

Ainsi, le montant global des besoins d'investissements en capital et coûts récurrents pour la période 2006-2015 se chiffre à environ 27 555 milliards FCFA, soit en moyenne un financement de 2 756 milliards FCFA par année sur 10 ans.

Le financement de ces investissements dépendra de la capacité du Gouvernement à mobiliser les ressources internes et externes.

A cet effet, un cadrage macroéconomique proposant plusieurs scenarii basés sur des hypothèses pessimistes et optimistes est en cours de réalisation.

TABLEAU RECAPITULATIF DU CHIFFRAGE DES COUTS ET ESTIMATION DES BESOINS DE DEVELOPPEMENT

(En millions FCFA)

ANNEE	2006	2010	2015	MOYENNE	TOTAL
AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENTRURAL	201 657	274 778	389 409	288 362	2 883 620
Farm Interventions	106 290	129 339	149 520	130 118,58	1 301 185,76
Community Based Interventions	32 321	50 142	102 114	58 766,40	587 663,98
Nutrition	62 116	87 325	121 003	90 625,63	906 256,32
National extension and research investments	930	7 971	16 772	8 851,41	88 514,11
Education	388 338	611 223	1 446 908	756 750	7 567 497
Enseignement primaire (public)	196 923	219 117	339 964	240 561,30	2 405 612,98
Enseignement secondaire I (public)	45 694	120 012	363 919	162 520,52	1 625 205,15
Enseignement secondaire II (public)	29 684	57 005	160 223	75 101,43	751 014,31
Enseignement supérieur (public)	51 245	105 848	370 561	153 424,67	1 534 246,65
Éducation préscolaire	15 197	35 375	60 803	37 869,44	378 694,40
Alphabétisation	1 909	4 606	13 857	6 234,57	62 345,72
Autres dépenses 1	47 686	69 260	137 581	81 037,82	810 378,16
GENRE	21 800	46 152	70 958	47 878	478 775
Encouraging Political Participation	516	2 925	9 002	3 913,74	39 137,41
Ending Violence Against Women	4 252	12 794	18 413	12 660,89	126 608,95
Encouraging Political Participation	93	107	122	110,01	1 100,09
Ending Violence Against Women	5 346	12 299	16 604	12 200,83	122 008,31
Systemic Issues	4 934	12 864	25 094	14 378,48	143 784,83
Participation à la Gestion Communautaire en milieu rural	1 336	1 387	1 559	1 415,73	14 157,25
Supplementary Intervention	5 323	3 776	162	3 197,83	31 978,26
SANTE	270 026	392 011	600 932	426 282	4 262 823
Health Systems	191 243	259 738	299 472	257 261,13	2 572 611,27
Malaria	14 304	9 407	14 371	15 804,49	158 044,94
Tuberculosis	202	310	648	395,11	3 951,08
Child Health	7 746	11 987	25 415	15 347,42	153 474,17
Maternal & Reproductive Health	19 606	26 479	44 474	30 564,64	305 646,37
HIV/AIDS	36 925	80 453	215 698	103 983,73	1 039 837,31
Specials interventions for Child and Maternal health	-	3 636	855	2 925,82	29 258,20

EAU ET ASSAINISSEMENT	346 832	153 724	148 169	170 486	1 704 865
Accès à l'eau potable	38 250	63 210	74 587	61 880,69	618 806,87
Accès à l'assainissement	308 581	90 514	73 582	108 605,77	1 086 057,69
ENERGIE	94 602	216 203	388 497	236 114	2 361 135
Système de cuisson	24 828	76 847	155 630	86 551,81	865 518,12
Electricité	60 236	103 365	162 810	110 020,53	1 100 205,30
Mechanical Power	9 538	35 991	70 057	39 541,18	395 411,83
ROUTES	109 044	478 909	483 808	443 207	4 432 067
Routes Nationales de type N1	20 671	165 705	167 039	151 441,95	1 500 156,10
Routes Nationales de type N2	14 825	84 339	85 083	77 521,60	768 398,53
Routes de Districts et Départementales	58 756	154 808	155 937	145 406,27	1 444 660,71
Routes Urbaines	14 218	69 915	71 012	64 542,75	640 055,22
Transport par voie d'eau lagunaire	574	4 141	4 736	4 294,12	43 094,00
AUTRES	304 786	620 241	159 632	386 382	3 863 818
Cadre macroeconomique	550	651	517	586,17	5 861,72
Secteur privé	20 244	17 258	11 972	16 488,56	164 885,60
Emploi	19 076	17 195	9 287	15 306,56	153 065,56
Système financier	1 176	1 427	1 146	1 523,45	15 234,50
Risque pays	-	12 540	8 027	12 037,40	120 374,00
Commerce - Intégration Régionale - Mondialisation	-	2 844	2 416	2 496,20	24 962,00
Culture	-	2 097	1 447	1 568,66	15 686,60
Protection civile	-	3 000	-	2 690,00	26 900,00
Population	452	3 755	813	3 277,29	32 772,94
Protection sociale et sports	-	2 070	135	1 753,70	17 537,00
Formation	-	707	25	1 445,85	14 458,55
Gouvernance sécuritaire	7 189	7 189	7 189	7 189,13	71 891,35
Gouvernance démocratique	27 965	12 295	14 480	13 488,23	134 882,31
Reforme Administrative	1 219	1 219	1 219	1 219,00	12 190,00
Décentralisation	27 657	27 657	27 657	27 657,22	276 572,20
Aménagement du territoire	190	190	190	190,00	1 900,00
Mines	-	201 560	1 240	70 958,00	709 580,00
Hydrocarbures	-	73 474	1 024	18 043,00	180 430,00
Energie	-	105 461	2 600	62 068,00	620 680,00
NTIC	-	5 171	11 538	18 242,81	182 428,09
Environnement	92 325	63 876	31 319	54 161,07	372 524,25
Habitat et cadre de vie	106 744	58 607	25 392	53 991,50	350 601,32
TOTAL	1 737 084	2 793 241	3 688 312	2 755 460	27 554 600

Ce chapitre sera examiné dans le cadre du processus d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en cours de réalisation.

CHAPITRE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le diagnostic posé est révélateur de deux problèmes fondamentaux (faibles qualifications et raréfaction des ressources humaines ; environnement institutionnel et social non favorable à l'épanouissement des capacités et au développement), quatre axes stratégiques prioritaires s'imposent pour envisager les initiatives indispensables au renforcement des capacités : (i) renforcer les institutions stratégiques pour l'atteinte des OMD et la relance économique ; (ii) améliorer et/ou réhabiliter les fonctions clefs de gouvernance économique ; (iii) promouvoir l'interaction entre l'Etat et la société civile pour une plus forte participation/implication des populations ; (iv) promouvoir le partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

Renforcement de l'efficacité de l'administration publique

Il s'agit d'abord d'accroître la **performance de l'administration publique** par la consolidation du cadre institutionnel de la gouvernance et du renforcement des capacités. Autrement dit, recentrer les missions de l'Etat et restructurer les ministères en conséquence pour résoudre les dysfonctionnements structurels que connaissent les administrations publiques. Cette modernisation nécessaire sera fondée sur la gestion rationnelle des ressources, la revue du statut du fonctionnaire et l'évolution des carrières, la revue des procédures, le respect de la transparence et une politique de formation cohérente.

Par ailleurs, le programme de consolidation de la décentralisation devra se poursuivre pour promouvoir la gouvernance locale et impliquer pleinement les populations à la gestion économique.

De plus, il est plus qu'impérieux de procéder à la réhabilitation du secteur de la justice, d'améliorer la fonction sécuritaire et la chaîne de contrôle de l'Etat, de procéder à la rénovation des commissariats et des locaux des services de police, d'institutionnaliser l'audit opérationnel et enfin de renforcer le système de contrôle, d'inspection et d'évaluation dans l'administration

Finances publiques

Le renforcement de l'efficacité du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) entrera dans la dynamique de modernisation des finances publiques et de la concrétisation de la fonction de contrôle. Elle débouchera sur l'amélioration de la collecte des recettes et la transparence dans la chaîne des opérations financières. Aussi, s'agira t'il de former les ressources humaines, mais aussi de moderniser les outils, méthodes de travail et procédures de préparation, d'exécution et de suivi du budget, d'instaurer l'élaboration des Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), nécessaires à la mobilisation des ressources pour la réalisation de la SND.

Développement stratégique et pilotage de l'économie

Le pilotage stratégique du développement exige une refonte du système de planification afin de faire face, notamment, aux engagements du pays à réaliser les OMD à travers la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement basée sur les OMD. Il s'agit surtout de développer les capacités institutionnelle, humaine et matérielle, nécessaires à la maîtrise et l'appropriation de plusieurs référentiels du développement tels que le DSRP, les OMD, le CDMT. Les fonctions de mobilisation des ressources et de coordination demandent des capacités humaines et institutionnelles pour répondre au défi que posent les énormes besoins de financement des OMD. Il faut renforcer également les capacités de cadrage macro-économique. Dans ces domaines, des actions de formation et de perfectionnement du personnel seront envisagées, de même que le renforcement des effectifs des services concernés. Le cadre institutionnel doit être revu pour mieux refléter ces principales fonctions dans l'administration du développement.

De plus, l'élaboration d'une politique d'**aménagement du territoire** s'avère indispensable et justifie la formation de capacités prospectives. Renforcement des capacités des élus locaux et acteurs opérationnels des collectivités territoriales sur les textes relatifs au transfert de compétences ;

En ce qui concerne le **système statistique**, il s'agit d'appuyer la réalisation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), en cours de validation et qui prend en compte tous les besoins en renforcement de capacités dans ce domaine.

Le renforcement du secteur du **développement rural**, dans toute sa dimension (agriculture, élevage, pêche, aquaculture et sécurité alimentaire) rendra plus professionnel ce secteur. C'est pourquoi, les actions prioritaires envisagées prendront en compte (i) la réhabilitation des pistes rurales, des périmètres irrigués et, des infrastructures rurales (magasins de stockage, réseau des marchés de gros et des services déconcentrés (DR, DD, laboratoires, postes d'élevage, postes d'entrées) ; (ii) l'appui du secteur à travers plusieurs domaines, notamment, les institutions chargées de la collecte et le traitement des données statistiques, les organisations professionnelles, les activités des vétérinaires privés touchés par la crise, le financement de l'activité de pêche, la production de céréales des ménages les plus vulnérables, l'installation des producteurs de semence en milieu paysan, la petite industrie de transformation des produits de base et enfin les programmes et projets ayant pour but la pérennisation de la sécurité alimentaire ; (iii) le renforcement de la couverture sanitaire du cheptel, (iv) la mise en place d'un programme d'appui au redéploiement du CNRA et de l'ANADER ainsi que de l'administration agricole.

Développement du capital humain : renforcement des capacités des secteurs sociaux

Les priorités en matière de renforcement des capacités pour les secteurs de **l'éducation et de la formation professionnelle**, les besoins identifiés sont les suivants : (i) le Développement de la formation en Agriculture dans les centres existants et renforcement de la planification stratégique du système à travers notamment le Plan de collecte des données statistiques, le programme de révision des curricula et des programmes en rapport avec les emplois, le programme d'identification de nouveaux créneaux porteurs d'emploi et de création de nouvelles filières de formation ; (ii) la conception d'une politique de financement de la recherche (application du plan de Lagos, appel aux bailleurs de fonds), à travers un partenariat avec le secteur privé et les collectivités décentralisées, (iii) l'élaboration de programmes de réhabilitation, d'équipement et de renforcement des capacités de tous les établissements publics de formation professionnelle, notamment la réhabilitation des établissements sinistrés dans les zones CNO et l'équipement des établissements dans les zones gouvernementales, (iv) l'équipement et la construction de laboratoires, de bibliothèques et d'espaces culturels et en fin (v) le suivi évaluation des projets d'alphabétisation fonctionnelle du Ministère de l'Education Nationale

Les besoins en renforcement de capacités pour la gestion du secteur de **la santé** comportent : (i) le renforcement du système d'information sanitaire, de la politique du médicament essentiel et des services d'urgence ; (ii) l'amélioration de la gestion des déchets biomédicaux, de l'observance du traitement antituberculeux et de la recherche opérationnelle en matière de santé ; (iii) la promotion de la vaccination de routine dans les établissements sanitaires, de la moustiquaire imprégnée et des ONG et OBC à la lutte contre le paludisme ; (iv) l'amélioration de la mobilisation sociale pour la santé reproductive, infantile, le VIH/SIDA et les maladies infectieuses ; (v) l'opérationnalisation des DRS et DDS et enfin la mise en place des structures d'assainissement, de drainage et de gestion des déchets.

Renforcement des capacités du secteur privé

Moteur de la croissance économique **le secteur privé**, requiert le renforcement de ses capacités pour juguler certaines pesanteurs structurelles. Aussi, les besoins prioritaires se situeront dans : (i) la mise en place d'un fonds de reconstruction et de réhabilitation dédié au secteur privé ; (ii) la création d'un mécanisme d'indemnisation des entreprises sinistrées (redémarrage des entreprises victimes du conflit, (iii) l'appui technique et financier du dispositif d'appui aux PME (FIDEN, ASE, BSTP, INIE, APEXCI, CEPICI) ; (iv) le renforcement d'un dispositif de sécurité sur Abidjan, notamment au niveau des sièges de sociétés et sites de production ; (v) l'accroissement de l'efficacité des actions du FIDEN à travers la définition d'un cadre juridique plus adapté et enfin la réhabilitation et l'équipement des directions régionales des ministères techniques en charge du Secteur Privé.

Autres domaines de gouvernance (processus électoral, parlement, Etat de droit, décentralisation, justice)

Le gouvernement dispose d'un Plan d'action pour la promotion des droits de l'homme qui comporte l'essentiel des actions de renforcement des institutions publiques concernées et des organisations de la société civile en cette matière. La mise en œuvre de ce plan, ainsi que la restructuration du Ministère en charge des droits de l'homme et de la démocratie constitue la base du renforcement de l'Etat de droit.

La loi sur la décentralisation et le programme de consolidation soulignent les actions de renforcement nécessaires à la mise en place et au fonctionnement des collectivités territoriales décentralisées (élaboration d'un nouveau cadre juridique, découpage communal, élaboration d'un système de fiscalité et de financement local, stratégie de communication, organisations des élections locales, formation des acteurs de la décentralisation, etc.).

Enfin, un Programme de modernisation de la justice a été déjà élaboré sur la base d'un diagnostic approfondi. Il a été approuvé et connaît un début de mise en œuvre. Il comporte six sous programmes répondant aux besoins de mise en place des capacités indispensables à l'exercice d'une justice indépendante, impartiale, sereine et accessible aux justiciables.

CHAPITRE 4 : STRATEGIE DE FINANCEMENT ET PARTENARIAT

La stratégie de financement des coûts d'investissements des secteurs couverts et non couverts par les OMD, s'appuiera sur la contribution des différents acteurs de développement, notamment la participation de l'Etat, celle des ménages et enfin l'aide extérieure.

Ce chapitre sera examiné dans le cadre du processus d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en cours de réalisation.

PARTIE IV

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION

La mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SND/OMD sera examinée dans le cadre du processus d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en cours de réalisation.

ANNEXES

RECAPITULATIF DU CHIFFRAGE DES COUTS ET ESTIMATION DES BESOINS DE DEVELOPPEMENT
Synthèse Globale (Millions FCFA)

ANNEE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	MOYENNE	TOTAL
AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL	201 657	212 797	233 033	253 711	274 778	295 322	317 428	340 886	364 599	389 409	288 362	2 883 620
Farm Interventions	106 290	109 723	116 724	123 289	129 339	134 811	139 640	144 338	147 511	149 520	130 118,58	1 301 185,76
Community Based Interventions	32 321	33 362	38 164	43 738	50 142	57 538	66 125	76 163	87 998	102 114	58 766,40	587 663,98
Small Scale Water Management	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nutrition	62 116	67 021	73 694	80 474	87 325	93 242	100 171	107 133	114 078	121 003	90 625,63	906 256,32
National extension and research investments	930	2 691	4 451	6 211	7 971	9 731	11 492	13 252	15 012	16 772	8 851,41	88 514,11
Education	388 338	368 822	441 074	517 415	611 223	723 937	856 584	1 011 767	1 201 430	1 446 908	756 750	7 567 497
Enseignement primaire (public)	196 923	157 264	179 211	198 210	219 117	242 586	267 103	290 975	314 258	339 964	240 561,30	2 405 612,98
Enseignement secondaire I (public)	45 694	58 361	74 072	94 803	120 012	151 018	188 932	235 323	293 072	363 919	162 520,52	1 625 205,15
Enseignement secondaire II (public)	29 684	34 197	39 568	46 859	57 005	69 224	84 003	102 687	127 564	160 223	75 101,43	751 014,31
Enseignement supérieur (public)	51 245	46 488	63 825	81 867	105 848	136 454	174 487	221 085	282 387	370 561	153 424,67	1 534 246,65
Éducation préscolaire	15 197	20 635	26 508	30 581	35 375	40 197	45 021	49 824	54 554	60 803	37 869,44	378 694,40
Alphabétisation	1 909	2 379	2 965	3 696	4 606	5 741	7 156	8 919	11 117	13 857	6 234,57	62 345,72
Autres dépenses 1	47 686	49 496	54 924	61 401	69 260	78 717	89 882	102 954	118 477	137 581	81 037,82	810 378,16
GENRE	21 800	28 073	34 113	40 484	46 152	51 838	56 997	61 827	66 533	70 958	47 878	478 775
Encouraging Political Participation	516	984	1 532	2 174	2 925	3 801	4 818	6 001	7 384	9 002	3 913,74	39 137,41
Ending Violence Against Women	4 252	6 691	8 722	11 041	12 794	14 437	15 807	16 716	17 737	18 413	12 660,89	126 608,95
Encouraging Political Participation	93	92	91	116	107	105	125	116	133	122	110,01	1 100,09
Ending Violence Against Women	5 346	7 296	9 143	10 870	12 299	13 749	14 736	15 712	16 252	16 604	12 200,83	122 008,31
Systemic Issues	4 934	6 728	8 669	10 675	12 864	15 086	17 437	19 864	22 434	25 094	14 378,48	143 784,83
Participation à la Gestion Communautaire en milieu rural	1 336	1 282	1 315	1 370	1 387	1 420	1 454	1 508	1 526	1 559	1 415,73	14 157,25
Supplementary Intervention	5 323	5 001	4 640	4 238	3 776	3 240	2 620	1 910	1 068	162	3 197,83	31 978,26
SANTE	270 026	307 882	376 166	385 042	392 011	423 253	462 115	499 419	545 978	600 932	426 282	4 262 823
Health Systems	191 243	210 623	254 856	249 226	259 738	261 877	275 553	281 494	288 530	299 472	257 261,13	2 572 611,27
Malaria	14 304	14 420	14 536	14 708	9 407	18 905	19 009	19 113	19 272	14 371	15 804,49	158 044,94
Tuberculosis	202	251	306	367	310	368	430	498	570	648	395,11	3 951,08
Child Health	7 746	9 648	11 784	14 159	11 987	14 262	16 739	19 423	22 312	25 415	15 347,42	153 474,17
Maternal & Reproductive Health	19 606	21 663	24 784	28 229	26 479	29 825	33 252	36 776	40 557	44 474	30 564,64	305 646,37
HIV/AIDS	36 925	48 948	59 765	71 029	80 453	96 006	115 868	141 283	173 863	215 698	103 983,73	1 039 837,31
Specials interventions for Child and Maternal health	-	2 328	10 134	7 324	3 636	2 011	1 264	832	874	855	2 925,82	29 258,20
EAU ET ASSAINISSEMENT	346 832	167 306	173 481	147 837	153 724	157 324	131 227	136 636	142 328	148 169	170 486	1 704 865
Accès à l'eau potable	38 250	55 522	59 720	59 420	63 210	65 121	64 328	67 600	71 048	74 587	61 880,69	618 806,87
Accès à l'assainissement	308 581	111 784	113 761	88 417	90 514	92 203	66 899	69 037	71 280	73 582	108 605,77	1 086 057,69

ENERGIE	94 602	123 563	153 499	184 385	216 203	248 918	282 457	316 794	352 217	388 497	236 114	2 361 135
Système de cuisson	24 828	36 933	49 634	62 936	76 847	91 369	106 497	122 228	138 615	155 630	86 551,81	865 518,12
Electricité	60 236	70 600	81 255	92 181	103 365	114 786	126 396	138 189	150 387	162 810	110 020,53	1 100 205,30
Mechanical Power	9 538	16 030	22 610	29 268	35 991	42 763	49 564	56 377	63 215	70 057	39 541,18	395 411,83
ROUTES	109 044	475 482	476 522	482 868	478 909	479 950	480 991	481 726	482 767	483 808	443 207	4 432 067
Routes Nationales de type N1	20 671	164 905	165 172	165 438	165 705	165 972	166 239	166 506	166 773	167 039	151 441,95	1 500 156,10
Routes Nationales de type N2	14 825	83 893	84 041	84 190	84 339	84 488	84 637	84 786	84 934	85 083	77 521,60	768 398,53
Routes de Districts et Départementales	58 756	154 131	154 357	154 582	154 808	155 034	155 260	155 486	155 711	155 937	145 406,27	1 444 660,71
Routes Urbaines	14 218	69 257	69 476	69 696	69 915	70 134	70 354	70 573	70 792	71 012	64 542,75	640 055,22
Transport par voie d'eau lagunaire	574	3 296	3 476	8 961	4 141	4 321	4 501	4 376	4 556	4 736	4 294,12	43 094,00
AUTRES	304 786	297 410	468 610	646 593	620 241	585 337	283 223	248 039	249 947	159 632	386 382	3 863 818
Cadre macroeconomique	550	652	654	654	651	567	556	545	517	517	586,17	5 861,72
Secteur prive	20 244	21 425	20 185	17 566	17 258	16 979	15 048	12 097	12 112	11 972	16 488,56	164 885,60
Emploi	19 076	19 083	19 383	19 237	17 195	15 182	13 277	12 157	9 187	9 287	15 306,56	153 065,56
Système financier	1 176	1 176	1 263	1 470	1 427	3 767	1 507	1 152	1 152	1 146	1 523,45	15 234,50
Risque pays	-	3 500	31 826	6 529	12 540	17 945	11 784	5 700	22 524	8 027	12 037,40	120 374,00
Commerce - Intégration Régionale - Mondialisation	-	-	2 581	3 049	2 844	5 977	2 525	2 220	3 350	2 416	2 496,20	24 962,00
Culture	-	834	2 293	2 118	2 097	2 255	1 607	1 647	1 389	1 447	1 568,66	15 686,60
Protection civile	-	8 700	7 200	3 000	3 000	3 000	2 000	-	-	-	2 690,00	26 900,00
Population	452	3 323	6 232	3 950	3 755	3 705	4 083	3 366	3 095	813	3 277,29	32 772,94
Protection sociale et sports	-	8 551	3 885	1 596	2 070	565	365	185	185	135	1 753,70	17 537,00
Formation	-	-	7 375	6 251	707	25	25	25	25	25	1 445,85	14 458,55
Gouvernance sécuritaire	7 189	7 189	7 189	7 189	7 189	7 189	7 189	7 189	7 189	7 189	7 189,13	71 891,35
Gouvernance démocratique	27 965	7 580	13 055	14 505	12 295	9 475	18 345	7 380	9 805	14 480	13 488,23	134 882,31
Reforme Administrative	1 219	1 219	1 219	1 219	1 219	1 219	1 219	1 219	1 219	1 219	1 219,00	12 190,00
Décentralisation	27 657	27 657	27 657	27 657	27 657	27 657	27 657	27 657	27 657	27 657	27 657,22	276 572,20
Aménagement du territoire	190	190	190	190	190	190	190	190	190	190	190,00	1 900,00
Mines	-	-	50 860	250 760	201 560	201 240	1 240	1 340	1 340	1 240	70 958,00	709 580,00
Hydrocarbures	-	-	13 361	80 861	73 474	8 124	1 494	1 071	1 024	1 024	18 043,00	180 430,00
Energie	-	27 000	40 085	70 935	105 461	123 495	109 368	99 291	42 445	2 600	62 068,00	620 680,00
NTIC	-	-	50 592	6 851	5 171	41 082	9 248	8 374	49 571	11 538	18 242,81	182 428,09
Environnement	92 325	76 762	78 797	62 505	63 876	46 186	29 262	29 948	30 633	31 319	54 161,07	372 524,25
Habitat et cadre de vie	106 744	82 570	82 728	58 501	58 607	49 514	25 233	25 286	25 339	25 392	53 991,50	350 601,32
TOTAL	1 737 084	1 981 333	2 356 498	2 658 335	2 793 241	2 965 880	2 871 020	3 097 095	3 405 799	3 688 312	2 755 460	27 554 600

TOTAL PER CAPITA COSTS (en Dollars US)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moy.
Hunger/Rural Development	20,11	20,63	21,96	23,25	24,50	25,63	26,82	28,07	29,26	30,47	25,07
Farm Interventions	10,60	10,64	11,00	11,30	11,53	11,70	11,80	11,88	11,84	11,70	11,40
Community Based Interventions	3,22	3,23	3,60	4,01	4,47	4,99	5,59	6,27	7,06	7,99	5,04
Small Scale Water Management	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nutrition	6,20	6,50	6,94	7,38	7,79	8,09	8,47	8,82	9,15	9,47	7,88
National extension and research investments	0,09	0,26	0,42	0,57	0,71	0,84	0,97	1,09	1,20	1,31	0,75
Education	33,98	31,85	38,52	45,49	54,06	64,36	76,48	90,65	108,02	130,60	67,40
PrePrimary	19,64	15,69	17,88	19,77	21,86	24,20	26,64	29,02	31,35	33,91	24,00
Primary	4,56	5,82	7,39	9,46	11,97	15,06	18,85	23,47	29,23	36,30	16,21
Secondary	2,96	3,41	3,95	4,67	5,69	6,90	8,38	10,24	12,72	15,98	7,49
Professional train.& tech. school	5,11	4,64	6,37	8,17	10,56	13,61	17,40	22,05	28,17	36,96	15,30
Superieur	1,52	2,06	2,64	3,05	3,53	4,01	4,49	4,97	5,44	6,06	3,78
Adult literacy	0,19	0,24	0,30	0,37	0,46	0,57	0,71	0,89	1,11	1,38	0,62
Gender	2,17	2,72	3,21	3,71	4,12	4,50	4,82	5,09	5,34	5,55	4,12
Sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive	0,05	0,10	0,14	0,20	0,26	0,33	0,41	0,49	0,59	0,70	0,33
Appui à l'insertion professionnelle des jeunes filles	0,42	0,65	0,82	1,01	1,14	1,25	1,34	1,38	1,42	1,44	1,09
Promotion de la participation politique des femmes	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Elimination des violences faites aux femmes	0,53	0,71	0,86	1,00	1,10	1,19	1,25	1,29	1,30	1,30	1,05
Appui institutionnel à la prise en compte du Genre	0,49	0,65	0,82	0,98	1,15	1,31	1,47	1,64	1,80	1,96	1,23
Coûts administratifs généraux	0,13	0,12	0,12	0,13	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12
Activités génératrices de revenus	0,53	0,48	0,44	0,39	0,34	0,28	0,22	0,16	0,09	0,01	0,29
Health	26,93	29,62	34,49	34,62	34,63	36,56	38,94	41,05	43,74	46,95	36,75
Health Systems	19,08	20,42	24,02	22,84	23,16	22,73	23,29	23,18	23,15	23,43	22,53
Malaria	3,68	4,74	5,63	6,51	7,17	8,33	9,79	11,63	13,95	16,88	8,83
Tuberculosis	0,02	0,02	0,03	0,03	0,03	0,03	0,04	0,04	0,05	0,05	0,03
Child Health	1,43	1,40	1,37	1,35	0,84	1,64	1,61	1,57	1,55	1,12	1,39
Maternal & Reproductive Health	0,77	0,94	1,11	1,30	1,07	1,24	1,41	1,60	1,79	1,99	1,32
HIV/AIDS	1,96	2,10	2,34	2,59	2,36	2,59	2,81	3,03	3,25	3,48	2,65
Water and Sanitation	107,76	36,62	38,55	37,77	40,19	42,57	42,74	46,05	49,96	59,36	50,16
Accès à l'eau potable	5,56	15,95	17,10	17,92	19,24	20,47	21,60	23,27	25,26	29,99	19,64
Accès à l'assainissement	102,20	20,67	21,46	19,85	20,94	22,10	21,14	22,78	24,70	29,37	30,52
Energy	9,71	12,32	14,88	17,38	19,81	22,19	24,51	26,77	29,00	31,17	20,78
Système de cuisson	2,55	3,68	4,81	5,93	7,04	8,15	9,24	10,33	11,41	12,49	7,56
Electricité	6,18	7,04	7,88	8,69	9,47	10,23	10,97	11,68	12,38	13,06	9,76
Energie Mécanique	0,98	1,60	2,19	2,76	3,30	3,81	4,30	4,76	5,20	5,62	3,45
Roads	11,20	46,09	44,91	44,25	42,70	41,65	40,65	39,66	38,74	37,85	38,77
Routes Interurbaines	3,64	24,82	24,16	23,52	22,92	22,33	21,77	21,24	20,72	20,23	20,54
Routes Urbaines	7,49	22,28	21,70	21,14	20,59	20,08	19,58	19,10	18,65	18,21	18,88
Transport par voie d'eau lagunaire	0,06	0,33	0,34	0,84	0,38	0,39	0,39	0,37	0,38	0,38	0,38
Other	30,40	28,83	44,16	59,26	55,31	50,80	23,94	20,43	20,07	12,50	34,57
Cadre macroeconomique	0,05	0,07	0,07	0,07	0,06	0,06	0,06	0,05	0,05	0,05	0,06
Secteur prive	2,02	2,08	1,90	1,61	1,54	1,47	1,27	1,00	0,97	0,94	1,48
Emploi	1,90	1,85	1,83	1,76	1,53	1,32	1,12	1,00	0,74	0,73	1,38
Système financier	0,12	0,11	0,12	0,13	0,13	0,33	0,13	0,09	0,09	0,09	0,13
Risque pays	0,00	0,34	3,00	0,60	1,12	1,56	1,00	0,47	1,81	0,63	1,05
Commerce - Intégration Régionale - Mondialisation	0,00	0,00	0,24	0,28	0,25	0,52	0,21	0,18	0,27	0,19	0,21
Culture	0,00	0,08	0,22	0,19	0,19	0,20	0,14	0,14	0,11	0,11	0,14
Protection civile	0,00	0,84	0,68	0,27	0,27	0,26	0,17	0,00	0,00	0,00	0,25
Population	0,05	0,32	0,59	0,36	0,33	0,32	0,35	0,28	0,25	0,06	0,29
Protection sociale et sports	0,00	0,83	0,37	0,15	0,18	0,05	0,03	0,02	0,01	0,01	0,16
Formation	0,00	0,00	0,69	0,57	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Gouvernance sécuritaire	0,72	0,70	0,68	0,66	0,64	0,62	0,61	0,59	0,58	0,56	0,64
Gouvernance démocratique	2,79	0,73	1,23	1,33	1,10	0,82	1,55	0,61	0,79	1,13	1,21
Reforme Administrative	0,12	0,12	0,11	0,11	0,11	0,11	0,10	0,10	0,10	0,10	0,11

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moy.
Décentralisation	2,76	2,68	2,61	2,53	2,47	2,40	2,34	2,28	2,22	2,16	2,44
Aménagement du territoire	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01	0,02
Mines	0,00	0,00	4,79	22,98	17,97	17,46	0,10	0,11	0,11	0,10	6,36
Hydrocarbures	0,00	0,00	1,26	7,41	6,55	0,70	0,13	0,09	0,08	0,08	1,63
Energie	0,00	2,62	3,78	6,50	9,40	10,72	9,24	8,17	3,41	0,20	5,40
NTIC	0,00	0,00	4,77	0,63	0,46	3,57	0,78	0,69	3,98	0,90	1,58
Environnement	9,21	7,44	7,43	5,73	5,70	4,01	2,47	2,47	2,46	2,45	4,94
Habitat et cadre de vie	10,65	8,00	7,80	5,36	5,23	4,30	2,13	2,08	2,03	1,99	4,96
TOTAL	242,27	208,69	240,68	265,72	275,31	288,26	278,91	297,77	324,11	354,45	277,62

DONNEES DEMOGRAPHIQUES

ANNEE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
POPULATION	19 657 734	20 227 876	20 807 216	21 395 198	21 991 170	22 594 234	23 202 870	23 815 874	24 436 300	25 062 954

**EQUIPE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT BASEE
SUR LA REALISATION DES OMD**

SUPERVISION	
S.E.M. Paul-Antoine BOHOUN BOUABRE	Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement
M. ASSEMIEN Alexandre	Directeur de Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement
M. André CARVALHO	Directeur Pays, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
M. Anthony BOAMAH OMEHENG	Représentant Résident Adjoint, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
COORDINATION TECHNIQUE	
M. DIABY Lanciné	Directeur du Développement, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
M. Adama SALL	Directeur de la Planification, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
M. KOUAME Kouakou Lacina	Directeur de la Coordination, du Contrôle et de l'Evaluation, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
Mme YESSOH Epse GOORE Bi Christine	Directeur Général de la Population et du Renforcement des Capacités, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
M. AKA Brou	Conseiller du Directeur Général du Budget, Ministère de l'Economie et des Finances
Mme GOULIA Angèle	Chargé d'Etudes, Direction Générale de l'Economie
M. Nouhoun COULIBALY	Chef de Département des Etudes, de la Recherche et de l'Ingénierie, Institut National de la Statistique (INS)
Pr Mama OUATTARA	Directeur, Centre Ivoirien de Recherche Economique et Social (CIRES)
M. KOFFI N'Guessan	Directeur, Ecole Nationale de la Statistique et de l'Economie Appliquée (ENSEA)
Mme Aïssatou YAO YAO	Assistante du Représentant Résident, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
M. Siaka COULIBALY	Economiste au Bureau Régional pour l'Afrique (RBA), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
M. TAÏB Diallo	Economiste Intérimaire au Bureau du PNUD d'Abidjan
M. Richard DOFFONSOU	Economiste, Banque Mondiale
Mme Anoh N'GOUAN Emma	Conseiller au Programme, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Mme Rachel DJANGONE	Chargée de Programme, Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
M. AKA Kouamé	Administrateur en Suivi - Evaluation, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
EI Allassane BAGUIA	Expert National OMD, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
N'DIA Youssouf	Assistant du Coordonateur Projet DSRP, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement,

PRESIDENTS DES GROUPES THEMATIQUES DE TRAVAIL	
Agriculture – Elevage – Pêche et Sécurité Alimentaire	Dr DIARRA Ibrahim, Ministère de l'Agriculture / Sous Directeur des Organisations Professionnelles Agricoles
Population – Education – Formation – Culture – Protections sociale et civile	M. GBO Yao Bernard, Ministère de l'Education Nationale / Directeur de l'Informatique, de la Planification, de l'Evaluation et des Statistiques
Genre et Egalité des sexes	Mme YAO Euphrasie, Ministère de la Famille et des Affaires Sociales / Directrice de l'Egalité et de la Promotion du Genre
Santé et VIH/SIDA	Dr SAMBA Mamadou, Ministère de la Santé / Chef de la Cellule Prospective
Environnement- Habitat – Cadre de vie et Assainissement	Pr OCHOU Delphin, Ministère de l'Environnement / Directeur Général de l'Environnement
Mines – Energie – Eau – Infrastructures – Transports – NTIC	M. KOUADIO Pokou Marius, Ministère des Infrastructures Economiques / Chef des Opérations AGEROUTE
Cadre macroéconomique – Création d'emploi et Système financier	M. BEUGRE Yao Claude, Ministère de l'Economie et des Finances / Conseiller Spécial
Risques pays – Commerce – Intégration régionale et Mondialisation	Dr MEL EG Soukou Emmanuel, Ministère de la Production Animales et des Ressources Halieutiques / Chef de service de la Coopération internationale
Décentralisation – Gouvernance – Reformes administratives et Aménagement du territoire	M. TAHET Noël, Ministère de l'Intérieur / Directeur du Développement Local
EQUIPE TECHNIQUE	
M. N'CHO Kacou Richard	Chargé de Mission, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
M. DRABO Brahim	Chargé de Mission, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
Mlle BOYA Chantal	Chargée de Mission, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
M. RABE Ghislain Romuald	Chargé d'Etudes, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
M. BAWA Urbain David	Chargé d'Etudes, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
M. DIOMANDE Kassimi	Chargé d'Etudes, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
M. SERI Alain Silvère	Chargé d'Etudes, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
M. GOSSE Jean Beauvieu	Chargé d'Etudes, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
M. GOURO Godo Eloi	Chargé d'Etudes, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
M. DIGBE Franck Eric	Chargé d'Etudes, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
M. GBAMGBLE Bi Youan	Chargé d'Etudes, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
Mlle KAKOU Marina	Chargée d'Etudes, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
Mlle OUATTARA Fatoumata	Chargée d'Etudes, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
PERSONNES RESSOURCES (A finaliser)	
Experts	Ministères Techniques
Experts	Administrations rattachées du Gouvernement
Experts	Collectivités décentralisées
Experts	Secteur privé
Experts	Organisation de la Société Civile
Experts	INS, ENSEA, CIRES